Gustave Lefebvre

Essai sur la Médecine Égyptienne de l'époque pharaonique

GUSTAVE LEFEBVRE
*Membre de l'Institut*

# Essai sur la MÉDECINE ÉGYPTIENNE de l'époque pharaonique








Presses Universitaires de France

# ESSAI SUR LA MÉDECINE ÉGYPTIENNE DE L'ÉPOQUE PHARAONIQUE

DU MÊME AUTEUR

*Fragments d'un manuscrit de Ménandre*, 1 vol., in-4°, Le Caire, 1907.

*Recueil des Inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*, 1 vol., in-4°, Le Caire, 1907.

*Le tombeau de Petosiris*, 3 tomes, in-4°, Le Caire, 1923-1924.

*Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak jusqu'à la XXI$^{e}$ dynastie*, 1 vol., in-8°, Paris, Geuthner, 1929.

*Grammaire de l'égyptien classique*, 1 vol., in-4°, Le Caire, 1940. (Seconde édition, 1955.)

*Romans et contes égyptiens de l'époque pharaonique*, 1 vol., in-8°, Paris, Maisonneuve, 1949.

*Tableau des parties du corps humain mentionnées par les Égyptiens*, 1 vol., in-8°, Le Caire, 1952.



**Gustave LEFEBVRE**
*Membre de l'Institut*

# *ESSAI SUR*
# LA MÉDECINE ÉGYPTIENNE DE L'ÉPOQUE PHARAONIQUE

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



**PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS

1956

Illustration de la couverture :

*Scène d'accouchement*

Modèle de sculpteur, Musée du Caire, nº 40627
(Voir ci-après, p. 109, n. 3)

# AVERTISSEMENT

C'est la présence parmi mes élèves de l'École des Hautes Études, en 1934-1938, de deux internes des hôpitaux de Paris, MM. H. Deron et J.-F. Porge, qui m'amena à inscrire à mon programme d'enseignement l'explication de papyrus médicaux. Si je pus intéresser ces deux auditeurs de choix à la langue et à la grammaire des Papyrus *Ebers* et *Smith*, je pris goût auprès d'eux à la Médecine de l'ancienne Égypte. Je n'ai jamais dès lors cessé d'étudier ces textes et j'ai donné un premier aperçu des résultats de mes recherches dans un petit livre, publié il y a trois ans, *Tableau des parties du corps humain mentionnées par les Égyptiens*, qui sert en quelque sorte d'introduction au présent *Essai*.

Je me propose ici de parcourir tout le champ de la Médecine égyptienne, en profitant des nombreux travaux parus dans ces quarante dernières années et dus notamment à Breasted, Chassinat, Dawson, Ebbell, Grapow, Jonckheere, Keimer, Loret. Il semble en effet possible de faire aujourd'hui un exposé systématique des connaissances qu'avaient les Égyptiens, dès l'Ancien Empire, dans les différents domaines de la Médecine — anatomie, pathologie, thérapeutique, chirurgie, sans oublier la pharmacopée (qui ne consistait pas exclusivement, comme on l'a trop dit, en médicaments « démoniaques »).

C'est donc un chapitre d'histoire que j'ai voulu écrire, montrant ce que fut la Médecine chez un peuple placé aux origines de notre civilisation méditerranéenne — ce qu'elle fut immuablement, pourrait-on dire, jusqu'au jour où la Grèce du ve siècle prit en mains ses destinées et la fit progresser.

L'auteur de cet exposé est un philologue, non un médecin. Philologue, il a pu n'utiliser que des textes pris à la source même et traduits directement sur l'original ; mais conscient de son insuffisante préparation médicale, il a tâché d'y remédier en sollicitant les avis de quelques médecins. Le Dr M. A. Dollfus, ophtalmologiste des hôpitaux de Paris, le Dr J.-F. Porge (mon ancien élève), chef de clinique à la Faculté de Médecine et

médecin consultant à Saint-Nectaire, m'ont fourni, chacun dans sa spécialité, de précieux renseignements, dont ont bénéficié mes chapitres V et IX. D'autre part, le Dr J. Schneider, médecin-assistant des hôpitaux de Paris, a pris la peine de lire d'un bout à l'autre mon manuscrit, me faisant profiter de ses vastes connaissances et m'évitant maintes erreurs. A tous trois j'adresse mes bien cordiaux remerciements.

Que soient également assurés de ma gratitude Mme Ch. Desroches-Noblecourt, conservateur au Musée du Louvre, à qui je dois les éléments de l'illustration, ainsi que tous ceux qui m'ont aidé par leur travail, leurs recherches, leurs démarches, au cours de la composition et de l'impression de ce livre, tout particulièrement Paul Barguet, qui a bien voulu revoir avec moi les épreuves.

G. L.

---

# RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

## (TITRES ABRÉGÉS [1])


| | |
|---|---|
| *Acta Orient.* ............ | *Acta Orientalia*, Leyde, à partir de 1922. |
| *Aegyptus* .............. | *Rivista italiana di egittologia*, Milan, 1920-1953. |
| ANTHES, *Felseninschriften* . | *Die Felseninschriften von Hatnub*, Leipzig, 1928. |
| *ASAE* ................ | *Annales du Service des Antiquités de l'Egypte*, Le Caire, 1900-1952. |
| *Ber.* .................... | Voir *Pap. Berlin.* |
| *BIFAO* ............... | *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie orientale*, Le Caire, 1901-1954. |
| BREASTED, *The Smith Pap.* | Voir ci-après, p. 3. |
| *Car.* .................... | Voir *Pap. Carlsberg.* |
| *Ch. B.* ................ | Voir *Pap. Chester Beatty.* |
| *Chron. d'Eg.* ........... | *Chronique d'Egypte*, Bruxelles, 1926-1955. |
| *CGMC* ................ | *Catalogue général du Musée du Caire.* Paraît depuis 1901. |
| CHASSINAT, *Pap. médical*.. | *Le Papyrus médical copte*, Le Caire, 1921. |
| *Eb.* ................... | Voir *Pap. Ebers.* |
| EBBELL, *Alt-äg. Krank.* ... | *Alt-ägyptische Bezeichnungen für Krankheiten*, Oslo, 1939. |
| — *Alt-ägypt. Chirurgie* ... | *Die alt-ägyptische Chirurgie*, Oslo, 1939. |
| — *The Pap. Ebers*....... | *The Papyrus Ebers translated*, Copenhagen-London, 1937. |
| ERMAN, *Die Religion*..... | *Die Religion der Ägypter*, Berlin-Leipzig 1934. |
| GARDINER, *Eg. Gram.*² ... | *Egyptian Grammar*, 2e édition, London, 1950. |


(1) Le titre des autres ouvrages est donné intégralement.

| | |
|---|---|
| Gardiner, *Anc. Eg. Onom.* | *Ancient Egyptian Onomastica*, Oxford, 1947. |
| — *Ch. Beatty, Text* ...... | *Hieratic Papyri in the British Museum, Third series, Chester Beatty Gift*, London, 1935. |
| Grapow, *Untersuch. altäg. Med.* ............... | *Untersuchungen über die altägyptischen medizinischen Papyri*, Leipzig, 1936. |
| — *Anat. Kenntnisse*...... | *Über die anatomischen Kenntnisse der altägyptischen Ärzte*, Leipzig, 1936. |
| — *Bild. Ausdrücke* ...... | *Die bildlichen Ausdrücke des Ägyptischen*, Leipzig, 1924. |
| Griffith, *Pap. from Kahun* | *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, London, 1898. |
| *Hea.* .................. | Voir *Pap. Hearst.* |
| *JEA* .................. | *Journal of Egyptian Archaeology*, London, 1914-1954. |
| Jonckheere, *Une malad. égypt.* ............... | *Une maladie égyptienne : l'hématurie parasitaire*, Bruxelles, 1944. |
| — *Pap. médic. Ch. Beatty* . | *Le Papyrus Médical Chester Beatty*, Bruxelles, 1947. |
| *Kah.* .................. | Voir *Pap. Kahoun.* |
| Keimer, *Gartenpfl.* ...... | *Die Gartenpflanzen im alten Ägypten*, Berlin, 1924. |
| *Komment.*.............. | K. Sethe, *Übersetzung und Kommentar zu den... Pyramidentexten*, Glückstadt, 4 vol., 1935-1939. |
| Lefebvre, *Parties du corps* | *Tableau des parties du corps humain mentionnées par les Egyptiens*, Le Caire, 1952. |
| — *Grammaire*[2] .......... | *Grammaire de l'Égyptien classique*, 2e édition, Le Caire, 1955. |
| — *Romans et contes* ...... | *Romans et contes égyptiens de l'époque pharaonique*, Paris, 1949. |
| *Lon.* .................. | Voir *Pap. Londres.* |
| Loret, *Flore pharaon.* .... | *La Flore pharaonique*, 2e édition, Paris, 1892. |
| Lucas, *Anc. Eg. Mat.* .... | *Ancient Egyptian materials and industries*, 3e édition, London, 1948. |
| Mariette, *Mastabas* ..... | *Les Mastabas de l'Ancien Empire*, Paris, 1889. |



| | |
|---|---|
| Maspero, *Etudes de Myth. et Arch.*............... | *Etudes de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes*, Paris, 8 vol., 1893-1916. |
| *Mél. Maspero* .......... | Forme le t. LXVI (1934) des *Mém. IFAO.* |
| *Mém. IFAO* ............ | *Mémoires publiés par... l'Institut Français d'Archéologie orientale*, Le Caire, à partir de 1902. |
| *Mém. Instit. égypt.* ....... | *Mémoires de l'Institut égyptien*, Paris, Le Caire, 1862-1916. |
| *Mém. Instit. d'Eg.*....... | *Mémoires de l'Institut d'Egypte*, Le Caire, à partir de 1917. |
| *Pap. Berlin* ............ | Voir ci-après, p. 4. |
| *Pap. Carlsberg*.......... | Voir ci-après, p. 4. |
| *Pap. Chester Beatty* ..... | Voir ci-après, p. 5. |
| *Pap. Ebers* ............ | Voir ci-après, p. 3. |
| *Pap. Hearst*............ | Voir ci-après, p. 3. |
| *Pap. Kahoun* .......... | Voir ci-après, p. 4. |
| *Pap. Londres* .......... | Voir ci-après, p. 4. |
| *Pap. Smith*............. | Voir ci-après, p. 3. |
| *Pyr.* .................. | K. Sethe, *Die altägyptischen Pyramidentexte*, Leipzig, 1908-1922. |
| *Rec. Champollion* ....... | *Recueil d'études égyptologiques dédiées à la mémoire de J.-F. Champollion*, Paris, 1922. |
| *Rec. trav.* ............... | *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, 40 vol., Paris, 1870-1923. |
| *Rev. d'Égypt*............ | *Revue d'Egyptologie*, Paris, 1933-1955. |
| *Rev. Eg. anc.*........... | *Revue de l'Egypte ancienne*, 2 vol., Paris, 1927-1929. |
| Sethe, *Aeg. Les.* ........ | *Aegyptische Lesestücke*, Leipzig, 1924. |
| — *Erläut.* .............. | *Erläuterungen zu den Aegyptischen Lesestücken*, Leipzig, 1927. |
| *Sm.* .................... | Voir *Pap. Smith.* |
| *Urkunden, I* ............ | Sethe, *Urkunden des Alten Reichs*, 2e éd., Leipzig, 1932-1933. |
| *Urkunden, II* ........... | Sethe, *Hieroglyphische Urkunden der griechisch-römischen Zeit*, Leipzig, 1904-1916. |
| *Urkunden, VII*.......... | Sethe, *Urkunden des Mittleren Reiches*, Leipzig, 1935. |

| | |
|---|---|
| *Untersuchungen*.......... | *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Aegyptens*, Leipzig, 15 vol., à partir de 1896. |
| *Wörtb.* ................. | ERMAN-GRAPOW, *Wörterbuch der aegyptischen Sprache*, Leipzig, 6 vol., 1926-1950 (et 5 vol. de *Belegstellen*, 1935-1953). |
| *Zaubersprüche* ........... | *Zaubersprüche für Mutter und Kind.*, Pap. Berlin 3027, publié par ERMAN dans *Abhandlungen der K. P. Akademie*, 1901. |
| *ZÄS*.................... | *Zeitschrift für aegyptische Sprache und Altertumskunde*, Leipzig, 1863-1954. |

CHAPITRE PREMIER

# LES ORIGINES

§ 1. Réputation des médecins égyptiens. — §§ 2-3. Traités médicaux ; leur âge ; leur valeur. — § 4. Vie et mort. — §§ 5-6. Religion et magie. — §§ 7-8. Magie et médecine.

§ 1. — Ce qu'Hérodote (II, 84) écrivait de l'Égypte du v^e siècle : « Tout est plein de médecins », peut s'appliquer à l'Égypte de toutes les époques, même les plus reculées, car la médecine y fut toujours en grand honneur. Déjà avant Hérodote, le poète de l'*Odyssée* (IV, 229-232) avait proclamé l'excellence de cette « terre féconde qui produit en abondance des drogues, les unes salutaires, les autres nuisibles, et où les médecins l'emportent en habileté sur tous les autres hommes, car ils sont les descendants de Pœëôn » (le médecin des dieux).

Aussi leur renom était-il grand dans les pays voisins. De riches étrangers se déplaçaient pour les consulter : tel (Pl. I) ce prince syrien qui, sous Aménophis II, vint en compagnie de sa femme et suivi de serviteurs chargés de présents, chez Nébamon, médecin du roi, à Thèbes (1). Plus tard, Cyrus, souffrant d'une ophtalmie, avait, selon Hérodote (III, 1), fait demander au pharaon Amasis un « médecin des yeux qui fût le meilleur de l'Égypte ». Et c'est à l'Égypte, si on en croit une légende (2), que le prince de Bakhtan avait réclamé un « savant » capable de diagnostiquer et de guérir le mal mystérieux dont souffrait sa fille ; mais le « savant » dut avouer son incompétence.

Les médecins égyptiens, si habiles qu'ils fussent, ne se targuaient donc pas de faire des « miracles ». Il arriva même à quelques-uns de subir de cuisants échecs. Ainsi, le jour où Darius, en descendant de cheval, se tourna le pied, « et de la façon la plus violente, car l'os de la cheville sortit de l'articula-

(1) Tombe n° 17, à Dra-abou'l-Naga : WRESZINSKI, *Atlas*, 1, 115; CAPART, *Les scènes de genre dans l'art égyptien* (Conférences 1940-1941), p. 40 et fig. 50.
(2) LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 221 et suiv.

tion. Le roi — poursuit Hérodote (III, 129) — étant persuadé depuis longtemps qu'il avait autour de lui ceux des Égyptiens que l'on réputait les plus habiles en l'art de guérir, il eut recours à eux. Mais ils voulurent employer la force pour remettre le pied et ne firent qu'empirer le mal. Darius en souffrit au point qu'il passa sept jours et sept nuits sans sommeil... » Résultat d'autant plus humiliant pour les médecins égyptiens qu'un certain Démocède, originaire de Crotone, « médecin et, de son temps, le plus habile en son art », réussit à guérir Darius, « en remplaçant le traitement énergique par des lénitifs, selon la médecine grecque » (1). Qu'y a-t-il d'exact dans ce récit ? On est un peu surpris, à vrai dire, de la hâte manifestée en la circonstance par les médecins égyptiens, auxquels il était recommandé, au contraire, si l'on en croit Aristote (*Polit.*, 3, 10), de temporiser. « En Égypte, écrit-il, il est permis aux médecins d'agir *après le quatrième jour* ; s'ils le font plus tôt, c'est à leurs risques et périls. »

Quoi qu'il en soit, la malchance ou la maladresse de certains praticiens ne devait pas, aux yeux des Hellènes, ternir l'éclat dont ne cessa de briller la médecine égyptienne. Nous aurons l'occasion de montrer qu'Hippocrate (2), le « père de la médecine », ne manqua pas de s'instruire dans des livres égyptiens, et que, par Hippocrate et d'autres médecins ou physiologistes grecs (3), par leurs disciples et leurs continuateurs à travers les âges, la science moderne rejoint certains principes essentiels qu'avaient découverts, ou tout au moins soupçonnés, avant tous autres, les médecins et les chirurgiens des Pharaons.

§ 2. — C'est ce que, pendant près de deux millénaires, on ne sut pas de façon précise ; et le rôle important joué par l'Égypte aux origines de la médecine et de la chirurgie resta ignoré jusqu'à l'époque, encore très proche (4), où les tombeaux et les maisons de Haute Égypte nous rendirent des extraits de plus d'une demi-douzaine d'ouvrages traitant des maladies, et dont l'étude

(1) Hérodote, III, 125 et III, 130.
(2) Hippocrate, né dans l'île de Cos, vers 460 av. J.-C. Ses ouvrages ont été traduits et commentés par Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, 10 vol., 1839-1861.
(3) Ainsi Aristote, « disciple de Platon, qui fut disciple de Socrate, qui fut contemporain d'Hippocrate » (Littré, *ibid.*, vol. I, p. 4). Littré ajoute : « Aristote a consulté pour ses compositions d'histoire naturelle notre auteur (Hippocrate). » Ainsi encore Galien, de Pergame (131-203 ap. J.-C.), qui signale (dans *De composit. medicam.*, V, 2) que, de son temps, les médecins grecs consultaient encore les ouvrages conservés dans la bibliothèque du temple d'Imhotep, à Memphis.
(4) Dernier tiers du XIXe siècle et début du XXe.



permet de formuler sur la médecine égyptienne un jugement motivé.

Le plus anciennement connu de ces écrits est le **Papyrus Ebers,** découvert par des fellahin dans une tombe thébaine vers 1860, publié pour la première fois en 1875 ; il date des débuts de la XVIIIe dynastie. Il comporte 110 pages et, d'après l'édition de Wreszinski, 877 paragraphes. Il est conservé à l'Université de Leipzig :

Texte : G. Ebers und L. Stern, *Papyros Ebers : Das hermetische Buch über die Arzneimittel der alten Aegypter*, Leipzig, 1875, 2 vol. (63 p., 69 pl. et 63 p., 41 pl.). — Transcription : W. Wreszinski, *Der Papyrus Ebers*, Leipzig, 1913. — Traductions : Joachim, *Papyros Ebers, Das älteste Buch über Heilkunde*, Berlin, 1890 ; B. Ebbell, *The Papyrus Ebers*, Copenhagen-London, 1937.

Un autre papyrus, non moins précieux, découvert sans doute en même temps que le précédent, mais longtemps retenu dans une collection particulière, est le **Papyrus Edwin Smith,** publié seulement en 1930 ; il daterait lui aussi des débuts de la XVIIIe dynastie ; peut-être même remonterait-il à la fin de la Seconde période intermédiaire (1). Il est, depuis 1906, la propriété de la New York Historical Society (2) :

Texte, transcription et traduction par J. H. Breasted, *The Edwin Smith surgical Papyrus*, Chicago, 1930, 2 vol. (dont un de 22 pl.).

Ce sont ces deux documents qui forment la base principale de toute étude sur la médecine égyptienne. Entre 1875 et 1930, cependant, on avait vu paraître trois autres papyrus médicaux, étroitement apparentés par leur nature et leur composition au *Pap. Ebers*, mais moins complets et, en général, d'une rédaction moins soignée :

— Le **Papyrus Hearst,** provenant de fouilles clandestines (1899) aux environs de Deir el-Ballas (Haute Égypte), publié pour la première fois en 1905 ; il date de la XVIIIe dynastie (quelque peu postérieur au *Pap. Ebers*). Il comporte 18 pages, avec 260 paragraphes (Wreszinski). Il est conservé à l'Université de Californie.

Texte hiératique et glossaire : G. A. Reisner, *The Hearst medical Papyrus*, Leipzig, 1905 (avec 17 pl.). — Transcription, traduction et commentaire : W. Wreszinski, *Der Londoner medizinische Papyrus und der Papyrus Hearst*, Leipzig, 1912, p. 1-133.

(1) Breasted, *The Smith Pap.*, p. 595.
(2) Cf. ci-après, p. 7.

— Le **Papyrus de Berlin,** acquis il y a plus d'un siècle, à Saqqara, par Passalacqua, publié en 1909 ; il date de la XIXe dynastie. Il comporte 24 pages (21 *recto* et 3 *verso*), avec 204 paragraphes (Wreszinski). Conservé au Musée de Berlin, no 3038 :

Texte, transcription, traduction, commentaire et glossaire : W. Wreszinski, *Der grosse medizinische Papyrus des Berliner Museums*, Leipzig, 1909 (avec 24 pl.).

— Le **Papyrus de Londres,** d'origine inconnue (acheté en 1860 par le British Museum à la Royal Institution) ; il date de la fin de la XVIIIe dynastie, probablement du règne de Toutânkhamon (1). Il comporte 19 pages, avec 63 paragraphes (Wreszinski). Conservé au British Museum, no 10059 :

Texte, transcription, traduction, commentaire et glossaire : W. Wreszinski, *Der Londoner medizinische Papyrus und der Papyrus Hearst*, Leipzig, 1912, p. 135-237 (avec 19 pl.).

Il faut signaler à part les fragments d'un ouvrage, malheureusement très incomplet, mais d'un grand intérêt — car il était consacré aux maladies des femmes (2) — le **Papyrus de Kahoun,** découvert par Petrie à Illahoun (Fayoum) en 1889, publié par Griffith en 1898. Ce manuscrit remonte au Moyen Empire (vers le milieu de la XIIe dynastie, quelque dix-neuf siècles avant notre ère) ; il est conservé à The University College, Londres :

Texte, transcription, traduction : F. Ll. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, London, 1898, p. 5-11, et pl. 5 et 6. (La pl. 7 présente les restes, peu considérables, d'un traité de médecine vétérinaire.)

A ce document se rattachent, par le sujet dont ils traitent, trois fragments de papyrus récemment publiés sous le titre **Papyrus Carlsberg no VIII ;** d'origine inconnue ; ils datent de la XIXe ou de la XXe dynastie. Ils sont conservés à l'Institut égyptologique de l'Université de Copenhague :

Transcription et traduction : E. Iversen, *Papyrus Carlsberg, no VIII* (31 p. et 2 pl.), extrait de *Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser XXVI*, 5, Copenhagen, 1939.

(1) Möller, dans *ZÄS*, 56 (1920), p. 42.
(2) Cf. ci-après, chap. VI.



Mentionnons enfin le **Papyrus Chester Beatty no VI,** provenant d'une collection privée, aujourd'hui au British Museum (no 10686), et publié par Sir Alan Gardiner en 1935. Il date de la XIXe dynastie :

Texte et transcription : A. H. Gardiner, *Hieratic Papyri in the British Museum, third series*, London, 1935, p. 53-54 et pl. 30-32 A. — Traduction : Dr F. Jonckheere, *Le papyrus médical Chester Beatty*, Bruxelles, 1947.

Les dates indiquées pour ces huit documents sont celles des manuscrits que nous avons en mains ; mais ceux-ci ont été vraisemblablement copiés sur des originaux plus anciens, dont certains pouvaient remonter aux premières dynasties (1) : ainsi, le scribe du *Pap. Ebers* se réfère formellement, à deux reprises, à des « écrits de l'ancien temps » (2).

Ces vieux textes étaient reproduits fidèlement d'âge en âge, comme des livres saints. Les Égyptiens étaient le peuple le plus conservateur qu'on puisse imaginer, conservateur en religion, en art, en écriture et, si étrange que cela nous paraisse, en médecine. Diodore de Sicile (I, 82) l'avait bien observé ; il écrit (non peut-être sans quelque exagération) : « Les médecins égyptiens établissent le traitement des malades d'après des préceptes écrits, rédigés et transmis par un grand nombre d'anciens médecins célèbres. Si, en suivant les préceptes du livre sacré, ils ne parviennent pas à sauver le malade, ils sont déclarés innocents et exempts de tout reproche. Si, au contraire, ils agissent contrairement aux préceptes écrits, ils peuvent être accusés et condamnés à mort, le législateur ayant pensé que peu de gens trouveraient une méthode curative meilleure que celle observée depuis si longtemps et établie par les meilleurs hommes de l'art (3). »

§ 3. — Le *Pap. Ebers* a toujours joui d'une grande notoriété. C'est d'après lui — de préférence au *Pap. Hearst* ou aux *Pap.*

(1) Cf. Grapow, *Untersuch. altäg. Med.*, II, p. 121-126.
(2) *Eb.*, no 251 *a* (ci-après, chap. IV, § 1, p. 48) à propos de l'emploi du ricin ; *Eb.*, no 856 *a* = *Ber.*, no 163 *a* (ci-après, chap. III, § 3) à propos du système circulatoire.
(3) Trad. F. Hoefer (éd. Hachette). — Aussi bien cette paresse d'esprit ne serait-elle pas spéciale aux médecins de l'ancienne Egypte. Qu'on se rappelle M. Diafoirus qui disait, parlant de son fils, médecin comme lui : « Sur toute chose, ce qui me plaît en lui, et en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens, et que jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle, touchant la circulation du sang, et autres opinions de même farine. » (*Le malade imaginaire*, II, 6). Ici, l'exagération est évidente et voulue de la part de Molière.

*Berlin* et *Londres* — qu'avant 1930, date de la publication du *Pap. Smith*, on jugea la médecine égyptienne et ses méthodes. Reconnaissons que le jugement ne fut pas toujours favorable, ni équitable. Assurément, il y a dans le *Pap. Ebers* beaucoup d'incantations magiques, mais la médecine étant issue de la magie, peut-on s'étonner qu'elle ne se présente pas toujours complètement dégagée de sa gangue ? D'autre part, on ne saurait nier que le *Pap. Ebers* ne nous renseigne utilement sur les connaissances médicales des Égyptiens, et que celles-ci ne représentent, somme toute, le plus gros effort qui ait été fait dans l'Orient ancien pour comprendre le corps humain. Et si l'on sourit, en lisant, dans ce papyrus, des ordonnances prescrivant des ingrédients tels que : poils de bouc, excréments de lézard, de lion, de gazelle ou d'autruche, foie d'un âne, vésicule biliaire d'une tortue, on y rencontre aussi des remèdes dont la composition est naturelle, judicieuse, des médicaments qu'on pourrait (j'en citerai des exemples) prescrire aujourd'hui encore.

Le fait est que le scribe, auteur du recueil que nous appelons le *Pap. Ebers*, n'a pas eu le souci de séparer l'ivraie du bon grain. Il y a de tout dans cette compilation. C'est pourquoi elle nous apparaît comme une encyclopédie, un peu indigeste, où recettes pharmaceutiques, extraits de traités d'anatomie, exposés de cas pathologiques, diagnostics et traitements — tirés de vieux écrits médicaux — sont amoncelés souvent comme au hasard et associés, tout naturellement, à des incantations et à des charmes.

Ce n'est pas exclusivement d'après ce manuscrit, ni d'après ceux qui ont été rédigés dans le même esprit, qu'il faut porter un jugement sur la mentalité et les méthodes des savants égyptiens. Aujourd'hui nous avons, grâce au *Pap. Smith*, un témoignage indiscutable de cet esprit scientifique dont, bien à tort, on a cru les Égyptiens dépourvus. Ce splendide manuscrit reproduit le début d'un traité de pathologie externe et de chirurgie osseuse, qui étudiait méthodiquement les blessures, luxations et fractures intéressant tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds. La fin ne nous en a malheureusement pas été conservée, et nous n'avons plus sous les yeux que quarante-huit cas, qui sont exposés avec sobriété et précision ; les symptômes sont scrupuleusement notés, les diagnostics justifiés ; des traitements rationnels sont toujours proposés ; dans un seul des quarante-huit cas, d'ailleurs désespéré, la magie est adjointe au traitement.

Quelle était la destination d'un tel papyrus ? J'y verrais



volontiers un aide-mémoire à l'usage d'un praticien. On a l'impression, en parcourant ce traité de chirurgie, dont la méthode rigoureuse fait pressentir, à des siècles de distance, la science grecque, qu'il a été composé par un scribe attentif, sous la direction de quelque maître éminent d'une « Maison de Vie » (1).

Le *Pap. Smith* est, comme les autres papyrus médicaux, la copie de textes très anciens, si anciens qu'on y trouve, en grand nombre, des formes grammaticales disparues depuis l'époque des Pyramides et des mots tellement désuets que des gloses furent, de très bonne heure, jugées nécessaires pour en éclairer la signification (2). Nos deux principaux documents, le *Pap. Smith* et le *Pap. Ebers*, d'un esprit si différent — l'un d'inspiration quasi scientifique, l'autre faisant une large part à la superstition — peuvent donc être considérés comme les témoins d'une civilisation au sein de laquelle des croyances, des connaissances, des pratiques, bien que souvent contradictoires, n'ont cessé de coexister. On voit, aux anciennes époques, certains médecins réputés pratiquer en même temps la sorcellerie. Tel (vers la fin de l'Ancien Empire) ce médecin du palais, inspecteur et doyen des médecins de la cour, *Iri* (3), qui, tout spécialiste qu'il était des maladies des yeux (et également des maladies intestinales !) est appelé aussi « celui qui maîtrise les scorpions » (4), c'est-à-dire « magicien » ; tels encore le médecin en chef *Khouy* (VIe dyn.) (5) et le médecin en chef *Ântyemhat* (Moyen Empire) (6).

Peut-être n'en était-il plus strictement ainsi aux abords de la XVIIIe dynastie. Néanmoins, on imagine aisément que le praticien du *Pap. Ebers* et le magicien du *Pap. Londres* rencontraient volontiers le chirurgien du *Pap. Smith*, vivaient même en bonne intelligence avec lui. Nous savons au surplus, par une phrase

(1) Voir ci-après, chap. II, § 1, p. 18.

(2) BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 10. L'auteur dit ailleurs que l'original de ce traité pouvait être antérieur à la copie que nous en avons de mille ans ou davantage, que peut-être même — simple hypothèse — « il était l'œuvre du plus ancien médecin connu, Imhotep, le grand architecte et médecin qui florissait au (vingt-huitième) siècle avant notre ère, plus de (onze) cents ans avant le moment où fut faite la copie du XVIIe siècle que nous en avons. » (*Ibid.*, p. XIII.) — Toutes réserves sont à faire sur la qualification de médecin attribuée ici à Imhotep.

(3) Cf. JUNKER, Die Stele des Hofarztes Irj, dans *ZÄS*, 63 (1927), p. 53-70.

(4) Eg. *ḫrp-śrḳt*, à traduire « celui qui maîtrise les scorpions » plutôt que « celui qui a pouvoir sur (la déesse-scorpion) Selkis ».

(5) QUIBELL, *Excavations at Saqqara 1905-1906*, Le Caire, 1907, pl. 14 et p. 22.

(6) *CGMC* (LANGE-SCHÄFER), *Grab- und Denksteine*, I, p. 105, nº 20088, *b*, 7.

du Traité du cœur, qu'un médecin, un prêtre de (la déesse) Sekhmet ou un magicien (1) pouvaient également prendre le pouls à un malade et tenter, chacun selon sa méthode, rationnelle ou surnaturelle, de le guérir.

§ 4. — L'objet de la médecine est de maintenir le corps en santé, de le débarrasser des maladies et, en fin de compte, d'éloigner provisoirement la mort. Les Égyptiens, semble-t-il, n'ont jamais cru comme d'autres peuples, les Israélites par exemple, que l'homme ait été, en châtiment d'une faute, déchu du privilège de l'immortalité. Pour eux la mort est un phénomène du même ordre que la vie et lui succédant nécessairement. Un texte des Pyramides parle d'un temps « où le ciel n'existait pas, où la terre n'existait pas, où les hommes n'existaient pas, avant que les dieux fussent nés, avant que la mort fût venue à l'existence » (2). Cette mort, créée en même temps que tout ce qui vit, les Égyptiens ne se la représentaient pas sous les traits d'un être animé comme le Thanatos des Grecs; pas plus que la vie ils n'ont personnifié la mort. Il n'y a pas, dans la riche collection d'hiéroglyphes, d'idéogramme spécial pour l'idée de vie ni pour l'idée de mort. La vie et la mort étaient à leurs yeux des *influences* transportées par l'air, des *souffles* dont on savait très bien comment ils pénétraient dans le corps, — « *le souffle de la vie entrant par l'oreille droite et le souffle de la mort entrant par l'oreille gauche* » (3).

§ 5. — Il en allait de même des maladies, de toutes celles du moins qui n'étaient pas provoquées par une cause facilement observable, par exemple une blessure due à la flèche d'un ennemi (4). Aussi, l'étiologie des maladies internes, des affections viscérales en particulier, restait-elle mystérieuse pour des esprits primitifs, sans expérience suffisante, incapables d'une analyse profonde, tout disposés par conséquent à voir dans ces maladies l'œuvre d'agents surnaturels. Ces agents, sur qui l'homme n'avait pas de prise, c'étaient, comme le répètent si souvent les textes magiques, « *un dieu ou une déesse, un mort*

(1) *Eb.*, n° 854 *a* (ci-après, chap. III, § 2, p. 30). Sur les « prêtres de Sekhmet », voir chap. II, § 4.
(2) *Pyr.*, 1466, *c-d*. Cf. GARDINER, dans *Hastings' Encyclopaedia*, 8 (1915), p. 24 ; DAWSON, *Magician and Leech*, p. 5.
(3) *Eb.*, n° 854 *f*, ci-après, chap. III, § 2, C.
(4) La cécité complète était ainsi considérée comme un châtiment infligé par un dieu à un coupable. Ci-après, chap. V, § 6.



*ou une morte, un ennemi ou une ennemie* » (1), qui avaient réussi à se glisser dans le corps d'un être humain, devenu à la lettre un « possédé ». Comment les en chasser, sinon par des procédés eux-mêmes surnaturels, dont la pratique appartenait à des personnages qui étaient à la fois magiciens et prêtres ? Car si la médecine est issue de la magie, la magie, elle, n'est qu'un aspect de la religion, et toutes trois, chez les Égyptiens, sont toujours demeurées intimement mêlées l'une à l'autre. « Le magicien avec ses formules, le médecin avec ses médicaments, le prêtre avec ses prières et son rituel, ont travaillé pendant des siècles sans nombre à protéger et prolonger la vie, à renforcer la vitalité et à s'opposer aux puissances qui menacent l'existence » (2). Ne soyons donc pas surpris si un fonctionnaire accompagnant des ouvriers aux carrières de Hatnoub, au temps de la Première période intermédiaire, s'intitule « *chef des prêtres de (la déesse) Sekhmet, chef des magiciens, grand médecin du roi* » (3). Aussi bien avons-nous déjà mentionné la présence à la cour, sous l'Ancien Empire, d'un médecin, *Iri*, qui en même temps était magicien (4).

Que la médecine, à tous ses degrés, n'ait jamais cessé d'être en rapports, plus ou moins étroits, avec la religion est mis en évidence par la légende de la *Princesse de Bakhtan*, à laquelle j'ai déjà fait allusion (5). Cette princesse, Bentrech, souffrant d'un mal inconnu, son père fit prier Ramsès II — époux de Néferourê, sœur de Bentrech — qu'il lui envoyât un « savant » égyptien capable de la guérir. Le « savant » se rendit au pays de Bakhtan et, après avoir examiné la jeune fille, diagnostiqua qu'elle était possédée par « *un ennemi avec qui on devait combattre* », c'est-à-dire dont on pouvait, malgré sa malignité, espérer de venir à bout. Mais, en même temps, il s'avouait incapable de mener lui-même la lutte et conseillait de s'adresser à un plus grand que lui, au dieu thébain Khonsou. De fait, la statue divine,

(1) *Eb.*, n° 2, ci-après p. 11. — Les maladies étant causées par un ennemi des vivants, il arrivait qu'on accompagnât le nom de la maladie du déterminatif de « l'ennemi » (le signe A, 14 des listes d'hiéroglyphes). Cf. à ce sujet, EBBELL, dans *ZÄS*, 62 (1926), p. 14 ; et voir ci-après, p. 11 et n. 7.
(2) DAWSON, *op. laud.*, p. 15.
(3) ANTHES, *Felseninschriften*, p. 33, graffite 15.
(4) Ci-dessus, p. 7. — Il est intéressant de rappeler que, pour les Grecs, Asklépios, le dieu de la médecine, était magicien autant que médecin ou chirurgien. « Il guérissait les uns par de douces incantations ; aux autres il donnait à boire d'efficaces breuvages, ou bien il appliquait des simples tout autour de leurs membres et tranchait leur mal avec le fer pour les rendre à la santé. » (PINDARE, *Pyth.*, III, 51 sqq.)
(5) Ci-dessus, p. 1.

transportée à Bakhtan, compléta l'œuvre du « savant » et chassa l'esprit malin qui habitait la princesse.

§ 6. — Les médecins-magiciens ne prétendaient pas avoir inventé les formules d'incantation grâce auxquelles il leur arrivait d'exorciser les malades des puissances invisibles qui les tourmentaient. Ils les tenaient directement des dieux, comme nous l'apprend un texte conservé par le *Pap. Ebers* (1) :

Je suis sorti d'Héliopolis avec les Grands des temples (2), ceux qui détiennent la protection, les seigneurs de l'éternité. Également, je suis sorti de Saïs avec la mère des dieux (3). Ils m'ont donné leur protection ; j'ai des formules qu'a faites le Maître Universel (4) pour écarter (5) la douleur causée par un dieu ou une déesse, par un mort ou une morte, etc., et qui est dans cette mienne tête, dans ces miennes vertèbres (6), dans ces miennes épaules, dans cette mienne chair, dans ces miens membres, et pour châtier le Calomniateur (7), le chef de ceux qui font entrer le désordre dans cette mienne chair et la maladie dans ces miens membres, comme quelque chose qui entre dans cette mienne chair, dans cette mienne tête, dans ces miennes épaules, dans ce mien corps, dans ces miens membres. J'appartiens à Rê. Il a dit : « C'est moi qui le protégerai (le malade) contre ses ennemis. Ce sera Thot son guide, lui qui fait parler les écrits et qui est l'auteur du recueil (de formules) ; il donne l'habileté aux savants et aux médecins (8), ses disciples, pour délivrer (de la maladie) celui que Dieu désire maintenir en vie. (*Eb.*, n° 1) (9).

Ce texte établit donc l'origine divine des formules guérisseuses et représente magiciens et médecins comme tenant leur science et leur puissance de Thot, le dieu bienfaisant, chargé par Rê de protéger l'humanité souffrante. Mais c'est en même temps une *incantation* d'une valeur universelle : il suffit qu'un malade, après les mots terminant le discours de Rê, « ... *celui que*

(1) *Eb.*, 1, 1-11 = n° 1 ; texte parallèle (avec quelques variantes), *Hea.*, 6, 5-11 = n° 78.
(2) C'est-à-dire : les dieux.
(3) « Neith de Saïs, la mère des dieux », *Hea.*, 6,6. Ces dieux, enfants de Neith, seraient Rê, Sobek et même Isis. Cf. LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 185, n. 27.
(4) Le dieu-soleil.
(5) Eg. *dr* « écarter, repousser, faire disparaître », terme technique, qui se retrouve à toutes les pages des papyrus médicaux.
(6) Eg. *nḥbt-í íptn* (démonstratif pluriel) : cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, p. 24, n. 2.
(7) Le diable, *śrḫy* : comparer le grec διάβολος, qui a la même signification (celui qui dénigre, calomnie).
(8) Litt. « à ceux qui savent les choses *rḫw íḫt* (c'est-à-dire aux magiciens) et aux médecins *swnww* ».
(9) Reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 47. Ma traduction tient compte, tout à la fin, de la variante du *Pap. Hearst*, 6, 10 (suppression du pronom *św*).



*Dieu désire maintenir en vie* », s'écrie : « *Je suis, moi, celui que Dieu désire maintenir en vie* (1). »

Car, ajoute l'auteur de la formule :

(Ces) paroles (sont) à dire quand on applique un médicament sur n'importe quel membre malade d'un individu. Remède efficace (2), (expérimenté) un nombre incalculable de fois. (*Eb.*, n° 1, *in fine.*)

Autre formule magique, de grande utilité, pensait-on, pour enlever sans douleur un pansement, ou, comme s'exprime le *Pap. Ebers* (3), « *pour délivrer (c'est-à-dire défaire) toute espèce de bandage* » (4) :

Fut délivré celui qui fut délivré par Isis. Horus fut délivré par Isis du mal que lui avait fait son frère Seth (5), quand celui-ci tua son père Osiris. O Isis, grande magicienne, délivre-moi, libère-moi de toute chose mauvaise, nuisible, rouge (6), du mal causé par un dieu, du mal causé par une déesse, (délivre-moi) d'un mort, d'une morte, d'un ennemi, d'une ennemie (7), qui veulent me faire obstacle, comme tu as été délivrée, comme tu as été libérée (par la naissance) de ton fils Horus. Et puisque je suis entré dans le feu et que je suis sorti de l'eau (8), je ne tomberai pas dans le piège de ce jour. J'ai dit (la formule) et me voici redevenu jeune et frais. (*Eb.*, n° 2.)

Le texte est suivi de ces mots, qui constituent à leur tour une incantation sans objet défini :

O Rê, parle en faveur de ton uraeus (9) ; Osiris, crie en faveur de ce qui est sorti de toi.

(1) Compte tenu de la variante du *Pap. Hearst (ibid.)* qui supprime le pronom *wí*.
(2) Eg. *śśr m;'* « quelque chose de réellement excellent » : cf. *Wörtb.*, 4, 542, réf. 13-14. Le copte a, comme formule correspondante : *outokimon pe*, « c'est un remède éprouvé » ; cf. CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 197.
(3) *Eb.*, 1,12-2,1 = n° 2.
(4) Eg. *wḥ' wt nb.*
(5) En fait, Seth est l'oncle maternel d'Horus. Cette confusion se retrouve dans *Les aventures d'Horus et de Seth* (4, 7), où les deux antagonistes sont également considérés comme frères : LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 188, n. 45.
(6) « Rouge » *dšrt*, au sens de « fâcheuse ». Cf. LEFEBVRE, Rouge et nuances voisines, dans *JEA*, 35 (1949) p. 72, et ci-après, p. 115, n. 2.
(7) Ce texte a inspiré à GARDINER et SETHE (*Egyptian Letters to the Dead*, London, 1928, p. 12) ces réflexions : « Quand les termes employés sont « tout mort, toute morte », sans doute est-il fait surtout allusion aux esprits errants et malheureux de ceux auxquels avait été refusée une sépulture, mais il semblerait aussi (d'après ce texte) que tout ennemi avait le pouvoir d'obtenir le même résultat, non moins qu'un dieu ou une déesse. » — Cf. ci-dessus, p. 9 et n. 1.
(8) Le feu de la maladie et l'eau du remède (dont il n'est pas autrement question) n'ont eu aucune prise sur le malade, qui espère bien supporter encore l'enlèvement du pansement, désigné ici du nom de « piège ». Cf. SETHE, *Erläut.*, p. 70.
(9) L'uraeus du dieu-soleil qui, comme son œil, « est sortie de lui » et à laquelle le patient s'identifie (SETHE).

Rê parle en faveur de son uraeus ; Osiris crie en faveur de ce qui est sorti de lui.

Voilà, je suis sauvé (1) de toute chose mauvaise, nuisible, rouge, du mal causé par un dieu, du mal causé par une déesse, (sauvé) d'un mort, d'une morte, etc.

Remède efficace (2), (expérimenté) un nombre incalculable de fois. (*Eb.*, n° 2) (3).

§ 7. — Les incantations précitées semblent bien agir par leur seule force magique ; du moins ne sont-elles accompagnées de l'indication d'aucun traitement, d'aucune formule pharmaceutique. Leur puissance surnaturelle s'exerce directement, tout emploi d'un médicament dû à la science ou à l'ingéniosité des hommes étant passé sous silence ou restant dans le vague.

Mais il n'en va pas toujours ainsi. Généralement, la formule magique n'opère qu'à travers un substrat sensible bien déterminé. Ce substrat est d'ordinaire une pommade, une potion, un collyre. Par exemple, si la vue s'obscurcit, si la cornée se couvre de taies blanches (4), il est recommandé de dire (5) :

Il y a du bruit dans le ciel du Sud, depuis la tombée de la nuit, et de l'orage dans le ciel du Nord. Un monceau (de têtes coupées) est tombé dans l'eau. L'équipage de Rê frappe ses pieux (6), parce que des têtes sont tombées dans l'eau. Qui donc le (7) rapportera, (qui) le trouvera ? C'est moi qui le rapporterai, c'est moi qui le trouverai. — J'ai rapporté vos têtes, j'ai rattaché vos vertèbres cervicales, j'ai remis en place vos (têtes) coupées (8). J'ai rapporté vos (têtes) (9) pour que (en reconnaissance) vous écartiez le mal (qui m'a été causé par) un dieu, un mort, une morte, etc.

(Incantation) à réciter sur de la bile de tortue. A piler dans du miel, et à placer (10) sur le « dos des yeux » (11). (*Eb.*, n° 360) (12).

(1) Lire : *nḥm-kwí* (pseudoparticipe, marquant le résultat).
(2) Voir ci-dessus, p. 11 et n. 2.
(3) Reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 47-48.
(4) Eg. *šḥḏw m irty*, *albugines oculorum*. Cf. ci-après, chap. V, § 5, A.
(5) *Eb.*, 58, 7-15 = n° 360.
(6) Opération qu'exécutent les matelots dès que le bateau aborde à la rive. Cf. le conte du *Naufragé*, l. 4.
(7) « Le », c'est-à-dire le monceau de têtes. Noter l'interversion des deux verbes (trouver *après* rapporter).
(8) Litt. peut-être « vos abatis *ḥšḳw.tn* ».
(9) Lire : *in.n.i <ḏꜣḏꜣw>.tn*, comme plus haut.
(10) Litt. « (Ce) sera (ou : ce devra être) pilé *(ẖꜣw)* dans du miel et (ce) sera (ou : ce devra être) placé *(dí)...* » — J'indique ici, une fois pour toutes, que, dans les formules de ce genre, on a affaire à des *šḏm.f* passifs, à sens futur, employés impersonnellement (LEFEBVRE, *Grammaire*², § 298, *in fine*). La désinence *-w* est d'ailleurs quelquefois écrite, ainsi : *Eb.*, n° 420 *(šẖꜣkw)* ; n° 822 *(škpw)*. Une intéressante variante grammaticale est signalée ci-après, chap. V, p. 81, n. 1.
(11) « Le dos des yeux », la partie externe des paupières.
(12) Reproduit par SETHE, *ibid.*, p. 49. (Le même remède, mais sans incantation, *Eb.*, 57, 5-6 = n° 347.)



Miel et bile (1) pour faire disparaître des leucomes... On ne peut s'empêcher de penser au fiel de poisson, fourni par l'Ange, grâce auquel Tobie fit tomber les taies blanches qui obscurcissaient les yeux de son père (*Tobie*, 11, 13-15). Pour les Égyptiens cependant cet onguent n'avait de valeur qu'associé à la formule magique, le malade s'identifiant avec celui qui avait rendu leurs têtes aux matelots de la barque solaire et bénéficiant à son tour de leur reconnaissance.

Je citerai encore, pour son pittoresque, une incantation, avec prescription, destinée à guérir une brûlure. La médication indiquée est précédée d'un bref dialogue entre Isis et un messager (2) :

*(Le messager.)* Ton fils Horus est en flammes sur le plateau désertique.

*(Isis.)* Y a-t-il de l'eau là ?

*(Le messager.)* Il n'y a pas d'eau là.

*(Isis.)* Il y a de l'eau dans ma bouche et un Nil entre mes cuisses. Je suis venue (3) pour éteindre le feu.

(Formule) à réciter sur du lait d'une (femme) qui a mis au monde un garçon, (sur) de la gomme (odorante) et des poils de bouc. A placer sur la brûlure. (*Eb.*, n° 499) (4).

A ce texte fait suite cette variante plus brève (5) :

On peut dire aussi : Mon fils Horus est en flammes sur le plateau désertique. Il n'y a pas d'eau là ; je ne suis pas là. J'apporte (6) de l'eau (provenant) du bord de la pièce d'eau pour éteindre le feu.

(1) *bít* (miel) et *wdd* (bile, fiel). Ce dernier mot a été étudié par DAWSON, dans *ZÄS*, 62 (1927), p. 21 : on employait ainsi comme remède le fiel *(wdd)* de bœuf, de tortue, d'ibex, d'oiseau, peut-être même d'homme (à moins qu'il ne faille lire, dans *Eb.*, 61, 12 = n° 392, *wdd n rr* « fiel de porc », au lieu de *wdd n rmṯ*) : cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 38.
En ce qui concerne le miel, il était fort employé en pharmacie et recommandé même par les magiciens, comme « quelque chose de doux (au goût) pour les hommes, mais quelque chose d'amer pour les morts » (ci-après, chap. VI, p. 113). Il s'agit toujours, notons-le, de miel sauvage, les Egyptiens n'ayant pas, semble-t-il, domestiqué les abeilles (cf. à ce sujet SEYFFERT, *Biene und Honig...*, Leipzig, 1930, p. 150-154). Celui qui faisait profession de recueillir ce produit, le *bity*, n'était donc pas à proprement parler, un « apiculteur », mais un « récolteur de miel ».
(2) *Eb.*, 69, 3-5 = n° 499. — Comparer *Lon.*, n° 47.
(3) Le verbe est bien au passé : il faut supposer qu'en même temps qu'elle donnait la réplique au messager, Isis se transportait sur le lieu du sinistre, où elle est maintenant arrivée.
(4) Reproduit par SETHE, *ibid.*, p. 50.
(5) *Eb.*, 69, 6-7 = n° 500. — Comparer *Lon.*, n° 48.
(6) *int.i*, ou peut-être *int.t*, 2e pers. fém. « apporte », ordre qui s'adresserait à quelque servante.

(Formule) à réciter sur du lait d'une (femme) qui a mis au monde un garçon (1). (*Eb.*, nº 500) (2).

Le lait de femme (nºs 499 et 500) ou, comme s'exprime le *Pap. Berlin* (nº 163 *h*), le « lait humain » (3) a toujours été jugé par les médecins de l'Antiquité supérieur à celui des animaux (4) ; mais c'est au lait d'une femme *ayant mis au monde un garçon* que, depuis les Égyptiens, on donnait la préférence. Ce lait figure en bonne place, par exemple, dans les formules de médicaments pour les yeux au *Pap. Ebers* (5). Hippocrate devait recueillir cette recette et recommander lui aussi le γάλα γυναικὸς κουροτρόφου (6). Aristote a expliqué la raison de ce choix : « En général, dit-il, les femmes grosses de garçons se portent mieux et gardent meilleur teint ; c'est le contraire pour les femmes grosses de filles..., dont la grossesse est pénible (7). » Le lait de ces dernières est donc, en principe, moins recommandable. Dioscoride (*De mat. med.*, V, 99) et Pline (XX, 51, 4) en préconisèrent aussi l'usage : les Coptes et les Arabes d'Égypte reprirent à leur compte cette recette pharmaceutique (8).

Il est intéressant de noter que les anciens Égyptiens, après avoir prélevé du lait d'une mère qui venait de mettre au monde un fils bien portant, conservaient, puis, si besoin, transportaient ce liquide, si fréquemment recommandé par les médecins, non dans des récipients quelconques, mais dans des vases à l'image d'une femme tenant sur ses genoux un petit garçon. (Pl. II.) Les musées de Moscou et de Berlin (9), ainsi que celui du Louvre (10) possèdent chacun un vase de cette forme.

Quant à la gomme (nº 499), on peut rappeler ici que notre langue doit ce vocable à l'égyptien (11), par l'intermédiaire du grec κόμμι : ainsi, Hérodote (II, 96) donne ce nom à la résine

(1) Eg. *irtt nt mst ṯ3y*.
(2) Reproduit par SETHE, *ibid.*, p. 50.
(3) Expression citée ci-après, chap. III, p. 41, n. 9 : *irtt rmṯ*.
(4) Les Assyro-Babyloniens cependant considéraient le lait de femme comme nocif. Cf. CONTENAU, *La médecine en Assyrie et en Babylonie*, Paris, 1938, p. 186 et p. 190-192.
(5) *Eb.* nºs 368, 384, 408, 414, 499, 500. De même au chap. VI ci-après (gynécologie).
(6) HIPPOCRATE, *Des femmes stériles*, § 214. Cf. LITTRÉ, *Œuvres d'Hippocrate*, vol. VIII, p. 414 (texte) et 415 (traduction).
(7) ARISTOTE, *Hist. des animaux*, 7, 4.
(8) CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 301 (nº 206).
(9) SAINTE FARE GARNOT, dans *Mélanges Picard*, II (1949), p. 905.
(10) Ch. DESROCHES-NOBLECOURT, dans *Rev. d'égypt.*, 9 (1952), p. 49. C'est à cette excellente archéologue que revient le mérite d'avoir précisé l'usage de ces curieux récipients.
(11) Eg. *ḳmyt*, copte KOMI.



qui coule de l'acacia ; il dit ailleurs (II, 86) que les embaumeurs se servaient de gomme (κόμμι) au lieu de colle (κόλλη) pour confectionner l'enveloppe des momies.

A ces deux ingrédients, qui se retrouvent au nº 763 du *Pap. Ebers* (ci-après, chap. IV, § 2), s'ajoutent, dans le cas du nº 499, des poils de bouc (1), qui ne ressortissent plus à la médecine proprement dite, mais plutôt à la magie.

Assurément pareils emplâtres n'auraient produit aucun effet si le malade n'eût été pour la circonstance identifié avec Horus : c'est essentiellement la vertu des paroles magiques qui, dans l'esprit des Égyptiens, devait guérir sa brûlure.

§ 8. — Les potions et drogues qui servaient de véhicule au fluide magique n'étaient pas toujours composées d'ingrédients extraordinaires ou répugnants (par exemple, les eaux souillées d'un blanchisseur) (2), parfois même peu faciles à se procurer. Il arrivait aussi que ce fussent des remèdes naturels, simples, appropriés à la maladie, et qui agissaient par leurs qualités physiologiques. Supposons le cas se répétant un certain nombre de fois. Les non-initiés retenaient la formule du remède, composaient avec exactitude la potion jadis ordonnée par le magicien et se dispensaient de prononcer l'incantation, toujours difficile à retenir ou à réciter correctement. Le malade n'en guérissait pas moins : aussi, bien souvent, finit-on par accorder créance au remède lui-même, au remède isolé de sa formule magique. Et c'est ainsi que, tout naturellement, de la magie naquit la médecine — et avec elle la pharmacopée — et que le mire — le « sounou » (3) — apparut à côté du sorcier (4).

Combien de temps fut nécessaire à cette rationalisation de l'art de guérir ? Des siècles certainement, des millénaires peut-être, la transition n'ayant dû se faire qu'insensiblement. La médecine du reste ne supprima pas, répétons-le, la magie ; nulle part, et en Égypte moins qu'ailleurs, une conception nouvelle n'a jamais entièrement évincé une conception antérieure (5).

(1) Eg. *šny n sr*.
(2) Ci-après, chap. III, § 3 (*Eb.*, 856 *e*). Ce sont des ingrédients de ce genre — essentiellement répugnants — qui sont à l'origine de l'expression allemande, souvent employée, *Dreckapotheke* (pharmacopée excrémentielle).
(3) Le mire (médecin) est appelé, en moyen égyptien, *swnw* : c'est la forme qui sera, pour raison d'uniformité, exclusivement employée dans cette étude, quel que soit l'âge des documents cités ; cf. d'ailleurs *Wörtb.*, 3, 427.
(4) Le sorcier (magicien) est appelé *rḫ iḫt* « celui qui sait les choses ». Cf. ci-dessus, p. 10 et n. 8. — On lira avec intérêt dans DAWSON, *Magician and Leech*, les p. 58, 64, 73.
(5) Une preuve de ces inévitables contradictions nous est fournie par une section du *Pap. Berlin* (8, 1-9, 4 = nºs 89-106) où ont été réunies diverses

Aussi bien, la hantise de l'invisible, le besoin du surnaturel ont-ils toujours été inhérents à la nature humaine : qui pourrait empêcher le cœur de l'homme d' « avoir ses raisons que la raison ne connaît pas » ?

formules d'onguents propres, assurait-on, à « écarter un dieu, des fantômes, un mort, une morte ». En frictionnant le malade au moyen de produits naturels, tels qu'oliban frais, terre de Nubie, latex de sycomore (n° 89), on évinçait le mal physique, bien réel, introduit dans le corps du patient par des agents inconnus, inaccessibles, réputés surnaturels.

CHAPITRE II

# LES MÉDECINS

§ 1. Leur formation. — § 2. Étendue de leurs connaissances. — § 3. Pratique médicale. — § 4. Les prêtres de Sekhmet. — § 5. Auxiliaires médicaux.

§ 1. — Contrairement à une opinion assez répandue (1), il n'a jamais existé dans l'Égypte ancienne d'Écoles de médecine, au sens que nous donnons à cette appellation. Il est vraisemblable qu'un médecin — « sounou » (2) — transmettait lui-même son savoir au fils qui, après sa mort, le remplacerait dans sa fonction, de même qu'un prêtre enseignait à celui de ses enfants qui devait lui succéder sa connaissance des formules religieuses et des rites.

Diodore de Sicile (I, 81) avait noté cette coutume : « Les enfants du peuple, écrit-il, reçoivent l'éducation de leurs pères ou de leurs parents, qui leur apprennent le métier que chacun doit exercer pendant sa vie. » Ailleurs (I, 91), parlant des embaumeurs, il rapporte « qu'ils appartiennent à une profession qui se transmet de père en fils » (3). Remarquons qu'en Grèce, du temps de Platon — et, par conséquent, d'Hippocrate — la doctrine médicale se transmettait également du père aux enfants (4), et le texte du célèbre *Serment* paraît bien indiquer que cet enseignement se donnait en quelque sorte à huis clos, comme une faveur dont bien peu bénéficiaient en dehors des fils mêmes du médecin enseignant (5).

(1) Et que SCHÄFER a contribué à propager par son article : Die Wiedereinrichtung einer Ärzteschule in Saïs, dans *ZÄS*, 37 (1899), p. 72-74.

(2) Cf. ci-dessus, p. 15.

(3) Le titre de certaine recette pharmaceutique (CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 243, n° 122) fait penser qu'il en était de même des pharmaciens à l'époque copto-arabe : « Grand collyre auquel j'ai travaillé *avec mon père.* »

(4) Dans le *Phèdre* (227 *a*), PLATON cite deux médecins athéniens, Akouménos et *son fils* Eryximaque.

(5) « Je mettrai mon maître de médecine au même rang que les auteurs de mes jours... ; je tiendrai ses enfants pour des frères et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je ferai part des préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement *à mes fils, à ceux de mon maître..., mais à nul autre.* » (« Serment d'Hippocrate », dans LITTRÉ, *Œuvres d'Hippocrate*, vol. IV, p. 629.)

Il était d'ailleurs loisible aux futurs praticiens égyptiens, formés par leur père, de compléter leur bagage scientifique en faisant un stage dans une « Maison de Vie » (1). Non pas que cette institution, qui existait dans chaque ville de quelque importance, pût se comparer à une Université, offrant des enseignements organisés, des programmes d'études, des sessions d'examens : c'était en réalité, comme l'a montré Gardiner, un *scriptorium*, — un ensemble d'ateliers où des scribes, groupés en « départements » selon leur spécialité, composaient et recopiaient des livres traitant de religion, de magie, de médecine (2), ou rédigeaient des inscriptions et des documents de caractère officiel (3). Beaucoup de nos exemplaires du *Livre des Morts* proviennent de ces ateliers, et probablement aussi la plupart de nos papyrus médicaux et magiques. Ces scribes étaient des hommes très instruits. Entre eux un commerce intellectuel, des échanges d'idées s'établissaient, pour le profit général, mais surtout au bénéfice des jeunes gens qui débutaient ou se perfectionnaient dans diverses sciences, entre autres la théologie et la médecine. Ils pouvaient trouver près d'un de leurs anciens, « sous la main » (c'est-à-dire : sous la direction) duquel ils se plaçaient, des conseils inspirés par l'expérience. Un scarabée (4), quelque peu antérieur au Nouvel Empire, nous fait connaître le nom d'un des « maîtres de la Maison de Vie » : Seneb (5). Quelles étaient au juste ses fonctions, nous l'ignorons ; mais rien ne permet de penser que ce Seneb ait été un véritable « professeur » s'adressant *ex cathedra* à une classe d' « élèves » (6).

(1) Eg. *pr-ʿnḫ*. Cf. GARDINER, The House of Life, dans *JEA*, 24 (1938), p. 157-179.

(2) Mais non pas des ouvrages purement littéraires, dont nous savons qu'ils sortaient des mains de scribes du trésor royal (ainsi, le *Conte des Deux Frères*, 19, 8). Cf. GARDINER, *ibid.*, p. 176.

(3) On s'y occupait aussi d'astronomie, en vue notamment de la fixation du calendrier des fêtes religieuses. L'interprétation des songes était également du ressort des savants de la Maison de Vie. Cf. VOLTEN, *Demotische Traumdeutung*, Copenhagen, 1942, p. 40 et suiv.

(4) *CGMC* (NEWBERRY), *Scarab-shaped Seals*, p. 17 et pl. II, nº 36065.

(5) Texte : *śbꜣ n pr-ʿnḫ Śnb*. Le titre est écrit *ś* + *b* + *étoile*, sans la désinence *.w* et sans aucun déterminatif. On peut raisonnablement supposer que c'est une graphie de *śbꜣw* « maître » *(Lehrer)*. Mais il ne serait pas impossible que *śbꜣ* eût son sens normal d' « élève » *(Zögling)*.

(6) Tout au plus pourrait-on admettre qu'une sorte d'enseignement était donnée dans ces établissements au moyen de dictées (cf. VOLTEN, *op. laud.*, p. 30-39), à condition de comprendre, à mon avis, qu'il s'agirait de dictées de livres très anciens (comme ceux que reproduisent nos papyrus médicaux), accompagnées, si l'on veut, de commentaires dus aux scribes les plus expérimentés de la Maison de Vie. Aller plus loin, c'est, comme le fait d'ailleurs VOLTEN, instituer immédiatement une insoutenable comparaison avec les Universités modernes et leurs professeurs.

CAPART (*Chron. d'Eg.*, XVIII/36 (1943), p. 261) paraît avoir trouvé la



Que les Maisons de Vie aient été non seulement accueillantes aux médecins, mais que ceux-ci en aient reçu occasionnellement la direction, nous est prouvé par une des inscriptions qui couvrent la célèbre statue naophore du Vatican, représentant le médecin en chef et prêtre de Neith, Oudjahorresné (1). Le brutal Cambyse avait ruiné ces Maisons ; Darius Ier, prince éclairé et sage, chargea de leur restauration Oudjahorresné, qui avait accompagné en Perse le maître provisoire de l'Égypte (2) :

La Majesté du roi Darius (qu'il vive éternellement !) m'ordonna de retourner en Égypte — tandis que Sa Majesté se trouvait en Élam, étant grand roi de tous les pays étrangers et grand souverain de l'Égypte — pour restaurer le(s) département(s) de(s) Maison(s) de Vie [consacrés à] la médecine (3), après qu'(ils étaient tombés en) ruine. Les étrangers me transportèrent de pays en pays et me ramenèrent en Égypte, comme l'avait ordonné le seigneur du Double Pays. Je fis selon ce que Sa Majesté m'avait ordonné. Je les (4) pourvus de tout leur personnel, consistant en gens de qualité, sans qu'il y eût parmi eux de fils d'un homme du commun. Je les plaçai sous la direction de tous hommes instruits [chargés de les guider(?) dans] tous leurs travaux. Sa Majesté ordonna de leur donner toute sorte de bonnes choses, afin qu'ils pussent exécuter tous leurs travaux. Je les munis de tout ce qui pouvait assurer leur maîtrise et de tous leurs instruments indiqués par les écrits et conformes à ce qu'ils étaient auparavant.

Sa Majesté fit cela parce qu'Elle connaissait l'utilité de cet art pour rendre la vie à tous ceux qui sont malades et pour faire durer à jamais le nom de tous les dieux, leurs temples, leurs offrandes et la conduite de leurs fêtes (5).

Comme le souligne Gardiner (6), il est possible qu'Oudjahorresné se soit entouré, pour remettre en marche les divers dépar-

note juste en rapprochant la Maison de Vie du *Museum* que devaient créer les Ptolémées à Alexandrie, et en donnant (d'après W. J. WOODHOUSE, dans *Encyclop. biblica*) cette définition du *Museum* : « Non pas un établissement d'enseignement ni un séminaire pour la jeunesse, mais bien un institut de recherches pourvu de ressources adéquates et auquel était attachée une bibliothèque. »

(1) Sur ce monument, voir en dernier lieu : G. POSENER, *La première domination perse en Egypte*, Le Caire, 1936, p. 1-26 ; GARDINER, *article précité*, p. 157-159 ; TULLI, Il Naoforo Vaticano, dans *Miscellanea Gregoriana*, Roma, 1941, p. 211-280 (nombreuses photos).

(2) Oudjahorresné avait d'abord été dans les faveurs de Cambyse, lequel lui assigna les fonctions de médecin en chef et l'attacha à sa personne.

(3) Texte : [*n*] *ir(t) swnw* (?) : GARDINER, *article précité*, p. 158.

(4) On ne voit pas clairement si « les » désigne exclusivement les départements médicaux dont il vient d'être question ou les Maisons de Vie en leur entier. La dernière phrase du passage cité, où il est question des dieux et de leur culte, inclinerait vers la seconde hypothèse (GARDINER).

(5) Texte gravé sur le dossier de la statue : TULLI, *article précité*, fig. 32, 33, 34.

(6) GARDINER, *article précité*, p. 159.

tements des Maisons de Vie, d'hommes particulièrement qualifiés, soit comme scribes, soit comme médecins, soit comme théologiens, bref de savants spécialisés et compétents, sans qu'il fût d'ailleurs question d'y introduire des « professeurs ».

La corporation des médecins eut toujours pour patron le dieu Thot, dont nous avons vu (1) qu'il était considéré comme l'inventeur des formules qui guérissent et le dispensateur du savoir et de l'habileté aux magiciens et aux médecins. Les malades, de leur côté, adressaient volontiers leurs prières à Amon, à Min, ainsi qu'à la redoutable Sekhmet (2). « *Qu'Amon soit pour moi un médecin* — dit un de ces malades ; *qu'il chasse la douleur de mon corps, qu'il éloigne de moi la maladie* (3). » Et un autre : « *Min, qui guérit le malade et ranime le misérable, le bon médecin de celui qui a confiance en lui* (4). »

Mais il n'y eut jamais, du moins à l'époque pharaonique, de « dieu de la médecine » : c'est seulement sous les Ptolémées qu'on éprouva le besoin d'en créer un. On promut à cette dignité un homme fameux des temps les plus reculés, Imhotep, qui avait été à la fois conseiller politique, architecte, médecin *peut-être* (5) d'un roi de la III[e] dynastie, Nétjererkhet-Djéser, et que la piété populaire avait, semble-t-il, « héroïsé » dès le VI[e] siècle ; sous le nom d'Imouthès (Ἰμούθης) les Grecs le divinisèrent de façon définitive, le consacrant « fils de Ptah » (6) et l'assimilant à leur Asklépios (7).

§ 2. — A la constatation qu'en Égypte « tout est plein de médecins » Hérodote ajoutait : « La médecine y est répartie de cette façon : chaque médecin soigne une maladie, non plusieurs... Les uns sont médecins pour les yeux, d'autres pour la tête, pour les dents, pour la région abdominale, pour les maladies de localisation incertaine (8). » Il en était probablement ainsi au V[e] siècle. Mais aux époques antérieures, un même homme se

(1) Ci-dessus, p. 10. (*Eb.*, n° 1.)
(2) Sur Sekhmet, voir ci-après, § 4.
(3) *CGMC* (LEGRAIN), *Statues et statuettes*, III, p. 88, n° 42237, l. 6. — Voir aussi ci-après, chap. V, § 1.
(4) PETRIE, *Koptos*, London, 1896, 20 *a*, 15 (ptolémaïque).
(5) Nous n'avons sur ce point aucun témoignage écrit. Tout au plus trouve-t-on parmi les titres anciens d'Imhotep celui de *ḥry-ḥbt ḥry-tp* « chef-lecteur » (GUNN, dans *ASAE*, 26 (1926), p. 195) : or, on sait qu'un « lecteur » était aussi magicien et interprète des songes, mais il n'était pas *swnw* (médecin).
(6) Et ERMAN, *Die Religion*, p. 58, se demande si on ne lui aurait pas attribué pour mère la déesse Sekhmet.
(7) Sur Imhotep, cf. SETHE, Imhotep der Asklepios der Aegypter, dans *Untersuchungen*, II, 4 (1902) ; HURRY, *Imhotep, the Vizier and Physician of King Zoser*, 2nd ed., Oxford, 1928.
(8) HÉRODOTE, II, 84 (trad. LEGRAND).



flattait de joindre à l'exercice de la médecine générale la pratique de plusieurs spécialités : Iri, dont il a déjà été question (1), n'était pas seulement médecin et doyen des médecins de la cour, mais encore oculiste et spécialiste des maladies de l'estomac, de l'intestin, de l'anus. Néanmoins, il existait, dès les temps les plus anciens, des traités spéciaux pour chaque sorte de maladie ; ou, si l'on préfère, l'exposé de la science médicale égyptienne comportait plusieurs chapitres ou volumes, six, au dire de Clément d'Alexandrie (2), — le cinquième traitant des maladies des yeux et le sixième étant consacré à la gynécologie. On peut supposer que, parmi les quatre premiers, plusieurs traitaient de médecine générale et qu'un autre (correspondant approximativement à notre *Pap. Smith*) était réservé à la chirurgie osseuse. L'anatomie faisait-elle l'objet d'un traité spécial ? On l'ignore : nous avons du moins conservé de curieuses observations sur l'anatomie et la physiologie du cœur et des vaisseaux, qu'on trouvera reproduites et commentées ci-après (chap. III).

§ 3. — Le jeune médecin, contemporain des Pharaons, avait sur ses confrères d'aujourd'hui un grand avantage : il n'avait pas le souci de « s'installer », de se créer une clientèle. Les médecins étaient en effet des fonctionnaires, recevant un traitement et non des honoraires. « Dans les expéditions militaires — explique Diodore de Sicile (I, 92) — et dans les voyages, tout le monde est soigné gratuitement, car les médecins sont entretenus aux frais de la société (3). » On hésitait peu, en conséquence, à recourir à leurs services : un mari, s'adressant à l'esprit de son épouse défunte et lui reprochant de ne pas le laisser en paix, s'écrie :

> Quel mal t'ai-je fait ?... ... Quand tu tombas malade de la maladie que tu eus (avant de mourir), je <fis venir> le chef des médecins : il te donna ses soins et il fit ce que tu lui disais de faire (4).

Étant des serviteurs de l'État, les médecins entraient dans un cadre administratif hiérarchisé (5) : d'où, à côté du titre

(1) Ci-dessus, p. 7 et n. 3.
(2) *Stromata*, VI, chap. XXXV-XXXVII.
(3) A la différence, semble-t-il, de ce qui se pratiquait en Babylonie, où celui qui maniait « le poinçon de bronze » — le chirurgien — recevait une rémunération fixée par le code d'Hammourabi et proportionnée à la qualité sociale du « client ». Cf. G. CONTENAU, *La médecine en Assyrie et en Babylonie*, Paris, 1938, p. 31-33.
(4) Dans *Egyptian Letters to the Dead* (cité ci-dessus, p. 11, n. 7), p. 8-9, p. 24 et pl. 7-8 (l. 27-29) : XIX[e] dyn. La traduction littérale des derniers mots est : « Ce (au sujet de) quoi tu disais : fais-le. »
(5) Cf. JONCKHEERE, Le cadre professionnel des médecins égyptiens, dans *Chron. d'Eg.*, XXVI/52 (1951), p. 237.

précité « chef des médecins » (1), cet autre titre de « médecin en chef » (2) et celui de « médecin-inspecteur » (3). On connaît aussi le titre de « médecin en chef du Sud et du Nord » (4) — titre qui se dédouble, à la basse époque, en « médecin en chef du Sud » et « médecin en chef du Nord » (5). Un des plus anciens praticiens a laissé un nom fameux, « l'éminent médecin Nétjerhotep » que le *Pap. Berlin* (nº 163 *h*) cite comme étant l'auteur de certaines prescriptions pharmaceutiques (6).

Toute une équipe de médecins étaient attachés à la personne de Pharaon, avec les grades de « médecin de la cour » (7), « doyen des médecins de la cour » (8), « médecin-inspecteur de la cour » (9), « médecin en chef du roi » (10). Détail pittoresque : ces fonctionnaires avaient à leur disposition un bateau, « le bateau des médecins de la cour » (11), qui facilitait leurs déplacements.

Accompagnons, pour nous édifier, un médecin égyptien auprès de ses malades. L'examen du patient n'allait pas sans une certaine solennité et il ne devait pas être rapide, s'il est vrai que, « attaché aveuglément aux opinions de ses anciens », il ait eu à confronter soigneusement le cas concret qui lui était soumis avec les cas analogues décrits et étudiés dans les traités de médecine. N'exagérons rien cependant et faisons confiance au bon sens des Égyptiens. Quand le cas était simple, le papyrus corroborait le verdict déjà émis par le praticien ; à la rigueur, il servait d'aide-mémoire à un débutant. Quand le cas était compliqué, qu'il comportait des aspects différents ou que les symptômes pouvaient faire hésiter le médecin, le papyrus venait à son aide et lui facilitait son diagnostic.

Voici un exemple de traitement, avec examens répétés, fourni par le *Pap. Ebers* (12) (où, en général, les remèdes proposés

(1) Eg. *mr swnww*.
(2) Eg. *wr swnww*, litt. « le (plus) grand des médecins » ; ainsi, *Urkunden*, I, 42, 6. Une liste des médecins en chef à l'Ancien, au Moyen et au Nouvel Empire, dans *ZÄS*, 63 (1927), p. 65 (voir ci-dessus, p. 7, n. 3).
(3) Eg. *śḥḏ swnw(w)*. Cf. MARIETTE, *Mastabas*, D, 62.
(4) Ainsi Khouy (ci-dessus, p. 7 et n. 5), qui était *wr swnw(w) šmꜥw mḥw*.
(5) Eg. *wr swnw(w) šmꜥt* et *wr swnw(w) mḥt*, xxxᵉ dynastie, dans *ZÄS*, 65 (1930), p. 38 et p. 39.
(6) Voir ci-après, chap. III, § 3, p. 41, n. 4.
(7). Eg. *swnw pr-ꜥꜣ* (Iri). Voir sur ce sujet l'étude de JONCKHEERE, Médecins de cour, dans *Chron. d'Eg.*, XXVII/53 (1952), p. 51.
(8) Eg. *swnw śmśw pr-ꜥꜣ* (Iri, Khouy).
(9) Eg. *śḥḏ swnw(w) pr-ꜥꜣ* (Iri). Pour ces trois derniers titres, cf. JUNKER, dans *ZÄS*, 63 (1927), p. 64-65.
(10) Eg. *wr swnw(w) n nśw* (Hérychefnekht) : cf. ci-après, p. 25.
(11) Eg. *ímw swnww pr-ꜥꜣ* au mastaba de Mererouka : FIRTH-GUNN, *Teti Pyramid Cemeteries*, I (Le Caire, 1926), p. 134 (nº 45).
(12) *Eb.*, 36, 4-17 = nº 188.



abondent, tandis que les renseignements d'ordre clinique sont rares, et d'autant plus précieux) :

Instructions pour (soigner) quelqu'un qui souffre de l'estomac (1).

[1º *Premier examen*] Si tu examines un malade (2) ayant une « gêne » (3) dans l'estomac, qui se sent trop lourd pour manger quelque chose (4), qui a le ventre resserré et le cœur <accéléré> (5), de sorte qu'il éprouve de la difficulté (6) à marcher, semblable en cela à un homme qui souffre d'une inflammation de l'anus (7), alors tu devras l'examiner étendu (8).

[2º *Diagnostic*] Si tu trouves qu'il a le corps brûlant et une « gêne » dans l'estomac, alors tu diras à son sujet : « C'est le fait du foie. »

[3º *Traitement*] Tu auras recours alors à la médication secrète des plantes qu'a coutume de pratiquer un médecin (en pareil cas) : (Plante-) *pakh-seret* (9) et noyaux de dattes. A pétrir et filtrer (10) avec de l'eau, puis à faire boire au malade quatre matins de suite, jusqu'à ce que tu palpes (11) (de nouveau) son ventre. (*Eb.*, nº 188 *a*, *b*) (12).

Comme on le voit, le foie serait la cause de la maladie d'estomac. Le traitement prescrit devra donc avoir pour effet de régulariser le fonctionnement du foie ; il consiste exclusivement en l'usage de végétaux : une certaine plante *pakh-seret* (que nous retrouverons au chapitre des maladies des femmes (*Eb.*, nº 829), et une partie du fruit du dattier (13), dont la traduction « noyaux (concassés) » n'est pas certaine.

(1) *śśꜣw* (indications et directives) *n mn rꜣ-íb*.
(2) Litt. « un homme *(s)* ».
(3) « Gêne » *šnꜥ* (*Eb.* 32, 15 ; 36,4 ; 43, 20 ; 49, 6 ; *Sm.*, 20, 14). Ce mot est traduit « oppression », « obstacle » par EBBELL, « obstruction » par BREASTED ; SETHE et GRAPOW ont proposé « Geschwür » (abcès, ulcère) qui ne me paraît pas convenir ici.
(4) Litt., « manger du pain *(t)* ».
(5) Mot sauté par le copiste ; restitution hypothétique.
(6) Pour le sens de *ẖsı* « éprouver de la peine, de la fatigue pour faire quelque chose », cf. *Wörtb.*, 3, 399, réf. 4.
(7) Le Dʳ JONCKHEERE, *Pap. médic. Ch. Beatty*, p. 56, écrit à ce propos : « Peut-on marquer plus nettement le classicisme de la notion du retentissement de certaines affections de l'anus sur les membres inférieurs de l'individu qui en est affligé ? »
(8) Dans la position du décubitus dorsal.
(9) Eg. *pꜣẖ-srt*, plante non identifiée (*srt*, qui entre dans la composition de ce nom, signifie « mouton »).
(10) En fait, on pétrissait *(šbb)* la pâte faite des ingrédients susdits et d'eau, puis on la passait, en la filtrant *(ꜥtẖ)*, dans une jarre. Mêmes opérations pour la fabrication de la bière, décrites dans *Sinouhé* B, 247. — Pour les formes verbales, cf. ci-dessus, p. 12 et n. 10.
(11) En considérant *wẖꜣ* comme une variante de *ẖꜣí*, « traiter », « palper », « examiner », etc. Cf. *Wörtb.*, 1, 354, réf. 10.
(12) Tout le nº 188 *(a-d)* est reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 53-54.
(13) Eg. *ínyt nt bnr*, et cf. *Wörtb.*, 1, 94, réf. 4, au mot *ínyt*, « ein Pflanzenteil (Kerne ??) ».

Ce traitement n'ayant pas produit de résultats satisfaisants, le médecin fait une seconde visite à son malade :

[*Deuxième examen : nouveau diagnostic*] Cela fait, si tu trouves deux courants (1) dans son corps, le côté droit étant chaud, le côté gauche étant froid, alors tu diras à ce sujet : « C'est que la maladie s'étend et qu'elle dévore. » (*Eb.*, n° 188 *c.*)

Le médecin s'en tient là pour le moment ; il ne prescrit aucune médication nouvelle, mais il devra revenir une troisième fois près de son client :

[*Troisième examen : constatation du succès*] Tu devras le voir de nouveau, et si tu trouves tout son corps frais, alors tu diras : « Son foie n'est plus obstrué (2) et il est lavé (3). Le malade a admis le médicament. » (*Eb.*, n° 188 *d.*)

Je n'ai cité ce texte, si instructif, que pour mettre en lumière la méthode, les procédés cliniques du médecin (procédés dont nous trouverons plusieurs autres exemples). Quant à ce cas particulier, il est assez difficile de définir la maladie dont souffrait — et fut heureusement guéri — le patient. S'agit-il d'une fièvre gastrique présentant, comme il arrive souvent dans les pays chauds, des phénomènes bilieux ? S'agit-il d'une maladie d'estomac à évolution lente, accompagnée d'un mauvais fonctionnement du foie ? Le *Pap. Ebers* manque trop souvent de précision, et il n'en pouvait pas être autrement, les Égyptiens, nous le verrons, n'ayant jamais connu qu'imparfaitement l'anatomie des viscères.

Les médecins laissaient-ils des ordonnances entre les mains de leurs malades ? Quelques ostraca — tessons ou éclats de calcaire — provenant de Haute Égypte et portant des indications de remèdes, pourraient le laisser supposer. Cependant le Dr Jonckheere (4), qui a le mérite d'avoir attiré l'attention sur ces modestes documents, incline à penser qu'il faut plutôt y voir la notation rapide de médicaments que des médecins de campagne, qui étaient en même temps pharmaciens, devaient, une fois rentrés à leur centre, préparer eux-mêmes pour les clients qu'ils venaient de visiter.

§ 4. — Les observations qui précèdent concernent exclusivement les médecins — « sounou » — reconnus et appointés

(1) Expression imagée pour indiquer que le malade est fiévreux.
(2) Litt. « son foie est ouvert *(pḫꜣ-ti)* ».
(3) Le verbe *ndꜣdꜣ*, de sens inconnu, doit être rapproché, semble-t-il, du substantif *ndꜣdꜣ* qui, à l'époque grecque, désigne l'eau (*Wörtb.*, 2, 377, réf. 15).
(4) Jonckheere, Prescriptions médicales sur ostraca, dans *Chron. d'Eg.*, XXIX/57 (1954), p. 46.



par l'État. A côté d'eux — et en dehors des magiciens — existait un corps « paramédical », celui des « prêtres *(ouâbou)* de Sekhmet » (1). Sekhmet, déesse léontocéphale, sanguinaire, s'était, chose curieuse, transformée en divinité pitoyable aux souffrances humaines. Comme telle, elle était représentée sur une paroi du temple funéraire du roi Sahourê (Ve dyn.), à Abousir, et cette image, réputée miraculeuse, devint tôt l'objet d'une dévotion populaire. Le culte de Sekhmet se répandit à travers toute l'Égypte, où, du nord au sud, elle eut des chapelles, desservies par un clergé régulièrement constitué.

Aux prêtres *(ouâbou)*, attachés à ce culte et servant d'intermédiaires entre la déesse et les malades qui venaient lui demander leur guérison, on attribua tout naturellement la puissance thaumaturgique propre à Sekhmet elle-même. Ils en vinrent donc à jouer, parallèlement aux « sounou » (médecins), le rôle de guérisseurs (2), « agissant, comme écrivait Maspero, d'après l'inspiration directe et toute personnelle qu'ils recevaient de la divinité ». Ils savaient d'ailleurs, comme les médecins (et comme les sorciers), rechercher le pouls : c'était là sans doute l'essentiel (3). Aussi bien connaît-on quelques personnages qui étaient à la fois prêtres de Sekhmet et médecins : Onnophris, « prêtre de Sekhmet et médecin-inspecteur » (4) ; Irénakhti, « chef des prêtres (de Sekhmet) et médecin du palais » (5) ; Hérychefnekht, « chef des prêtres de Sekhmet, chef des magiciens, médecin en chef du roi » (6).

Onnophris et Irénakhti ne soignaient pas seulement les hommes, mais on les trouve représentés dans l'exercice de fonctions réservées chez nous aux vétérinaires (7). Un collègue de Hérychefnekht, nommé Âhanekht, se flattait d'être expert dans l'art de « soigner les taureaux » (8). Et le célèbre Pétosiris confiait à un prêtre de Sekhmet le soin des animaux élevés dans ses étables (9). Toutefois, certains spécialistes de l'art vétérinaire ne portent pas, à notre connaissance, d'autre titre que celui de « sounou » (10). Ce mot peut donc désigner à la fois les médecins

(1) Cf. Lefebvre, Prêtres de Sekhmet, dans *Archiv Orientálni*, 20 (1952), p. 57.
(2) Le *swnw* est un véritable ἰατρός, le prêtre de Sekhmet un ἱερεύς. Cf. Maspero, *Etudes de Myth. et Arch.*, III, p. 302-304.
(3) Voir ci-dessus, p. 8.
(4) Mariette, *Mastabas*, D, 62 (Ve-VIe dyn.).
(5) Paget-Pirie, *The tomb of Ptahhotep*, London, 1898, pl. 36 (même époque).
(6) Anthes, *Felseninschriften*, p. 34, graf. 15, l. 3-7.
(7) Scènes d'abatage et de dépeçage d'animaux.
(8) Anthes, *ibid.*, l. 10-11.
(9) Lefebvre, *Le Tombeau de Petosiris*, inscr. 58, 26.
(10) Ainsi « le scribe du *sounou* Nekht », inspectant d'ordre de son chef des troupeaux, dans Newberry, *Beni-Hasan*, I, London, 1893, pl. 30, tombe n° 3.

qui soignent les hommes et ceux qui soignent les animaux, les Égyptiens n'ayant jamais fait de distinction entre médecine humaine et médecine vétérinaire (1) ; de même, l'expression « ouâb Sekhmet » pouvait s'appliquer également aux vétérinaires et aux médecins.

Le corps des « prêtres de Sekhmet » semble, au cours des temps, s'être de plus en plus hiérarchisé. Nous avons déjà rencontré deux « chefs des prêtres de Sekhmet ». Au Nouvel Empire, nous en voyons deux autres qui paraissent avoir été fâcheusement compromis dans l'attentat contre Ramsès III (2). Pétosiris était, lui aussi, vers la fin du IVe siècle, « chef des prêtres de Sekhmet » (3). Mais il y a mieux : le héros de la *Stèle de Naples* (4), Somtoutefnekht, s'intitule « chef des prêtres de Sekhmet dans toute l'Égypte », et l'on sait que c'est son habileté de praticien qui lui valut la faveur des différents souverains qui régnèrent alors sur l'Égypte. Aussi bien avait-il succédé dans cette charge à son oncle maternel, qui portait un titre analogue, celui de « chef des prêtres de Sekhmet du Sud et du Nord » (5).

§ 5. — Le corps médical était assisté d'auxiliaires — infirmiers, masseurs, bandagistes. Le bandagiste, comme le préposé au bandelettage dans les officines d'embaumeurs, portait le nom de « out » (6). Le *Pap. Smith* (7, 20-21) se réfère à un *Traité de ce qui concerne le « out »*, ce dernier mot semblant bien désigner en l'occurrence un « out »-infirmier (7), non pas un « out » mortuaire.

D'autre part, dans un passage du *Pap. Westcar* (7, 16), on voit un serviteur occupé à masser les pieds de son maître (8) : ce ne devait pas être cependant sa seule fonction, et on ne saurait inférer de ce texte qu'il existait une corporation de masseurs.

(1) Aux fragments d'un livre très ancien (GRIFFITH, *Papyri from Kahun and Gurob* — voir ci-dessus, p. 4) consacrés à la médecine humaine (pl. 5 et 6) se mêlaient des fragments de médecine vétérinaire (pl. 7), attestant, comme l'écrivait MASPERO, « qu'on traitait (la médecine des bêtes) de la même manière que celle des hommes ». (*Etudes de Myth. et Arch.*, IV, p. 418.)

(2) *Pap. jud. Turin*, V, 5 (traduit par DE BUCK, dans *JEA*, 23 (1937), p. 156) ; SAUNERON et YOYOTTE, Le texte hiératique Rifaud, dans *BIFAO*, 50 (1951), p. 107.

(3) LEFEBVRE, *Le tombeau de Petosiris*, inscr. 81, 3, etc. — A la liste que j'ai donnée dans l'article cité p. 25, ajouter le « chef des prêtres de Sekhmet, Heter » : SAUNERON, *Rituel de l'embaumement*, Le Caire, 1952, p. IX (1er siècle de notre ère).

(4) *Urkunden*, II, 1 à 6 (notamment 2, 8).

(5) *Ibid.*, 4, 1-2.

(6) Eg. *wt* (cf. *Wörtb.*, 1, 379, réf. 8 : der Verbinder).

(7) Deux fois cité dans *Pap. Smith* : 5, 5 et 7, 20-21 (comme l'indique justement le *Wörtb.*, *Belegst.*, 1, p. 64). Cf. JONCKHEERE, dans *Chron. d'Eg.*, XXVIII/55 (1953), p. 62-65.

(8) Des représentations figurées de massage sont signalées par JONCKHEERE, *ibid.*, p. 66-68.

CHAPITRE III

# ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

§ 1. La momification. — § 2. Le grand Traité anatomique et physiologique du cœur et des vaisseaux. — § 3. Autre Traité concernant les vaisseaux. — § 4. Quelques notions de Pathologie cardiaque.

§ 1. — Les médecins égyptiens de l'époque pharaonique n'ont probablement jamais procédé à des dissections méthodiques. « Une crainte religieuse ne leur permettait pas plus qu'aux médecins chrétiens du Moyen Age de tailler le cadavre identifié à la chair d'Osiris ou de le déchiqueter dans un but de pure science (1). » Voilà qui explique l'insuffisance de leurs connaissances anatomiques, moins sommaires cependant que celles des autres peuples de l'Orient grâce à la pratique très ancienne de la momification (2). Encore les médecins égyptiens ne semblent-ils pas s'être jamais intéressés sérieusement au travail des « paraschistes », chargés de pratiquer sur les morts les incisions indispensables (3) — pas plus d'ailleurs qu'au dépeçage des animaux, quand ils avaient l'occasion d'y assister. Sinon, ils n'auraient

(1) MASPERO, *Histoire*, I, p. 216.

(2) Sur l'histoire et la technique de la momification, voir entre autres ouvrages : Elliot SMITH, A Contribution to the study of the Mummification in Egypt, dans *Mém. Instit. égypt.*, 5 (1906), p. 1-53 (avec 19 pl.) ; *CGMC* (Elliot SMITH), *The royal Mummies*, nos 61051-61100 ; Elliot SMITH and DAWSON, *Egyptian Mummies*, London, 1924 ; DAWSON, A Bibliography of works relating to Mummification in Egypt, dans *Mém. Instit. d'Eg.*, 13 (1929), p. 1 ; SETHE, Zur Geschichte der Einbalsamierung, dans *Sitz. Berliner Akad.*, 13 (1934), p. 211-239 ; ENGELBACH and DERRY, Mummification, dans *ASAE*, 41 (1942), p. 239-265 ; JONCKHEERE, *Autour de l'autopsie d'une momie*, Bruxelles, 1942.

(3) Est-ce parce que les paraschistes étaient, dit-on, l'objet de l'exécration générale ? DIODORE DE SICILE (I, 91) a narré (avec quelque fantaisie, semble-t-il) les mauvais traitements que la foule infligeait à ces fonctionnaires : « Le paraschiste, tenant à la main une pierre éthiopienne, fait l'incision de la grandeur déterminée. Cela fait, il se sauve en toute hâte, poursuivi par les assistants qui lui lancent des pierres et profèrent des injures pour attirer sur lui la vengeance de ce crime ; car les Egyptiens ont en horreur celui qui viole le corps d'un des leurs et qui le blesse ou exerce quelque autre violence. »

pas méconnu de façon si étrange le rôle du cœur et ils auraient accordé plus d'attention au fonctionnement d'organes essentiels comme les reins.

Du moins la pratique de la momification a-t-elle eu pour la médecine deux avantages. L'ouverture du cadavre et l'extraction des viscères — que l'on conservait à part dans des vases appelés « canopes », ou qu'on replaçait (aux basses époques) dans la cavité abdominale, soigneusement enveloppés dans des pièces de toile — avaient rendu les Égyptiens moins étrangers à la nature, l'aspect, la position relative des organes internes que les peuples qui brûlaient ou inhumaient leurs morts. D'autre part — et surtout — cette coutume, propre à l'Égypte, habitua lentement les esprits à l'idée qu'ouvrir un cadavre n'était pas une profanation ; ainsi, « l'Égypte a-t-elle permis aux médecins grecs de l'époque ptolémaïque d'entreprendre pour la première fois d'une façon systématique la dissection du corps humain, que des préjugés populaires interdisaient en tout autre pays du monde » (1). Et de la dissection sont nées des théories qui ont, en somme, servi d'assises à la médecine, depuis les Grecs jusqu'à la découverte de Harvey au XVIIe siècle. Grand honneur assurément pour l'Égypte pharaonique, mais en même temps témoignage frappant de son impuissance à dégager elle-même d'une situation privilégiée toutes les conséquences que des esprits moins routiniers et plus souples devaient plus tard en tirer. Quelque avance qu'aient eue les médecins égyptiens sur leurs collègues étrangers, il faut bien reconnaître que l'homme est néanmoins resté pour eux, en grande partie, un « inconnu ».

§ 2. — A preuve l'idée qu'ils se faisaient du **cœur** et des **vaisseaux**. Il existait un Traité spécial consacré à l'anatomie et à la physiologie du cœur, organe qu'on sent vivre et qui a toujours intrigué les Égyptiens. Ce Traité, très ancien, a été reproduit dans l'encyclopédie qu'est le *Pap. Ebers*. Il se composait primitivement de deux parties bien distinctes : d'une part, un exposé théorique sur le cœur, ses fonctions, les « vaisseaux » ; d'autre part, une collection de gloses. Le scribe du *Pap. Ebers* a entremêlé ces deux parties, de sorte qu'on a la séquence que voici : A) Texte, 99, 1-99, 12 ; B) Gloses, 99, 12-100, 2 ; C) Texte, 100, 2-100, 14 ; D) Gloses, 100, 14-102, 16. Le passage 99, 1-5 se retrouve au *Pap. Smith* (1, 6-8) (2).

(1) Elliot SMITH, Egyptian mummies, dans *JEA*, 1 (1914), p. 190.
(2) La comparaison avec *Pap. Ebers* est faite par BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 106.



Le cœur est appelé soit « haty », soit « ib » (1) : le premier de ces mots s'emploie normalement dans les textes médicaux pour désigner le muscle cardiaque (2) ; le second se rencontre surtout dans les gloses. Qu'ils soient pratiquement équivalents, c'est ce qu'il est permis d'inférer de cette glose : « *Son cœur-ib est faible — cela signifie : le cœur-haty ne parle pas* » (3) ; dans l'exposé médical lui-même, il arrive aussi que « haty » échange avec « ib » (4).

Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux objections présentées par Ebbell (5) contre l'équivalence de ces deux termes — certaines reposent d'ailleurs sur un malentendu (6) — ni d'admettre avec lui que le mot « ib » désigne non le cœur, mais l'estomac *(ventriculus)*. En fait, l'estomac paraît bien s'être appelé « ro-ib » ou « ro-en-ib » (7), littéralement « ouverture du cœur » (comparer le grec στόμαχος), le mot ne désignant pas seulement ce que nous appelons le *cardia*, mais bien toute la poche stomacale (8). Un bon exemple de la signification respective de « ib » et de « ro-ib » est fourni par cette phrase d'une inscription de la XXIIe dynastie : « *Le cœur* (ib) *est un dieu, dont la chapelle est l'estomac* (ro-ib), *et celui-ci se réjouit quand les (autres) membres* (hâou) *sont en fête* (9). » Trois mots, qui, pour être employés dans une phrase imagée, n'en sont pas moins des termes physiologiques nettement définis.

Dans quelques passages du *Pap. Ebers*, le mot « ro-ib » est réduit à « ib » (10) ; d'où une confusion, que favorisait sans doute

(1) Eg. *ḥꜣty* et *ib* : cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 34.
(2) De même, au *Conte des Deux Frères*, le cœur de Bata est toujours appelé *ḥꜣty*.
(3) *Eb.*, 100, 14 = n° 855 *e*. Ce qui revient à dire : « Le malade est faible, — cela signifie que le muscle cardiaque fonctionne mal. » Comparer *Eb.*, 99, 17 et 99, 19. Sur les mots *ḥꜣty* et *ib*, voir les observations de SCHÄFER, dans *ZÄS*, 31 (1893), p. 60 (et n. 1) et de GARDINER, *Anc. Eg. Onom.*, II, p. 250-251*.
(4) Ainsi, *Ber.*, 9, 10 (n° 114) et 9,12 (n° 115) ; *Eb.*, 45,6 et 45,7 (n° 227). Ailleurs encore (*Eb.*, 42,10 = n° 207), il est dit du cœur *-ib* qu'il palpite (litt. cogne).
(5) Dans *Acta orient.*, 15 (1937), p. 293-296.
(6) Ainsi dans un texte où EBBELL, *ibid.*, p. 294, traduit « estomac » un prétendu mot *ib*, opposé à *ḥꜣty* : « Ton estomac est Montou, ton cœur est Atoum » (*Zaubersprüche*, vs. 5,3). Mais la transcription d'ERMAN permet de voir qu'il y a devant et derrière *ib* une lacune, et l'on est autorisé à lire : [*r'*-]*ib.k* [*m*] *Mnṯw*. — Pour *rꜣ-ib* réduit à *ib*, voir ci-dessous, n. 10.
(7) Eg. *rꜣ-ib* et *rꜣ-n-ib*. Cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 39.
(8) Cf. SCHÄFER, dans *ZÄS*, 31 (1893), p. 60-61 ; DAWSON, dans *JEA*, 24 (1938), p. 251 ; GARDINER, *Anc. Eg. Onom.*, II, p. 250 et 251*.
(9) *CGMC* (LEGRAIN), *Statues et statuettes*, III, p. 60, n° 42225, *e*, l. 11. — Au Pap. Mag. Vatican (*ZÄS*, 31 (1893), p. 123), dans une liste des membres, la distinction est soigneusement faite entre (n° 18) *rꜣ-n-ib* et (n° 19) *ḥꜣty*.
(10) Ainsi, *Eb.*, 44,5 (n° 217) et 50, 21 (n° 284). Cf. GRAPOW, *Untersuch. altäg. Med.*, I, p. 33 et p. 36.

le fait que les Égyptiens semblent avoir cru qu'il existait une liaison organique entre l'estomac et le cœur (1). Si les gloses égyptiennes emploient volontiers « ib » en place, ou comme explication, de « haty » — mot technique — c'est qu'elles s'adressaient surtout à des lecteurs moins savants que le scribe, auteur du Traité : pour eux, « cœur » était, si l'on peut dire, un mot plus familier que « muscle cardiaque ».

On s'est demandé encore si « ib » n'aurait pas désigné, au moins à l'origine, un organe, voisin du cœur, plus vaste que le « haty » et pouvant l'envelopper : le péricarde (2). Ce n'est pas impossible.

Rappelons que le « cœur », comme siège de l'intelligence et de la sensibilité, est, d'une façon générale, désigné par « ib » (3) à l'époque classique (4).

### TRAITÉ DU CŒUR

### A) Première partie de l'exposé (5)

Commencement du Secret du médecin (6) : connaissance de la marche du cœur (7) et connaissance du cœur (8).

Il y a des vaisseaux (9) en lui (allant) à tout membre (10). Quant à ce <sur quoi> tout médecin, ou tout prêtre de Sekhmet, ou tout magicien, met ses doigts (11), (que ce soit) sur la tête, ou sur la nuque, ou sur les mains, ou sur le cœur même (12), ou sur les deux bras, ou sur les deux jambes, ou <sur une partie> quelconque, il sent quelque chose du cœur (13), car les vaisseaux de celui-ci (vont) à chacun de ses

(1) Aujourd'hui encore, chez nous, la langue populaire ne confond-elle pas parfois les deux organes (par exemple, dans l'expression « avoir mal au cœur ») ?

(2) GRAPOW, *Anat. Kenntnisse*, p. 14. — Il semble, d'après *Ostracon Gardiner 156*, 8-12, que *ib* aurait exceptionnellement désigné l'abdomen, GARDINER, *Anc. Eg. Onom.*, II, p. 251*.

(3) Cf. A. PIANKOFF, *Le « Cœur » dans les textes égyptiens*, Paris, 1930.

(4) Plus tard, on voit *ḥ;ty* remplacer *ib* dans cette acception.

(5) *Eb.*, 99, 1-12 = nº 854 *a-d*. — SETHE, *Aeg. Les.*, p. 58-60, reproduit *Eb.*, 99, 1-22 et 100, 1-14 (soit nº 854 complet et 855 *a-d*).

(6) Sur ce texte, voir l'important article de SCHÄFER dans *ZÄS*, 30 (1892), p. 35 et p. 107 ; *ibid.*, 31 (1893), p. 51 et 117, ainsi que l'étude de GRAPOW, *Anat. Kenntnisse*, p. 13-19. Cf aussi BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 110.

(7) La marche, *šmt*, c'est-à-dire la *physiologie* du cœur *(ḥ;ty)*.

(8) C'est-à-dire l'*anatomie* du cœur *(rḫ ḥ;ty)*.

(9) Appelés *mtw* (plur. de *mt*).

(10) « A *(n)* tout membre » : *n* est traduit *to* par BREASTED, *zu* par GRAPOW (tandis que SCHÄFER traduisait *für*). On trouvera ci-après (p. 33 et n. 7) l'expression, plus développée et plus claire, *śśm n* « conduire à ».,

(11) Ou : « (ses) deux mains *('wy)* et ses doigts » ; le passage parallèle du *Pap. Smith* (1, 6) a ici : « ses mains *(ḏrty.f)* et ses doigts ». Comparer *Eb.*, 100, 15 (ci-après) : *ḏrty.ky* « tes mains ».

(12) Litt. « sur la place du cœur ».

(13) Ou (avec SETHE) : « il rencontre le cœur » (par le pouls).



membres (1) ; et de là vient qu'il parle dans les vaisseaux de chaque membre. (*Eb.*, nº 854 *a*.)

Les Égyptiens ont donc observé que le cœur, dont ils connaissaient parfaitement la place, « *au côté gauche* » du corps (2), se manifestait « *en parlant* » (3), c'est-à-dire en battant selon un rythme marqué par les pulsations. S'ils ont fait cette constatation, dont on ne saurait nier l'importance, il est douteux, par contre, qu'ils aient jamais *compté* les pulsations (comme Breasted paraissait enclin à le croire) (4) et qu'ils aient utilisé ce calcul pour formuler un diagnostic. Il est significatif cependant que le premier médecin, dont on sache avec certitude qu'il mesurait le pouls, est un Grec du IIIe siècle avant notre ère, qui naquit et vécut en Égypte, Hérophile d'Alexandrie ; et il se servait, pour établir son calcul, d'une horloge à eau — une clepsydre — dont il existait des modèles de petites dimensions, par conséquent portatifs, dès Thoutmosis III (XVIIIe dyn.) (5).

Quant à la cause immédiate des pulsations, que devait reconnaître également Hérophile, il est certain que les Égyptiens de l'époque pharaonique l'ignoraient complètement. S'ils avaient jamais prêté attention au phénomène de contraction du muscle cardiaque, ils n'auraient pas émis, au sujet des « vaisseaux » (6), les idées franchement déconcertantes qu'on va trouver énoncées dans la suite de l'exposé :

Il y a quatre vaisseaux dans ses fosses nasales (7) : deux donnent du mucus, deux donnent du sang. (*Eb.*, nº 854 *b*.)

Il y a quatre vaisseaux à l'intérieur de ses tempes (8) : c'est eux en conséquence qui donnent le sang des yeux et par qui toute maladie des yeux se produit, parce qu'ils débouchent dans les yeux. Quant à

(1) « *Ses* membres », les membres du patient, ou, d'une façon plus générale, du sujet concret sur lequel se font ces observations. De même, ci-après, *ses* narines, *ses* tempes, et comparer, plus loin, p. 32, « les tempes d'*un homme* ».

(2) Ci-après, p. 36.

(3) Eg. *mdw.f* (*Eb.* 99,5) ; ailleurs, dans un cas de faiblesse du cœur, il est dit que les vaisseaux sont « muets » *inb;* (ci-après, p. 35 ; ailleurs encore, que « le cœur est trop faible pour parler » *wrd ib.f r mdw* (*Sm.*, 3,3). — Le verbe *dbdb*, « cogner », paraît s'appliquer à des « palpitations » du cœur (*Eb.*, 42,10 = nº 207) ; le verbe *''w*, « balbutier », exprimerait aussi quelque symptôme d'un état anormal du cœur, s'accompagnant de la pâleur *(';d)* du visage (*Eb.*, 42,9 = nº 207).

(4) BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 105-106.

(5) BREASTED, *ibid.*, rappelle en outre qu'on a trouvé une de ces clepsydres portant le nom du roi Mineptah (XIXe dyn.) dans les fouilles de Gaza, en Palestine.

(6) Cf. p. 30, n. 9.

(7) Le mot (duel) *mśdty* désigne, semble-t-il, les fosses nasales plutôt que les narines. Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 19.

(8) Au duel, *gmḥty*. *Ibid.*, § 13.

l'eau qui en descend (1), ce sont les pupilles (2) des yeux qui la donnent. D'après une autre opinion, c'est le sommeil dans les yeux qui la provoque. (*Eb.*, nº 854 *c.*)

Il y a quatre vaisseaux répartis dans la tête et qui se déversent dans la nuque : c'est eux en conséquence qui occasionnent le repos ; — la calvitie, la chute des cheveux, c'est ce qu'ils produisent à la partie supérieure. (*Eb.*, nº 854 *d*) (3).

## B) Première partie des gloses (4)

Quant à *l'air qui entre dans le nez*, il pénètre dans le cœur et le poumon, et c'est eux qui (le) distribuent à tout le corps. (*Eb.*, nº 855 *a.*)

Quant à *ce par quoi les oreilles sont sourdes*, ce sont deux vaisseaux conduisant à la racine de l'œil (5) qui produisent cela. D'après une autre opinion, *ce par quoi les oreilles sont sourdes*, c'est que (les vaisseaux) (6) qui sont sur les tempes d'un homme produisent des bourdonnements (7) ; c'est eux qui causent la migraine (8) chez un homme, de sorte qu'elle (la migraine) prend pour elle l'air (dont il a besoin) (9). (*Eb.*, nº 854 *e.*)

Quant à *l'inondation du cœur* (10), c'est de la salive (en excès), et (comme conséquence) tous ses (11) membres sont faibles. (*Eb.*, nº 855 *b.*)

Quant à *la maladie « chès » du cœur* (12), c'est le vaisseau appelé « récepteur » qui la provoque, (car) c'est lui qui donne de l'eau au cœur (13), — d'après une autre opinion, à l'œil tout entier (aussi) (14). S'il est sourd (le malade) et que sa bouche ne puisse plus s'ouvrir, tous

(1) Les larmes.
(2) Au duel, *ḏfdwy*. *Ibid.*, § 17.
(3) Le nº 854 *e* (= 99, 14-17) est intercalé par l'éditeur entre nº 855 *a* et nº 855 *b*.
(4) *Eb.*, 99, 12-100,2 = nº 855 *a-d*. — Les gloses sont introduites par *ir* « quant à » suivi du mot ou de la phrase qui demande une explication, laquelle à son tour est souvent introduite par *pw* « c'est », « c'est que », « cela signifie que ».
(5) Cette expression désigne probablement l'orbite de l'œil. Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 17 *(wꜣb n irt)*.
(6) Litt. « cela qui est sur les tempes... »
(7) Texte : *ḥr nššw* (verbe inconnu).
(8) Mot inconnu *ḥśḳ*. Ailleurs (*Eb.*, nº 250, ci-après, chap. IV, § 1), cette forme de céphalalgie (unilatérale) est appelée, très justement, *mrt m gś ḏꜣḏꜣ*.
(9) Litt. « de sorte qu'elle reçoit pour elle l'air de lui ». Passage d'une interprétation difficile.
(10) Désigné ici par *ib*, que remplace *ḥꜣty* au paragraphe suivant, dans la phrase : « C'est lui qui donne de l'eau au cœur. » Il ne s'agit donc pas de l'estomac (*rꜣ-ib* qui peut être réduit à *ib*). Mais à quoi correspond cette « inondation » du cœur ?
(11) Les membres du malade.
(12) Cette maladie *(šś ib)* n'est pas identifiée.
(13) Ici *ḥꜣty* (cf. ci-dessus, n. 10) ; de même dans les deux paragraphes qui suivent.
(14) Cette dernière phrase paraît déplacée ; elle est à rattacher peut-être au nº 854 *c* (ci-dessus).



ses membres deviennent faibles à la suite du fait que le cœur a reçu de lui (?) (trop d'eau ?). (*Eb.*, nº 855 *c.*)

Quant à *la faiblesse (?)* (1) *qui existe dans le cœur*, c'est... (2) jusqu'au poumon et au foie. Il devient sourd (le malade), ses vaisseaux s'étant affaissés ; après que (3) leur chaleur est... (4), cela se résout (?). (*Eb.*, nº 855 *d.*)

## C) Deuxième partie de l'exposé (5)

Il y a quatre vaisseaux (allant) à ses deux oreilles, à savoir (6) : deux vaisseaux au-dessus de son épaule droite et deux (au-dessus de) son épaule gauche. Le souffle de la vie entre dans l'oreille droite, le souffle de la mort entre dans l'oreille gauche. — D'après une autre opinion, il entre (le souffle de la vie) dans l'épaule droite, le souffle de la mort entre dans l'épaule gauche. (*Eb.*, nº 854 *f.*)

Il y a six vaisseaux conduisant (7) aux bras, trois au droit et trois au gauche, conduisant (aussi) à ses doigts. (*Eb.*, nº 854 *g.*)

Il y a six vaisseaux conduisant aux jambes (8), trois à la jambe droite et trois à la jambe gauche, jusqu'à atteindre la plante du pied. (*Eb.*, nº 854 *h.*)

Il y a deux vaisseaux (allant) à ses testicules : c'est eux qui donnent le sperme. (*Eb.*, nº 854 *i.*)

Il y a deux vaisseaux (allant) aux fesses, l'un à une fesse, l'autre à (l'autre) fesse. (*Eb.*, nº 854 *k.*)

Il y a quatre vaisseaux (allant) au foie : c'est eux qui lui donnent de l'eau et de l'air. C'est eux en conséquence qui lui occasionnent (9) des maladies de toute sorte, du fait qu'il est (alors) rempli (10) de sang. (*Eb.*, nº 854 *l.*)

Il y a quatre vaisseaux (allant) au poumon : <c'est eux qui lui donnent de l'eau et de l'air, et quatre vaisseaux> (11) (allant) à la

(1) Traduction incertaine d'un mot *ꜥd*, variante probable de *iꜣd* (*Wörtb.*, I, 35).
(2) Un mot *ẖꜣśf* (déterminé par la face de profil — signe D, 19), de signification inconnue.
(3) On pourrait aussi traduire : « Ses vaisseaux deviennent sourds pour lui ; mais après que leur chaleur est..., cela se résout (?) » Passage en tout cas obscur.
(4) Le même mot *ẖꜣśf* que ci-dessus, employé ici avec valeur verbale, au pseudoparticipe, semble-t-il.
(5) *Eb.*, 100, 2-14 = nº 854 *f-o*.
(6) Texte : *ḥnꜥ* « avec » qui paraît être une erreur. Pour la discussion de ce passage, cf. Grapow, *Anat. Kenntnisse*, p. 25, réf. à 16 *a*.
(7) Ici, et au paragraphe suivant, *ššm n* (comme déjà, précédemment, nº 854 *e*, ci-dessus, p. 32).
(8) Les mots *ꜥwy* et *rdwy* s'opposent ici avec les sens respectifs de bras et jambes : cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 55 (et n. 11).
(9) Litt. : « C'est eux en conséquence qui font que se produisent des maladies de toute sorte. »
(10) L'infinitif *ibḥ* est employé ici avec signification passive.
(11) Mots passés par le scribe, restitués d'après Sethe, *Erläut.*, p. 88.

rate : c'est eux qui lui donnent, à elle également, de l'eau et de l'air. (*Eb.*, n° 854 *m.*)

Il y a deux vaisseaux (allant) à la vessie : c'est eux qui donnent l'urine. (*Eb.*, n° 854 *n.*)

Il y a quatre vaisseaux qui s'ouvrent à l'anus : c'est eux qui lui apportent (1) de l'eau et de l'air. L'anus offre (ainsi) une issue à chaque vaisseau (2) du côté droit et du côté gauche, et dans les bras et dans les jambes, alors qu'il (3) est chargé (4) d'excréments. (*Eb.*, n° 854 *o.*)

Assurément, tout n'est pas clair dans cet exposé, et le vague de la rédaction est un indice de l'imprécision de la pensée. Le mot même qui désigne les « vaisseaux », **metou,** est employé ailleurs pour dénommer les muscles et les ligaments (5). On peut comprendre cependant que les vaisseaux — au nombre de quarante-six dans ce Traité — sont, pour les Égyptiens, des conduits creux, remplis de liquides, d'air, de déchets.

Parmi les liquides est le sang, qu'on trouve dans les vaisseaux des narines et dans ceux des tempes (n° 854 *b* et *c*) ; c'est le sang aussi qu'on rendait responsable de certaines maladies d'yeux ; dans un autre passage, il est dit qu'un malaise, d'ailleurs mal caractérisé, est dû à une « surabondance du sang dans le cœur » (6). Les vaisseaux correspondaient donc, en partie, aux veines, et également aux artères, puisque c'est en plaçant les doigts sur certains vaisseaux que les médecins, nous l'avons vu (n° 854 *a*), percevaient par le pouls les contractions du cœur.

Mais les vaisseaux contiennent d'autres liquides : c'est eux qui charrient, selon la partie vers laquelle ils se dirigent, les larmes, le mucus nasal, l'urine, le sperme ; le vaisseau appelé « récepteur » envoie de l'eau au cœur (n° 855 *c*). Ceux du foie et de la rate contiennent également de l'eau et, en outre, de l'air. C'est par le nez que l'air pénètre dans le cœur et le poumon (7) et, de là, se répand dans tout le corps. D'autres vais-

(1) Litt. : C'est eux qui font que soient créés pour lui de l'eau et de l'air. » Comparer, pour la construction, n° 854 *l*, ci-dessus, p. 33.

(2) Litt. « et l'anus, il s'ouvre pour chaque vaisseau ».

(3) « Il », chacun des vaisseaux du corps et des membres.

(4) Le même verbe *ibḥ* que ci-dessus (n° 854 *l*) mais au pseudo-participe, prédicat de *iw* (= *iw.f*, ce suffixe rappelant *mt nb*). — Comme le remarque justement SETHE, *Erläut.*, p. 88, les « excréments » en question sont les déchets, les « produits de la combustion », provenant des différentes parties du corps, qui sont charriés par les « vaisseaux » jusqu'à l'anus, puis expulsés.

(5) LEFEBVRE, *op. laud.*, § 7 (*mt*, plur. *mtw*).

(6) *Eb.*, 102, 8 (n° 855 *v*).

(7) Que les Égyptiens aient soupçonné les rapports fonctionnels entre le cœur et le poumon paraît résulter encore de *Eb.*, 101, 5-6 (n° 855 *k*), où il est question du cœur (malade) placé « dans le sang du poumon ».



seaux enfin transportent jusqu'à l'anus les produits de la combustion provenant des différentes parties de l'organisme.

Ainsi, les « metou » correspondent, pour une part, à notre système vasculaire ; en même temps, et dans une plus large mesure, ils tiennent la place de ce que sont pour nous le canal lacrymal, les uretères, le canal déférent, etc. Mais, tandis que ces conduits ont chacun, en réalité, un point de départ différent — le canal lacrymal, par exemple, allant de la glande lacrymale à l'angle interne de l'œil, les tubes secréteurs de l'urine reliant les reins à la vessie, etc. — les Égyptiens, eux, croyaient que tous les vaisseaux (« metou ») sans exception partaient du cœur (1) ; c'est donc du cœur que seraient venus les larmes, l'urine, le sperme, etc. Le texte égyptien est, sur ce point, formel : « *Il y a des vaisseaux en lui — le cœur — (allant) à tout membre* (2). »

Le cœur était donc considéré comme le centre moteur et directeur qui, par l'intermédiaire des « vaisseaux », distribuait l'énergie et assurait dans tous ses détails le fonctionnement régulier de l'organisme humain.

### D) Deuxième partie des gloses (extraits) (3)

Quant à *la faiblesse du cœur* (4), cela signifie que le cœur ne parle pas ou que les vaisseaux du cœur sont muets, alors qu'ils ne donnent aucune indication sous les mains (du médecin) (5) : cela provient de l'air qui les remplit. (*Eb.*, n° 855 *e.*)

Cette glose complète ce qui a été dit plus haut du cœur qui « parle » quand le sujet est en bon état. Est-il fatigué par l'âge ou par la maladie, son cœur cesse de « parler ». Pourquoi faut-il qu'en dehors de cette allusion, très raisonnable, aux pulsations, l'auteur fasse intervenir l'air qui remplit les vaisseaux et les rend muets ?

Quant à *la danse du cœur*, cela signifie qu'il s'éloigne du sein gauche (6), et ainsi il s'agite sur sa base (7) et s'éloigne de sa place — c'est-à-dire

(1) Même le vaisseau qui inonde le cœur d'une eau maléfique (*Eb.*, n° 855 *c*, ci-dessus, p. 33). Après tout, les artères qui nourrissent le cœur — les coronaires — ne se détachent-elles pas de l'aorte, issue elle-même du cœur ?

(2) N° 854 *a*, ci-dessus, p. 31, et cf. GRAPOW, *Anat. Kenntnisse*, p. 17-18.

(3) L'ensemble comprend les p. 100, 14-102, 16 = n° 855 *e-z* du *Pap. Ebers*. Nous n'en donnons ici que 4 paragraphes.

(4) Texte : *ʿmd ib*. Immédiatement après d'ailleurs, le cœur est appelé *ḥꜣty* (cf. p. 29 et n. 4).

(5) Litt. « alors qu'il n'y a pas d'indications *(šśꜣw)* d'eux sous ses mains (les mains du médecin) ». Il veut dire que les pulsations ne sont pas sensibles.

(6) Litt. « de *son* sein gauche ».

(7) Litt. « sa place normale » *(mkt.f)*.

que la masse grasse (1) est du côté gauche, vers la jonction de l'épaule (2). (*Eb.*, nº 855 *n.*)

Quant à (l'expression) : *considérable est la chute* (3) *de son cœur*, cela signifie que le cœur (4) s'affaisse, glisse vers le bas et qu'il n'est plus à sa place. (*Eb.*, nº 855 *o.*)

Quant à (l'expression) : *le cœur* (5) *est à sa place*, cela signifie que la masse grasse du cœur est du côté gauche : il ne peut pas (par conséquent) monter vers le haut, il ne peut pas descendre vers le bas, étant donné qu'il reste à sa place. (*Eb.*, nº 855 *p.*)

Ces gloses, qu'on aurait souhaitées plus ordonnées, complètent la théorie du cœur, précédemment esquissée. Elles montrent bien que les Égyptiens considéraient le cœur, organe essentiel de la vie, point central du corps et du système vasculaire, comme un muscle — une « *masse grasse* » — reposant, dans la partie gauche de la poitrine, sur une base ferme, à une place fixe, d'où il ne pouvait normalement s'écarter.

§ 3. — Les connaissances des Égyptiens en matière d'anatomie étaient encore si incertaines qu'une autre école médicale n'estimait pas à plus de vingt-deux le nombre des « metou » (vaisseaux), ainsi qu'on le constate par un autre Traité, consacré aux vaisseaux plus qu'au cœur, et que l'éclectique *Pap. Ebers* (103, 1-18, nº 856) reproduit immédiatement à la suite de celui qui vient d'être analysé. Le *Pap. Berlin*, de son côté (15, 1-17, 1, nº 163), en donne une version qui présente des variantes, mais est, dans l'ensemble, moins correcte. Ce Traité, peu précis, est, en même temps qu'un livre d'anatomie, comme le précédent, un manuel élémentaire de physio-pathologie : il propose en effet des traitements pour certaines maladies ; d'autre part, il arrive que le texte se présente sous forme d'enseignement clinique (avec énumération de symptômes et diagnostics).

### SECOND TRAITÉ (6)

Commencement du Livre (des remèdes) pour expulser les douleurs (7) (qui sont) dans tous les membres d'un homme, tel qu'il fut trouvé

(1) Désignation du muscle cardiaque.
(2) Litt. « *sa* masse grasse est de *son* côté gauche jusqu'à se joindre avec *son* épaule ».
(3) Corriger *dḥr* en *dḥ* (qui se dit d'un membre cassé qui pend). Le cœur est désigné par *ib* dans cet alinéa ; étant donné le contexte, on ne saurait évidemment songer à une ptose de l'estomac.
(4) Litt. « *son* cœur », *ib.f.*
(5) Litt. « *son* cœur », *ḥꜣty.f.* — Plus loin : « de *son* côté gauche ».
(6) *Eb.*, 103, 1-18 = nº 856 *a-h.*
(7) « Douleurs » *(wḫdw)* ? Le mot est traduit « maladie purulente » *(Eiterkrankheit)* par Ebbell, *Alt-äg. Krank.*, p. 16 ; « gonflements douloureux »



parmi d'(anciens) (1) écrits, sous les pieds d'Anubis, à Khem (Létopolis) ; il fut (ensuite) porté à la Majesté du roi de Haute et de Basse Égypte, Semti (Oudimou), juste de voix (2). (*Eb.*, nº 856 *a.*)

En ce qui concerne un homme, il y a vingt-deux (3) vaisseaux en lui, appartenant à son cœur ; c'est eux qui donnent (4) à tous ses membres. (*Eb.*, nº 856 *b.*)

Dans ce Traité, « en lui » paraît bien se rapporter à « un homme ». Les mots « appartenant à son cœur » indiquent qu'il s'agit des vaisseaux issus du muscle cardiaque, considéré comme centre distributeur : ce que confirme la phrase : « *C'est eux qui donnent à (= approvisionnent) tous ses membres* », laquelle correspond à la phrase caractéristique du premier Traité (*Eb.*, nº 854 *a*) : « *Il y a des vaisseaux en lui — le cœur — allant à tout membre* (5). »

Il y a deux vaisseaux en lui dans le plexus veineux de ses cuisses (6). C'est eux qui provoquent de la chaleur à l'anus (7). — Ce qu'il faut faire pour cela : Dattes fraîches ; feuilles de ricin (?) ; larmes de sycomore. A piler en une masse dans de l'eau, à filtrer, à faire boire (au malade) pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 856 *c.*)

Le remède indiqué ressortit à cette « médication secrète des plantes », que nous avons vue déjà prônée dans un cas où le malade souffrait de l'estomac (8). On lui avait alors prescrit certaine partie du fruit du dattier, des noyaux concassés peut-être ; cette fois, ce sont des dattes fraîches (9) qu'il devra absorber,

par Jonckheere, *Une malad. égypt.*, p. 40 (de même, *Pap. médic. Ch. Beatty*, p. 32, n. 8).
(1) *Ber.*, nº 163 *a* : « Parmi des écrits de l'ancien temps, dans un coffret de livres. »
(2) Un roi de la Première dynastie. (Pour la lecture Semti<Zemti, cf. Gardiner, *Eg. Gram.*², p. 541, n. 20-23.)
(3) Le manuscrit porte, par erreur, douze.
(4) « Donnent » employé absolument, c'est-à-dire « approvisionnent » (tous les membres). *Ber.*, 15,6 a bien ici : *ntśn dd ṯꜣw* « c'est eux qui donnent de l'air », mais cette leçon me paraît douteuse : comme elle fait suite à *itḥ.śn ṯꜣw r ḥꜣty* « ils amènent de l'air au cœur », il est probable que le scribe a commis ici une dittographie.
(5) Cf. ci-dessus, p. 30 et n. 10.
(6) C'est « plexus veineux » qui, selon Ebbell, *Acta orient.*, 15 (1937), p. 309, correspondrait à ég. *śrtyw*. Le substantif qui suit, *mnd.f* « son sein », est certainement une erreur ; on penserait plutôt ici à *mnt* « cuisse » (cf. le nº 856 *d*). Comme, d'autre part, la leçon de *Ber.*, 15,6 est *mndt(y).fy* « ses joues », qu'il faut très probablement corriger en *mnt(y).fy* « ses cuisses », c'est ce pluriel (duel) que nous retiendrons dans la traduction de cet alinéa. Sur ces confusions de mots, cf. Lefebvre, *op. laud.*, p. 9, n. 9.
(7) Cette phrase indique brièvement les symptômes ; le diagnostic et le traitement vont suivre.
(8) Ci-dessus, p. 23.
(9) Eg. *bnr wꜣḏ*.

en même temps que des feuilles de ricin (1) : cette association des dattes et du ricin — si faciles à se procurer par toute l'Égypte — se retrouve dans une prescription proposée par le *Pap. médic. Ch. Beatty* (6, 13-7, 2) pour « rafraîchir le cœur, rafraîchir l'anus, vivifier les vaisseaux ». A quoi s'ajoute ici un produit du sycomore (2), probablement ce liquide laiteux qui en découle (3) et qui n'est pas sans analogie avec les gouttes de résine des conifères, appelées par les Grecs (4) δάκρυα — « larmes ».

Dans cette prescription — et dans beaucoup d'autres, celles qui suivent immédiatement, par exemple — on a omis d'indiquer en quelle quantité les composants de la potion devaient être employés. Est-ce une négligence des copistes ? Ou bien l'appréciation des doses était-elle laissée à la discrétion du médecin traitant ? Il ne s'agit ici, remarquons-le, que d'ingrédients très simples et peu coûteux.

Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à sa cuisse. S'il souffre de sa cuisse et que ses pieds tremblent, alors tu devras dire à ce sujet : Cela signifie que le plexus veineux (5) de sa cuisse a contracté une maladie. — Ce qu'il faut faire pour cela : Mucilage ; (plante-)*sâam* ; natron. A cuire en une masse, puis (ce) sera bu par le malade (6) pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 856 *d.*)

Le « mucilage » (7) est un médicament demi-liquide, analogue aux gommes, qu'on prépare en versant dans de l'eau tiède des semences d'une plante (lin, guimauve, etc.), puis qu'on passe en exerçant sur ces semences une pression. — La plante « sâam » n'est pas identifiée (8). — Quant au natron (9), il est d'un emploi fréquent dans la pharmacopée égyptienne.

(Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à sa nuque) (10). S'il souffre dans la nuque et que ses yeux voient trouble (11), alors tu devras dire à ce sujet : Cela signifie que les vaisseaux de sa nuque ont contracté une maladie. — Ce qu'il faut faire pour cela : Myrte ; eaux souillées d'un blanchisseur ; graines de pin-pignon (1) ; graines de (plante-) *chamès*. Mélanger avec du miel, placer sur sa nuque et bander avec cela (2) pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 856 *e.*)

(1) Si tant est qu'il faille traduire par « feuilles » le mot *ḥmw* et par « ricin » le mot *kꜣkꜣ* (cf. ci-après, chap. IV, § 1).
(2) Appelé *tpꜣwt (nt nht)*.
(3) Le nom qu'on lui donne aujourd'hui en Egypte est *labban* (lait) *el gimeiz* (du sycomore). L'expression ancienne *tpꜣwt nt nht* équivaudrait donc à *irtt nht* « latex de sycomore » qu'on trouve dans *Eb.*, 69,13 (n° 505) et 91,14 (n° 766 *f*).
(4) Dioscoride, *De mat. med.*, I, 127.
(5) Plus exactement : « que le vaisseau *(mt)* du plexus veineux *(šrtyw)...* » Dans cet alinéa, le mot *mnt* « cuisse » est très correctement écrit.
(6) Litt. « l'homme » *(s)*.
(7) Appelé *ḥśꜣw*, var. de *ḥśꜣrw*. Ebbell : viscous fluid ; Jonckheere : mucilage.
(8) Eg. *śꜥꜣm*. Cette plante se retrouve dans *Eb.*, n° 744, ci-après, p. 62.
(9) Eg. *ḥsmn*.
(10) Phrase omise dans le manuscrit. Le mot *nḥbt* désigne proprement la partie postérieure du cou : cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 23.
(11) « Voir trouble » : *ḥꜣr*, probablement une variante de *ḥnr (= ḥl)*, traduit *schieben* « loucher » par *Wörtb.*, 3, 115, réf. 4. Les troubles de la vue et les douleurs dans la nuque peuvent être des symptômes d'iritis : cf. chap. V, § 4, E.



La traduction « myrte » (3) est douteuse et n'a été proposée par Ebbell qu'avec hésitation. — Les « eaux souillées » (d'un blanchisseur) (4) sont, nous l'avons déjà signalé, un bon exemple du goût des Égyptiens pour la *Dreckapotheke*. — Il faut renoncer à l'idée, émise jadis par Loret, que mention serait faite, ensuite, de fleurs de mimosa (5) : le mimosa est d'origine américaine. D'autre part, le mot « *peret* » exclut l'idée de fleurs (6). S'agit-il, comme le propose Ebbell, des graines (comestibles) du *Pinus pinea* L. ? C'est possible. — La (plante-)*chamès*, dont les graines (7) sont également utilisées, nous est totalement inconnue. — En ce qui concerne le miel, nous avons déjà observé qu'il entrait dans la composition d'un collyre (8).

Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à son bras (9). S'il souffre dans son épaule et que ses doigts tremblent, alors tu devras dire à ce sujet : C'est une paralysie agitante (10). — Ce qu'il faut faire pour cela : qu'on le fasse vomir au moyen de poisson, avec de la bière et de la (plante-)*djas* ou de la viande, puis qu'on mette sur ses doigts un pansement de pastèque, jusqu'à ce qu'il soit guéri. (*Eb.*, n° 856 *f.*)

De quelle maladie est-il question ? On traduit généralement le mot « setet » par « rhumatisme » ; c'est ce que fait Ebbell dans sa version anglaise du *Pap. Ebers* (11) — traduction préférable certes à celle, proposée bien souvent (12), de « gonflement », « enflure ». Cependant Dawson, examinant les dix-huit passages

(1) Eg. *prt-šny*.
(2) Sur le cataplasme qui vient d'être décrit, on place un bandage.
(3) Eg. *ẖt* (cf. *Wörtb.*, 3, 342, réf. 13).
(4) Traduction de *šꜣmyt (nt rḫty)*. Cf. ci-dessus, p. 15.
(5) L'identification de *prt-šny* « graines chevelues » avec *Acacia Farnesiana* Willd n'est pas à retenir.
(6) Keimer, dans *BIFAO*, 31 (1931), p. 193, exprime l'opinion que *prt* désigne, d'une façon générale, des fruits ou des semences, non des fleurs. (Exception est faite toutefois pour les fleurs de certains arbres attachées ensemble sur un même pédoncule, les « chatons ».)
(7) Eg. *prt šꜣmś*.
(8) Ci-dessus, p. 13. L'usage des « opiats » est d'ailleurs des plus fréquents.
(9) La partie supérieure du bras, *gꜣb*. Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 50.
(10) Eg. *śtt* ou *śtwt*. Voir les trois notes qui suivent.
(11) « Rheumatic pain ». De même dans *ZÄS*, 63 (1928), p. 115.
(12) Par exemple, Breasted, *The Smith Pap.*, p. 397 *(swelling)*.

des papyrus médicaux où ce mot se rencontre, lui attribue la signification générale de « douleur lancinante » (1), expression sans doute exacte, mais qu'il convient de préciser selon les cas ; en ce qui concerne plus spécialement le cas présent (*Eb.*, n° 856 *f*), Dawson y voit un phénomène de « paralysie agitante » (maladie de Parkinson) : cette affection est en effet caractérisée, au moins au début, par un tremblement de la main ; d'autres symptômes, essentiels, ne sont pas ici notés, ce qui prive le diagnostic de Dawson d'une absolue certitude, mais il faut tenir compte du fait que, dans le *Pap. Ebers*, les renseignements cliniques n'abondent pas.

Quoi qu'il en soit, une double médication est proposée : d'abord un vomitif, composé de trois éléments : du poisson, de la bière, et, au choix, une plante appelée *djas* (inconnue) (2) ou de la viande ; ensuite un pansement à appliquer sur les doigts et constitué peut-être par de la pastèque (3) écrasée. Bien pauvre remède, avouons-le, pour guérir une paralysie ou des rhumatismes !

Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à sa nuque.
Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à son front.
Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à son œil.
Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à ses sourcils.
Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à son nez.
Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à son oreille droite : en eux entre le souffle de la vie.
Il y a deux vaisseaux en lui (allant) à son oreille gauche : en eux entre le souffle de la mort. (*Eb.*, n° 856 *g.*)

(Ils) viennent (4) ensemble à son cœur ; (ils) se partagent à son nez et se réunissent ensemble à son anus. S'il se produit une maladie de l'anus causée par eux, ce sont les fèces (?) qui (en) (5) déterminent le cours, et ce sont les vaisseaux des pieds qui meurent les premiers. (*Eb.*, n° 856 *h.*)

Ce dernier paragraphe est d'une interprétation difficile. Il s'agit, semble-t-il, des souffles, de l'air, dont il vient d'être question, et qui remplissent certains vaisseaux. Déjà, au Traité

(1) « Acute pain », « shooting pain », dans *JEA*, 20 (1934), p. 185.
(2) Eg. *ḏꜣś*.
(3) Traduction (admise par LÜRING, LORET, EBBELL) d'ég. *bddw-kꜣ*, mot qui a été rapproché de l'arabe *battikh* « melon d'eau », « pastèque ». Mais KEIMER a bien voulu m'informer qu'il n'admettait pas cette identification, tout en étant incapable pour le moment d'en proposer une autre qui fût certaine.
(4) Litt. « cela vient » *íw iw*. De même, *íw pśš* « cela se partage », et *(íw) dmḏ* « cela se réunit ».
(5) Lire *nmt(.ś)*. Du moins le passage parallèle de *Ber.* 16,5 (n° 163 *h*) se lit-il : « Ce sont les fèces (?) qui conduisent sa marche » *śšm nmt.f* (le suffixe *.f* se rapportant au mot masculin que traduit « maladie »).



précédent, il a été parlé des vaisseaux amenant de l'air au poumon, à la rate, au foie, finalement à l'anus (ci-dessus, p. 34). Quelle maladie de l'anus cet état de choses peut-il déterminer — maladie aggravée par la présence des excréments — et pourquoi les vaisseaux des pieds meurent-ils les premiers (1) ? « Retentissement d'une maladie anale sur l'appareil locomoteur du patient », c'est tout ce qu'on peut, avec le Dr Jonckheere (2), constater, sans espérer, pour l'instant, comprendre davantage.

Le « Second Traité » s'arrête, au *Pap. Ebers*, sur les derniers mots (n° 856 *h*) cités ci-dessus. Mais le *Pap. Berlin* (3), plus complet, propose, pour guérir l'affection anale qui vient d'être mentionnée, un traitement emprunté à « *l'art de l'éminent médecin Nétjerhotep* » (4). Traitement assez long, s'étendant sur vingt-quatre jours (5), et qui aurait ravi le client de M. Purgon. Il comprend en effet :

1° Une potion faite de lait de vache (6), et de miel, à prendre pendant quatre jours ;

2° Une autre potion composée de lait de brebis (7) et de miel, à prendre dans les mêmes conditions ;

3° En outre, un clystère, à garder toute la nuit, fait d'un liquide gras (8) ou de lait de femme (9) ;

4° Une série de clystères — quatre, à administrer chacun pendant quatre jours, et ainsi composés :

*a)* Huile de *ben* fraîche ; miel ; mucilage fermenté (10) ; sel du Nord ; — *b)* Miel ; huile de *ben* fraîche ; mucilage fermenté ; bière douce ; sel du Nord ; — *c)* Huile de *ben* fraîche ; bière douce ; sel du Nord ; — *d)* Miel ; huile de *ben* ; bière douce.

Rien à dire des potions — aliments autant que médicaments — composées exclusivement de miel et de lait d'animal (vache ou brebis). — Quant aux clystères, on en notera d'abord

(1) Ou : commencent à mourir *(šꜣʿ mwt)*.
(2) JONCKHEERE, *Pap. médic. Ch. Beatty*, p. 56.
(3) *Ber.*, 16,5-17,1 = n° 163 *h*.
(4) Ce nom propre « Dieu est favorable » (*Ber.*, 16,5) ne semble pas se rencontrer avant le Moyen Empire.
(5) Et non pas sur vingt-et-un, si, comme il semble, la potion n° 2 se prend dans les mêmes conditions que la précédente *(mitt)*, c'est-à-dire pendant quatre nouveaux jours, et si, d'autre part, le clystère n° 3 est administré dans le même temps que les potions.
(6) Eg. *irtt mnmnt*.
(7) Eg. *irtt ʿwt*.
(8) Les mots *mhw(y) n mrḥt* sont actuellement intraduisibles de façon précise ; cf. ci-après, chap. IV, p. 57.
(9) Plus exactement : de lait humain *irtt rmṯ*. (L'expression diffère donc de celle déjà rencontrée « lait de (femme) ayant mis au monde un garçon », ci-dessus, p. 14.)
(10) Eg. *ḥśꜣw n ʿwꜣy* ; cf. *Wörtb.*, 3, 160, réf. 12 « pâte fermentée ».

le nombre : Hérodote (II, 77) (1) et, après lui, Diodore (I, 82) avaient été frappés par l'emploi fréquent que faisaient les Égyptiens de cette thérapeutique. On observera ensuite que l'un d'eux, administré le soir, devait être conservé jusqu'au lendemain matin ; sans doute en allait-il de même pour les seize autres. Il ne s'agit donc pas de lavements destinés à libérer l'intestin, mais d'injections médicamenteuses que le patient devait garder toute la nuit (2). Une de ces injections est composée d'un liquide gras et de lait de femme. Dans la composition des autres entre régulièrement de l'huile de *ben* (3) — arabe *bân* — fraîche. Très employée dans la pharmacopée à toutes époques (elle est connue de Dioscoride et de Pline), c'est du fruit, des graines de *Moringa aptera* Gaertn. qu'on l'extrayait. On y trouve aussi du sel du Nord (c'est-à-dire provenant des salines situées au nord du Delta) (4), de la bière qualifiée douce (5) — le tout fondu, dans deux cas, dans un mucilage fermenté.

Ajoutons ce renseignement : on se servait, pour donner un clystère (6), d'un instrument « empruntant le galbe d'une corne, dont le petit bout semble en forme de cuiller ou de bec ». Il en existe des exemplaires dans les musées (dont le Louvre) (7).

§ 4. — En ce qui concerne les maladies auxquelles fait allusion le « Second Traité », elles ne sont pas toutes, il s'en faut, clairement définies (ainsi, celles qui font l'objet des nos 856 *c* et 856 *h*). Néanmoins, il y a des « associations pathologiques » qui semblent rationnelles : celles en particulier qui sont établies entre le tremblement des pieds et une affection de la cuisse (no 856 *d*), entre des troubles visuels et des douleurs dans la nuque (no 856 *e*).

Pour en finir avec les vaisseaux et le cœur, constatons que les papyrus médicaux ne font que de rares allusions aux **cardiopathies.** Rappelons cependant qu'il a déjà été question ci-dessus

(1) « Ils se purgent trois jours de suite dans chaque mois, écrit Hérodote et s'appliquent à s'assurer la santé à l'aide de vomitifs et de lavements, dans la pensée que toutes les maladies des hommes leur viennent des aliments qui servent à leur nourriture. »

(2) Cf. JONCKHEERE, *Pap. médic. Ch. Beatty*, p. 69.

(3) L'arbre appelé *bꜣk*, qui la produit, n'est donc pas, comme on le croyait jadis, *Olea europaea L.* Sur cette question, cf. LORET, *Flore pharaon.*, p. 86 ; KEIMER, dans *Kêmi*, 2 (1929), p. 93 ; LUCAS, *Anc. Eg. Mat.*, p. 384.

(4) Eg. *ḥmꜣ(t) mḥt(t)*. De même, *Ber.*, no 64 ; *Eb.*, no 365, etc.

(5) Nous avons déjà noté l'emploi de la bière, sans qualificatif, *ḥnḳt* (p. 39). La bière douce (non fermentée) est une sorte de tisane d'orge.

(6) L'expression technique est *wdḥ m pḥwy* « injecter dans l'anus ». Le même verbe s'emploie pour « injecter dans le vagin », *wdḥ m kꜣt*. Cf. chap. VI, § 2, B.

(7) Cf. Ch. DESROCHES-NOBLECOURT, dans *Rev. d'Egypt.*, 9 (1952), p. 62-67.



d'une maladie de cœur appelée « chès » (no 855 *c*), sans parler de « l'inondation du cœur » (no 855 *b*). Citons encore un passage du *Pap. Ebers* où il est parlé de désordres caractérisés par les mots « enroulement brûlant au cœur » (1), affection qu'un remède à base de plantes et de miel a pour objet de guérir (2).

Mais arrêtons-nous plutôt aux « *remèdes pour faire disparaître l'hématurie dans l'abdomen et au cœur(-haty)* (3) ou, comme il est dit ailleurs, plus explicitement, « *pour faire disparaître l'hématurie* (4) *au cœur, faire disparaître l'oubli de cœur, la fuite de cœur, la piqûre du cœur* » (5). — On pourrait s'étonner de l'association établie entre le cœur et l'émission d'une urine mêlée de sang. Mais le Dr Jonckheere fait observer qu'étant donné la théorie égyptienne du système cardio-vasculaire et la croyance que deux vaisseaux allaient du cœur à la vessie (6), les mictions sanglantes devaient apparaître aux Égyptiens « comme la signature d'une perturbation cardiaque, et il est logique qu'ils aient songé à jumeler cœur et hématurie dans certaines de leurs prescriptions ». Et le savant médecin ajoute : « D'autres références qui témoignent d'un remarquable esprit d'observation apportent plus de détails sur la nature de ces troubles cardiaques, lesquels vont jusqu'à trouver leur écho terminologique dans nos classiques médicaux : la *fuite de cœur* et la *piqûre du cœur* relevés dans les manuscrits peuvent facilement être admis pour balancer les équivalents modernes des palpitations cardiaques et des sensations douloureuses précordiales en forme d'élancements, cités dans le travail de Lutz (7), analysant le retentissement contemporain de la Chlorose d'Égypte sur le cœur (8). » Quant à la troisième manifestation signalée ci-dessus, *l'oubli de cœur*, elle pourrait correspondre à la perte de mémoire (9).

Les remèdes indiqués sont, comme toutes les drogues égyp-

(1) EBBELL, *The Pap. Ebers*, p. 56, traduit les mots *śwš n tꜣw ḥr ḥꜣty* par *heat-rotation in the heart*, et suppose qu'il y a là une comparaison avec le bâton à feu *(fire-drill)* qui, en tournant, produit de la chaleur (?). — Voir aussi les observations de BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 387.

(2) *Eb.* 44,8-10 (no 219). Autre remède pour le cœur au no 220.

(3) *Eb.*, 44,13 (no 221). Voir aussi nos 222-224.

(4) Appelée ꜥꜣꜥ. Pour les différents passages du *Pap. Ebers* et des autres papyrus médicaux où il est question de cette maladie, voir JONCKHEERE, *Une malad. égypt.* Et cf. ci-après, chap. IX, § 5.

(5) *Eb.*, 45,7 (no 227) : *dr mht-ib, wꜥrt-ib, dmwt-ib.*

(6) *Eb.*, no 854 *n*, ci-dessus, p. 34.

(7) LUTZ, Ueber Ankylostoma duodenale und Ankylostomiasis (*Sammlung klin. Vorträge*, nos 255-256, p. 47).

(8) JONCKHEERE, *op. laud.*, p. 39.

(9) *Ibid.*, p. 19, n. 3. (Dans *mht-ib*, le mot *ib* serait employé métaphoriquement).

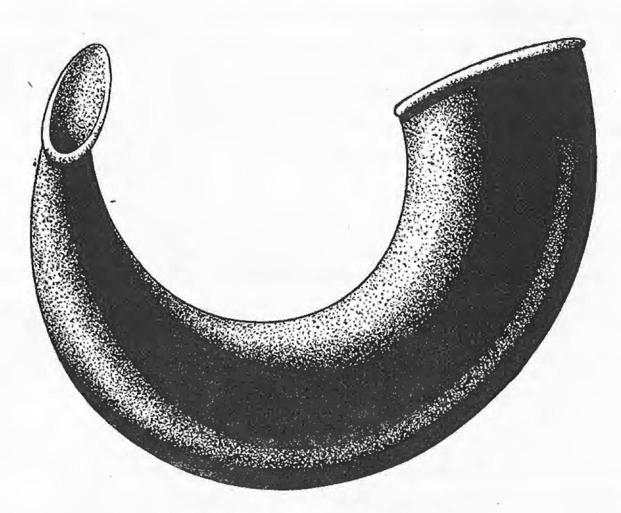
tiennes, composés d'éléments ressortissant aux trois règnes : on notera en particulier les figues, les raisins, l'anis, le céleri, parmi les végétaux ; la terre de Nubie (1), le collyre vert (2), parmi les minéraux ; le miel parmi les produits du règne animal. Quel effet pouvait produire un traitement aussi anodin sur des troubles cardiaques ? Il est permis de douter qu'il ait apporté un grand soulagement aux maux qui accablaient Sinouhé, vieilli dans l'exil, et qu'il analysait avec tant de précision :

La vieillesse est descendue (sur moi), la langueur m'a envahi : mes yeux sont pesants, mes bras sont sans vigueur, mes jambes refusent de servir, mon cœur étant fatigué (3).

Et, avant Sinouhé, l'auteur des *Enseignements de Ptahhotep* écrivait mélancoliquement :

Le grand âge est là, la vieillesse est descendue (sur moi), la langueur est venue... Les yeux sont faibles, les oreilles sont sourdes. La force fait défaut à celui dont le cœur est fatigué (4).

(1) Voir ci-après, chap. IV, § 2, p. 57.
(2) Nom donné à la chrysocolle (chap. IV, § 3, p. 63).
(3) *Sinouhé* B, 168-170.
(4) *Ptahhotep* (éd. Dévaud), 8-9 et 11-12. — Dans les deux textes précités, le cœur est appelé *ib*, quoiqu'il s'agisse incontestablement du muscle cardiaque, mais les auteurs et les lecteurs de ces deux ouvrages n'étaient pas des spécialistes de la médecine. (Cf. ci-dessus, p. 30.)



**Corne-clystère. Musée du Louvre**

CHAPITRE IV

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (I)

§ 1. La tête et le cuir chevelu. — § 2. Le visage : nez, oreilles, bouche. — § 3. Odontologie : dents et gencives.

§ 1. — Seuls les deux Traités du cœur et des vaisseaux comportent, dans nos papyrus, un exposé anatomique et physiologique. Encore le second a-t-il comme objet principal d'indiquer les remèdes propres à « *expulser les douleurs* (1) *(qui sont) dans tous les membres d'un homme* ». Désormais, nous ne recueillerons plus guère, dans les papyrus proprement médicaux, que des renseignements intéressant la pathologie et la thérapeutique.

**La tête.** — Les Égyptiens, en dehors de la tête, considérée en elle-même (2), distinguaient le crâne, ses sutures, son sommet, la nuque, les cheveux (3) ; ils connaissaient les viscères cérébro-spinaux, le cerveau, la dure-mère, le liquide céphalo-rachidien (4). Nous avons vu (p. 32) que la tête était irriguée par quatre vaisseaux, qui, s'ils avaient le bienfaisant pouvoir d'assurer le repos, étaient d'autre part tenus pour responsables de la calvitie.

D'après Hérodote (II, 84), il aurait existé des médecins spécialistes de la tête : ἰητροὶ κεφαλῆς. En fait, notre documentation ne nous permet pas de vérifier cette assertion.

Le *Pap. Ebers* (5) propose divers traitements pour la guérison des maux de tête, ou, comme il dit :

Pour faire disparaître la maladie (qui est) dans la tête (*Eb.*, nº 248) ; pour des douleurs (qui sont) dans un côté de la tête (*Eb.*, nº 250) ; pour rafraîchir une tête qui est malade (*Eb.*, nº 259).

(1) Appelées *wḫdw* dans *Eb.*, nº 856 *a* (ci-dessus, p. 36 et n. 7).
(2) Le nom en est *tp* et aussi *ḏ'ḏ'*. Cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 9.
(3) *Ibid.*, § 10.
(4) *Ibid.*, § 11.
(5) *Eb.*, 47,10-48,18 = nºs 248-259 et 64,14-65,8 = nºs 437-450.

Ces traitements consistent en onctions, frictions, bandages ; pas de remèdes internes. Une formule du type courant est la suivante :

Autre (remède) pour guérir une tête qui est malade : Tige de roseau-*isou*, 1 ; genévrier, 1 ; poix, 1 ; baies de laurier (?), 1 ; résine de térébinthe, 1 ; graisse (1), 1. A broyer et à mettre sur la tête. (*Eb.*, n° 257.)

Cette pommade se compose donc de quatre substances végétales, d'une substance minérale et d'un excipient graisseux (non déterminé). La mention en est suivie d'un trait vertical, que j'ai transcrit « 1 ». Quelle en est la signification ? Ebbell estimait que ce trait était le symbole d'une petite mesure, la $\frac{1}{64}$ partie du « boisseau » ou *héqat* (2), dont il sera question plus en détail ultérieurement (3) ; cette mesure équivaut à 5 *ro* (soit 5 fois 15 cm³), le *ro* étant lui-même la $\frac{1}{320}$ partie du *héqat* (approximativement, 4 litres $\frac{3}{4}$).

L'examen des faits rend insoutenable ce point de vue. Ainsi, le *Pap. Ebers*, aux n^os^ 739-740 et 743-744 met à la disposition des dentistes diverses formules de pâtes destinées à l'obturation d'une dent ; or, chacune ne comprend pas moins de 3 ingrédients, suivis du trait vertical : le total en équivaudrait donc à 3 fois 5 *ro*, soit environ 225 cm³ — à peu près $\frac{1}{4}$ de litre : pour obturer une dent, c'est beaucoup ! De même, peut-on imaginer que, pour la préparation d'un petit tampon à placer dans une oreille malade, il faille 5 ingrédients de 5 *ro* chacun — soit, en tout, 375 cm³ (*Ber.*, n° 200) ? Même s'il s'agissait de remèdes à utiliser plusieurs fois (ce dont il n'est nullement question) la dose serait manifestement trop forte.

Faut-il songer à une autre mesure, le *ro* (15 cm³) par exemple ? Rien ne nous y invite, et cette mesure minuscule serait encore exagérée dans les cas que j'ai cités. Le mieux est, sans doute,

(1) Eg. *'ḏ* (la nature de cette graisse n'est pas définie).

(2) « This quantity $\left(\frac{1}{64}\right)$ seems to have been considered as a new special standard of measurement, and the reference is probably to this wherever we find the figure one (a stroke) », *The Pap. Ebers*, p. 16. (Pratiquement, d'ailleurs, Ebbell se contente, dans sa traduction, de reproduire le trait vertical.)

(3) Pour le *héqat* et le *ro*, voir ci-après, § 3 et p. 61.



de considérer les traits verticaux comme l'indication que les ingrédients dont ils suivent la mention devaient être employés par le médecin, dans la préparation d'un médicament, *en quantités égales*.

Aucune difficulté pour l'identification des végétaux mentionnés dans la prescription n° 257 : ils sont bien connus (1), à l'exception du quatrième : la traduction « baies de laurier » est en effet loin d'être certaine (2). — D'autre part, j'ai traduit « poix » l'expression « graisse de pin » (3). — Rappelons enfin que la résine de térébinthe, le « sonter », provient de *Pistacia Terebinthus* L. (synonyme : *Pistacia Khinjuk* Stocks) (4).

Et voici pour la **migraine** — bien nettement définie : « *douleurs dans un côté de la tête* » (5) — un remède d'une préparation et d'une application faciles (du moins en Égypte) ; probablement toute idée magique n'en est-elle pas exclue, la douleur devant passer de la tête du malade dans celle d'un poisson :

Autre (remède) pour des douleurs dans un côté de la tête : Un crâne de silure. A cuire dans de l'huile. On en frottera la tête pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 250.)

Le silure, « nâr », est un poisson du Nil, *Clarias anguillaris* (6), souvent représenté dans les tombeaux de l'Ancien Empire (Mererouka ; Ti, à Saqqara) ou du Moyen Empire (Djéhoutinekht, à Berchéh) ; il figure en bonne place dans la pharmacopée égyptienne (7).

En dehors des céphalées, le médecin traitait aussi des maladies comme le **tremblement** de la tête (peut-être d'origine sénile) (8) :

Autre (remède) pour faire disparaître un tremblement dans la tête : Si la tête d'un homme tremble, tu devras placer ta main sur sa tête, sans qu'il la sente (9). Puis tu lui feras ce traitement : Natron (10). A

(1) Notamment : tige de roseau *(isw)* et genévrier *(w'n)*.
(2) Eg. *p;'rt*. (Traduction proposée par EBBELL, *ibid.*, p. 60 : « bay-berry (?) ».
(3) Eg. *'ḏ 'š* (le mot « graisse » *'ḏ* étant synonyme, comme souvent, de *mrḥt* « huile »). Cf. CHASSINAT, dans *Rec. Champollion*, p. 464. Cf. *Eb.*, n° 806.
(4) Voir sur *śnṯr* l'étude de LORET, *La résine de térébinthe* (sonter) *chez les anciens Egyptiens*, Le Caire, 1949.
(5) Eg. *mrt m gś ḏ;ḏ;*.
(6) Cf. Cl. GAILLARD, *Recherches sur les poissons représentés dans quelques tombeaux égyptiens de l'Ancien Empire*, Le Caire, 1923, p. 50-56.
(7) Ainsi, au *Pap. Ebers*, n^os^ 128, 250, 639, 656, 730.
(8) Eg. *d;wt*. Cf. l'emploi du verbe *d;* dans *Eb.*, n° 856 *d* et *f* (ci-dessus p. 38 et p. 39), où il est question du tremblement des pieds et des doigts.
(9) Litt. « sans qu'il en éprouve une souffrance » *n šn.f šy*. Il s'agit ici du verbe *šni* « souffrir » (*Wörtb.*, 4, 494, réf. 16) et non pas du verbe *šni* « conjurer » (*Wörtb.*, 4, 496) : il y a erreur de déterminatif, comme dans *Eb.*, n° 369 (et également dans le conte du *Prince prédestiné*, 6,2).
(10) Appelé ici *ḥsmn* (il existe deux autres sortes de natron).

broyer dans de l'huile, du miel et de la cire (1). A réduire en une masse, puis bander (la tête) avec cela. (*Eb.*, n° 252) (2).

Dans ce texte, les symptômes et la méthode d'examen sont suffisamment précisés, le traitement est bien indiqué, mais le diagnostic a été omis : au vrai, il était inutile s'il s'agit d'un tremblement sur la réalité duquel nul ne pouvait se tromper.

**Le cuir chevelu.** — Le « médecin de la tête » soignait également les affections du cuir chevelu et recourait souvent en la circonstance au ricin. Il employait par exemple un liniment fait d'écorce de ricin écrasée dans de l'eau :

Indications (3) concernant l'emploi du ricin (4) qui ont été trouvées dans des écrits de l'ancien temps et qui peuvent être utiles aux hommes. On écrase son écorce (?) dans de l'eau, puis on l'applique sur la tête qui est malade (5). Alors elle sera guérie aussitôt et telle que si elle n'avait jamais été malade. (*Eb.* n° 251 *a*) (6).

Les gens bien portants avaient eux-mêmes tout avantage à consulter ce recueil de recettes, s'ils avaient le souci d'entretenir leur chevelure en bon état :

... D'autre part, la chevelure d'une femme devient plus fournie grâce aux graines du ricin (7). A broyer, à réduire en une masse et à transformer en huile (8). Alors la femme s'en oindra la tête. (*Eb.*, n° 251 *c*) (9).

Pline (XXIII, 41) et Marcellus Empiricus (VI, 33) ont également préconisé le ricin pour les soins de la chevelure. Même usage aujourd'hui encore en Égypte (du moins dans les villages). Et chez nous aussi on se sert de l'huile de ricin comme d'excipient pour

(1) Eg. *mnḥ*. (Il s'agit naturellement de cire fondue.)
(2) Reproduit par Sethe, *Aeg. Les.*, p. 54 *d.*
(3) Litt. : « Savoir ce qu'il faut faire avec le ricin. » *Eb.*, 47,15-48,3 = n° 251 *(a-d)*.
(4) Eg. *dgm* : *Ricinus communis* L. Mais ce mot *dgm* ne s'emploierait, selon Keimer, dans *Kêmi*, 2 (1929), p. 103, que pour désigner les graines de l'arbuste-ricin et l'huile qu'on en tire. A l'arbuste lui-même serait réservé le mot *ḳꜢḳꜢ* que l'on croit retrouver dans le grec *κίκι*. Ce vocable cependant a une signification très étendue, et s'il est le nom de l'arbuste, il est aussi celui de l'huile (ainsi Hérodote, II, 94). La question reste controversée : Dawson, dans *Aegyptus*, 10 (1929), p. 67, ne se range pas aux vues de Keimer.
(5) Ou « la tête <de> celui qui est malade ». Et plus loin : « Alors *il* sera guéri... et *tel* que s'*il*... »
(6) Reproduit par Sethe, *ibid.*, p. 54 *c.*
(7) Litt. « grâce à ses graines » *m tꜢy.f prt*.
(8) Traduction de *rdí ḥr mrḥt*, qui ailleurs (p. ex. n°s 459, 476) signifie « placer dans de l'huile ». Mais n'est-ce pas des graines écrasées que sort précisément l'huile ? Cf. n° 123 où il est question d' « huile faite de graines de ricin — *mrḥt írrt m prt dgm* ».
(9) Reproduit par Sethe, *ibid.*, p. 54 *c.*



des pommades contre les maladies de la peau et du cuir chevelu.

On est surpris de voir employée au n° 251 *a*, au lieu de l'huile, l'écorce (1) de la tige (peut-être la tige elle-même). Il y a d'ailleurs discussion sur le point de savoir s'il s'agit bien de l'écorce ou des racines du ricin (2). Bien qu'Hippocrate ait recommandé l'usage des racines de ricin en boisson pour certaines affections de la matrice (3), je pense avec Chassinat que, dans le cas présent, c'est plutôt de l'écorce qu'il est question.

D'autres recettes sont indiquées pour faire pousser les cheveux et combattre la **calvitie** (4). Celle-ci était, semble-t-il, assez fréquente chez les Égyptiens. Ainsi, Aménophis III était presque complètement chauve, n'ayant plus, quand il mourut, que quelques rares cheveux sur les tempes ; le crâne de Séti Ier était, à sa mort, entièrement dénudé ; Ramsès II n'avait plus de cheveux qu'aux tempes et à la nuque (5). La reine Néfertari non seulement portait perruque, mais mêlait de faux cheveux aux rares boucles qui lui restaient (6). Ce sont les vaisseaux de la tête qui, comme on sait, étaient tenus pour responsables de cette infirmité (7).

Il suffira de citer deux des onguents proposés pour remédier à la calvitie :

Autre (remède) pour faire pousser les cheveux d'un chauve : Graisse (8) de lion, 1 ; graisse d'hippopotame, 1 ; graisse de crocodile, 1 ; graisse de chat, 1 ; graisse de serpent, 1 ; graisse de bouquetin, 1. A réduire en une masse et en oindre la tête chauve. (*Eb.*, n° 465.)

Il n'y a pas lieu de commenter la composition de pareil médicament qui, plus encore que de la *Dreckapotheke*, relève, semble-t-il, de la magie primitive. Il en est de même du suivant :

Autre remède pour faire pousser les cheveux, préparé (jadis) pour Chéché, mère de la majesté du roi Téti, j. v. (9) : Pattes de chien, 1 ;

(1) Eg. *mnwt*, ailleurs *mnyt*. On rapprochera avec intérêt, dans *Eb.*, n° 283 (= 50,18), l'expression *mnyt nt ḳꜢḳꜢ* de notre *mnwt (dgm)*. Sur *dgm* et *ḳꜢḳꜢ*, cf. ci-dessus, p. 48, n. 4.
(2) Loret, Le ricin et ses emplois médicaux, dans *Revue de médecine*, 22 (1902), p. 696, proposait « racines ». La traduction « écorce » est de Chassinat, *Pap. médical*, p. 69, n. 5.
(3) Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, vol. VIII, p. 387.
(4) *Eb.*, 66,7-67,7 = n°s 464-476, et également *Hea.*, n°s 144-145.
(5) *CGMC* (Elliot Smith), *The royal Mummies*, p. 50, 59, 62.
(6) Elliot Smith, dans *JEA*, 1 (1914), p. 189.
(7) Cf. ci-dessus, p. 32. — La calvitie était appelée *bꜢ*, mot dont les éléments phonétiques sont accompagnés d'une « tonsure » en manière de déterminatif. Un synonyme (qu'on peut traduire par « chute des cheveux ») est 'Ꜣ', déterminé par la boucle de cheveux (*Eb.*, n° 854 *d*). « Chauve » se dit *íꜢś* (*Eb.*, n° 465).
(8) Ces diverses « graisses » sont appelées *mrḥt* (litt. « huile »).
(9) S'agit-il du roi Téti (Athotis) de l'époque thinite (portant le n° 2 dans la liste royale d'Abydos), lequel est présenté par Manethon comme ayant

noyaux de dattes, 1 ; sabot d'un âne, 1. A cuire dans un pot de façon parfaite avec de l'huile et en oindre (la tête). (*Eb.*, n° 468.)

Le mot « pattes de chien » est au pluriel (1). — Le « sabot d'un âne » (2) est encore prescrit dans une autre affection du cuir chevelu (3).— Quant aux « noyaux de dattes » (évidemment concassés au préalable), nous en avons déjà noté l'emploi (4).

On avait même inventé des médicaments, non plus pour conserver, mais pour faire tomber les cheveux — ceux par exemple d'une « femme haïe », c'est-à-dire d'une rivale :

Autre (drogue) pour faire que tombent les cheveux : Un (ver-)*ânâret* (5) cuit et bouilli avec de l'huile de *ben*. A mettre sur la tête de la femme haïe. (*Eb.*, n° 474.)

L'antidote d'ailleurs est immédiatement indiqué : pourvu seulement que la « femme haïe » dispose d'une écaille de tortue (6) et de graisse provenant de la patte d'un hippopotame, avec quoi elle fera à son tour un onguent dont elle s'enduira la tête à plusieurs reprises, elle n'aura plus rien à redouter et arrêtera l'effet de la précédente drogue à base d'*ânâret*. (*Eb.*, n° 476.)

Que désigne ce dernier mot ? Probablement un ver de marais. Le *Pap. Smith* (6,3) compare en effet à « *l'ânâret qui se trouve dans l'eau* » les filets minces et visqueux de sang coagulé à l'intérieur d'une narine meurtrie. L'identification de l'*ânâret* avec l'anguille (qui n'a d'un petit serpent que le nom) ne semble pas devoir être retenue.

Le *Pap. Ebers* propose encore une série de remèdes (7) destinés à soigner une affection du cuir chevelu appelée « nesseq », en laquelle Ebbell (8) a cru reconnaître l'alopécie en aires (*alopecia areata*), autrement dit la **pelade.** On ne sera pas trop surpris de trouver parmi ces remèdes un exorcisme :

Autre (remède) pour conjurer la pelade (9) : O le Lumineux qui ne bouge pas de sa place, Celui qui combat la fente, Aton, prends garde à (Celui qui s'est rendu) maître du sommet de la tête.

étudié la médecine (cf. GAUTHIER, *Livre des Rois*, I, p. 4, n. 2) ? N'est-il pas plutôt question du roi Téti (Othoès) de la VI[e] dynastie (cf. YOYOTTE, dans *Rev. d'égypt.*, 7 (1950), p. 184) ?

(1) Eg. *inśwt*. Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 61. Ailleurs, c'est la graisse (*mrḥt*) d'une patte (*inśt*) d'hippopotame qui est recommandée (*Eb.*, n° 476, ci-après).

(2) Eg. *ʿꜣgt nt ʿꜣ*.

(3) *Eb.*, n° 460 (ci-après, p. 52).

(4) Ci-dessus, p. 23 et n. 13. Traduction d'ailleurs incertaine.

(5) Eg. *ʿnʿrt*.

(6) Eg. *pꜣḳyt nt šṯw*. — Sur la tortue dans la religion et la magie, cf. VAN DE WALLE, dans *La Nouvelle Clio*, 5 (1953), p. 173.

(7) *Eb.*, 92,7-18 (n[os] 771-777) et 66,12 (n° 466).

(8) Dans *ZÄS*, 59 (1924), p. 57.

(9) Eg. *šnt nśšḳ*.



Paroles à dire sur de l'ocre jaune, de la coloquinte, de l'albâtre, des graines (dénommées) œil (?) du ciel, du miel. A réduire en une masse et à appliquer là-dessus. (*Eb.*, n° 776.)

L'invocation s'adresse au dieu-soleil, appelé d'abord le « *Lumineux* » (1), appellation qu'accompagne une épithète qui semble faire allusion à l'immobilité du soleil (2). Il est dit ensuite du dieu qu'il « *combat la fente* » (3), ce dernier mot pouvant désigner l'aire du cuir chevelu dégarnie par la pelade. Le soleil enfin est appelé Aton, le disque. Il paraît être ici l'ennemi d'un autre personnage divin, agent malfaisant, qui s'empare des cheveux pour les détruire, comme le roi se saisit des cheveux couvrant le sommet de la tête (4) d'un prisonnier qu'il va exécuter (5).

Tous les ingrédients entrant dans la composition de l'opiat à appliquer sur la tête du patient sont d'usage courant, sauf un. Il s'agit d'abord de l'ocre jaune, terre argileuse imprégnée d'oxyde de fer (6) ; elle est employée comme traitement de la même maladie, au n° 772. — Le second ingrédient est une certaine plante-*djaret*, que Loret identifiait avec la gousse fraîche de *Ceratonia siliqua* L. : le caroubier (7) ; mais Keimer objecte que cet arbre est méditerranéen, non égyptien ou palestinien, et qu'il est rarement planté dans les jardins de la vallée du Nil (8). Je me suis rallié à l'opinion de Dawson qui identifie « djaret » à *Citrullus colocynthus* L., la coloquinte (9). — Quant à l'albâtre (pulvérisé) il est, en pharmacie, d'un emploi fréquent. — Le tout, au préalable concassé, est délayé dans du miel en même temps que des graines d'une plante totalement inconnue, qui porterait le nom d' « œil du ciel » (10).

Parmi les médicaments bizarres préconisés pour combattre l'alopécie, ne manquons pas de noter d'une part « *les chiures de mouche* » (11), d'autre part « *la saleté* (12) *qui est dans l'ongle*

(1) Comme dans *Pyr.*, 661 *b* (et voir *Komment.*, III, p. 217).

(2) Eg. *śḫnn*, et cf. *Wörtb.*, 4, 254, réf. 4.

(3) Eg. *ʿḥꜣ rꜣ*.

(4) Sur le sens de *wpt*, cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 10.

(5) Cf. *Pyr.*, 401 *a*, et *Komment.*, II, p. 156.

(6) Eg. *mnšt*. Cf. DAWSON, dans *JEA*, 20 (1934), p. 188.

(7) Eg. *ḏꜣrt*. Cf. LORET, dans *Rec. Trav.*, 15 (1893), p. 121 (et *Flore pharaon.*, § 146).

(8) KEIMER, dans *BIFAO*, 31 (1931), p. 221.

(9) *JEA*, 20 (1934), p. 41-44.

(10) Encore n'arrive-t-on à cette traduction qu'en lisant *irt* (au lieu de *irr*) *pt*.

(11) Eg. *ḥś n ʿff* (*Eb.*, 92,12 = n° 774). Un autre passage du même papyrus précise qu'on recueillait ce genre d'excréments sur les murs (n° 782, ci-après, chap. VI, § 6).

(12) Litt. « la terre *tꜣ* » (*ibid.*, n° 775).

*d'un homme* ». Dioscoride s'est-il inspiré de la première de ces recettes quand il recommande de frotter le crâne d'un chauve avec des têtes de mouche (1) ? N'oublions pas non plus les « *piquants de hérisson* », cuits, plongés dans l'huile, et appliqués sur la tête malade (*Eb.*, nº 771) !

Signalons enfin que le *Pap. Ebers* et le *Pap. Hearst* contiennent des prescriptions pour combattre le **blanchiment** des cheveux *(canities)* (2). Tout traitement est, comme on sait, illusoire ; il n'empêche que le seul *Pap. Ebers* a, dans son arsenal, une douzaine de remèdes (3), qui ont du moins le mérite du pittoresque. Ainsi :

Autre (remède) pour faire disparaître infailliblement (4) le blanchiment des cheveux et pour traiter la chevelure : Sang d'un bœuf noir. A mettre dans de l'huile et en oindre (la tête). (*Eb.*, nº 459.)

Autre (remède) pour faire disparaître le blanchiment des cheveux : Sabot d'un âne qu'on aura fait cuire ; organes génitaux (5) d'une chienne ; concombre ; fenugrec (6) ; gomme ; ... ... (*Eb.*, nº 460.)

Autre (remède) : Corne de gazelle (7) qu'on aura fait cuire dans de l'huile, dans un chaudron. A mélanger avec de l'huile (8), puis on en oindra la tête d'un homme ou d'une femme. (*Eb.*, nº 458.)

Autre (remède) : Viscères (9) d'un grand nombre de (poissons-)synodontes, (qu'on aura) placés dans un (vase-)*hénou*. A mettre sur la tête d'une personne qui (ainsi) ne blanchira pas. (*Eb.*, nº 455.)

Nous sommes en pleine magie. Parmi tant d'ingrédients bizarres : sabot d'un âne (10), corne de gazelle, organes génitaux d'une chienne, on remarquera le sang d'un bœuf dont la couleur sombre du pelage s'oppose de façon voulue au blanchiment des cheveux. — Quelques végétaux : le concombre (11), le fenugrec, *Trigonella Foenum-graecum* L. (12), la gomme. — Quant au poisson du nº 455, il se rencontre dans le Nil tout entier, des

(1) Dioscoride, *De simpl.*, I, 89.
(2) La canitie est appelée *škm*.
(3) *Eb.*, 65,8-66,7 = nºs 451-463. Cf. *Hea.*, nºs 147-149.
(4) Litt. « en vérité » *m wn mꜣʿ*.
(5) Eg. *kꜣt*, et cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 48.
(6) En lisant *ḥm(ꜣ)yt* ; cf. pour la graphie (non pour la signification) *Wörtb.*, 3,82, réf. 4, et voir ci-après n. 12.
(7) Lire : *gḥś*.
(8) S'agit-il d'une huile différente de celle qui vient d'être mentionnée ?
(9) Sur le mot *ꜣiś*, désignant les viscères soit du cerveau, soit du thorax et de l'abdomen, cf. Iversen, dans *JEA*, 33 (1947), p. 48-51.
(10) Cf. ci-dessus, p. 50.
(11) Eg. *šspt* (légume si apprécié du héros du conte du *Naufragé*, l. 50).
(12) Sur l'identification d'ég. *ḥmꜣyt* avec le fenugrec (le *ḥelba* de la moderne Egypte), cf. Loret, dans *Mél. Maspero*, I, p. 866 et suiv.



lacs à la mer. Les Égyptiens l'appelaient « ouhâ » (1) ; ils l'ont représenté dans plusieurs monuments de l'Ancien Empire, notamment aux tombeaux de Ti et de Mererouka. Il est connu dans la science sous l'appellation de *Synodontis schall* (2), qui combine un des noms qu'il porte en arabe et le terme grec (3) dont le désigne Athénée, de Naucratis, auteur du *Banquet des Sophistes*.

§ 2. **Le visage.** — Outre le front et les tempes (4), qu'irriguent respectivement, nous l'avons vu, deux et quatre vaisseaux, le visage (5) comprend encore les joues (6) et, surtout, les « *sept trous de la tête* » (7), à savoir : yeux, narines, oreilles, bouche. Les yeux feront l'objet d'une étude spéciale (chap. V).

**Le nez.** — Au *Pap. Smith*, le nez est normalement appelé « fened », mais parfois aussi « cheret » (8) ; ce dernier mot cependant y est plutôt employé, comme dans la langue courante, pour désigner la narine, — « bon exemple, écrit à ce propos Breasted, des difficultés rencontrées par le chirurgien (égyptien) du fait de l'absence complète de termes techniquement précis pour désigner les organes et les parties du corps » (9). Dans le *Pap. Ebers*, c'est également « fened » qui, le plus souvent, paraît désigner le nez (10).

Nous savons déjà qu' « *il y a quatre vaisseaux dans les fosses nasales, deux donnant du mucus, deux donnant du sang* » (*Eb.*, nº 854 *b*), et que c'est par le nez que l'air pénètre dans le cœur et les poumons (nº 855 *a*).

Le *Pap. Ebers* ne consacre que trois paragraphes aux affections nasales (11). Voici les deux premiers :

Commencement des remèdes pour un coryza : Vin de palme. On en remplira l'orifice (du nez).

(1) Eg. *wḥʿ*. Il ne figure que dans ce passage du *Pap. Ebers* (= *Hea.*, 6,4).
(2) Cf. Cl. Gaillard, *Recherches sur les poissons représentés dans quelques tombeaux égyptiens*, p. 67-70.
(3) Grec : συνοδοντίς — mot qui semble faire allusion à la disposition des dents, serrées et comme soudées, de ce poisson.
(4) Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 12 et § 13 ; et ci-dessus, p. 32 (nº 854 *c*) et p. 40 (nº 856 *g*).
(5) Toujours appelé *ḥr*.
(6) Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 14.
(7) *Ibid.*, § 9 et cf. ci-après p. 54 et n. 6.
(8) Eg. *fnd*, d'une part ; *šrt* (duel *šrty*), d'autre part.
(9) Breasted, *The Smith Pap.*, p. 253. — Notons à ce propos que le nez n'est étudié dans ce chapitre que du point de vue médical (non chirurgical).
(10) Ecrit maintes fois par le signe-mot sans éléments phonétiques. — Les fosses nasales sont désignées par un ancien mot *mśdty* (cf. ci-dessus, p. 31, et Lefebvre, *op. laud.*, § 19.
(11) *Eb.*, 90,14-91,1 = nºs 761-763.

Autre (remède) pour faire disparaître l'éternuement dans le nez : (Plante-)*niaia*. A broyer avec des dattes et à appliquer sur le nez. (*Eb.*, nos 761-762.)

Dans le premier cas, il est question d'une affection appelée « rech » qui, malgré le mot « puanteur » qu'on lit un peu plus loin (no 763), ne paraît pas devoir se traduire, comme le propose Ebbell (1), par « ozène » *(fetid nose)* ; il s'agit plutôt d'une **rhinite aiguë** banale, d'un vulgaire coryza. Le remède proposé est le vin de palme (2), extrait de la sève du dattier, le plus commun des palmiers égyptiens, *Phoenix dactylifera* L. On l'emploie ici en injection nasale (3).

Dans le second cas, c'est contre l'**éternuement** provoqué par ce même coryza, qu'on veut surtout agir. A cet effet est recommandée une plante appelée *niaia*, dont le nom forme allitération avec celui de l'éternuement, *nia* (4). Est-ce à dessein ? Des dattes sont associées à cette plante ; le tout est broyé et appliqué, comme pansement, sur le nez.

Le troisième médicament vise une fois de plus le **coryza** lui-même — « rech » ; il est précédé d'une curieuse incantation et rentre donc dans la catégorie des recettes mi-magiques, mi-pharmaceutiques, dont il a été déjà parlé :

Incantation pour un coryza : Écoule-toi, coryza, fils du coryza, (toi) qui brises les os, qui fracasses le crâne, qui taraudes le cerveau (5), qui rends malades les sept trous de la tête, serviteurs de Rê et adorateurs de Thot (6). Voici que j'ai apporté un remède spécifique (7) contre toi, une potion spécifique contre toi : du lait d'une (femme) qui a mis au monde un garçon et de la gomme odorante. Qu'il te chasse et qu'il t'expulse, qu'il t'expulse et qu'il te chasse (8) ! A terre, puanteur, puanteur !

A réciter quatre fois sur du lait d'une (femme) qui a mis au monde un garçon et (sur) de la gomme odorante. A mettre dans le nez. (*Eb.*, no 763) (9).

(1) Ebbell, *Alt-äg. Krank.*, p. 31. (Le mot ég. désignant cette maladie est *rš*.)
(2) Eg. *bníw*. Dans cette expression, palme signifie dattier. — Le dattier (palmier) est appelé *bnrt*, la datte *bnr (bni)*.
(3) On pouvait aussi le boire, généralement fermenté : *ḥpr (ḏś.f) n bníw*.
(4) L'éternuement est *nı͗ꜣ* (un hapax) ; la plante destinée à le combattre est *nı͗ꜣı͗ꜣ* (elle se rencontre d'ailleurs maintes fois au *Pap. Ebers*).
(5) Pour *ḏnnt* « crâne » et *tbn* « cerveau », cf. Lefebvre, *op. laud.*, §§ 10-11.
(6) Les « sept trous de la tête » (ci-dessus, p. 53) sont en effet les sièges des sens et les truchements du cœur et de l'esprit.
(7) Litt. « *ton* remède » ; plus loin « *ta* potion ».
(8) Texte : « Qu'il te chasse et qu'il t'expulse, et vice versa. »
(9) Reproduit par Sethe, *Aeg. Les.*, p. 50.



Les deux ingrédients composant cette pommade se sont déjà rencontrés précédemment (1) (mêlés, il est vrai, à des poils de bouc !).

**Les oreilles.** — L'oreille (2) jouait pour les Égyptiens un grand rôle dans l'organisme, puisqu'ils croyaient que le souffle de la vie entrait dans l'oreille droite et le souffle de la mort dans l'oreille gauche (3). En conséquence, une recette du *Pap. Berlin* (no 71) a pour objet d' « *éloigner un mort de l'oreille* » : ce fantôme pourrait en effet apporter avec lui le souffle mortel redouté.

Parmi les maladies de l'oreille nous considérons comme de première importance la **surdité.** Les Égyptiens ont bien essayé d'indiquer, à leur manière, la cause de cette infirmité, provoquée, pensaient-ils, par les « vaisseaux » (no 854 *e*), mais ils se sont peu préoccupés d'y remédier. Une seule recette concerne « *une oreille qui est à court d'entendre* » (4) ; elle consiste en une application sur l'oreille d'un tampon d'huile de *ben* fraîche, dans laquelle on a concassé de l'ocre jaune et une feuille de l'arbre appelé *iam.*

L'huile de *ben* et l'ocre jaune nous sont déjà familiers. Mais qu'est-ce que l'arbre à feuilles « iam » (5) ? L'identification proposée avec un palmier mâle (6) n'a pas été retenue par les spécialistes (7). Keimer se demande s'il ne s'agirait pas du jujubier — *Zizyphus vulgaris* Lamk. (ou *Zizyphus sativa*) (8).

Les autres traitements indiqués par le *Pap. Ebers* (9) visent des écoulements ou des affections inflammatoires. Le *Pap. Berlin*, d'autre part, dans les quatre paragraphes qu'il consacre aux maladies de l'oreille (10), ne fait pas, même une fois, une nette allusion à la surdité. Le premier parle simplement de « lourdeur » (11) :

Remède pour faire disparaître de la lourdeur dans l'oreille : (Plante-)*ink*, 1 ; résine de térébinthe, 1 ; céleri, 1 ; pain d'offrande (?),

(1) P. 13 (Incantation et remède contre une brûlure).
(2) Eg. *mśḏr* (duel *mśḏrwy*). Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 21.
(3) *Eb.*, no 854 *f* et no 856 *g*, ci-dessus, p. 33 et p. 40.
(4) Litt. « dont (la puissance d')entendre est faible » *nḏś śḏm.f*. (*Eb.*, 91,2, no 764). — Comparer, en ce qui concerne la vue, l'expression *ı͗rty nḏśw* (*Prisse*, 4,3).
(5) Eg. *ı͗ꜣm* (pour la lecture de ce mot, cf. Gardiner, *Eg. Gram.*², p. 478, M, 1). La feuille est *ḏrḏ* (*ibid.*, p. 463, F, 21).
(6) *Wörtb.*, 1,79, réf. 3.
(7) Ainsi Keimer, dans *BIFAO*, 31 (1931), p. 196, n. 3.
(8) Ne pas confondre avec *Zizyphus spina Christi* Willd., qui correspond probablement à ég. *nbś* : ex. *Eb.*, no 272. (Communication de Keimer.)
(9) *Eb.*, 91,3-92,6 = nos 765-770.
(10) *Ber.*, vs. 2,6-12 = nos 200-203. Ajouter 6,11 = no 71 (ci-dessus).
(11) La même expression, en parlant des yeux d'un vieillard, dans *Sinouhé* B, 169 : *ı͗rty.ı͗ dnś* « mes yeux sont pesants ».

1 ; bile de bœuf, 1. En faire une boulette et la mettre en elle (l'oreille). (*Ber.*, n° 200.)

La boulette (1) à placer dans l'oreille malade comporte cinq ingrédients, en quantités égales, et dont quatre sont empruntés au règne végétal : une plante appelée « ink » (2), qui n'est pas connue ; une plante « matet », qu'après Loret et d'autres je crois être le céleri (3), non pas la mandragore comme le propose Dawson (4) ; de la résine de térébinthe ; du pain d'offrande (5). A quoi s'ajoute de la bile de bœuf (6).

Dans les trois autres paragraphes du *Pap. Berlin*, il est question de fortes douleurs (7) dans les oreilles, et on peut se demander avec Dawson (8), si l'affection envisagée n'est pas une **otite aiguë** :

Autre remède pour une douleur lancinante dans les oreilles : Mélilot. Faire une pommade (9) avec du ladanum. A mettre dans l'oreille. (*Ber.*, n° 201.)

Le mélilot (10) est une sorte de trèfle secrétant beaucoup de miel, d'où le nom qu'il porte chez Dioscoride (*De mat. med.*, III, 48) : μελίλωτος, et dans le catalogue des plantes : *Melilotus officinalis* L. — Le ladanum (11) est une résine provenant du *Cistus villosus (creticus)* L., appelé aussi *Cistus ladaniferus* L. C'est un arbuste méditerranéen (Crète, Grèce, Palestine), non égyptien ; ainsi voit-on dans la *Genèse* (37, 25) des chameliers de Galaad transporter en Égypte, parmi d'autres aromates, du ladanum *(lôṭ)*, et Jacob en expédier, comme présent, à son fils Joseph (*ibid.*, 43, 11).

La même médication est préconisée par Dioscoride (*De mat. med.*, I, 97) (12).

(1) Eg., *št* ; cf. *Wörtb.*, 4, 550, réf. 11.
(2) Eg., *ink* (ailleurs *innk*, ainsi *Eb.*, nos 81 ; 191 *b* ; 766 *d*).
(3) Eg. *mꜣtt*. Je reviendrai ultérieurement sur ce mot (chap. IX, § 3).
(4) DAWSON, dans *JEA*, 19 (1933), p. 133.
(5) A supposer exacte la lecture *psn*.
(6) Le fiel, ou bile, est désigné ici par *bnf* (synonyme de *wdd*, employé ci-dessus, p. 13 et n. 1). Sur ce mot, cf. DAWSON, *JEA*, 19 (1933), p. 136.
(7) Eg. *štt* (cf. ci-dessus, p. 39 et n. 10).
(8) Dans *JEA*, 20 (1934), p. 186, n° 16.
(9) Litt. « enduire » *wrḥ*.
(10) Appelé ici *ꜥf* (variante de *ꜥft* et *ꜥfꜣy* : cf. DAWSON, dans *JEA*, 20 (1934), p. 41.
(11) Eg. *ibr*, et cf. *Eb.*, 65,12, 15, 16 ; 68,9. — Sur cette résine, voir LUCAS, dans *JEA*, 16 (1930), p. 51, et *Anc. Eg. Mat.*, p. 115-116.
(12) Cf. EBBELL, dans *ZÄS*, 64 (1929), p. 48-49.



Autre (remède) : Huile de *ben* fraîche, 1 ; terre de Nubie, 1 ; graines de melon, [1]. A mettre dans l'oreille. (*Ber.*, n° 202.)

Autre remède pour une douleur lancinante dans l'oreille : Galène (collyre noir), 1 ; crème (?), 1. A mettre dans l'oreille. (*Ber.*, n° 203.)

La « terre de Nubie » est un minéral, importé de cette région (comparer les expressions « terre de Sienne », « terre d'ombre », c'est-à-dire d'Ombrie ») ; on n'est pas d'accord sur sa couleur (1). — Le « collyre noir » (2) est un fard au sulfure de plomb, formé de *galène* naturelle ; voulait-on insister sur sa pureté, souligner qu'il n'était pas falsifié au moyen d'antimoine ou de quelque autre substance, on précisait, comme fait le *Pap. Londres* (n° 63) : « *collyre noir véritable* » (3). — La traduction des deux autres mots est hypothétique : celle de « melon » (4) n'a été proposée qu'avec doute ; celle de « crème » n'est obtenue que par correction (5), puis par rapprochement avec un passage du *Pap. Smith* (8, 5), où il est recommandé de faire une injection de lait ou crème (?) dans les oreilles d'un patient.

Notons encore qu'une des prescriptions du *Pap. Kahoun* (n° 8) met en relation une surdité, probablement passagère, avec une maladie de la matrice : nous y reviendrons ultérieurement (chap. VI, § 2, D).

**La bouche.** — En ce qui concerne le septième des « trous de la tête », la bouche (6), il n'est question dans nos papyrus, en dehors des dents et des gencives, que de la langue (7). Encore aucune précision pathologique n'est-elle donnée ; mais il semble qu'il s'agit du traitement d'une **glossite expoliatrice,** qu'aujourd'hui encore on soigne par des lavages de la bouche. Voici un

(1) Eg. *sty*. Sur ce mot, cf. DÉVAUD, *Rec. Trav.*, 39 (1921), p. 23. On a essayé d'en préciser le sens ; ainsi, GARDINER, *Eg. Gram.*[2], p. 452, D, 19, traduit : « red (?) Nubian (?) pigment », tandis que BARGUET, *Stèle de la famine*, Le Caire, 1953, p. 25, n. 9, propose : « blanc de Nubie » — le « blanc » employé par les artistes égyptiens dans les tombes et sur les papyrus.
(2) Eg. *mśdmt*, qui a donné naissance, par l'intermédiaire du copte, au grec στίμμι, lat. *stibium*. Sur ce fard, voir l'étude de FLORENCE et LORET, dans J. DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour*, mars-juin 1894, Vienne, 1895, p. 153-163. Cf. aussi LUCAS, *Anc. Eg. Mat.*, p. 224-225. Il résulte de ces études que ce fard n'était généralement pas, comme on l'a cru longtemps, fait de poudre d'antimoine, mais bien de *galène* naturelle (sulfure de plomb). Les fards au bioxyde de manganèse, à l'oxyde de cuivre, comme à l'antimoine, sont l'exception. Et l'on peut, en fait, sans grand risque d'erreur, identifier collyre noir et galène.
(3) Eg. *mśdmt mꜣꜥt*. De même, *Eb.*, n° 158 (ci-après).
(4) Pour *prt* (graines) *šbt*, cf. *Wörtb.*, 4, 438, réf. 4 (où est indiquée une cucurbitacée : concombre, melon ?).
(5) Correction de *mhn* en *mhwy* (déjà rencontré ci-dessus, p. 41 et n. 8).
(6) Appelée *rꜣ* (ou *r*) : cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 20.
(7) Appelée *nś (ibid.)*. Pour les dents et les gencives, voir ci-après, p. 59.

échantillon des médicaments, au nombre de huit (1), proposés par le *Pap. Ebers* :

Commencement des remèdes pour faire disparaître une maladie de la langue : Lait. On s'(en) rincera (la bouche), puis on (le) rejettera à terre. (*Eb.*, nº 697).

Autre (remède) pour une langue qui est malade : Graisse de bœuf, 1 ; pulpe de dattes (?), 1 ; lait de vache, 1 ; pain frais, 1. A mâcher. (*Eb.*, nº 698.)

Autre (remède) : Pulpe de dattes (?), 1 ; lait, 1 ; graisse d'oie, 1. A mâcher. (*Eb.*, nº 699.)

Autre (remède) pour soigner une langue qui est malade : Résine de térébinthe, 1 ; cumin, 1 ; terre de Nubie, 1 ; graisse d'oie, 1 ; miel, 1 ; eau, 1. A mâcher pendant neuf (jours). (*Eb.*, nº 700.)

Autre (remède) : Galène, 1 ; céleri, 1 ; terre de Nubie, 1 ; scories de cuivre, 1 ; miel, 1. A broyer, puis à mettre sur elle (la langue). (*Eb.*, nº 701.)

Le lait mentionné aux nºs 697 et 699 est-il, comme celui du nº 698, du lait de vache ? C'est possible. — La traduction « pulpe de dattes » est loin d'être sûre (2). — Deux graisses entrent dans la composition de ces médicaments, l'une de bœuf, l'autre d'oie (3). — On notera la présence d'une substance aromatique, le cumin (4), *Cuminum cyminum* L., au nº 700 et, au paragraphe suivant, un curieux ingrédient, résultat du bouillonnement du cuivre en fusion, ce que l'auteur appelle « *les excréments du cuivre* » (5).

Une difficulté que présentent les nºs 697-700 est la traduction du verbe, toujours le même (6), indiquant la manière de se servir du médicament — « mâcher », selon les dictionnaires. Cette traduction convient toutes les fois que figurent dans la prescription un ou plusieurs ingrédients solides (comme graisse, pain, cumin), mais quand il ne s'agit que de lait (nº 697), il est évident que l'opération recommandée consiste non plus à mâcher, mais à garder le liquide dans la bouche en l'agitant par des mouvements de la langue et des joues : le médicament prescrit n'est plus un « masticatoire » mais un bain de bouche (7).

(1) *Eb.*, 85,16 à 86,3 = nºs 697 à 704 (dont on citera textuellement les cinq premiers).

(2) On trouve bien *'m'' n bnr* dans *Eb.*, 22,17 = nº 83, mais la définition de *'m''* (nº 699), var. *''m* (nº 698) reste incertaine.

(3) Respectivement *'ḏ iḥ* et *'ḏ st.*

(4) Eg. *tpnn* (cumin originaire de Grèce et d'Egypte).

(5) Eg *ḥś ḥmt* (comparer *ḥś n 'ff*, ci-dessus, p. 51). Sur cette expression imagée, cf. GRAPOW, *Bild. Ausdrücke*, p. 129.

(6) Eg. *ẖp'*. — Cf. *Wörtb.*, 3, 366 *(kauen)*.

(7) D'où la traduction proposée pour *ẖp'* au nº 697 : « s'(en) rincer (la bouche) ». De même, p. 60, nº 749. On trouvera également p. 65, nº 745, le substantif *ẖp'w*, dérivé du verbe *ẖp'*, fr. masticatoire.



§ 3. — **Dents et odontologie.** — Hérodote (II, 84) signale parmi les spécialistes égyptiens des ἰητροὶ ὀδόντων « médecins des dents ». On connaît, en effet, surtout sous l'Ancien Empire, quelques praticiens qui semblent avoir exercé, outre la médecine générale, l'art dentaire (entre autres le célèbre Khouy) (1), ou même qui se seraient spécialisés dans cette profession.

Les Égyptiens désignaient les dents de plusieurs mots, dont l'un s'applique certainement aux molaires (2). Le dentiste est appelé soit « *celui qui s'occupe des dents* » (3), soit « *celui qui traite les dents* » (4). Comme chez tous les médecins d'Égypte, il y avait chez les dentistes une hiérarchie, les uns étant simples dentistes, ainsi : Menkaourêânkh, au mastaba du médecin en chef de Pharaon Nyânkhsekhmet (5) et Néferirctes au mastaba de Sechathetep (6); les autres étaient dentistes en chef : ainsi, sous l'Ancien Empire, Hésyrê (7) et Khouy (8), et, à une époque plus récente, Psamtikseneb (9).

L'importance donnée aux chirurgiens-dentistes laisserait supposer que les Égyptiens n'avaient pas de bonnes dents. De fait, si, d'après l'examen des cadavres, on peut affirmer que les caries dentaires étaient rares aux époques très anciennes, on a cependant constaté des cas de pyorrhée et d'abcès alvéolaires dès l'Ancien Empire (ci-après, p. 60). Abcès et caries devinrent plus fréquents, surtout dans les classes aisées, à mesure que se développèrent la civilisation et le luxe. Elliot Smith signale, non sans humour, qu'Aménophis III, « vivant parmi les splendeurs de la Thèbes impériale, avait à faire face à d'autres troubles que ceux que lui causaient les machinations du clergé, car il était un martyr du mal de dents » (10). On constate en effet sur la momie de ce

(1) Déjà mentionné, chap. Ier, p. 7 ; chap. II, p. 22.

(2) Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 20.

(3) Un nisbé formé sur *ibḥ* « dent » : *ibḥy*. Cf. JUNKER, dans *ZÄS*, 63 (1928), p. 69.

(4) Eg. *irw ibḥw*. Nom composé de *irw* « celui qui a pour occupation » suivi d'un substantif. Comparer : *irw šny* perruquier ; *irw psn* boulanger ; *irw 'ḥ;w*, fabricant de flèches.

(5) *CGMC* (BORCHARDT), *Denkmäler*, I, p. 170, nº 1482.

(6) LEPSIUS, *Denkm.*, II, 25. Ce personnage est, comme le précédent, qualifié de *ir(w) ibḥ(w)*.

(7) QUIBELL, *Excav. at Saqqara*, 1911-1912, Le Caire, 1913, pl. 31 : *wr ibḥ(y) swnw*.

(8) QUIBELL, *Excav. at Saqqara*, 1905-1906, Le Caire, 1907, pl. 14 et p. 22 : *wr ir(w) ibḥ(w)*.

(9) Qui semble même avoir été dentiste en chef de Pharaon : *wr ibḥ(y) pr-'*; (MARUCCHI, *Il Museo Egizio Vaticano*, Roma, 1899, p. 65-67, nº 92).

(10) « A martyr to toothache », dans *JEA*, 1 (1914), p. 189.

grand roi qu'il avait les dents de droite incrustées de tartre ; on a relevé aussi les traces d'un profond abcès alvéolaire sous les incisives droites inférieures, d'un autre abcès moins étendu au-dessus de la canine droite supérieure. Le roi avait perdu avant sa mort les incisives supérieures et il avait souffert en outre d'une suppuration à la racine de la première molaire gauche inférieure (1).

Avant d'examiner les textes médicaux, il est bon de signaler qu'on recourait parfois à la magie pour se débarrasser d'un mal de dents. Un fragment d'un des *Pap. Chester Beatty* (2) parle d'un « *ennemi qui est dans la dent d'un tel, ou dans une de ses molaires* ». Un autre fragment s'exprime ainsi : « *On ne te fera pas d'offrandes funéraires au moyen de mes dents* » (3), ce qui pourrait signifier, comme le dit Gardiner, que le patient n'a pas l'intention de sacrifier une seule de ses dents au bénéfice d'un esprit malin.

Signalons d'autre part qu'une prescription du *Pap. Kahoun* semble indiquer un remède pour « *faire disparaître une rage de dents* » (4) chez une femme qui est sur le point d'accoucher.

Le *Pap. Ebers* consacre quelques paragraphes aux maladies des dents et des gencives (5). Un des plus curieux est relatif au traitement d'un mal appelé le « *mangeur de sang* » (6). S'agit-il, selon la supposition d'Ebbell (7), du scorbut ? Le mot ne désignerait-il pas plutôt — ici du moins — la **pyorrhée ?** Aucun symptôme précis n'étant décrit (comme il n'arrive que trop souvent dans nos papyrus médicaux), il est difficile d'identifier avec certitude cette maladie :

Autre remède pour soigner le « mangeur de sang » dans une dent : (Plante-)*qebou*, $\frac{1}{32}$; coloquinte, $\frac{1}{64}$; gomme, $\frac{1}{16}$; fruits entaillés du sycomore, $\frac{1}{8}$; anis, $\frac{1}{32}$; eau, $\frac{1}{32}$. (Cette potion) passera la nuit à la rosée, puis on s'(en) rincera (la bouche) (8) pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 749.)

Trois ingrédients que nous n'avons pas encore rencontrés : 1° Une plante appelée « qebou », qui n'est pas identifiée ; le pro-

(1) *CGMC* (Elliot Smith), *The royal Mummies*, p. 50 et pl. 34-35.
(2) N° XV : Text, p. 126 ; Plates, pl. 70, C, 6.
(3) *Ibid.*, Text, p. 126 ; Plates, pl. 70, I, 3.
(4) *Kah.*, 3, 8 = n° 24 *(dr ti;w)*.
(5) *Eb.*, 72, 13-18 = nos 553-555 et 89, 2-15 = nos 739-749.
(6) Eg. *wnm snf*. La même expression, *Eb.*, nos 211 ; 592 ; 723 et 724.
(7) Dans *ZÄS*, 63 (1928), p. 118.
(8) Sur le verbe *ḫpʿ*, cf. ci-dessus, p. 58.



duit qu'on en tirait se buvait (1) ; — 2° Les fruits entaillés du sycomore : ils s'opposent aux fruits non entaillés (2) ; le *Naufragé* trouva les uns et les autres dans l'île où la tempête le força d'aborder (3) ; — 3° L'anis, si tant est que cette traduction soit sûre ; elle est du moins fort possible (4) ; la plante était cultivée au Ouadi-Natroun, patrie de l'Oasien du célèbre conte.

C'est la première fois que nous rencontrons des doses indiquées de façon précise, au moyen de fractions. Celles-ci sont exprimées dans les papyrus médicaux soit, selon l'usage le plus ordinaire, par le mot *r* « partie » (signe D, 21), au-dessous duquel est écrit en chiffres le nombre que nous appellerions dénominateur (1re méthode), soit par une des parties de « l'œil d'Horus » (2e méthode) (5). Une troisième méthode, plus rare, consiste à employer les mots *ges* « moitié » (signe F, 41 *a*) pour $\frac{1}{2}$ et *heseb* « fraction » (signe Z, 9) pour $\frac{1}{4}$ (6).

Dans le cas présent, nous avons donc $\frac{1}{8}, \frac{1}{16}, \frac{1}{32}, \frac{1}{64}$ pour les substances solides et $\frac{1}{32}$ pour l'eau. Ces fractions se rapportent toutes à la mesure égyptienne appelée *héqat*, « boisseau », qui équivaut à 4 l. 785 (7). Le boisseau, d'autre part, se divisait en 320 *ro*, chacun d'environ 15 cm³ (la valeur approximative d'une cuiller à bouche) ; les fractions précitées correspondent donc respectivement à 40, 20, 10, et 5 *ro* (600, 300, 150, 75 cm³).

Un vase appelé *hénou* (le *hin* des Hébreux), équivalant à la dixième partie du *héqat* (0 l. 478), servait aussi de mesure pour les liquides et les matières fluides telles que le miel (8). On le

(1) *Wörtb.*, 5, 25, réf. 8 : *mw n ḳbw* « eau (suc, sève) de *qebou* ».
(2) D'une part *nḳʿwt* (var. *nḳwt*), d'autre part *k;w*. Un exemple de fruits non entaillés, ci-après, chap. VI, § 4 : *Ber.*, n° 193. Cf. Keimer, dans *Acta Orient.*, 6 (1928), p. 288.
(3) Le conte du *Naufragé*, l. 49.
(4) Le *Wörtb.*, 1, 100, réf. 1, rapproche ég. *inšt* de grec ἄνισον ; en arabe, *yansoun*. Il est question de cette plante au conte du *Paysan* R, 34.
(5) Cf. Lefebvre, *Grammaire*², § 210, 212-213 *bis*.
(6) Eg. *gś* et *ḥśb*. Cf. Lefebvre, *ibid.*, § 211.
(7) Ce chiffre, peut-être trop précis, a été abandonné par Gardiner (*Eg. Gram.*², p. 198), qui dit simplement que le *héqat* « is rather more than a gallon = 4,54 litres ».
(8) Ebbell, dans sa traduction *(The Pap. Ebers)*, pose en principe (p. 16) que les fractions mentionnées dans les papyrus médicaux (sauf celles exprimées par une partie de « l'œil d'Horus ») se rapportent non au *héqat*, mais au *hénou*. Celles que propose *Eb.*, n° 749 (l'eau mise à part) équivalent donc, pour lui (p. 104), à 4, 2, 1 et 1/2 *ro* (soit 60, 30, 15, 7,5 cm³). — Avant Ebbell, Wreszinski avait agi de même dans ses éditions des papyrus médicaux.

trouve souvent mentionné auprès des fractions habituelles : ainsi verrons-nous ci-après un médicament composé de caroubes et d'une autre plante, chacune à la dose de $\frac{1}{64}$ (de *héqat*, 5 *ro*), que l'on fait cuire dans 1 *hénou* $\left(\frac{1}{10}\right.$ de *héqat*, 32 *ro*$\left.\right)$ de lait de vache (*Kah.*, nº 3).

Attirons l'attention, pour finir, sur le fait que beaucoup de médicaments, chez les Égyptiens, étaient *mesurés.* Ainsi, comme l'a observé Griffith (1), aucun poison violent ne pouvait figurer dans des prescriptions, les substances vénéneuses étant forcément administrées à très petites doses (de la valeur, sans doute, d'une fraction de *ro*). — Ce sont les Grecs qui ont substitué le *poids* à la mesure, faisant ainsi réaliser à la pharmacopée un immense progrès.

Un grand souci des médecins semble avoir été, en tout cas, de conserver les dents atteintes de **carie,** de les « raffermir », comme ils disaient. Plusieurs amalgames de substances, employées en parties égales, sont en effet préconisés par le *Pap. Ebers* (2) :

Commencement des remèdes pour raffermir une dent : Farine de *mimi*, 1 ; terre de Nubie, 1 ; miel, 1. A réduire en une masse ; on en obturera la dent. (*Eb.*, nº 739.)

Autre (remède) : Éclats (3) de meule, 1 ; terre de Nubie, 1 ; miel, 1. On en obturera la dent. (*Eb.*, nº 740.)

Autre (remède) pour raffermir une dent : Résine de térébinthe, 1 ; terre de Nubie, 1 ; collyre vert (chrysocolle), 1. A piler et à mettre dans la dent (4). (*Eb.*, nº 743.)

Autre (remède) : Eau, 1 ; (plante-)*sâam*, 1. (Procéder) de même (5). (*Eb.*, nº 744.)

Le sens de « mimi » au nº 739 n'est pas absolument assuré. Il semble bien cependant que ce mot ne désigne pas, comme le pensait Dawson (6), une variété de cumin, le cumin d'Éthiopie, *Ammi majus* L. Gardiner a récemment proposé d'y voir une céréale, qui serait l'épeautre (7), dont les grains étaient, comme

(1) GRIFFITH, *Pap. from Kahun*, p. 6.
(2) *Eb.*, 89, 2-4 et 7-8 = nos 739-740 et 743-744.
(3) Traduction hypothétique de *ḥwyt*, qui peut dériver de *ḥwi* « frapper ».
(4) Texte : *di r ibḥ* (qui remplacerait ici *wšꜣ*).
(5) Le nº 744 paraît n'être pas complet.
(6) DAWSON, dans *JEA*, 21 (1935), p. 37.
(7) GARDINER, *The Wilbour Papyrus*, II (1948), p. 113. L'auteur emploie, pour traduire *mimi*, le mot « Emmer », qui se retrouve en allemand, où il est synonyme de « Spelt », et que nous pouvons rendre par « épeautre ». *Mimi* aurait donc le même sens que *bdt* (*Triticum spelta* L.), mais il désignerait les grains plutôt que la plante elle-même.
Cependant, ne pourrait-on pas penser à une autre céréale, le « doura », nom arabe de *Sorghum vulgare* PERS., dont l'appellation en égyptien ne nous est pas connue ?



ceux du blé ou de l'orge, volontiers broyés et réduits en farine (1) par les Égyptiens. — La plante-*sâam* du nº 744 n'est pas, nous l'avons dit (p. 33), identifiée. — Au « collyre noir » signalé ci-dessus (p. 57) s'oppose ici le « collyre vert » (2), nom qu'on peut donner au silicate de cuivre hydraté, généralement appelé *chrysocolle*, et que Florence et Loret ont jadis reconnu dans le mot « ouadjou » de notre nº 743.

Comme les trois premiers amalgames renferment chacun un ou deux minéraux (terre de Nubie, chrysocolle, éclats de pierre), que l'on concassait dans de la farine de « mimi », de la résine de térébinthe, du miel, de l'eau, on est admis à penser que le médecin procédait à un véritable *plombage* de la dent. « Obturer » traduirait bien le verbe égyptien employé pour désigner cette opération (3).

Ne soyons pas surpris que les médecins aient eu l'idée de plomber des dents. Ils se sont toujours montrés capables de travaux dentaires très délicats. On a trouvé en 1914, à Giza, dans une nécropole de l'Ancien Empire, deux dents reliées artistement l'une à l'autre par un fil d'or (4) : le chirurgien espérait sans doute maintenir en place une dent branlante, en la rattachant à sa voisine plus solide (5). Sur un autre crâne de la même nécropole on a observé que le maxillaire inférieur avait été percé de deux trous, destinés à drainer un abcès situé à la racine de la première molaire (6).

Les dentistes égyptiens extrayaient-ils les dents ? C'est vraisemblable, mais nous n'avons à ce sujet aucun témoignage de l'époque ancienne. Nous savons du moins que les successeurs coptes des médecins pharaoniques pratiquaient couramment « par le fer », l'avulsion des dents, après avoir, au préalable, appliqué

(1) Eg. *dḳw* (farine) *n mimi* (GARDINER).
(2) Eg. *wꜣḏw* (litt. « le vert »). — Cf. FLORENCE et LORET, dans J. DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour*, mars-juin 1894, p. 160-164 ; LORET, dans *Kêmi*, 1 (1928), p. 104 ; et, plus récemment, LUCAS, *Anc. Eg. Mat.*, p. 101-103, 235-236.
(3) Eg. *wšꜣ* (nos 739-740), que GRAPOW, *Untersuch. altäg. Med.* I, p. 51, rapproche de *wšꜣ* qui signifie « bourrer — gaver (des oies) ».
(4) Cf. JUNKER, dans *ZÄS*, 63 (1928), p. 70.
(5) Le même procédé a d'ailleurs été signalé en Phénicie au vᵉ siècle avant notre ère : il s'agissait de maintenir en place des dents attaquées par la pyorrhée. Cf. DON CLAWSON, Phœnician dental Art, dans *Berytus*, 1 (1934), p. 23-32. Une constatation analogue avait déjà été faite par le Dr GAILLARDOT, dans RENAN, *Mission de Phénicie*, Paris, 1864, I, p. 472-473.
(6) Voir la photo reproduite par BREASTED, *The Smith Pap.*, pl. I et p. 53, d'après HOOTIN, Oral surgery in Egypt during the Old Empire, dans *Harvard African Studies*, pl. I, fig. 1.

sur la joue du patient un analgésique à base d'ellébore (1), ou sur la racine de la dent à enlever un baume fait, entre autres ingrédients, de « malabathron » et d'une partie de cantharide (2). L'extraction se faisait donc sans douleur.

Revenons au *Pap. Ebers*. Sur les quatorze recettes intéressant l'odontologie (3), plus de la moitié concernent, semble-t-il, les **gencives** : celles-ci n'ont pas de nom spécial, mais elles sont soit confondues avec les dents, soit désignées par le mot signifiant « chair » au sens de tissus mous (4) :

Autre (remède) pour faire disparaître la destruction causée par un ulcère dans les dents : Cinnamome, 1 ; gomme, 1 ; miel, 1 ; huile, 1. Bander avec cela (5). (*Eb.*, nº 553.)

J'ai traduit par **« ulcère »** le mot « benout » (6). Cette affection n'est pas localisée dans les dents, comme le dit le texte, mais bien dans les gencives. Peut-être même intéresse-t-elle toute la bouche et doit-on y voir, avec Ebbell, une *stomatitis ulcerosa* (7).

La plante (ou fruit) dont il est ici question n'est pas identifiée avec certitude (8). Les autres ingrédients — gomme, miel, huile (non définie) — nous sont bien connus.

A cet onguent, qu'on mettait en compresse sur la joue, succède une composition plus solide que liquide, à mâcher (9). On notera qu'il est ici question à la fois des dents et des gencives (appelées « chairs ») :

Faire disparaître un ulcère dans les dents et raffermir les gencives : Fenouil, 1 ; fruits entaillés du sycomore, 1 ; anis, 1 ; miel, 1 ; résine de térébinthe, 1 ; eau, 1. (Ce médicament) passera la nuit à la fraîcheur, puis on (le) mâchera. (*Eb.*, nº 554.)

Tous ingrédients déjà rencontrés, sauf celui qu'à la suite de Loret (10) j'ai rendu par « fenouil » — *Anethum foeniculum* L.

(1) Chassinat, *Pap. médical*, p. 272, nº 151.
(2) *Ibid.*, p. 292, nº 184.
(3) Ci-dessus, p. 60, n. 5.
(4) Cf. Lefebvre, *Parties du corps*, § 3 et § 20.
(5) C'est-à-dire « faire un pansement avec cela ». Ou bien faut-il comprendre : « bander (faire un pansement) là-dessus » ? La traduction de *wt ḥr.ś* est embarrassante. Cf. Grapow, *Untersuch. altäg. Med.*, II, p. 72, « darauf » ; p. 73, « damit ».
(6) Eg. *bnwt*. Voir sur ce mot, chap. VI, § 2, p. 93.
(7) Dans *ZÄS*, 63 (1928), p. 71.
(8) Eg. *tišpś* ; la traduction « cinnamome », d'après Ebbell, *The Pap. Ebers*, p. 86. Est-ce *Laurus Cinnamomum* Andr. ?
(9) Eg. *ẖp*ʿ et cf. ci-dessus, p. 58.
(10) Eg. *bśbś*. Cf. Loret, *Flore pharaon.*, § 121.



Le *Pap. Ebers* revient plus loin encore sur cette affection, et propose :

Autre (remède) pour faire disparaître un ulcère dans les dents et raffermir les gencives : Lait de vache, 1 ; dattes fraîches, 1 ; caroubes séchées, 1. Laisser exposé la nuit à la rosée, puis mâcher — pendant neuf jours. (*Eb.*, nº 746.)

On notera que les composants de cet amalgame renferment tous du sucre, surtout le troisième, s'il s'agit bien, comme le pense Loret, du fruit séché du caroubier, *Ceratonia siliqua* L. (1). Mais la lactose du lait, le sucre des dattes et des caroubes ne pouvaient présenter pour les dents les mêmes inconvénients que la moderne saccharose (extraite de la betterave ou de la canne à sucre).

Et voici encore une recette qui paraît s'appliquer aux gencives :

Autre (remède) pour traiter les dents au moyen d'un masticatoire (2) : Pulpe de dattes (?) (3), 1 ; bière douce, 1 ; plume de Thot, 1. A mâcher (4), puis cracher (5). (*Eb.*, nº 745.)

L'herbe appelée « plume de Thot » est l'*Ibeos Pteron* ou *Herba quinquefolium* d'Apuleius Barbarus (le πεντάφυλλον de Dioscoride (*De mat. med.*, IV, 42) ; elle est connue en botanique sous le nom de *Potentilla reptans* L. (6).

(1) Eg. *wʿḥ*. Loret, dans *Rec. Trav.*, 15 (1893), p. 121, distinguait *ḏ;rt*, la gousse fraîche du caroubier, de *wʿḥ*, le fruit séché du même arbre. Mais j'ai dit ci-dessus, p. 51, que *ḏ;rt* avait été identifié avec plus de vraisemblance à la coloquinte et que, d'autre part, le caroubier était rare en Égypte. Je ne garde donc pour *wʿḥ* la traduction « caroube » qu'à titre provisoire. Ebbell, *The Pap. Ebers*, p. 104, traduit « manna ». Breasted, *The Smith Pap.*, p. 184, renonce à toute traduction.
(2) Eg. *ẖpʿw*. S'il s'agit (ce qui n'est pas impossible) d'une préparation liquide, c'est « bain de bouche » qui serait la traduction appropriée. Cf. ci-dessus, p. 58, n. 7.
(3) Sur le mot *ʿmʿʿ*, voir ci-dessus, p. 58, n. 2.
(4) Le mot employé ici est *wg;* qui paraît être synonyme de *ẖp*ʿ.
(5) Litt. « mettre (rejeter) à terre » *rdi r t;*.
(6) Eg. *śwt Ḏḥwty* : cf. Dawson, dans *JEA*, 20 (1934), p. 186.

CHAPITRE V

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (II)

§ 1. Les oculistes et leurs patrons divins. — § 2. L'œil pour les Égyptiens. — § 3. Affections des paupières. — § 4. Affections de la conjonctive et des enveloppes du globe. — § 5. Affections des milieux transparents. — § 6. L'héméralopie. — La cécité. — § 7. Remèdes divers.

§ 1. — La médecine des yeux était — elle est encore — fort en honneur chez les Égyptiens. Il y a peu de pays au monde, en effet, où les ophtalmies soient aussi fréquentes : la chaleur, la lumière, la poussière, les mouches en sont surtout la cause. « Le nombre des borgnes ou des aveugles, écrivait Maspero (en 1889), est en Égypte presque aussi grand que celui des personnes atteintes de dysenterie ou d'hématurie (1). » On ne s'étonnera donc pas si toute une section des Traités de médecine pharaonique était consacrée aux maladies des yeux (2). Le *Pap. Ebers*, qui est surtout un recueil de recettes, ne met pas moins d'une centaine de médications à la disposition des malades (3) — y compris une recette communiquée par un Asiatique de Byblos (nº 422) — en un chapitre, au titre trop prometteur : « *Commencement du chapitre des yeux* » (4). Si ce lot de médications n'occupe pas, comme on l'a dit (5), le quart du *Pap. Ebers*, il remplit tout de même plus de neuf pages (sur cent

(1) MASPERO, *Et. de myth. et d'arch.*, III, p. 298. — Il va sans dire que, depuis un demi-siècle, ces maladies sont combattues avec plus d'efficacité qu'auparavant.
(2) La cinquième, d'après Clément d'Alexandrie (cf. ci-dessus, p. 21).
(3) *Eb.*, 55, 20-64,5 = nºs 336-431.
(4) Sur l'étendue exacte de ce chapitre, voir H. GRAPOW, Über den Schluss des Buches von den Augen im Pap. Ebers, dans *Mél. Maspero*, I, p. 309-312 [avec référence aux travaux antérieurs sur ce chapitre, p. 309, n. 1].
(5) MASPERO, *Histoire*, I, p. 216, n. 3.



huit). Le recto du *Pap. Carlsberg* reproduisait quelques-unes de ces recettes, mais il nous est parvenu en piteux état (1).

Le fameux médecin *Iri*, maintes fois cité précédemment, exerçait parmi d'autres activités médicales, les fonctions d' « oculiste de la cour » (2). On connaît en outre, à l'Ancien Empire, un certain *Ouâi* qui soignait les yeux en même temps qu'il s'occupait de médecine générale (3). Sur un plan plus élevé, *Médounéfer* était à la fois « médecin du palais » et « chef des oculistes du palais » (4). Un autre *Ouâi*, appartenant à une époque plus récente, était « médecin du ventre » et « médecin des yeux » (5). Je ne vois guère qu'un seul médecin qui ait été exclusivement un spécialiste des yeux : *Nyânkhdouaou* (6), contemporain de la Vᵉ dynastie. Ajoutons à cette courte liste le nom — ou plus exactement le nom hypocoristique — d'un grand prêtre d'Héliopolis, *Khouy* (7), inventeur d'un collyre dont le *Pap. Ebers* (8) nous a conservé la recette.

Les oculistes se plaçaient sous la protection de diverses divinités, et d'abord sous celle de Thot, qui, d'après un très ancien mythe, avait remis en état, « rendu sain » l'œil d'Horus, déchiré en soixante-quatre fragments par le méchant Seth : opération magnifique, qui permettait au dieu de proclamer : « *Je suis Thot, ce médecin de l'œil d'Horus* » (9). Amon était, lui aussi, invoqué par ceux qui souffraient des yeux : dans un papyrus de Leyde (10), il est appelé « *médecin qui guérit l'œil sans médicaments, qui ouvre les yeux, qui débarrasse du strabisme* » (11).

Thot, Amon ne s'intéressaient cependant pas exclusivement

(1) Cf. IVERSEN, *Pap. Carlsberg*, p. 4 et p. 30.
(2) Eg. *swnw ỉrty pr-ʿ;*.
(3) Dans LEPSIUS, *Denkm.*, II, 93 *a* (Text, p. 89). *Wʿ(ỉ)* porte, entre autres titres, celui de *swnw ỉrty* ; et cf. SPIEGELBERG, dans *ZÄS*, 53 (1917), p. 111.
(4) *Mdw-nfr* est *swnw pr-ʿ;* (médecine générale) et *ḫrp swnw(w) ỉrty n pr-ʿ;* — dans Selim HASSAN, *Excav. at Giza*, III, Cairo, 1941, p. 115-117 et pl. 37.
(5) Dans QUIBELL, *Excav. at Saqqara*, 1906-1907, Le Caire, 1908, pl. 8, frag. 4 : *swnw ẖt ỉrty Wʿ(ỉ)*. Le « médecin de la cour » *Iri* avait lui aussi comme spécialités les yeux et le tube digestif (ci-dessus, p. 7).
(6) *Ny-ʿnḫ-Dw;w* (nom prédestiné : « la vie appartient à Douaou » : cf. p. 68) porte simplement le titre de *swnw ỉrty* : dans *CGMC* (BORCHARDT), *Denkmäler*, I, p. 138, nº 1452.
(7) Nom familier *(Ḫwỉỉ)* de *Ḫw.n(.ỉ)-Ḥr* (ou *Ḫw.n-(wỉ)-Ḥr* ?), dont la tombe a été retrouvée, en 1916, près de Matariéh (*ASAE*, 16 (1916), p. 209) parmi d'autres sépultures de grands prêtres héliopolitains de la VIᵉ dynastie. Et cf. SPIEGELBERG, dans *ZÄS*, 58 (1923), p. 152.
(8) *Eb.*, 63,4 = nº 419.
(9) *Hea.*, 14, 5-6 = nº 214 *(swnw pwy n ỉrt Ḥr)*.
(10) *Pap. Leyde* I, 350, publié par GARDINER, dans *ZÄS*, 42 (1905), p. 12-42.
(11) *Ibid.*, p. 28 (III, 14-15, notamment : *swnw śnb ỉrt nn pẖrt.f*).

aux maladies des yeux : on les invoquait, nous l'avons vu (1), dans toutes les maladies. Mais les oculistes avaient leur patron à eux, du moins sous l'Ancien Empire : un dieu, nommé *Douaou*, qui était adoré dans le voisinage d'Héliopolis, au nord de Babylone (2). Les prêtres attachés à son service étaient des oculistes, si nous en jugeons par deux des personnages que nous avons précédemment cités : *Nyânkhdouaou* et *Médounéfer* : le premier était « prophète de Douaou », le second « assistant de Douaou » (3). Parmi les autres ministres de ce culte, on connaît des prêtres-*ouâb* : ainsi, *Metjen*, haut fonctionnaire de la III^e^ dynastie, était « chef des prêtres-ouâb de Douaou » (4). On voit aussi représentés sur quelques monuments de l'Ancien Empire des porteurs de l'enseigne de Douaou (5). Mais rien n'indique, reconnaissons-le, que prêtres-*ouâb* et porteurs d'enseigne aient été des oculistes. Douaou disparut de très bonne heure, supplanté sur son domaine par Horus de Damanhour. Ce dernier dut, à son tour, céder plus tard la place à un autre Horus, adoré de l'autre côté du Nil, au nome de Létopolis, — un Horus qui, justement, avait pour épithète : « *Celui dont le visage possède deux yeux* » (6). Quelques vicissitudes qu'ait peut-être connues ce titre, il convenait bien au dieu qui succédait à l'ancien patron des oculistes et qui pouvait se flatter d'être « *bon médecin de Celui qui l'a engendré, qui guérit le mal de son créateur (le dieu Rê) en façonnant ses yeux en ce lieu* » (7).

§ 2. — Le *Pap. Smith* ne mentionne les yeux qu'incidemment, quand le chirurgien, soignant une perforation de la tempe ou la luxation d'une vertèbre, trouve les yeux du malade injectés de sang, ou bien lorsqu'il constate qu'un homme louche, après avoir subi une fracture du crâne (8). Les papyrus médicaux les mentionnent moins souvent encore (9), sauf le *Pap. Ebers* qui, nous l'avons dit, propose une foule de remèdes pour les divers

(1) Ci-dessus, p. 20.
(2) Cf. GRDSELOFF, Le dieu Dw;w patron des oculistes, dans *ASAE*, 41 (1942), p. 207.
(3) Respectivement *ḥm-nṯr Dw;w* et *wn-ʿ Dw;w*.
(4) *Urkunden*, I, 7, 4.
(5) Cf. GRDSELOFF, *ibid.*, p. 216, n. 1.
(6) *Mḫnty irty*. Exégèse et bibliographie essentielles dans VANDIER, *La religion égypt.*, 2^e^ éd., Paris, 1949, p. 40 et n. 4.
(7) Texte ptolémaïque, cité par GRDSELOFF, *ibid.*, p. 217.
(8) Cas 19, 20, 31 et cas 8 du *Pap. Smith.*
(9) Ainsi, *Ber.*, vs. 2,1 = n° 198 (pronostic de naissance d'après la couleur des yeux. Voir ci-après, chap. VI, § 4) ; *Lon.*, n^os^ 22, 23, 34, 35, 36 (qui sont surtout des incantations).



genres d'ophtalmie et, malheureusement, s'en tient là. Sans doute nous avait-il déjà appris que ce sont les « vaisseaux » des tempes « *qui donnent le sang des yeux et par qui toute maladie des yeux se produit* », et aussi que les larmes, « *ce sont les prunelles des yeux qui les produisent* (1); mais ces renseignements sont bien sommaires, on en conviendra. En fait, les Égyptiens connaissaient peu la structure interne de l'œil : ils n'ont mentionné le nom ni de la conjonctive, ni de la cornée proprement dite, ni du cristallin, ni du corps vitré, encore moins celui de la rétine et du nerf optique (2).

Ils appelaient l'œil « iret », les deux yeux « irety » (3). La prunelle (pupille) avait retenu leur attention : en dehors de son nom technique « djefed », elle portait aussi celui de « *jeune fille* », ou « *jeune fille qui est dans l'œil* » (4), gracieuse image qui se retrouve dans la langue de maints peuples (5). Ils distinguaient enfin la prunelle de la sclérotique, en appelant celle-ci « *le blanc (de l'œil)* », celle-là « *le noir (de l'œil)* » (6), comme nous disons nous-mêmes aujourd'hui. Un pronostic de naissance, auquel j'ai déjà fait allusion (7), permet de croire qu'ils avaient observé la caractéristique colorée des yeux, sans en connaître la raison et sans jamais nommer l'iris. Quant aux organes protecteurs de l'œil, ils connaissaient, outre l'orbite (8), la paupière ou « *dos de l'œil* », les cils (appelés « cheveux ») et les sourcils.

La rareté des termes anatomiques ne contribue pas à faciliter l'identification des maladies que le *Pap. Ebers* s'offre si généreusement à guérir. Bien vague aussi est, dans la plupart des cas, la notation des signes cliniques des maladies. Et l'on serait souvent tenté de répéter après G. Ebers : « Étant donné le langage sans précision du papyrus et l'absence de tout diagnostic, c'est, on peut le dire, *affaire de goût* que se décider pour telle ou telle affection de l'œil » (9). Reconnaissons cependant que les travaux de Dawson, Ebbell, Chassinat rendent notre tâche moins ardue que celle de nos devanciers.

(1) *Eb.*, n° 854 *c* ; ci-dessus, p. 32.
(2) D'une façon générale, ils semblent avoir complètement ignoré les nerfs. — Pour le corps vitré, voir cependant ci-après, p. 85.
(3) Eg. *irt*, duel *irty*. Cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, §§ 17 et 18.
(4) Eg. *sḏit* et *ḥwnt imt irt*.
(5) Grec κόρη ; lat. *pupilla* ; fr. pupille ; esp. niña de los ojos.
(6) Respectivement *ḥḏ* et *km* (époque grecque).
(7) Ci-dessus, p. 68, n. 9 (et voir ci-après, chap. VI, § 4).
(8) Appelée « racine de l'œil » ou encore « trou de l'œil ».
(9) G. EBERS, *Die Maasse und das Kapitel über die Augenkrankheiten*, Leipzig, 1889, p. 227, note. — Cf. le compte rendu qu'a fait MASPERO de cette étude (reproduit dans *Et. de myth. et d'arch.*, III, p. 297-302).

§ 3. — L'observation de G. Ebers ne s'applique d'ailleurs pas à tous les passages du Traité des yeux. Ainsi, en ce qui concerne les maladies des **paupières**, dont trois semblent avoir été identifiées avec exactitude du temps même du savant allemand :

A) C'est d'abord une maladie dénommée « haty » (1), dans laquelle on s'accorde généralement à reconnaître la **blépharite** ciliaire (2), que les Latins appelaient *lippitudo* et qui gêna si fort Horace pendant son voyage à Brindes (*Sat. I*, V, 49). Elle est nommée, ainsi que les symptômes qui l'accompagnent — tous marquant affaiblissement ou gêne de la vue — dans un paragraphe qui fournit également la composition de la pommade à appliquer sur la partie malade :

Autre (remède) pour faire disparaître la blépharite, l'amaurose (3), l'amblyopie (4), les douleurs des yeux : Aloès, 1 ; chrysocolle, 1 ; farine de coloquinte, 1 ; feuille d'acacia, 1 ; écaille d'ébène, 1 ; eau froide, 1. A réduire en une masse ; en faire une pâte ; faire sécher ; puis à broyer dans de l'eau et appliquer sur le « dos des yeux » (les paupières). (*Eb.*, n° 415.)

En dehors de la chrysocolle, tous les ingrédients sont empruntés au règne végétal : d'abord l'aloès, si tel est bien, comme le propose Ebbell, le sens de l'expression « bois en train de pourrir » qu'on trouve en premier lieu (5). (L'extrait d'aloès entre fréquemment dans la composition des collyres pour les yeux, à l'époque copte (6).) — Viennent ensuite de la « farine » de coloquinte (7), c'est-à-dire des graines de coloquinte moulues fin ; une feuille d'acacia (8) (*Acacia nilotica* D.) ; une écaille de bois d'ébène (9). — C'est la première fois que nous trouvons la mention d'eau froide (figurant également dans un collyre d'époque copte) (10).

Une autre recette (n° 339) pour « *faire disparaître la blépharite*

(1) Eg. *ḥꜣty*. — *Eb.*, 62, 18-22 = n° 415 ; 56, 11-16 = nos 339 et 340. Cf. 95,12 = n° 811.
(2) Cependant, CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 90, n. 3, y verrait plutôt le larmoiement (épiphora).
(3) Eg. *kkw*.
(4) Eg. *ḥꜣrw*.
(5) Eg. *ḫt ʿwꜣ* « faulendes Holz » selon *Wörtb.*, 3, 348, réf. 8. La traduction « aloès » est dans EBBELL, *The Pap Ebers*, p. 75 (et ailleurs). Une stèle thébaine présente *ḫt ʿwꜣ* comme un produit exotique, peut-être originaire de Pount : cf. GARDINER, dans *JEA*, 4 (1917), p. 36-37. La nature de ce produit demeure en somme incertaine.
(6) CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 62, 91, etc.
(7) Eg. *ḳꜣw* (ou *dḳw*) *n ḏꜣrt*. Comparer, ci-dessus, p. 63 et n. 1, « farine » de *mimi*.
(8) Eg. *šndt* (arabe : *sont*).
(9) Eg. *ḫpꜣ n hbn* : cf. *Eb.*, n° 345 (ci-après, p. 80).
(10) CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 207.



*dans l'œil* » comprend outre oliban, chrysocolle, coloquinte, excréments de gazelle, huile blanche, plusieurs ingrédients non identifiés. Ce qui en fait l'intérêt, c'est la manière de préparer ce collyre et de l'instiller dans l'œil (au moyen d'une plume de vautour) :

... ... A mettre dans de l'eau, (faire) passer la nuit à la rosée, filtrer, appliquer en compresse sur lui (l'œil) pendant quatre jours.
Autre manière de s'en servir : tu l'instilleras (ce collyre) au moyen d'une plume de vautour (1). (*Eb.*, n° 339.)

B) Autre affection intéressant les paupières : le **trichiasis,** maladie des cils qui, s'infléchissant, se dirigent vers le globe oculaire et l'irritent. Le *Pap. Ebers* ne consacre pas moins de six paragraphes à cette affection (2) :

Autre (remède) pour faire disparaître la torsion des cils dans l'œil : Oliban, 1 ; sang de lézard, 1 ; sang de chauve-souris, 1. On étirera les cils, puis on placera (cette pommade) sur lui (l'œil) jusqu'à ce qu'il soit guéri. (*Eb.*, n° 424.)

J'ai adopté l'interprétation fournie par Loret de ce passage (3): « On comprend — écrivait-il — le mécanisme. L'(oliban), frais très certainement, et le sang, également frais, de lézard et de chauve-souris forment une masse agglutinante qui s'étend facilement sur les cils étalés, tendus, étirés, et qui, en se desséchant et en se caillant, les maintient rigides. »

Ceci suppose que les cils vont, après application de ce cataplasme, reprendre leur position normale. Mais en général, autrefois comme aujourd'hui, on procédait à l'extirpation des bulbes des poils. C'est ce qui ressort, à l'évidence, des paragraphes qui suivent :

Autre (remède) pour empêcher un cil de repousser dans l'œil, après qu'il (en) aura été extirpé : Résine de térébinthe. A broyer avec : fiente (?) de lézard, 1 ; sang de bœuf, 1 ; sang d'âne, 1 ; sang de porc, 1 ; sang de chien, 1 ; sang de chèvre, 1 ; galène, 1 ; chrysocolle, 1. A broyer fin en une masse avec ces divers sangs, et à mettre à la place de ce cil, après qu'il aura été extirpé. Il ne pourra plus repousser. (*Eb.*, n° 425) (4).

(1) Eg. *šwt nt nrt*. — J'ai traduit par « instiller » le verbe *wdḥ* qui s'emploie ailleurs en parlant de clystère ou d'injection. Cf. p. 42, n. 6.
(2) *Eb.*, 63,12-64,3 = nos 424-429.
(3) Dans *Mél. Maspero*, I, p. 860. LORET pense, avec raison, semble-t-il, que le verbe *pnś* signifie « étirer », non pas « extirper » : de fait, « extirper » est rendu par *fdi* dans les paragraphes qui suivent. (Je ne crois pas, par contre, que *.ś*, répété en finale, ait le sens neutre : il désigne l'œil *(irt)*, plus précisément ici la partie malade de l'œil, le bord des paupières.)
(4) Reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 57 *m*.

Autre (remède) : Sang de chauve-souris, 1 ; bords d'un (vase-) *hénou* neuf, 1 ; miel, 1. A broyer fin, puis à mettre à la place de ce cil, après qu'il aura été extirpé. (*Eb.*, n° 426.)

Autre (remède) : Graisse de bœuf, 1 ; huile de *ben*, 1 ; cervelle de loutre (?), 1. A broyer en une masse, à mettre sur le feu, puis à appliquer à la place du cil. (*Eb.*, n° 427.)

Les quatre médicaments précités empruntent beaucoup au règne animal : sang de lézard, chauve-souris (1), bœuf, âne, porc, chien, chèvre ; graisse de bœuf ; cervelle de loutre (?) ; sans parler de la fiente (?) de lézard. A quoi viennent s'ajouter deux produits de base bien connus, le miel et l'huile de *ben*. Comme ingrédients solides, qui devront naturellement être broyés, nous trouvons les deux habituels collyres, le noir et le vert (galène et chrysocolle), ainsi que des tessons provenant d'un vase n'ayant jamais servi. Deux plantes odorantes parfument ces pommades : la résine de térébinthe (le *sonter*) et l'oliban (2).

Un des composants sus-énoncés demande explication. La traduction « cervelle de loutre » (3), proposée, il y a plus de trente ans, par Chassinat, reste la plus vraisemblable. Le sens du premier mot, longtemps incertain (4), est aujourd'hui bien assuré (5), et la comparaison avec un collyre copte employé pour guérir précisément le trichiasis, et consistant en une cervelle de loutre (6), rend probable la traduction à laquelle, à la suite de Chassinat, je me suis arrêté.

Ces quatre recettes sont suivies de l'indication d'un traitement bien différent, un badigeonnage fait au moyen d'un pinceau rustique — le chaume d'un roseau, *Arundo isiaca* Del., que les Égyptiens appelaient « âr » et qu'ils employaient surtout comme calame à écrire (7) :

Autre (remède) : Bile d'un (oiseau)-*ouiat*. On en humectera un roseau. A mettre à la place où était ce cil, après qu'il aura été extirpé. (*Eb.*, n° 428.)

(1) Eg. *dgyt* (n°s 424 et 426). Comme remèdes dans certaines maladies des yeux, les Coptes ont employé l'urine de chauve-souris (Chassinat, *ibid.*, p. 296) et les Chinois la fiente de ce mammifère (voir au chapitre « Conclusion », *in fine*).

(2) Eg. *ʿntyw*, oliban, encens (et non pas myrrhe). Cf. Lieblein, *Rech. sur l'hist. et la civilis. de l'anc. Egypte*, Leipzig, 1910-1914, p. 220-227. Déjà rencontré au n° 339 (ci-dessus, p. 71).

(3) Eg. *ʿmm n ʿpnnt* (n° 427).

(4) Encore discuté par Dawson, dans *JEA*, 18 (1932), p. 150.

(5) Cf. Iversen, dans *JEA*, 33 (1947), p. 47.

(6) Chassinat, *Pap. médical*, p. 212-215.

(7) Eg. *ʿr* (mot désignant aussi l'œuvre écrite, comme en français le mot « plume »). — L'oiseau *wiꜣt*, fournissant la bile *(wdd)*, n'est pas identifié.



Ce petit texte pourrait être illustré par une scène peinte dans la tombe du sculpteur Ipy, à Deir el-Medineh (1), et représentant un chantier où s'affairent ouvriers et contremaîtres (Pl. III). Au bas du tableau, « l'oculiste du chantier fait sa tournée et il est en train d'instiller un collyre sous les paupières d'un ouvrier qui, pour mieux résister à la douleur, s'accroche avec force à une des colonnettes de l'édifice » (2). Précisons que l'oculiste (ou l'infirmier) a en main un roseau long et souple, non pas un bâtonnet à farder, comme le croyait Davies.

Une autre interprétation de cette scène m'a été récemment suggérée par le Dr Dollfus. Il ne s'agirait pas de l'instillation d'un collyre, car la boîte à collyre peinte au-dessus de l'opérateur, à côté de sa trousse, contient encore la baguette destinée à instiller ou à étaler le médicament ; elle est intacte. La scène représenterait plutôt l'extraction d'un corps étranger de l'œil du patient, au moyen d'un instrument qui fait penser aux aiguilles dont se servent actuellement les ophtalmologistes pour cette intervention. Aussi bien cet épisode chirurgical n'est-il pas isolé : à la partie supérieure du tableau, à droite, on voit un médecin procédant à la réduction d'une luxation du coude, en attendant qu'il donne ses soins à un autre ouvrier (à gauche) dont le pied vient d'être écrasé par un marteau. Les accidents du travail étaient nombreux sur le chantier du sculpteur Ipy !

Et voici de nouveau une pommade :

Autre (remède) pour empêcher un cil de repousser dans l'œil, après qu'il (en) aura été extirpé : Chiures de mouches, 1 ; ocre jaune, 1 ; urine, [1]. A piler et à mettre à la place où était ce cil, après qu'il aura été extirpé. (*Eb.*, n° 429.)

Ces ingrédients, dont les deux premiers nous sont déjà familiers (chiures de mouches et ocre jaune), sont, en partie, extraits de la *Dreckapotheke*. Il n'avait pas été, jusqu'à présent, fait mention de l'urine comme médicament (3).

C) Le *Pap. Ebers* indique à trois reprises un moyen de « faire disparaître » ce qu'il appelle un « *pédésel* dans l'œil » (4). Ce mot ne désigne certainement pas un corps étranger introduit dans

(1) Davies, *Two Ramesside Tombs*, New York, 1927, pl. 37, et p. 69. Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 368 et 370.

(2) Capart, *Les scènes de genre dans l'art égyptien* (Conférences 1940-1941), p. 38 et fig. 45.

(3) Voir ci-après, chap. IX, § 6.

(4) Eg. *pdśt m irt*. *Eb.*, 57, 15-17 = n° 355 ; 63, 11-12 = n° 423 ; 64, 3-4 = n° 430.

l'œil (sable, poussière, etc.), mais soit un kyste de la paupière — **chalazion** — soit plutôt un petit furoncle — **orgelet.** Ainsi pensait déjà G. Ebers ; de même, et avec raison, Ebbell (1) :

Autre (remède) pour faire disparaître un orgelet dans l'œil : Galène, 1 ; chrysocolle, 1 ; coloquinte, 1 ; aloès, 1 ; *assa foetida,* 1. A mélanger avec de l'eau et à mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, n° 355.)

(Même intitulé) : Galène, 1 ; suc de baumier, 1 ; aloès, 1. On en oindra l'œil. (*Eb.*, n° 423.)

(Même intitulé) : Suc de baumier, 1 ; galène, 1 ; aloès, 1. On en oindra les yeux. (*Eb.*, n° 430.)

Comme il a été dit précédemment, la traduction « aloès » n'est pas absolument sûre. — *Assa foetida* répond au mot égyptien (2) d'où le grec a tiré σαγάπηνον — qu'il s'agisse de la plante elle-même (Galien) ou de son suc (Dioscoride) ; cette ombellifère entre aussi dans la composition de quelques collyres, à l'époque copte (3). — Quant au suc de baumier (4), c'est, nous le savons, *Commiphora opobalsamum* Engl. (l'ὀποβάλσαμον de Dioscoride, *De mat. med.*, I, 18).

D) On s'est demandé si l'affection caractérisée par ce que le *Pap. Ebers* décrit comme « *le retournement des chairs (affectant l'œil)* » (5) ne serait pas l'**ectropion** (6), maladie fréquente en Égypte. La médication proposée, faite d'ingrédients de nature astringente, paraît en tout cas appropriée à ce cas :

Autre (remède) pour faire disparaître le retournement des chairs dans l'œil : Chrysocolle ; résine de térébinthe ; ocre jaune. A broyer et à appliquer sur les yeux (7). (*Eb.*, n° 421.)

§ 4. — Passons aux maladies de la **conjonctive**, qui tapisse les paupières et couvre le globe de l'œil.

Nous donnerons la première place à une variété de conjonctivite granuleuse, le **trachome**, non seulement parce que c'est une maladie si répandue dans la Vallée du Nil qu'on l'appelle volontiers « ophtalmie d'Égypte », mais aussi parce que cette affection a généralement des complications palpébrales : or,

(1) Ebbell, *Alt-aeg. Krank.*, p. 21.
(2) Eg. *gśfn* (avec métathèse, dans le grec, des deux premières consonnes).
(3) Par exemple, Chassinat, *Pap. médical*, p. 106, n° 56.
(4) Eg. *śnn*. Cf. Ebbell, dans *ZÄS*, 64 (1929), p. 121.
(5) Eg. *ḫśfw n ḥʿw (m irt)*. *Eb.*, 63, 7-8 = n° 421.
(6) Cf. Ebbell, *Alt-aeg. Krank.*, p. 39.
(7) Probablement sur la muqueuse conjonctivale mise à découvert.



nous venons justement de parler des paupières. Aussi bien, les anciens Égyptiens, qui lui donnaient le nom de « nehat » (1), la soignaient-ils par des médicaments, qui étaient soit introduits dans les yeux, soit (plus souvent) appliqués sur les paupières. Aucun de ces médicaments, recueillis au *Pap. Ebers* (2), ne renferme d'ingrédients répugnants ; ils sont, dans l'ensemble, naturels et rationnels :

Autre (remède) pour faire disparaître le trachome dans les yeux : Bile de tortue, 1 ; ladanum, 1. A mettre dans les yeux. (*Eb.*, n° 350.)

(Même intitulé) : Galène, 1 ; ocre jaune, 1 ; terre de Nubie, 1 ; natron rouge, 1. A mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, n° 346.)

(Même intitulé) : Galène, 1 ; ocre jaune, 1 ; terre de Nubie, 1 ; natron rouge, 1. A broyer et à mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, n° 407.)

(Même intitulé) : Feuille d'acacia, 1 ; farine de coloquinte, 1 ; granit, 1. A broyer. Les yeux seront bandés avec cela. (*Eb.*, n° 383.)

Des ingrédients composant ces recettes, les deux seuls que nous n'ayons pas encore rencontrés sont le granit et le natron rouge (3). Le granit figure dans un autre collyre (4) ; il est préconisé aussi, parmi d'autres matières, pour combattre le scorbut (5). — Quant au natron rouge, peut-être est-il identique au « natron calciné » dont il est question dans une recette copte (maladie de l'anus) (6).

D'autres accidents intéressent la conjonctive, protectrice du globe de l'œil, parfois en même temps que les enveloppes proprement dites du globe, la sclérotique et la choroïde (y compris l'iris).

A) Ce sont, avant tout, les **traumatismes,** les blessures à l'œil, qu'un mot technique désigne — « tekhen » (7) :

Autre (remède). Ce qu'il faut faire pour un coup dans l'œil. Premier jour : eau de marécage, 1. — Deuxième jour : miel, 1 ;

(1) Eg. *nḥꜣt*. G. Ebers et, à sa suite, Maspero voyaient, à tort, dans *nḥꜣt* l'ectropion. C'est Ebbell, *Alt-aeg. Krank.*, p. 26, qui a identifié cette affection avec le trachome.
(2) *Eb.*, 57, 4-5 = n° 346 ; 57, 10-11 = n° 350 ; 60, 12-13 = n° 383 ; 62, 7-8 = n° 407.
(3) Respectivement : *mꜣṯ* et *ḥsmn dšr*.
(4) *Eb.*, n° 382, ci-après, p. 81.
(5) *Eb.*, n° 723 *(wnm snf)*.
(6) Chassinat, *Pap. médical*, p. 162.
(7) Eg. *tḫn* (déterminé par l'œil ou par le bras armé) *m irt*. — *Eb.*, 56, 6-11 = n° 337-338 ; 57, 8-9 = n° 349 ; 60, 8-10 = n° 381.

galène, 1, pendant un jour. S'il saigne (l'œil) : miel, 1 ; galène, 1. Bander (les yeux) avec cela pendant deux jours.

Si, d'autre part, de l'eau s'en écoule en quantité, alors tu prépareras pour lui (l'œil) le médicament de ...(1), (fruits-)*iaou*, 1 ; chrysocolle, 1 ; résine de térébinthe, 1 ; tête (?) de (plante-)*heden*. A cuire [...] (*Eb.*, n° 337.)

L'intérêt de ce texte réside dans le fait qu'il y est mentionné que l'œil peut saigner, conséquence d'un traumatisme assez violent. En outre, le traitement s'étend sur plusieurs jours ; il consiste au début en bains et pommades, puis en pansements.

La médication qui fait suite (une lacune sépare les deux paragraphes n$^{os}$ 337-338) paraît se rapporter au même objet, mais consiste plutôt en instillations :

[...] feuille d'acacia, 1 ; galène, 1 ; chrysocolle, 1 ; coloquinte, 1 ; eau, 1. A broyer, puis à mettre dans l'intérieur de (l'œil). (*Eb.*, n° 338.)

L'eau puisée au marécage mise à part, les ingrédients n'offrent rien qui nous étonne ou nous choque. Deux d'entre eux malheureusement ne sauraient être identifiés : le mot « iaou » est un *hapax* (2) et, de la plante appelée « heden » on ne sait rien, sinon qu'elle est originaire du pays de Ouaouat, en Nubie (3).

Deux autres traitements sont encore proposés pour des accidents de ce genre, qui devaient être fréquents :

Autre remède : ce qu'il faut faire pour un coup qui est appliqué dans l'œil (4) : Excréments desséchés (provenant) de l'intestin (5) d'un enfant, 1 ; miel, 1. A mettre dans un mucilage, puis à placer sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, n° 349.)

Donc un médicament externe, celui-là encore tiré de la *Dreckapotheke*, et consistant en une pommade, assez répugnante, à appliquer sur les paupières. Le suivant, moins étrange par sa

(1) Ici un mot illisible : *ʿfś* (?) avec déterminatif des maladies (pustule, signe Aa, 2).

(2) Ce mot (*iꜣw* — déterminé à la façon des noms de fruits) ne se rencontre nulle part ailleurs.

(3) D'après *Wörtb.*, 2, 506, réf. 3 et 4 ; mais plus loin, *ibid.*, 5, 290, réf. 7, *tpt* (tête) est réuni à *hdn*, comme s'il s'agissait d'une plante « tepet-heden ».

(4) Texte : *ṯsw.f* (quand il est appliqué) *m irt*.

(5) Traduction qui suppose que *imy-ẖt* est une variante graphique de *mẖtw* « intestin », bien que ce dernier mot ne soit pas un terme proprement médical. Autrement, il faudrait traduire : « excréments (*ḥś*) qui étaient dans (*imy*) le ventre (*ẖt*)... une fois desséchés ».



composition, est un opiat, au sens moderne du terme (poudres délayées dans du miel) :

Autre (remède) pour faire disparaître (les effets d')un coup dans l'œil : (Fruits-)*chacha* cuits, 1 ; coloquinte, 1 ; miel, 1. A broyer fin et à conserver dans un linge. L'œil sera bandé avec cela, (l'œil) qui est blessé, — sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, n° 381.)

Le cataplasme et le bandeau sont à placer, comme il est prescrit *in fine*, sur les paupières (recommandation qui semble superflue). — Les fruits appelés « chacha » (1) ne sont pas identifiés.

Un paragraphe du *Pap. Ebers* (2), isolé entre des prescriptions concernant l'une le trachome (n° 383), l'autre la cataracte (n° 385), fait allusion au sang qui a envahi les yeux, à la suite peut-être d'un traumatisme ayant provoqué une ecchymose sous-conjonctivale. Le traitement proposé vaut la peine d'être cité :

Autre (remède) pour écarter des yeux le sang : Deux écuelles d'argile, l'une contenant de la farine d'épeautre et du lait d'une femme ayant mis au monde un garçon, l'autre contenant du lait. Quand (elles) auront passé la nuit à la rosée, tu rempliras tes yeux, le matin, avec cette (farine d')épeautre. Et après cela, tu laveras (tes) yeux avec ce lait, quatre fois, pendant six jours. (*Eb.*, n° 384.)

Le patient doit donc, premièrement, se remplir les yeux de la farine d'épeautre délayée dans du lait de femme ayant mis au monde un garçon, et, ensuite, se laver les yeux avec du lait plus ordinaire, du lait de vache probablement.

B) Quatorze recettes du *Pap. Ebers* sont proposées pour une maladie appelée « adet » (3), dans laquelle on a cru (4) reconnaître le **ptérygion,** caractérisé par l'épaississement triangulaire de la conjonctive. Je citerai trois de ces recettes, dont l'une recommande d'appliquer le médicament sur les paupières, la seconde à l'intérieur de l'œil, tandis que la troisième précise : *dans les coins des yeux* — localisation normale du ptérygion (5) :

Autre (remède) pour faire disparaître un ptérygion dans l'œil : Galène, $\frac{1}{2}$ ; œuf de vautour, $\left(\frac{1}{2}+\frac{1}{4}=\right)\frac{3}{4}$. A broyer très fin et à mettre sur le « dos des yeux » (les paupières). (*Eb.*, n° 409.)

(1) Eg. *šꜣšꜣ* (*Wörtb.*, 4, 413, réf. 4).

(2) *Eb.*, 60, 13-16 = n° 384. — Reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 56 *k*. — Pour l'épeautre (*mimi*), voir ci-dessus, p. 62 et n. 7, et pour le lait de femme, cf. p. 14.

(3) Eg. *ꜣdt* (et *ꜣdyt*). *Eb.*, 59, 1-2 = n° 365 ; 59, 10-12 et 12-13 = n° 369 ; 59, 13-21 = n$^{os}$ 370-375 ; 62, 10-17 = n$^{os}$ 409-413.

(4) EBBELL, dans *Alt-aeg. Krank.*, p. 6.

(5) Le mot grec (πτερύγιον) signifie « petite aile » (couvrant le coin de l'œil).

Autre (remède) pour faire disparaître un ptérygion dans l'œil : Fiente de pélican, 1 ; sel du Nord, 1 ; résine de térébinthe, 1. A réduire en une masse et à mettre dans l'intérieur de l'œil. (*Eb.*, nº 365.)

Autre (remède) : Silex noir, $\frac{1}{32}$ ; résine de térébinthe, $\frac{1}{8}$ ; fiente de crocodile, 1 ; miel, 1. A mettre sur les coins des yeux. (*Eb.*, nº 412.)

Quelques médicaments interviennent ici pour la première fois : œuf de vautour et silex noir (1), ainsi que deux ingrédients empruntés à la pharmacopée « excrémentielle » : fiente de pélican (2) et fiente de crocodile, cette dernière appelée « terre de crocodile » (3). Les excréments de crocodile sont également recommandés pour guérir la cataracte (*Eb.*, nº 378) ; Pline (XXVIII, 108) préconise à son tour cette matière, sous le nom de *crocodilea*, dans une maladie des yeux.

Au nº 409, la galène et l'œuf de vautour doivent être employés dans des proportions (indiquées au moyen des fractions *ges* et *heseb*, cf. p. 61) qui ne sont pas sans provoquer quelque surprise : en effet, $\frac{1}{2}$ *héqat* de galène équivaudrait à 160 *ro* (2 l. 400) et $\frac{3}{4}$ de *héqat* d'œuf(s) de vautour à 240 *ro* (3 l. 600), ce qui est invraisemblable (4). — Au nº 412, les doses du silex et de la résine, exprimées selon le système ordinaire des fractions (10 et 40 *ro*, soit 150 et 600 $cm^3$), sont plus facilement admissibles. Mais pourquoi le scribe a-t-il négligé d'indiquer les doses de la fiente de crocodile et du miel ? Pourquoi la dose de la résine est-elle précisée dans cette prescription, et laissée dans le vague au nº 365, où d'ailleurs les composants de la pommade sont tous trois employés en parties égales — ce qui simplifie les choses, au moins pour nous ?

C) On peut classer encore, à titre provisoire, parmi les maladies de la conjonctive, la « graisse dans les yeux » (5), s'il est

(1) Respectivement : *śwḥt nt nrt* (nº 409) et *dś km* (nº 412).
(2) Eg. *ḥś n ḥnt* (nº 365).
(3) Eg. *t*; *msḥ* (nº 412) ; de même nº 378. Le mot *t*; signifie parfois « saleté » : exemple, « saleté qui est dans l'ongle », ci-dessus, p. 51.
(4) Si, par extraordinaire, la mesure considérée était, non le *héqat*, mais le *hénou* (cf. ci-dessus, p. 61 et n. 8), les proportions des ingrédients seraient encore très fortes, respectivement 16 et 24 *ro* — au total 560 $cm^3$, plus de $\frac{1}{2}$ litre — mais, à la rigueur, possibles (dans le cas d'une cure de longue durée).
(5) Eg. *ḳnt* (et *ḳnit*) *m irt(y)*, « das Fette in den Augen », *Wörtb.*, 5, 41, réf. 3. — Cf. *Eb.*, 57, 14-15 = nº 354 ; 62, 22-63, 1 = nº 416 ; 63, 1-2 = nº 417 ; 64, 4-5 = nº 431.



vrai que cette expression désigne la tumeur jaunâtre, placée *sous* la conjonctive, que les ophtalmologistes modernes appellent **pinguicula** (du lat. *pinguis*, gras). Ebbell (1) cependant trouve abusif ce rapprochement de mots et propose de voir dans cette affection un ulcère de la cornée (*ulcus corneae*) (2). Il pourrait même s'agir, de l'avis d'un savant ophtalmologiste, de taies particulièrement épaisses de la cornée, une variété du *leucome* dont il sera question au § 5. Quoi qu'il en soit, voici trois des remèdes indiqués :

Autre (remède) pour faire disparaître la graisse dans les yeux : Galène, 1 ; chrysocolle, 1 ; ocre jaune, 1 ; *sa-our* (3), 1 ; miel, 1. A mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, nº 354.)

Autre (remède) : Ocre jaune, 1 ; graisse d'oie, 1. Le « dos des yeux » en sera oint et tu verras (ce qui en résultera) (4). (*Eb.*, nº 417.)

Autre (remède) pour faire disparaître la graisse dans l'œil : ...(5) d'un silex. A broyer dans un mucilage et à appliquer sur lui (l'œil) un grand nombre de fois. (*Eb.*, nº 431.)

Trois ingrédients nouveaux, dont l'un n'est pas identifié : un minéral (?) appelé « sa-our », et peut-être un éclat (?) de silex (6). D'autre part, au nº 417, la graisse d'oie (7) paraît servir d'excipient à l'ocre jaune, préalablement réduite en poudre.

D) L'**iris**, qui termine la choroïde, n'était pas, nous l'avons dit (p. 69), inconnu des Égyptiens, bien qu'ils aient négligé de le désigner nommément. Il semble du moins qu'ils avaient observé chez des femmes (probablement au moment de leurs règles) la maladie propre à cette partie de l'œil. Le *Pap. Kahoun* fait mention en effet, à plusieurs reprises, d'une affection des yeux, qui semble bien être l'**iritis**, et dont nous remettons la description et le commentaire au chapitre réservé à la gynécologie (8). — Je rappelle à ce propos que le *Pap. Ebers*, nº 856 *e*, signale une maladie des yeux présentant les mêmes symptômes que ceux décrits au *Pap. Kahoun* (trouble visuel et douleurs dans la nuque), mais sans rapport avec une affection féminine, et attribuée au mauvais état des « vaisseaux » (ci-dessus, p. 39).

(1) Ebbell, *Alt-aeg. Krank.*, p. 56.
(2) Cf. Dioscoride, *De simpl.*, I, 35 et 36 (τὰ ἕλκη).
(3) Eg. *s;-wr*, litt. « grande protection » : cf. Breasted, *The Smith Pap.*, p. 500 : *mrḥt s;-wr* « ointment of great protection ».
(4) Sur cette formule, cf. Grapow, *Untersuch. altäg. Med.*, II, p. 73.
(5) Eg. *;śt (nt dś)*. Cf. *Eb.*, 88, 19 = nº 734 (hématome).
(6) Comparer les « éclats » de meule, ci-dessus, p. 62.
(7) Eg. *mrḥt st* (ou *śmn* ?) ; de même, au nº 379, ci-après, p. 82. (Au nº 700, ci-dessus, p. 58, il a été question de « graisse-'*ḏ* d'oie ».)
(8) *Kah.*, 1, 1-5 = pl. V. nº 1.

Quant au centre du diaphragme irien, la **pupille**, appelée « djefed » (1), les Égyptiens pensaient qu'elle était la source des larmes (2). Avec plus de raison, ils avaient observé, dans certaines circonstances, la paralysie de l'iris, entraînant la dilatation permanente de la pupille. Ils n'en connaissaient aucune des causes possibles, mais le *Pap. Ebers* (3) avait un remède tout prêt pour cette affection appelée, d'après les Grecs, la **mydriase :**

Autre (remède) pour contracter la pupille de l'œil : Écaille d'ébène, 1 ; sulfure d'arsenic de Haute Égypte, 1. A piler dans de l'eau et à mettre sur les yeux très souvent. (*Eb.*, n° 345.)

Il a déjà été question précédemment (p. 70) de l' « écaille d'ébène ». — L'autre drogue, appelée « *sia* de Haute Égypte » (4), fréquemment employée pour l'usage externe, notamment dans les maladies des yeux, serait un sulfure d'arsenic, orpiment ou réalgar, qu'employèrent à leur tour les pharmacopées grecque et copto-arabe (5). Au *sia* de Haute Égypte (provenant d'Éthiopie) s'opposait un *sia* de Basse Égypte (originaire d'Asie) (6).

§ 5. — Parmi les affections pouvant intéresser les milieux transparents de l'œil, particulièrement la cornée (confondue probablement par les Égyptiens avec la sclérotique) et le cristallin (qu'ils ne mentionnent pas plus que l'humeur aqueuse et le corps vitré), on retiendra ici les leucomes et la cataracte.

A) Les **taies** de la cornée — *leucoma corneae* ou *albugines oculorum* — sont un accident commun à la suite des ophtalmies. Il était impossible qu'elles ne fussent pas observées par les Égyptiens. Ils les appelaient « sehedjou » (7). Pour les traiter, les médecins disposaient d'un certain nombre de recettes où le collyre noir (galène) entrait pour une large part (8). Nous avons en outre cité (p. 12) un onguent (*Eb.*, n° 360) à base de bile de tortue triturée dans du miel (9), et sur lequel nous reviendrons dans la Conclusion de cet ouvrage.

(1) Eg. *ḏfd.* Voir ci-dessus, p. 69.
(2) *Eb.*, n° 854 *c* (ci-dessus, p. 32).
(3) *Eb.*, 57, 2-4 = n° 345.
(4) Eg. *śi*; *šmʿw.*
(5). La σανδαράχη et l'ἀρσενικόν des écrivains grecs. Cf. CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 82.
(6) Cf. DAWSON, dans *JEA*, 19 (1933), p. 135-136.
(7) Eg. *śḥḏw nw* (n° 347) ou *m irty.*
(8) *Eb.*, 57, 5-6 = n° 347 ; 58, 6-15 = n° 360 ; 60, 10-11 = n° 382 ; 62, 4-7 = n$^{os}$ 402 à 406.
(9) La même recette se retrouve (avec quelques variantes graphiques), débarrassée de son incantation, au n° 347.



Voici un échantillon de ces recettes :

Autre (remède) pour faire disparaître les taies blanches dans l'œil : Granit. A broyer fin, à tamiser à travers une étoffe, puis répandre (1) cela sur les yeux. (*Eb.*, n° 382.)

Autre (remède) pour faire disparaître les taies blanches qui se sont produites dans les yeux : Galène, 1 ; aloès, 1. A broyer fin et à mettre dans les yeux. (*Eb.*, n° 402.)

Autre (remède) : Pigments pour encre, 1 ; galène, 1 ; eau. A broyer fin et à mettre dans les yeux. (*Eb.*, n° 403.)

Autre (remède) : Ébène ; galène ; eau. (Procéder) de même. (*Eb.*, n° 404.)

Au n° 403, une curieuse drogue est indiquée : des pigments provenant d'ocres ou de végétaux, qui, délayés dans de l'eau, fournissaient aux scribes leurs encres de diverses couleurs (2). La quantité d'eau, non indiquée, reste *ad libitum.* Ici, comme au n° 402, les ingrédients à broyer sont fournis en parties égales. — La rédaction du n° 404 (ainsi que celle des n$^{os}$ 405 et 406) est manifestement écourtée : « ébène » doit se comprendre, comme précédemment, « écaille d'ébène » (qui sera réduite en poudre).

B) Les Égyptiens, bien que n'ayant jamais mentionné le **cristallin**, avaient pu constater par de fréquentes expériences combien il était fâcheux qu'il devînt opaque. Ils attribuaient la cause de ce trouble à une « *montée d'eau dans les yeux* » (3) — expression juste, puisque ceux qui souffrent de la cataracte ne voient plus les objets que comme à travers une couche liquide. Les Grecs et les Latins, qui au sujet de cette affection pensaient de même, l'appelaient les uns ὑπόχυσις, les autres *suffusio*, ces deux mots faisant allusion au liquide qui est censé envahir l'œil et provoquer l'obscurcissement de la vision (4). Et nous-mêmes n'employons-nous pas un mot — **cataracte** — qui, tiré du grec (καταράκτης), signifie « chute d'eau » ?

Naturellement, les médecins égyptiens prétendaient y remédier (5) — et d'abord en associant la magie à la médecine :

Autre (remède) pour faire disparaître la montée d'eau dans les yeux : Viens, chrysocolle ; viens, chrysocolle ; viens, la verte. Viens, sécré-

(1) Il n'est pas sans intérêt de noter ici la construction grammaticale : un infinitif *(pnn)* + objet *(śt)* coordonné au moyen de *ḥnʿ* aux deux *śḏm.f* passifs, à sens futur et employés impersonnellement, qui précèdent (*nḏ* et *nḥr*) : cf. ma *Grammaire*², § 403.
(2) Eg. *sšw.*
(3) Eg. *ʿḫt nt mw m irty.*
(4) Les Coptes lui donnaient un nom analogue : « de l'eau dans l'œil ». Cf. CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 148, 157, etc.
(5) *Eb.*, 60, 3-8 = n$^{os}$ 378-380 ; 60, 16-61, 1 = n° 385.

tion de l'œil d'Horus. Viens, débordement de l'œil d'Atoum. Viens, écoulement sorti d'Osiris. Viens vers lui, chasse pour lui les humeurs (?), le sang, l'amblyopie, la (maladie-)*bedy* (1), la cécité, la blépharite, les maux causés par un dieu, un mort, une morte, les douleurs de toute sorte (2), toutes choses mauvaises qui sont dans ces yeux-là, etc.

A réciter sur de la chrysocolle, qui sera pilée dans du miel fermenté. On pilera (aussi) pour eux (pour les yeux) du souchet odorant. A mettre sur l'œil. Remède efficace ! (*Eb.*, n° 385.)

Et voici les trois autres médicaments proposés :

Autre (remède) pour faire disparaître la montée d'eau dans les yeux : Lapis-lazuli véritable, 1 ; chrysocolle, 1 ; suc de baumier, 1 ; lait, 1 ; galène, 1 ; fiente de crocodile, 1 ; ... (3). A réduire en une masse, puis à mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, n° 378.)

Autre (remède) : (Minéral-)*séheret*, 1 ; graisse d'oie, 1 ; miel fermenté, 1. A réduire en une masse, puis à mettre dans les yeux pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 379.)

Autre (remède) : *Assa foetida*, 1 ; chrysocolle, 1 ; naphte (?), 1. A broyer et à réduire en une masse ; puis on oindra les yeux au moyen de (cet onguent). (*Eb.*, n° 380.)

Au n° 385, l'expression rendue, non sans hésitation, par « miel fermenté » (4) fait songer au breuvage que nous appelons l'oxymel, à cette différence près que, dans ce mélange, l'élément acide s'ajoute au miel, tandis que, dans la recette égyptienne, il s'agirait d'un ferment produit par le miel lui-même. On y ajoute de la chrysocolle broyée et, en outre (semble-t-il), du souchet odorant — *Cyperus rotundus* L. — si tel est, du moins, comme l'a jadis proposé Loret, le sens du mot « giou » (5). — Au n° 378, on notera l'épithète « véritable » accolée à « lapis-lazuli » (6) ; elle indique qu'il s'agit de cette pierre semi-précieuse elle-même, non d'une imitation en verroterie. — Au n° 379, le minéral dont il est question, « seheret » (7), servait à la fabrication d'amulettes et de figurines.

(1) Maladie des yeux, non identifiée, dont il est encore question au n° 368 *(bidy)*.
(2) Eg. *wḫdw-wḫdt* (comme si *wḫdw*, personnifié, avait une contre-partie féminine !).
(3) Texte altéré : *mnww n šbt* (faut-il voir dans ce dernier mot une graphie erronée de *šspt* « concombre » ?)
(4) Eg. *bit nt ḫpri*. Cette expression a-t-elle la même signification que *ḫpr dś.f n bit* (nos 419 et 722) ou *ḫpr n bit* (nos 370, 373 et 379) « miel fermenté » ? (Ebbell, *lees of honey*, lie de miel.)
(5) Eg. *giw*. Il s'agirait des rhizomes, très odorants, de cette plante (Loret, *Flore pharaon.*, § 25).
(6) Eg. *ḫśbd mꜣʿ*.
(7) Eg. *śhrt*.



Parmi les composants de l'onguent indiqué au n° 380, figure un intéressant produit exprimé par les mots « celui qui sort (provient) de son désert » (1) et que, à la suite d'Ebbell (2), j'ai traduit par le mot « naphte » — le naphte qui aujourd'hui nous fournit le pétrole. Le même savant fait observer que Dioscoride (*De mat. med.*, I, 73) préconise lui aussi le naphte comme remède pour la cataracte et les leucomes.

Il est peu croyable que les médicaments proposés par les anciens Égyptiens pour guérir la cataracte — pommades sur les paupières ou collyres dans l'œil — aient produit le moindre effet, même avec l'adjuvant d'une incantation. Tout traitement médical est considéré aujourd'hui comme illusoire ; seule une intervention chirurgicale, ayant pour objet l'extraction du cristallin, peut faire disparaître la cataracte. Ce n'est qu'au IIe siècle après J.-C. que l'on voit en Égypte un chirurgien, Antylle d'Alexandrie, pratiquer l'opération de la cataracte. Il procédait d'ailleurs selon une méthode inventée, semble-t-il, en Grèce, par Chrysippe, et qui consistait non dans l'extraction, mais dans l'abaissement du cristallin au moyen d'une aiguille *(paracentèse)* (3).

§ 6. — Bien que les Égyptiens aient, on n'en peut douter, ignoré la **rétine** et le nerf optique, ils ont cependant observé un état de l'œil, qui est le symptôme d'une affection de la rétine, l'**héméralopie.** On sait que cette affection a pour résultat que celui qui en est atteint n'y voit que pendant le jour et est pratiquement aveugle pendant la nuit.

Le *Pap. Ebers* l'appelle « chaou », le *Pap. Londres* « charou » (4) : le premier ne fait que la signaler, et propose une recette :

Autre (remède) pour la (maladie-)*chaou* dans les yeux : Foie de bœuf (5) qui aura été rôti et pressuré. A mettre sur lui (l'œil). Remède efficace ! (*Eb.*, n° 351.)

Le second en parle un peu plus longuement, lui consacrant trois paragraphes (6). Deux de ceux-ci (nos 34 et 36) consistent

(1) Eg. *pr-ḥr-ḫꜣśt.f*. Notons que le latin médiéval *petroleum* (pétrole) signifie huile *(oleum)* de pierre, roche *(petra)*, étymologie qui rappelle l'expression précitée, — et, plus encore, l'expression *mrḥt ḫꜣśt* « huile du désert » d'*Eb.*, 22, 8 = n° 76.
(2) Ebbell, dans *ZÄS*, 64 (1929), p. 120.
(3) Cf. Meyerhof, L'opération de la cataracte du chirurgien Antylle d'Alexandrie, dans *Livre d'or Papayoannou*, Le Caire, 1932, p. 115-119.
(4) Eg. *šꜣw* et *šꜣrw*. — *Eb.*, 57, 11-12 = n° 351 ; *Lon.*, 11, 8 et 9 (n° 34).
(5) Eg. *mist nt iḥ*.
(6) *Lon.*, 11, 8-12, 14 = nos 34 à 36.

essentiellement en incantations magiques, sans intérêt du point de vue médical. Notons toutefois la prescription qui, au nº 34, fait suite à l'incantation :

Qu'(il) frotte ses yeux (1) avec sa main, celui qui souffre de (la maladie-)*charou*. Alors il y verra aussitôt. (*Lon.* nº 34.)

Simple conseil, que n'accompagne l'indication d'aucun remède, si grande était la vertu de l'incantation.

Le paragraphe nº 35 propose une recette qui rappelle de près celle du *Pap. Ebers*, nº 351 :

Autre remède : Foie de bœuf qui aura été placé sur un feu de tiges de blé ou d'orge et pénétré de la vapeur qui s'en échappe. Le liquide en sera pressuré sur les yeux. (*Lon.*, nº 35.)

Ebbell (2) a observé que cette médication à base de foie de bœuf n'a été employée par les Égyptiens pour le traitement d'aucune autre maladie des yeux que celle appelée « charou ». Or, Dioscoride (*De mat. med.*, II, 45) et des médecins grecs plus récents ont justement appliqué la même thérapeutique à la maladie que nous désignons du nom d'héméralopie. D'où la conclusion, à peu près certaine, que « charou » (var. « chaou ») désigne bien cette affection.

Rappelons ici que l'héméralopie se traite aujourd'hui encore par le foie cru et l'extrait de foie, également par l'huile de foie de morue, riche en vitamines A.

La détérioration de la rétine et du nerf optique est également responsable de nombreux cas de **cécité complète.** En faisant allusion à cette infirmité qu'ils appelaient « chepet » (3), les Égyptiens n'en ont jamais indiqué la cause physiologique, certaine ou probable. Il leur a suffi de proposer des remèdes (4), dont ils assuraient hardiment qu'ils étaient susceptibles de rendre la vue aux aveugles :

Autre (remède) pour la cécité : Yeux de porc, dont on extrait l'humeur, [1] ; galène véritable, 1 ; ocre jaune, 1 ; miel fermenté, 1. A broyer fin et à réduire en une masse, puis à injecter dans l'oreille de l'individu, si bien qu'il sera guéri sur le champ. Fais (ainsi) et tu verras (5). Remède efficace !

(1) Après avoir prononcé l'incantation. — On pourrait aussi bien traduire : ses yeux devront être frottés...
(2) EBBELL, dans *ZÄS*, 59 (1924), p. 57. — Le foie de bœuf est encore recommandé par le *Pap. Ebers*, nº 267, ci-après, chap. IX, § 4 (une affection des voies urinaires).
(3) Eg. *špt*.
(4) *Eb.*, 57, 17 à 58, 3 = nºs 356 à 358 ; 63, 6-7 = nº 420.
(5) Ces paroles s'adressent au médecin.



Tu réciteras (en même temps) la formule magique que voici : « J'ai été chercher ceci qui doit être mis à la place de (cela) et remplacer une douleur redoutable, redoutable. » (*Eb.*, nº 356.)

Nous avons affaire ici au procédé magique de « transfert » : les yeux du porc, qui sont sains, se substitueront à ceux de l'individu qui a perdu la vue. Pareil procédé s'est déjà rencontré plus haut (p. 47) : une migraine qu'on fait passer de la tête d'un malade dans le crâne d'un silure. L'*humeur* (littéralement : l'eau) prise dans les yeux de l'animal accompagne d'ailleurs les ingrédients habituels : ocre, galène, etc. S'agirait-il du « corps vitré », lequel est de nature gélatineuse ?

On pourrait être surpris que cet épais liquide injecté dans l'oreille produise quelque effet sur les yeux, si l'on ne se rappelait que les Égyptiens supposaient une connexion entre yeux et oreilles. Il est dit en effet au Traité du cœur : « *Quant à ce par quoi les oreilles sont sourdes, ce sont deux vaisseaux conduisant à la racine de l'œil (l'orbite) qui produisent cela* » (ci-dessus, p. 32). Réciproquement, si les yeux sont aveugles, c'est sans doute à cause du mauvais fonctionnement des deux mêmes « vaisseaux ».

Le *Pap. Ebers* continue, énumérant deux pommades et un onguent :

Autre (remède) pour faire disparaître la cécité dans les yeux au moyen d'une boulette d'oliban sec. A broyer dans un mucilage ayant subi une fermentation (1) et à mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, nº 357.)

Autre (remède) : Coloquinte. A piler dans du miel, et à mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, nº 358.)

Autre (remède) pour faire disparaître la cécité dans les yeux : Coloquinte. A broyer fin, à tamiser à travers un linge, à enclore dans du miel fermenté, puis à mettre dans les yeux. (*Eb.*, nº 420.)

L'onguent était-il plus efficace que l'injection dans l'oreille ou les pommades dont on enduisait les paupières ? Il est permis d'en douter. Au surplus, les malheureux atteints de cécité qui, comme on disait, « *voyaient l'obscurité en plein jour* », semblent-ils avoir mis leur confiance dans le recours aux dieux plus que dans les prescriptions des médecins. Si, comme je l'ai dit ci-dessus (p. 84), les papyrus médicaux n'indiquent jamais la cause de la cécité complète, c'est peut-être que les spécialistes eux-mêmes la croyaient d'origine surnaturelle. Beaucoup d'Égyp-

(1) L'oliban devait se présenter sous forme de boulette *(bnn)*, qu'on broyait dans le mucilage en question : ég. *ḥśꜣw n ꜥwꜣyt*, litt. « mucilage de fermentation (?) ».

tiens, en tout cas, y reconnaissaient un châtiment divin, dont le dieu, qui le leur avait infligé, pouvait les relever. « *Je suis un homme ayant juré faussement par Ptah, maître de la Vérité : il me fit voir l'obscurité en plein jour* », lit-on sur une stèle du British Museum (nº 589). Sur une autre stèle — du Musée de Turin (nº 279) — c'est à Thot que l'aveugle s'adresse : « ... ... *Sois(-moi) pitoyable ; grande est (ta) puissance ; tu m'as fait voir l'obscurité que tu as faite ; sois-moi pitoyable et que je puisse te voir.* » Des prières analogues sont adressées à Khonsou et à la déesse thébaine Meresger. Ces divinités étaient seules capables de guérir le mal qu'elles avaient causé et devant lequel la médecine se déclarait sans moyens (1).

§ 7. — Nous nous trouvons maintenant en présence de médicaments « omnibus » — je n'ose pas dire polyvalents. Sans doute avons-nous déjà pu constater que, quelle que fût la maladie, la médication ne variait guère : galène, chrysocolle, ocre jaune, coloquinte, graisse, miel, etc. en forment la base. Mais encore pouvait-on distinguer la blépharite de l'ectropion, la cataracte de l'héméralopie. Cette fois, le remède proposé (2) guérit les affections *de toute sorte* :

Autre remède pour un œil auquel sont survenues des choses mauvaises de toute sorte : Bile humaine. A diviser en deux parts. Une moitié en sera mise dans du miel et on en oindra l'œil, le soir. L'(autre) moitié sera desséchée, puis broyée fin, et on en oindra l'œil, le matin. (*Eb.*, nº 392.)

Il faut croire que la bile humaine (3) était tenue pour un remède souverain. Mais comment se la procurait-on ? Il était facile de faire entrer dans une recette pharmaceutique de l'urine (4) ou des excréments humains (5), ou encore du lait de femme (6). Mais il n'en allait pas de même de la bile, qu'il aurait fallu extraire du foie d'un cadavre : on imagine difficilement les paraschistes de l'époque pharaonique procédant à ce prélèvement. C'est pourquoi Dawson (7) s'est demandé s'il ne convenait pas d'apporter une correction au texte et de lire « *bile de porc* » ; on obser-

(1) Cf. KUENTZ, dans *Actes du XXI*e *Congrès international des Orientalistes*, Paris, 1949, p. 89 ; JONCKHEERE, dans *Chron. d'Eg.*, XXV/50 (1950), p. 217-218 ; DE MEULENAERE, *ibid.*, XXVIII/56 (1953), p. 255-257.
(2) *Eb.*, 61, 13-14 = nº 392.
(3) Eg. *wdd n rmṯ.*
(4) *Eb.*, nº 562 ; *Ber.*, nº 64. (Cf. p. 73 et n. 3).
(5) *Eb.*, nº 349 (cf. p. 76) ; nº 541.
(6) Cf. ci-dessus, notamment p. 14 et p. 41.
(7) DAWSON, dans *ZÄS*, 62 (1927), p. 22, propose la correction : *wdd n rri.* (Le mot *rri* « porc », dans *Eb.*, nº 814 : viscères de porc.)



vera en effet que Dioscoride (*De mat. medic.*, II, 96) mentionne le porc parmi les animaux dont la bile est spécialement recommandée dans le traitement des maladies des yeux.

Toute une série de remèdes sont encore indiqués pour « *ouvrir la vue* » (1) — expression qui pourrait signifier « rendre la vue à un aveugle », ou simplement « améliorer la vue » (2). Il suffira d'en citer trois : les deux premiers consistent en l'application d'une pommade sur les paupières ou dans les yeux, l'autre en un collyre liquide :

Autre (remède) pour ouvrir la vue au moyen de (quelque chose) qu'on met sur le « dos des yeux » : Graines de *tenti*, 1 ; pulpe du (fruit-)*kesbet* (3), 1 ; galène, 1 ; eau, 1. A broyer fin, à réduire en une masse et à mettre sur le « dos des yeux ». (*Eb.*, nº 342.)

Autre (remède) pour ouvrir la vue : Galène ; suc de coloquinte fraîche ; miel fermenté. A mettre dans les yeux. (*Eb.*, nº 399.)

Autre (remède) pour ouvrir la vue : Crème de lait (4) ; lait d'une (femme) ayant mis au monde un garçon. A réduire en une masse et à instiller dans les yeux. (*Eb.*, nº 414.)

Parmi les ingrédients entrant dans la composition des autres drogues destinées à « *ouvrir la vue* », on notera les suivants : tesson d'un vase-*hénou* neuf (5), fumigé dans un mucilage (*Eb.*, nº 396) ; moelle de bœuf (6) (*Eb.*, nº 397) ; lapis-lazuli véritable (*Eb.*, nº 400).

Signalons enfin que six paragraphes du Traité des yeux (7) mentionnent les périodes de l'année où il convient de prendre tel ou tel remède propre à « *fortifier la vue* » :

Autre (remède) pour fortifier la vue. Ce qu'on doit faire du premier mois d'hiver jusqu'au second mois d'hiver : Galène mâle ; galène ; suc de baumier, en parties égales (8). A mettre dans les yeux. (*Eb.*, nº 393.)

Suivent deux médications ayant le même objet, dont l'une est un onguent (sulfure d'arsenic de Haute Égypte [orpiment]

(1) Eg. *wbꜣ mꜢꜢ.* — *Eb.*, 56, 17-57, 12 = nos 342-344 ; 60, 1-3 = nº 377 ; 61, 18-62, 2 = nos 396-399 ; 62, 2-4 = nos 400-401 ; 62, 17-18 = nº 414.
(2) Sens indiqué par *Wörtb.*, 2, 10, réf. 8-9.
(3) Eg. *tnti* et *kśbt* (ce dernier mot désignant à la fois un arbre et les fruits de cet arbre : *ibid.*, 5, 141).
(4) Eg. *śmi* (désignant la crème qui monte à la surface d'un vase de lait).
(5) Eg. *pꜣkyt nt hnw mꜣ(w).* Un pot neuf figure déjà au nº 426 (ci-dessus, p. 72). Il faut supposer ici que le mucilage, chauffé, s'évapore en une fumée peut-être odorante. Comparer *Lon.*, nº 35, ci-dessus, p. 84.
(6) Eg. *ỉft nt iḥ.*
(7) *Eb.*, 61, 4-9 = nos 388 à 390 ; 61, 14-18 = nos 393 à 395.
(8) Eg. *wʿrt r wʿrt*, litt. « partie pour partie ». Cette curieuse expression ne se rencontre qu'au *Pap. Ebers*, et seulement à la p. 61 du Ms., l. 2-18 (nos 386-388 ; 390 ; 393-395) où elle se lit sept fois.

et galène) à appliquer sur les paupières (*Eb.*, n° 394), l'autre une sorte de pommade (coloquinte, galène, miel) à mettre dans les yeux (*Eb.*, n° 395).

Une autre formule (n° 388) nous instruit du traitement qu'il convient de suivre « *du troisième mois d'hiver jusqu'au quatrième mois d'hiver* » ; une autre encore (n° 389) mentionne à la fois été, hiver et inondation, c'est-à-dire les trois temps de l'année égyptienne, sans distinction.

Tous les ingrédients cités nous sont connus, sauf la « galène mâle » (1) du n° 393, qui est certainement différente de la galène sans épithète mentionnée immédiatement après.

(1) Eg. *mśdmt ṯ͗y*. Au n° 359, on a l'expression (probablement de même sens) *ṯ͗y mśdmt*.

Chapitre VI

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (III)

§ 1. Importance de la gynécologie. — § 2. Les maladies de l'appareil génital féminin. — § 3. Les maladies des seins. — § 4. La conception et les pronostics de naissance. — § 5. L'accouchement. — § 6. L'enfant.

§ 1. Toute une partie du *Pap. Ebers* est consacrée aux maladies des femmes ; elle a pour titre : « *Commencement des remèdes qu'il convient de préparer pour les femmes* » (1). Le *Pap. Kahoun*, de son côté, renferme trois pages d'instructions et de médications gynécologiques (2). Cinq lignes du *Pap. Berlin* sont réservées au même sujet (3), dix du *Pap. Londres* (4), sans compter sept importants fragments du *Pap. Carlsberg n° VIII*. Enfin, au verso du *Pap. Smith*, on trouve un traitement médical pour une maladie rentrant dans cette catégorie (5). Tous ces extraits proviennent, à n'en pas douter, de ce grand Traité médical, dont parle Clément d'Alexandrie (6), et qui comprenait six volumes canoniques : le cinquième traitait, nous l'avons vu, des maladies des yeux ; le sixième posait et résolvait des questions intéressant la santé des femmes.

Ces questions, comme l'écrivait, en 1898, Maspero (7), « préoccupaient fort les Égyptiens et à bon droit. Aujourd'hui encore, la plupart non seulement des fellahines, mais des bourgeoises de condition moyenne ou même des grandes dames, sont atteintes d'incommodités graves, sinon de maladies incurables. Les unions précoces et les grossesses, survenues à un âge où le corps est

(1) *Eb.*, 95, 6-97, 15 = nos 783-839. (Suite du n° 783, ci-après, § 4.)
(2) *Kah. Plates*, pl. V = p. 1 et 2 ; pl. VI = p. 3 ; *Text*, p. 5-11 = prescriptions nos 1 à 34. [On citera les pages (1, 2, 3), les lignes et leur correspondance aux numéros des prescriptions.]
(3) *Ber.*, 2, 1-5 = nos 14-18.
(4) *Lon.*, 4, 8-13 = n° 13 ; 14, 5-8 = n° 45.
(5) *Sm.*, 20, 13-21, 3.
(6) Ci-dessus, p. 21.
(7) Maspero, *Etudes de Myth. et Arch.*, IV, p. 412.

insuffisamment développé pour en endurer la charge, les prédisposent à des accidents redoutables ; la mauvaise hygiène et le travail exagéré avant la naissance, les pratiques brutales des sages-femmes, puis les relevailles prématurées, suivies presque toujours de conception rapide, constituent autant de périls pour les plus robustes... Les mêmes causes agissaient dans l'antiquité et devaient y produire les mêmes effets... Il fallait soigner, sinon guérir, une bonne partie de la population féminine, et c'est ce qui explique la place importante que les formules inventées pour cet usage occupent dans les livres qui nous sont parvenus ».

On étudiera successivement : les maladies des organes génitaux féminins et leur répercussion éventuelle sur d'autres organes ; la conception et les pronostics relatifs aux naissances ; l'accouchement. On s'arrêtera aussi quelques instants à la « nursery ».

§ 2. — Il n'est pas sans intérêt de signaler que l'image de l'**utérus** qui fait partie de la collection, constituée à très haute date, des signes hiéroglyphiques, est celle d'un utérus de génisse (1). Beaucoup de signes d'organes ou de parties du corps ont été ainsi empruntés non pas à l'espèce humaine, mais aux animaux (2), dont les Égyptiens ont dû connaître l'anatomie avant celle de l'homme. Le nom de l'utérus est « hémet » (la même racine se retrouvant dans les mots qui désignent la femme et les femelles d'animaux) ; une expression plus rare est « mère des hommes » (3) (comparer *matrix*, matrice). La vulve est appelée « ched », le vagin « kat » (4).

A) Pour les raisons précédemment indiquées, le **prolapsus** et les **déviations de l'utérus** devaient être fréquents. Il semble que la première de ces infirmités ait retenu l'attention des médecins égyptiens ; encore devons-nous *interpréter* l'expression égyptienne « *descendre à sa place* » employée en parlant d'un utérus qu'il faut, au contraire, redresser et, proprement, « remettre en place » (5). Le premier remède indiqué paraît être une sorte de pessaire :

Remèdes pour faire que la matrice d'une femme descende *(c'est-à-dire : revienne)* à sa place : Sciure (6) de sapin. A mettre sur de la lie.

(1) F. Ll. Griffith, dans *Kêmi*, 2 (1929), p. 83 et pl. 3.
(2) Dents, mâchoires, oreilles, langue, cou, cuisses, ventre, etc.
(3) Eg. *mwt rmṯ* (terme qui s'emploie même à propos d'animaux : une chatte, *Eb.*, n° 453).
(4) Eg. *šd*, — *kꜣt*. Cf. Lefebvre, *Parties du corps*, §§ 47 et 48.
(5) Le verbe serait employé ici au même sens que dans l'expression *hꜣt m śt.f* « aller à sa place (normale) ».
(6) Eg. *wśt (nt ꜥš)*, le mot étant représenté par une scie d'où tombe de la sciure (de saule), à moins qu'il ne s'agisse de fragments d'écorce enlevés à l'arbre : cf. Keimer, dans *BIFAO*, 31 (1931), p. 193.



Un tampon d'étoffe (1) en sera enduit, et tu feras que la femme s'assoie dessus. (*Eb.*, n° 789.)

Le mot « lie » (2) est généralement accompagné du nom du liquide (surtout bière et vin) dans lequel se forme un dépôt : ce nom manque ici.

Voici d'autres traitements pour remettre en place l'utérus :

Autre (remède) : Terre de Nubie, 1. A fixer sur de l'oliban frais et à mettre sur son nombril (3) (le nombril de la malade). Placer un morceau (?) d'étoffe humecté d'oliban par dessus le tout (4). (*Eb.*, n° 792.)

Autre (remède) : Excréments humains desséchés (5). A mettre sur de la résine de térébinthe. On en fumigera la femme et on fera en sorte que la vapeur de (la fumigation) pénètre dans son vagin. (*Eb.*, n° 793.)

Autre (remède) pour faire que l'utérus descende à sa place : Un ibis de cire. A placer sur des charbons. On fera en sorte que la vapeur de (la fumigation) pénètre dans le vagin (de la malade). (*Eb.*, n° 795.)

Ce dernier remède est évidemment de caractère magique ; mais n'était-il pas, somme toute, préférable à la « poudrette » préconisée au n° 793 ?

B) A plusieurs reprises, il est question des maladies inflammatoires de l'utérus — les **métrites :**

Autre remède pour des sensations de brûlure (6) à l'utérus : Viscères de bœuf (7), 1 ; natron (8), 1 ; huile, 1. A réduire en une masse, puis à injecter dans le vagin. (*Eb.*, n° 834.)

Autre (remède) pour rafraîchir l'utérus et en faire disparaître la chaleur : (Grains d') épeautre (9) broyés et souchet odorant (10) broyé dans de l'huile. A injecter dans le vagin. C'est là un médicament qui contracte l'utérus. (*Eb.*, n° 820.)

Dans les métrites chroniques l'examen au spéculum révèle souvent que le col de l'utérus est béant, hypertrophié. Les médecins anciens n'ignoraient pas cette conséquence — ou ce symp-

(1) Eg. *ḏbt nt dꜣiw.*
(2) Eg. *tꜣḥt.*
(3) Eg. *ẖpꜣ*. Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 36.
(4) Litt. « à la partie supérieure de cela ».
(5) Eg. *šꜣw šw n rmṯ.*
(6) Eg. *sfṯw nw tꜣw*. Cf. *Wörtb.*, 3, 444, réf. 7.
(7) En lisant : *ꜣiś n iḥ.*
(8) La lecture *ḳśnty* est certaine (*Wörtb.*, 5, 71), mais le sens « natron » est douteux. (Confusion graphique avec le mot *bd* « natron », *Wörtb.*, 1, 486 ?) Même mot aux nos 804, 814 et 819.
(9) Eg. *mimt* (ci-dessus, p. 62 et n. 7).
(10) Eg. *giw* (ci-dessus, p. 82 et n. 5).

tôme — des métrites. « Quand la matrice est plus béante qu'il ne convient, dit Hippocrate, elle a besoin d'être purgée et, après les purgations, d'injections et de fumigations aromatiques (1). »

C'est des Égyptiens qu'Hippocrate tenait cette doctrine. Le *Pap. Ebers* recommande, en effet, pour obtenir la « contraction » de l'utérus (déjà mentionnée au précédent paragraphe) une injection faite de chanvre (2) — *Cannabis sativa* L. — broyé dans du miel (nº 821) ; également, une injection de résine de térébinthe et de céleri (3), broyés dans du lait de vache, puis tamisés à travers un linge (nº 822).

Viennent ensuite cinq autres recettes du même genre, rangées sous un titre général qui aurait dû, logiquement, précéder les nºs 821-822 :

Autre (remède) pour contracter l'utérus : (Plante-)*kheper-our* (4), 1 ; miel, 1 ; suc de coloquinte, 1 ; lait, 1. A filtrer et à injecter dans le vagin. (*Eb.*, nº 823.)

Les quatre autres injections ne renferment chacune qu'un élément :

Autre (remède) : Eau de *mesti*. A injecter dans le vagin (de la malade).
Autre (remède) : Suc de la (plante-)*potamogeton*. A injecter dans le vagin (de la malade).
Autre (remède) : Jus de (fruits-)*qetqet*. A injecter dans le vagin (de la malade).
Autre (remède) : Suc de la (plante-)*niaia*. A injecter dans le vagin (de la malade). (*Eb.*, nºs 824-827.)

« Mesti », produit aqueux, inconnu (5). — Les fruits appelés « qetqet » ne sont pas davantage identifiés, non plus que la plante « niaia » qui suit (et qui est fréquemment citée dans les prescriptions gynécologiques) (6).

Quant à la plante du nº 825, « nécha », je l'ai traduite directement par le nom que lui a donné Dioscoride et qui lui est resté

(1) HIPPOCRATE, *De nat. muliebri*, I, 13. Trad. LITTRÉ, t. VIII, p. 50-51. — Pour les injections vaginales *(wdḥ m kꜣt)*, dont il est souvent question, on se servait probablement d'un instrument en forme de corne, analogue à celui qui a été décrit p. 42, et n. 6.
(2) Eg. *šmšmt*, et cf. DAWSON, dans *JEA*, 20 (1934), p. 44.
(3) Eg. *mꜣtt*. Voir ci-après chap. IX, § 3, p. 149.
(4) Eg. *ḫpr-wr*, une plante, non identifiée, croissant au Ouadi-Natroun (conte du *Paysan* R, 19).
(5) Eg. *mśti* (appelé ailleurs *mśtꜣ*), mot dont le sens est inconnu, déterminé par le signe de l'eau.
(6) Eg. *ḳtḳt* et *niꜣiꜣ* (pour cette dernière plante, voir, entre autres, *Eb.*, nºs 762, 797, 804, 806). Cf. ci-dessus, p. 54.



en botanique : *Potamogeton lucens* L. (1). C'est une plante aquatique, comme son nom grec l'indique *(voisine des fleuves)*, qui ne poussait pas seulement dans la Vallée du Nil, mais au Ouadi-Natroun (2) ; elle est d'ailleurs répartie sur toute la terre en de très nombreuses espèces. Les Égyptiens utilisèrent en pharmacie son suc, ses feuilles, ses graines, et ils distinguaient une « *nécha* du Nord » et une « *nécha* du Sud » (3).

C) Le **cancer** de l'utérus est signalé tant par le *Pap. Kahoun* (4) que par le *Pap. Ebers* :

Instructions à suivre quand une femme éprouve des douleurs dans l'utérus pendant la marche. Tu (5) diras à ce sujet : « Quelle odeur fleures-tu ? » Si elle te répond : « Je fleure la chair brûlée », alors tu diras à ce sujet : « Ce sont des *nemsou* (6) de l'utérus. » Et voici ce que tu feras pour cela : fumige-la avec toute sorte de chair brûlée, précisément ce qu'elle fleure (7). (*Kah.*, nº 2.)

Griffith et, après lui, Maspero ont reconnu dans le symptôme décrit le *carcinoma uteri*, caractérisé en effet par une odeur que l'auteur compare à celle de la viande rôtie. Si l'interprétation proposée de ce texte est juste, la maladie serait combattue selon une méthode qui fait pressentir l'homéopathie.

Ebbell estime qu'il est également question du *cancer uteri* (8) dans deux paragraphes du *Pap. Ebers* (9) où il est parlé d'une maladie qui « dévore » (10) (les tissus) :

Autre (remède) pour « celle qui dévore » dans l'utérus et qui produit une plaie (11) dans la vulve (de la malade) : Dattes fraîches, 1 ; malabathron, 1 ; pierre du rivage, [1]. A piler dans de l'eau,

(1) Eg. *nšꜣ* — DIOSCORIDE (*De mat. med.*, 4, 100) : ποταμογείτων. Sur cette plante, voir les études de KEIMER, dans *Rev. Eg. anc.*, 1 (1927), p. 183 et 2 (1929), p. 210.
(2) Cette plante figure, en même temps que la plante *kheper-our* (nº 823), dans la cargaison qu'emporte avec lui en Egypte l'Oasien du conte du *Paysan* R, 16.
(3) *Eb.*, nº 669 : *nšꜣ mḥw* et *nšꜣ šmʿ*. — Sans cette mention, *Eb.*, nºs 56, 694, 825; *Hea.*, nºs 110, 169.
(4) *Kah.*, 1, 5-8 = nº 2.
(5) Ces instructions s'adressent à un médecin, qui est ici interpellé.
(6) Eg. *nmśw*, de sens inconnu. MASPERO, *Etudes de Myth. et Arch.*, IV, p. 414, traduit « pustules ».
(7) Litt. « fumige-la avec tout ce qu'elle fleure, c'est-à-dire (?) de la chair brûlée ».
(8) Dans *ZÄS*, 63 (1928), p. 73.
(9) *Eb.*, 95, 16-19 = nºs 813-814.
(10) Eg. *wnmt*.
(11) Eg. *bnwt*, mot (déjà rencontré, p. 64) que BREASTED (*The Smith Pap.*, p. 367-368) définit « tumeur » et aussi « ulcère ». JONCKHEERE, *Pap. médic. Ch. Beatty*, p. 16, n. 8, voit plutôt dans *bnwt* « une complication d'une plaie — plaie gangréneuse, plaie phagédénique, plaie cancéreuse ».

à laisser exposé la nuit à la rosée, puis à injecter dans le vagin (de la malade). (*Eb.*, nº 813.)

Autre (remède) : Dattes fraîches, 1 ; viscères de porc (1), 1 ; natron (2), 1 ; eau, [1]. A laisser exposé la nuit à la rosée, puis à injecter dans le vagin (de la malade). (*Eb.*, nº 814.)

Je reproduis avec hésitation, au nº 813, la traduction d'Ebbell « malabathron » (3), nom d'une plante où l'on a voulu voir tantôt le fenouil sauvage (?), tantôt une lauracée, peut-être *Laurus cassia* L. — L'expression « pierre du rivage » (4) est vraisemblablement une désignation des coquillages marins.

D) Des manifestations douloureuses dans différentes parties du corps peuvent, d'après le *Pap. Kahoun* (5), accompagner les maladies de l'utérus ; en voici quelques-unes :

Instructions à suivre (6) quand une femme éprouve des douleurs à l'anus, au bas-ventre et dans le haut des cuisses. Tu diras à ce sujet : ce sont des sécrétions (7) de l'utérus. Et voici ce que tu feras (8) pour cela : Caroube séchée, $\frac{1}{64}$ ; (fruits-)*chacha* (9), $\frac{1}{64}$ ; lait de vache, 1 *hénou* (10). A faire cuire, à faire rafraîchir, à réduire en une masse, puis à boire quatre matins (de suite). (*Kah.*, nº 3.)

Instructions à suivre quand une femme éprouve des douleurs aux pieds et aux jambes après la marche. Tu diras à ce sujet : ce sont des sécrétions de l'utérus. Et voici ce que tu feras pour cela : ses pieds et ses jambes seront enduits de boue jusqu'à ce qu'elle soit guérie. (*Kah.*, nº 7.)

Instructions à suivre quand une femme éprouve des douleurs au cou, au bas-ventre (11), aux oreilles, si bien qu'elle ne peut plus entendre

(1) Eg. *ꜣiś n rri.*

(2) Le même mot *ḳśnty* que ci-dessus, p. 91 et n. 8.

(3) Eg. *ḥknw.* CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 257-259, parle longuement de cette plante.

(4) Plus exactement « pierre du bord de l'eau », *inr n rꜣ mw.* (De même, *Eb.*, nºˢ 490 et 495 ; *Lon.*, nºˢ 16 et 17.) Cf. EBBELL, dans *ZÄS*, 64 (1929), p. 49.

(5) *Kah.*, 1, 8-29 = nºˢ 3-9.

(6) Par le médecin. Nous avons sous les yeux, comme ci-dessus *Kah.*, nº 2, un aide-mémoire à l'usage des praticiens.

(7) Eg. *ẖꜣʿw* — traduit « rejets » par MASPERO, *dejectiones* ou *excrementa* par GRIFFITH.

(8) « Faire », ici et dans les textes qui suivent, au sens de « préparer » (un médicament).

(9) Cf. ci-dessus, p. 77 et n. 1.

(10) Les deux fractions $\frac{1}{64}$ (de la mesure *héqat*) sont représentées par deux traits se croisant (cf. MÖLLER, *Hier. Paläogr.*, I, nº 713) et équivalent chacune à 5 *ro* (= 75 $cm^3$). La quantité de lait employée est de 1 *hénou* (environ un demi-litre), cf. p. 61.

(11) On est un peu surpris de trouver le bas-ventre *(knś)* mentionné entre le cou et les oreilles.



ce qu'on dit. Tu diras à ce sujet : ce sont des spasmes (1) de l'utérus. Tu feras pour cela la même médication que celle à laquelle on a recours pour faire disparaître des « séhaou » (2) de l'utérus. (*Kah.*, nº 8.)

Instructions à suivre quand une femme éprouve des douleurs dans le vagin et dans tous les membres comme une personne qui a été battue. Tu diras à ce sujet : ce sont des « saou » (3) de l'utérus. Et voici ce que tu feras pour cela : qu'elle mange de l'huile jusqu'à ce qu'elle soit guérie. (*Kah.*, nº 9.)

Le sens exact de trop de mots nous reste encore inconnu et nous empêche d'atteindre à plus de précision. Fatigue, courbature, lassitude généralisée, rhumatismes, affaiblissement des organes des sens, tous phénomènes provoqués par les maladies de la matrice et dont l'importance avait frappé les praticiens égyptiens. Entre tant de prescriptions dont le bien-fondé souvent nous échappe, il en est parfois que contre-signerait un médecin d'aujourd'hui : c'est le cas de cette boue dont il est recommandé, au nº 7, d'enduire (4) les pieds et les jambes de la malade. Ne soigne-t-on pas à Dax, et ailleurs, par les boues les névralgies, les rhumatismes chroniques et les affections de la matrice ?

E) J'ai détaché de la précédente section ce qui a trait aux divers troubles provoqués par la **dysménorrhée.** Les Égyptiens ne connaissaient pas le mécanisme de la menstruation. Ils ignoraient en particulier le rôle des ovaires, organes formateurs des ovules. Hippocrate paraît avoir été, en cette matière, aussi peu renseigné, et Littré a soupçonné chez lui, non sans raison, une « complète absence de notions anatomiques sur cette glande » (5).

Il se produit parfois chez les femmes, au moment des règles, une poussée d'**iritis** (cf. p. 79). C'est vraisemblablement de cette affection qu'il s'agit dans certains textes du *Pap. Kahoun* (6), où des troubles visuels sont mis en relation avec une maladie de l'utérus. Voici le mieux conservé :

Instructions à suivre [quand une femme a les yeux] malades au point qu'elle n'y voit pas, et qui éprouve (aussi) des douleurs dans la nuque (7). Tu diras à ce sujet : ce sont des [sécrétions] de l'utérus dans ses yeux.

(1) Eg. *nryw* — dérivé peut-être de *nri* « trembler », « frissonner ».

(2) Eg. *śḥꜣw* (que MASPERO traduisait : granulations).

(3) Lecture douteuse : *śꜣw*, déterminé par un lien (MASPERO : « liens », d'où « nouement »).

(4) « Enduire », « barbouiller », ég. *ʿmʿ*, et non pas « frotter ». La boue est *ʿmʿt*.

(5) LITTRÉ, *Œuvres d'Hippocrate*, vol. VIII, p. 2.

(6) *Kah.*, 1, 1-5 = nº 1 ; 1, 20-22 = nº 6 ; 2, 22-25 = nº 16 ; 3, 9-11 = nº 25.

(7) *Eb.*, 103, 8 (= 856 *e*) établit également une relation entre la faiblesse de la vue et des douleurs au cou. Notons d'ailleurs que *nḥbt* désigne plus spécialement la partie postérieure du cou, la nuque.

Et voici ce que tu feras pour cela : fais-lui une fumigation avec de la résine de térébinthe et de l'huile de qualité supérieure (1), et fumige-lui le vagin avec cela. Fumige (en outre) ses yeux avec des pattes de loriot (2). Puis tu lui feras manger le foie cru d'un âne. (*Kah.*, n° 1.)

Le Dr Dollfus (3) écrit à ce propos : « On trouve assez aisément dans cette courte observation les signes d'une conjonctivite gonococcique ou mieux encore, à notre avis, ceux de l'**iritis gonococcique** qui fait souffrir très violemment avec des douleurs irradiées vers la nuque et un important trouble visuel. Le vieil auteur avait bien attaché à son étiologie l'affection oculaire et si la thérapeutique peut paraître bizarre, il n'en reste pas moins que tout en traitant la complication, il insiste sur la thérapeutique étiologique qui vise à la suppression des sécrétions. »

De même, la prescription n° 6 du *Pap. Kahoun* concerne une femme qui, atteinte d'une affection de l'utérus, a en même temps des douleurs dans tous ses membres, ainsi que dans les orbites des yeux. Ici encore, on peut songer à une **gonococcie,** compliquée de rhumatisme avec troubles visuels. — Au n° 16, il s'agit aussi de **céphalée oculaire** ayant pour cause une maladie de l'utérus. La prescription n° 25, d'ailleurs mal conservée, semble également intéresser une malade dont les yeux sont chassieux.

Que les femmes souffrant de l'utérus éprouvent des troubles de la vue — et aussi de l'ouïe (*Kah.*, n° 8) — est un fait bien connu. Les troubles oculaires peuvent même, en cas de grossesse pathologique, dégénérer en une cécité totale, les lésions de l'oreille amener une totale surdité : c'est au point que notre Académie de Médecine a récemment (avril 1952) émis le vœu que fût autorisé, dans le premier cas tout au moins, l'avortement thérapeutique.

L'intéressante description d'un cas de dysménorrhée, causée par du sang coagulé au col de la matrice et provoquant non seulement des douleurs locales mais de la nausée, nous est fournie par le *Pap. Smith* (vs. 20, 13-21, 3) (4) :

Si tu examines une femme qui souffre de l'estomac, alors que ses règles ne viennent pas (5), et si tu trouves quelque chose à la partie

(1) Eg. *mrḥt mꜣt*, huile fine, huile de choix, n'ayant subi aucune adultération (par opposition à *mrḥt* sans épithète, huile plus ou moins pure). Cf. Chassinat, dans *Rec. Champollion*, p. 458.
(2) Eg. *gnyw* (var. *gnw*), oiseau identifié au loriot (*Oriolus galbula* L.) par Gaillard, dans *Kêmi*, 2 (1929), p. 19.
(3) Dr M. A. Dollfus, dans *Archives d'Ophtalmologie*, nov. 1937, p. 994.
(4) Dawson, dans *JEA*, 22 (1936), p. 108, a repris l'interprétation de la première partie du texte ; c'est de lui que s'inspire ma traduction.
(5) Litt. « (alors qu') il ne vient à elle (rien) des règles ».



supérieure de son vagin (1), tu diras à ce sujet : c'est un caillot (2) dans son utérus. Et voici ce que tu feras pour elle (3) : (Plante-)*ouam* (4), $\frac{1}{16}$ ; huile, $\frac{1}{8}$ ; bière douce, $\frac{1}{8}$. A chauffer, puis à boire pendant quatre jours (5). Tu lui feras (en outre) un emménagogue (6) : (huile-)*sefet* (7), cumin, galène, oliban doux. A réduire en une masse. Puis, on en oindra le bas-ventre très souvent.

Tu mettras une (plante appelée) oreille d'hyène (8) dans de l'huile. Si, après cela (9), (la malade) a une mauvaise odeur, tu la frotteras et tu oindras ses aines de (cet onguent) très souvent. Tu placeras (en outre) de l'oliban et de la résine de térébinthe entre ses cuisses, de sorte que leur vapeur pénètre dans son vagin (10). (*Sm.*, p. 487.)

Deux traitements sont donc préconisés. Le premier consiste en deux remèdes, l'un interne, l'autre externe — un émétique destiné à débarrasser la malade de sa nausée, et une pommade avec laquelle on lui massera le bas-ventre dans l'espoir de provoquer l'écoulement. On n'aura recours au second traitement que si le premier n'a pas donné de résultats : il comprend d'abord un onguent dont la substance active est une plante, non identifiée, appelée « oreille d'hyène » (?) ; ensuite une fumigation au moyen de vapeurs odorantes d'oliban et de résine de térébinthe. Ces traitements paraissent rationnels ; autre chose est de savoir s'ils étaient efficaces.

Le *Pap. Ebers* prévoit lui aussi des remèdes pour les menstruations anormales (11) : il les indique, à sa manière, de façon sèche et sans aucun des détails, aucune des observations cliniques, qui font le prix du *Pap. Kahoun* et du *Pap. Smith.* Il suffira d'en citer un :

Remède pour tirer au dehors (12) le sang d'une femme : Oignons, 1 ; vin, 1. A réduire en une masse et à injecter dans son vagin. (*Eb.*, n° 828.)

(1) Le *cervix uteri* (Dawson).
(2) Eg. *šnʿ n snf* : « une *gêne*, une obstruction causée par le sang ».
(3) Eg. *n.ś* « pour elle » (non pas *r.ś* « à ce sujet » comme dans *Kah.*).
(4) Eg. *wꜣm* que Dawson rend par le mot de sens un peu vague « balsam ».
(5) L'émétique est de 100 « ro », soit environ 1 litre 1/2, à prendre en quatre jours.
(6) Eg. *śhꜣt snf* « qui fait descendre le sang ».
(7) Eg. *śft*, mot désignant une huile ou résine balsamique, de nature non spécifiée. La traduction « poix » est à rejeter (pour « poix », cf. ci-dessus, p. 47) ; de même, « térébenthine » n'est pas à retenir.
(8) Traduction douteuse de *mśḏr ḥḏrt*.
(9) Après le premier traitement.
(10) Appelé *iwf*, litt. « chair ». Cf. Lefebvre, *op. laud.*, §§ 4 et 48.
(11) *Eb.*, 96, 13-16 = nos 828 à 830.
(12) Eg. *itḥ*, qui signifie « tirer », « extraire », et non pas « arrêter », comme traduit Ebbell (p. 112), qui voit ici un remède pour la métrorragie.

Oignons et vin (1), deux ingrédients bien simples et faciles à se procurer en Égypte ; mais quel effet ce vin diurétique, employé en injection, pouvait-il produire dans le cas considéré ?

F) En annexe à la pathologie de l'utérus, notons brièvement que les médecins égyptiens avaient aussi des remèdes pour les maladies de l'appareil génital externe (2). Je me contenterai de citer ce paragraphe du *Pap. Ebers* dont l'objet est, semble-t-il, la guérison d'une **vulvite** :

Autre (remède) pour (une malade) à qui il est survenu une affection des lèvres de la vulve (3) : Styrax, 1 ; terre de Nubie, 1 ; gomme ammoniaque, 1 ; résine de térébinthe, 1 ; feuille d'acacia, 1 ; herbe de bœuf, 1 ; jonc de terre, 1 ; eau, 1. A réduire en une masse et à injecter dans son vagin. (*Eb.*, n° 817.)

Plusieurs des substances entrant dans la composition de ce liquide apparaissent ici pour la première fois. Les traductions « styrax » (4) et « gomme ammoniaque » (5), proposées par Ebbell (6), ne sont que des hypothèses. Le styrax est un baume fourni par *Liquidambar orientalis* L. (de la famille des Hamamélidées). Quant à la gomme ammoniaque, de saveur amère et nauséeuse, elle est le produit de *Dorema ammoniacum* Don. — La plante appelée « herbe de bœuf » (ou : herbe à bœuf ?) (7) est inconnue. — Le « jonc de terre » (8) porterait-il ce nom par opposition au « jonc des marais » (9) ?

Trop d'inconnues nous empêchent de juger de la valeur de ce médicament.

§ 3. Le *Pap. Ebers* fournit peu de renseignements sur les **maladies des seins** (10). Nous n'y trouvons guère qu'un remède de nature pharmaceutique et un autre de caractère magico-médical, jugé peut-être, de ce fait, plus efficace :

Autre remède pour un sein qui est malade : Galène (11), 1 ; bile de bœuf (12), 1 ; chiures de mouches, 1 ; terre de Nubie,

(1) Eg. *ḥdw* (oignons), *irp* (vin).
(2) *Eb.*, 95, 22-96, 5 = n^os^ 817 à 819.
(3) Eg. *śpty šd.*
(4) Eg. *ḥdw.* Le mot n'est pas écrit de même façon qu'au n° 828 (ci-dessus) ; il pourrait cependant signifier « oignons ».
(5) Eg. *nḥdt* (4 fois au *Pap. Ebers*).
(6) *The Pap. Ebers*, p. 111.
(7) Lire probablement : *śm n iḥ.*
(8) Eg. *ḥni tꜣ.*
(9) C'est-à-dire *Heleocharis palustris* R. BR. — Cf. LORET, dans *Studies Griffith*, 308. — Mais *ḥni* signifie-t-il « jonc » ?
(10) *Eb.*, 95, 5-14 = n^os^ 810 et 811. Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 25.
(11) Eg. *ḥtm*, un minéral qui, à l'époque grecque, apparaît comme variante de *mśdmt* (*Wörtb.*, 3, 199, réf. 1 et 2).
(12) Appelée *wdd (n iḥ)*, et non pas *bnf*, comme ci-dessus, p. 56 et n. 6.



1. A réduire en une masse. On en oindra le sein (malade) pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 810.)

Incantation pour un sein (malade) : Ceci, c'est le sein dont souffrit Isis dans Chemmis, quand elle eut mis au monde Chou et Tefnout. Ce qu'elle fit pour eux (1) fut de les exorciser avec des roseaux (2), avec des fibres de (plante-)*seneb* (3), avec des pistils de jonc-*scirpus* (4), avec des étamines du même, (tout cela) qu'on est allé chercher pour faire disparaître le mal causé par un mort, une morte, etc. A transformer en (une corde) tordue du côté gauche et à mettre sur le mal causé par un mort, une morte. « Ne fais pas de suppuration (5), ne cause pas de démangeaisons, ne saigne pas. Prends garde que ne se produise de la blépharite (6) (nuisible ?) aux hommes. » Paroles à dire sur des roseaux, sur des fibres de (plante-)*seneb*, des pistils de jonc-*scirpus*, des étamines du même.

A tordre (en corde) à gauche, à répartir en sept nœuds (d'amulette) et à placer sur (le mal) (7). (*Eb.*, n° 811) (8).

Trois paragraphes du *Pap. Berlin* (9) sont également consacrés aux maladies des seins, sous le titre général :

Remède pour faire disparaître une enflure (?) au sein et sur tout membre. (*Ber.*, n° 14.)

Et deux autres (10) sous les titres :

Remède pour un sein qui est malade. (*Ber.*, n° 17.)
Remède qu'on doit appliquer quand un sein est malade. (*Ber.*, n° 18.)

Voici en quoi consiste le premier de ces cinq remèdes :

Grains (11) de blé blanc ; farine de coloquinte ; farine de dattes ; natron ; ferment de dattes. A broyer fin et à mélanger en un tout. Puis on fera un pansement avec cela (12). (*Ber.*, n° 14.)

(1) La vie des enfants était en danger, puisqu'elle ne pouvait plus les nourrir.
(2) Eg. *iꜣr*. Cf. *Wörtb.*, 1, 32, réf. 4.
(3) Eg. *śnb*, plante non identifiée.
(4) Eg. *św̆t* (signe M, 23). Identification difficile à établir. On a rapproché ce signe du signe de la plante M, 26, dont les tiges sont fleuries. La traduction « plante-*św̆t* » serait peut-être plus prudente que « jonc-*scirpus* ».
(5) Paroles adressées au sein malade.
(6) Eg. *ḥꜣty*, et voir ci-dessus, p. 70. Mais quel rapport peut avoir cette affection des paupières avec une maladie des seins ?
(7) Eg. *r.ś*, le suffixe rappelant *śt-ʿ* « le mal ».
(8) Reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 50 *g*.
(9) *Ber.*, 2, 1-3 = n^os^ 14, 15, 16.
(10) *Ber.*, 2, 3-5 = n^os^ 17 et 18.
(11) Eg. *ʿmʿm*, de signification non assurée. Ce mot se présente sous la forme *ʿmʿʿ* dans *Eb.*, 73, 4-6 (= n° 560), où il est également question de « blé blanc » *(bdt ḥdt)*, une variété de *Triticum Spelta* L. Cf. aussi, *Eb.*, 94, 14-15 (= n° 800). — Une autre variété est le « blé rouge » *bdt dšrt*, figurant surtout dans les textes religieux.
(12) Ou : là-dessus *(ḥr.ś)*.

Seul, ce n° 14 donne une sobre — trop sobre — indication pathologique : « faire disparaître une enflure » (1) : s'agit-il, à la suite d'un engorgement laiteux, d'une tension dans le sein allant jusqu'à gêner les mouvements du bras ? Ou d'une tuméfaction produite par une mastite aiguë ? Ou encore d'une tumeur, bénigne ou cancéreuse ? Aucune indication précise n'est donnée et les nos 17 et 18 sont encore plus discrets.

§ 4. — « Les procédés dont on se servait pour estimer la fécondité des femmes et pour prévoir le sexe des enfants qu'elles porteraient paraissent avoir été fort nombreux. Ils sont tous assez bizarres, et l'on ne comprendrait guère comment les Égyptiennes avaient le courage de s'y soumettre, si l'on ne savait à quel point l'horreur de la stérilité est poussée chez les Orientaux (2). »

Ce qui n'empêchait pas les femmes égyptiennes d'avoir parfois recours à des médicaments anticonceptionnels. Le *Pap. Kahoun* en a recueilli deux ; malheureusement le texte en est mal conservé, et d'ailleurs d'une rédaction assez obscure (3). Le *Pap. Berlin* (n° 192) indique avec un peu plus de clarté ce qu'il faut faire pour mettre une femme à même de « *ne pas concevoir de façon à devenir enceinte* » : une fumigation de *mimi* (4) est recommandée à cet effet ; puis un « décocté » — huile et céleri (5) cuits dans de la bière douce — à prendre quatre jours de suite (6). Un fragment, en mauvais état et pratiquement inutilisable du *Pap. Carlsberg n° VIII* (§ IV) avait le même objet.

Mais il y a mieux, et le *Pap. Ebers* (7) se préoccupe d'assurer à une femme une longue période de stérilité :

Faire qu'une femme cesse de devenir enceinte pendant un an, deux ans, ou trois ans : *Qaa* (8) d'acacia ; coloquinte ; dattes. A broyer fin dans un *hénou* de miel (9). Un tampon *(fetet)* en sera imprégné. A placer dans son vagin. (*Eb.*, n° 783.)

(1) Le mot *bšy* est traduit hypothétiquement : enflure. Cf. le copte *ouisi* (B), « enfler ».
(2) MASPERO, *Etudes de Myth. et Arch.*, IV, p. 416.
(3) *Kah.*, 2, 30-3, 2 = n° 18 ; 3, 3-6 = n° 20.
(4) Probablement de l'épeautre : voir ci-dessus, p. 62.
(5) Pour le céleri *(m3tt)*, voir chap. IX, p. 149.
(6) *Ber.*, vs. 1, 1-2 = n° 192.
(7) *Eb.*, 93, 6-8 = n° 783.
(8) Le mot *ḳ33* n'est pas identifié. Les Papyrus citent des *ḳ33* de sycomore, d'acacia, de roseau.
(9) Rappelons que le *hénou* est un vase servant de mesure, d'une capacité d'environ un demi-litre (ci-dessus, p. 61).



Mais de telles pratiques ne furent jamais qu'exceptionnelles. Et loin de provoquer des avortements, les médecins égyptiens auraient été plutôt portés à parer aux accidents (1). Les femmes égyptiennes, de leur côté, étaient avides de savoir si elles enfanteraient. Tardaient-elles à concevoir, il leur arrivait de s'adresser à un mort et de réclamer son intervention. On connaît en effet des figurines, en argile ou en calcaire, représentant une femme nue, du type des « concubines », mais tenant dans ses bras un bébé et portant sur l'une des cuisses une brève inscription peinte : « *Que soit accordé un enfantement à ta fille Seh* », lit-on sur la cuisse d'une figurine de ce type conservée au Musée de Berlin (2). Et sur le membre inférieur d'une autre conservée au Musée du Louvre (3) : « *Offrande royale au ka de Khonsou : un enfantement à Tita* (4). » Le mort est donc prié d'user de sa puissance magique, dans un cas en faveur de sa fille, dans l'autre en faveur peut-être d'une parente, pour que ces jeunes femmes échappent à la honte et aux inconvénients de la stérilité.

De quel sexe serait l'enfant qu'elles mettraient au monde, voilà encore une question qui les préoccupait. Le *Pap. Kahoun* (5), le *Pap. Berlin* (6), le *Pap. Carlsberg n° VIII* (7) nous ont conservé une série de curieux pronostics, dont quelques-uns se retrouvent dans la médecine grecque et font même encore partie des croyances populaires dans certains pays d'Occident.

Une première méthode d'enquête avait pour base l'action des urines de la femme enceinte sur diverses graines. On pourrait en rapprocher les théories modernes sur le rôle des hormones (8), notamment la folliculine et le prégnadiol. On a constaté, par exemple, que la folliculine extraite de l'urine des femmes gravides peut, ajoutée à l'eau d'arrosage de certaines plantes, hâter l'apparition de la fleur. On connaît, d'autre part, les expériences

(1) A en croire EBBELL, *Alt-äg. Krank.*, p. 57-59, les nos 808 et 809 du *Pap. Ebers* (95, 1-5) concerneraient, le premier un début de fausse couche qu'on arrive à arrêter, le second l'expulsion du délivre après un avortement. Il y a dans ces deux numéros des difficultés lexicographiques qu'EBBELL me paraît avoir résolues avec une audace excessive ; d'autre part, le texte est (surtout au n° 808) probablement altéré. Il faut, pour le moment, se montrer très réservé dans l'utilisation de ces deux passages.
(2) SCHOTT, dans *JEA*, 16 (1930), p. 23 et pl. X, 4.
(3) Ch. DESROCHES-NOBLECOURT, dans *BIFAO*, 53 (1953), p. 37 et pl. IV et V.
(4) Comprendre que le mort (Khonsou) est sollicité d'intervenir, en échange de l'offrande royale, pour que Tita obtienne la faveur d'un enfantement.
(5) *Kah.*, 3, 2-3 = n° 19 et 3, 12-24 = nos 26-32.
(6) *Ber.*, vs. 1, 3-2, 5 = nos 193 à 199.
(7) Publié par IVERSEN ; voir ci-dessus, p. 4.
(8) Rapprochement déjà indiqué par CAPART, dans *Acad. R. de Belgique. Bull. de la Classe des Lettres*, 1939, p. 174.

de Dorn et Sugarman : l'injection de 10 cm³ d'urine d'une femme enceinte dans la veine d'un lapin mâle de 2 mois 1/2 (âge de la migration testiculaire) produit des effets différents, selon que la femme doit accoucher d'une fille ou d'un garçon (1).

En ce qui concerne les anciens Égyptiens, voici le texte d'un pronostic par les urines que nous a conservé le *Pap. Berlin* (2) :

Autre moyen de reconnaître si une femme enfantera ou si elle n'enfantera pas : [Tu placeras] de l'orge et du blé [dans deux sacs de toile] que la femme arrosera de son urine chaque jour, pareillement des dattes et du sable dans les deux sacs (3). Si (l'orge et le blé) germent tous deux, elle enfantera. Si c'est l'orge qui germe (la première) (4), ce sera un garçon ; si c'est le blé qui germe (le premier), ce sera une fille. S'ils ne germent (ni l'un ni l'autre), elle n'enfantera pas. (*Ber.*, nº 199.)

Chose curieuse, cette recette triviale a joui d'une fortune singulière et s'est transmise à travers les âges. Erman l'a signalée (5) dans la célèbre *Heilsame Dreckapotheke* de Franz Paullini, qui date de la fin du XVIIᵉ siècle. Remontant plus haut, Iversen l'a retrouvée, en latin, chez un médecin florentin du XVIᵉ siècle, Petrus Bayrus, lequel pouvait la tenir d'un anonyme grec, dont Bursian a édité (en 1873) un fragment médical, reproduction manifeste de notre recette égyptienne ; celui-ci à son tour l'avait sans doute empruntée à certain traité attribué à Galien (6), mais dû plus vraisemblablement à un Grec de Byzance (7). Ainsi, certaines recettes de la médecine égyptienne auraient suivi la même route que plusieurs contes populaires (8) et, par Byzance, seraient passées d'Égypte en Europe.

Une autre méthode est celle du pessaire d'ail indiquée par *Pap. Kahoun* (9) et *Pap. Carlsberg* :

[Moyen de distinguer une femme qui enfantera] d'une femme qui n'enfantera pas : Tu feras qu'une gousse d'ail (10) humectée [de ...] reste

(1) Les résultats, publiés en 1939, ont donné lieu à discussions.
(2) *Ber.*, vs. 2, 2-5 = nº 199. Egalement *Car.*, § III (fragment très détérioré et incomplet).
(3) Le sable paraît remplacer l'humus, les dattes pouvant servir d'engrais.
(4) Cette mention de priorité est essentielle pour l'intelligence du texte. Elle se trouve d'ailleurs dans toutes les versions ultérieures de cette recette, grecques et occidentales, dont il va être question, leurs rédacteurs ne s'étant pas satisfaits de l'imprécision égyptienne.
(5) Dès 1886, dans *Aegypten und aegypt. Leben im Altertum*, chap. XIV.
(6) *Sur des remèdes usuels*, liv. III.
(7) Les textes auxquels il vient d'être fait allusion sont donnés par IVERSEN, *op. laud.* (ci-dessus, p. 4), p. 15-20.
(8) Par exemple le thème du *Conte des deux frères* : cf. LEFEBVRE, Bata et Ivan, dans *Chron. d'Eg.*, XXV/49 (1950), p. 17.
(9) *Kah.*, 3, 17-19 = nº 28.
(10) Eg. *ṯ꜄ n ḥḏw* (même expression dans *Kah.*) est rendu ici par « gousse



pendant toute la nuit, jusqu'à l'aube, [dans] son vagin (1). Si l'odeur de l'ail passe dans sa bouche, elle enfantera. Si [elle n'y passe pas], elle n'[enfantera] jamais. (*Car.*, § IV.)

Que cette recette ait été connue de bonne heure par les médecins grecs, on en a la preuve absolue : elle est en effet reproduite par Hippocrate lui-même dans son Traité *Sur les femmes stériles* (III, § 214). Voici comment Littré (2) rend ce passage :

Autre : gousse d'ail (μώλυζαν σκορόδου), la nettoyer, en ôter les peaux, l'appliquer en pessaire, et voir le lendemain si la femme sent l'ail par la bouche ; si elle le sent, elle concevra ; sinon, non.

Une troisième méthode, qui n'est pas sans analogie avec la précédente, est préconisée au *Pap. Berlin* (3) et au *Pap. Carlsberg.* (Les deux textes ne sont pas identiques.) Elle consiste en fumigations des parties de la femme au moyen d'excréments d'hippopotame :

... ... Si elle vomit aussitôt avec sa bouche, elle n'enfantera jamais. Si elle laisse aussitôt échapper des vents de son derrière, alors elle enfantera. (*Car.*, § V.)

Hippocrate (4) a également connu cette recette, mais, en l'adoptant, il a fait disparaître de ce texte ce qu'il avait de primitif et d'un peu barbare : il a substitué des parfums aux excréments d'hippopotame ; les éructations et les *flatus* sont en outre remplacés par le phénomène buccal décrit dans la précédente formule, mais l'essentiel subsiste : les fumigations et la relation supposée entre l'utérus et les organes digestifs (5).

Citons encore une méthode d'enquête fondée, celle-ci, sur la couleur que prennent les yeux de la femme, bien éclairée, mais la tête à l'abri du soleil :

Autre moyen d'enquête (6) [pour] faire que tu saches : Qu'elle se tienne dans le chambranle d'une porte. Si tu trouves, (en ce qui concerne)

d'ail » à l'imitation du texte d'HIPPOCRATE qui suit, mais il se peut qu'il s'agisse d'oignons, le même mot *ḥḏw* paraissant désigner *Allium sativum* L. (ail) et *Allium Cepa* L. (oignon). On observera qu'HÉRODOTE (II, 125), à propos de la nourriture des ouvriers de la grande pyramide, distingue oignons (κρόμμυα) et ail (σκόροδα). — Pour *ṯ꜄*, cf. *Wörtb.*, 5, 342, réf. 1.
(1) Litt. « sa chair — *iwf.ś* », et cf. ci-dessus, p. 97, n. 10.
(2) LITTRÉ, *Œuvres d'Hippocrate*, vol. VIII, p. 416-417.
(3) *Ber.*, vs. 1, 7-8 = nº 195.
(4) HIPPOCRATE, *Aphorismes*, V, 59 (et voir note suivante).
(5) Voici d'ailleurs le texte de la variante grecque, d'après la traduction de LITTRÉ, *op. laud.*, vol. IV, p. 555 : « Si une femme ne conçoit pas, et si vous voulez savoir si elle peut concevoir, enveloppez-la de couvertures, et brûlez sous elle des parfums : si l'odeur semble arriver à travers le corps jusqu'aux narines et à la bouche, sachez qu'elle n'est pas stérile de son fait. »
(6) Eg. *ky m꜄꜄*. — « Pour faire que tu saches (si une femme enfantera, ou non). »

la ressemblance de ses yeux, que l'un est comme celui d'un Asiatique, l'autre comme celui d'un Nubien, elle n'enfantera pas. Si tu trouves (l'un et l'autre) de la couleur d'un seul (d'entre eux) (1), elle enfantera. (*Ber.*, n° 198) (2).

Voici enfin un pronostic résultant de la manière dont une femme, mise à l'épreuve, se montre capable de supporter une certaine boisson. Le texte nous en est conservé à la fois par le *Pap. Carlsberg* et par le *Pap. Berlin* (3) :

[Moyen de distinguer] une femme qui enfantera d'une femme qui n'enfantera pas : Pastèques ; fruits non entaillés du sycomore (4). A broyer et à mélanger avec du lait d'une femme ayant mis au monde un garçon, puis en faire un médicament à avaler. Il sera alors avalé par la femme. Si elle vomit, elle enfantera ; si elle fait des vents, elle n'enfantera jamais. (*Ber.*, n° 193.)

Une variante de ce même papyrus conseille, non pas de faire avaler à la patiente cette boisson, mais de la transformer en injection vaginale (5).

Le *Pap. Carlsberg* fait encore entrer dans la composition de ce médicament des dattes fraîches, de la bière (6), du vin, ce qui amène Iversen (7) à un rapprochement, justifié, avec le célèbre test par l'*hydromel* que nous ont conservé les *Aphorismes* d'Hippocrate (8).

La médecine grecque a, nous le voyons, bien connu et largement utilisé les méthodes de pronostic et les recettes thérapeutiques mises à la mode depuis des siècles par les gynécologues égyptiens. Ce qui surprend, c'est que des peuples plus rapprochés de l'Égypte dans l'espace et dans le temps aient ignoré ces recettes. On n'en trouve aucune trace chez les Assyro-Babyloniens. Sans doute, les médecins y étaient plus rares que les exor-

(1) C'est-à-dire : s'ils sont tous deux de même couleur. Nous avons constaté le même embarras pour exprimer une comparaison dans la méthode d'enquête par les urines, ci-dessus, p. 102.
(2) Même pronostic dans *Car.*, § VI.
(3) *Car.*, § VII ; *Ber.*, vs. 1, 3-4 = n° 193.
(4) Eg. *kꜣw*. Cf. ci-dessus, p. 61 et n. 2.
(5) *Ber.*, vs. 1, 5-6 = n° 194. (Même composition qu'au n° 193, y compris le lait.)
(6) L'espèce de bière appelée *srmt*.
(7) IVERSEN, *Pap. Carlsberg*, n° VIII, p. 27.
(8) *Aph.*, V, 41 = LITTRÉ, *op. laud.*, vol. IV, p. 547 : « Voulez-vous savoir si une femme est enceinte ? Au moment où elle va se coucher et sans qu'elle ait pris le repas du soir, donnez-lui à boire de l'hydromel ; s'il survient des tranchées dans le ventre, elle est enceinte ; sinon, elle ne l'est pas. »



cistes ; mais la double question de savoir si une femme était ou non stérile et si elle mettrait au monde un garçon ou une fille devait être posée aux uns et aux autres, comme elle l'était, en Égypte, aux spécialistes et aux magiciens. De fait, la cinquième et dernière partie d'un traité médical akkadien, récemment publié par R. Labat (1) d'après des tablettes datant des VIIIe, VIIe et Ve siècles avant notre ère (2), était consacrée tout entière aux femmes et aux nourrissons, et surtout à la prédiction du sexe de l'enfant attendu. « Les observations sur lesquelles se fondent ces pronostics font principalement état de la couleur et des taches que présentent le front, la bouche et le nez de la future mère, de l'aspect de ses seins, du mamelon et de l'aréole, de son visage et de son ventre. Nausées et crachements de sang sont parfois aussi pris en considération (3). »

En voici quelques exemples :

Si la (future) mère, le haut de son front est d'un blanc brillant : l'enfant qu'elle porte est une fille — elle sera riche (4).

Si la (future) mère, le bout de ses seins est recroquevillé (?) : elle ne mènera pas à terme l'enfant qu'elle porte.

S'il est noir : elle est enceinte d'un garçon.

S'il est rouge : elle est enceinte d'une fille (5).

Si (la future mère, ses entrailles) reposent sur son bas-ventre : elle mettra au monde un (enfant) sourd.

Si elles se tassent sur son bas-ventre du côté droit : elle est enceinte d'un garçon.

Si, vers son bas-ventre, elles sont proéminentes vers le haut, elle est enceinte d'une fille (6).

Ces citations suffisent pour qu'on admette sans peine, avec R. Labat, que les pronostics akkadiens « sont plus divinatoires que vraiment médicaux » (7). Ils supportent difficilement la comparaison avec les pronostics égyptiens, parfois si proches de l'esprit moderne et toujours si pittoresques. Ajoutons qu'aucune donnée thérapeutique ne les accompagne (8).

(1) R. LABAT, *Traité akkadien de diagnostics et pronostics médicaux*, Paris, Leyde, 1951.
(2) Etant entendu que la composition de l'ouvrage remonte peut-être à l'époque d'Hammourabi (XXIIIe siècle av. J.-C.).
(3) R. LABAT, *op. laud.*, p. XIX.
(4) *Ibid.*, p. 201, pronostic 2.
(5) *Ibid.*, p. 204, pronostics 26, 28, 29.
(6) *Ibid.*, p. 206, pronostics 61, 63, 64.
(7) *Ibid.*, p. XIX.
(8) La thérapeutique faisait l'objet d'ouvrages spécialisés.

§ 5. — L'accouchement (1) n'est pas décrit dans les papyrus médicaux. Le *Pap. Ebers* (2) donne cependant quelques indications, qu'il convient de mentionner ici intégralement :

Autre (remède) pour faire qu'une femme accouche : (Plantes-)*niaia* : on fera que la femme s'assoie sur elles, étant dévêtue. (*Eb.*, n° 797.)

Autre (remède) pour faire que descende tout ce qui est dans le ventre de la femme : Tesson d'un (vase-)*hénou* (3) neuf. A broyer avec de l'huile, à faire chauffer et à injecter dans son vagin. (N° 798.)

Autre (remède) : Vin de palme-*mechech* (4) ; sel du Nord ; huile. A chauffer et à prendre à la température du doigt (5). (N° 799.)

Autre (remède) pour dégager (6) un enfant du sein de la femme Sel du Nord, 1 ; blé blanc, 1 ; jonc femelle (?) (7), 1. On bandera la partie inférieure de l'abdomen avec cela. (N° 800.)

Autre (remède) : Sel frais (8), 1 ; miel, 1. A filtrer et à prendre un (seul) jour. (N° 801.)

Autre (remède) : Fenouil, 1 ; résine de térébinthe, 1 ; oignons, 1 ; (lait-)*djéséret* (9), 1 ; sel frais, 1 ; chiures de mouches, 1. On en fera un suppositoire, à mettre dans son vagin. (N° 802.)

Autre (remède) : Résine de térébinthe, 1 ; huile, 1. On oindra le ventre avec cela. (N° 803.)

Autre (remède) : (Plantes-)*niaia*, 1 ; natron (10), 1 ; vin, 1. A filtrer et à prendre pendant quatre jours. (N° 804.)

Autre (remède) : (Fruits-)*iched* (11), 1 ; (lait-)*djéséret*, 1. A injecter dans son vagin. (N° 805.)

(1) « Accoucher » se dit *rdi r t͗*, litt. « mettre à terre » (*Eb.*, 94, 10 = n° 797), ou, plus souvent, *mśi (Kah., Eb., Ber.)*. Le *Pap. Westcar* emploie également *mśi* (exemple 9, 15) et exprime par *śmśi* (9, 23-24 ; 10, 5) l'expression « faire un accouchement ». — On trouve aussi, à basse époque, principalement sur les murs des temples gréco-romains, les verbes *bẖ* et *pʿpʿ* « accoucher », « mettre au monde ».

(2) *Eb.*, 94, 10-22 = nos 797-807. Les passages 94, 10 (n° 797) à 94, 13 (n° 798) sont reproduits par Sethe, *Aeg. Les.*, p. 57.

(3) Le vase qui, si souvent, est employé comme mesure. C'est par souci d'hygiène, semble-t-il, qu'on exige qu'il n'ait jamais servi. Déjà rencontré dans *Eb.*, n° 426, ci-dessus, p. 72.

(4) Eg. *mšš*, mot de sens inconnu, qui paraît être employé comme épithète, de même que dans *Ber.*, 3, 1 (n° 25) où il est question de « dattes *(bnr mšš)* ».

(5) A une température telle que le doigt, plongé dans ce liquide, n'éprouve pas la sensation de brûlure.

(6) Eg. *śfẖt*.

(7) Eg. *śwt ḥmt*, variété du jonc-*scirpus*. La traduction, due à Ebbell, est d'ailleurs sujette à caution.

(8) Eg. *ḥm͗t w͗ḏt*. Expression qui ne se rencontre que dans ce passage d'*Eb.* et au numéro suivant.

(9) Eg. *ḏśrt* : semble désigner une préparation spéciale du lait.

(10) Eg. *ḳśnty* : voir ci-dessus, p. 91 et n. 8.

(11) Eg. *iśd* (avec déterminatif représentant des fruits qui sèchent sur une corde (M, 43). Il est encore plus difficile d'identifier ces fruits que l'arbre-*iched* lui-même (le perséa ?), les fruits de ce nom semblant appartenir à plusieurs espèces comestibles. Cf. Keimer, dans *Kêmi*, 2 (1929), p. 92, n. 1.



Autre (remède) : Graines de genévrier, 1 ; (plantes-)*niaia*, 1 ; graisse de pin, 1. On en fera un suppositoire, à mettre dans son vagin. (N° 806.)

Autre (remède) : Carapace (?) (1) de tortue, 1 ; élytres de scarabée (?) (2), 1 ; (huile-)*sefet*, 1 ; (lait-)*djéséret*, 1 ; huile, 1. A broyer en un tout, puis on bandera avec cela. (N° 807.)

Le paragraphe n° 797 paraît bien s'appliquer à l'accouchement dans toute sa simplicité : la femme, nue, doit s'accroupir sur des plantes appelées « niaia » (3), qui formaient sans doute une sorte de natte ; aucun traitement n'est indiqué, on laisse agir la nature.

Le n° 800 pourrait indiquer qu'on a affaire à un cas plus difficile, et qu'il faut aider l'enfant à se « dégager » du sein de sa mère : des compresses ou cataplasmes sur le bas-ventre sont conseillés. Quand ces remèdes, assez anodins, ne suffisaient pas, on recourait à des moyens violents. La momie d'une jeune femme de la XIe dynastie, examinée par le Dr D. E. Derry, présente une déchirure, allant du vagin à la vessie (fistule vésico-vaginale), due, croit-on, à l'anormale étroitesse du bassin, à travers lequel il avait fallu tirer de force l'enfant (4).

Le n° 798 concerne vraisemblablement le second temps de l'accouchement : l'expulsion des membranes et du placenta, favorisée par une injection tiède, d'ailleurs assez bizarre, ou (comme au n° 799) par une potion chaude.

Tous les autres médicaments indiqués (nos 801-807) et consistant en potions, onctions et massages, compresses, injections ou suppositoires vaginaux, ont pour objet soit de hâter la naissance, soit d'expulser complètement le délivre.

Un bas-relief d'époque ptolémaïque (Pl. IV) décorant la paroi ouest de la *cella* d'un temple, aujourd'hui disparu, à Erment, représentait une scène de naissance (la naissance d'un des derniers Ptolémées). Elle nous a été conservée par des dessins dus à Jollois et Devilliers (5), ainsi qu'aux artistes qui accompagnèrent en

(1) Eg. *niś* (le déterminatif étant un poisson). Il s'agit d'une partie dure qu'il faut broyer, probablement pas d'une écaille (*p͗ḳyt*, cf. n° 476, ci-dessus, p. 50, n. 6). La traduction « testicules » proposée dans *La Nouvelle Clio*, 5 (1953), p. 175, n. 1, me paraît encore plus douteuse (*niś* n'ayant rien de commun avec *inśwy*).

(2) Eg. *ḥkw n ḫprr* : la traduction « élytres » est de Dawson, qui ne l'avance d'ailleurs qu'à titre d'hypothèse, *JEA*, 20 (1934), p. 187. (Le *Wörtb.*, 3 (1929), 178, réf. 1 et 180, réf. 10, proposait, sans traduction, et hypothétiquement, une lecture *ḥkwn*.)

(3) Peut-être des roseaux (mot déjà rencontré précédemment, p. 54, 92).

(4) D. E. Derry, dans *ASAE*, 41 (1942), p. 250.

(5) Dans la *Description de l'Egypte*, Planches, vol. I, Erment (Hermonthis), pl. 96.

Égypte Champollion (1) et Lepsius (2). La parturiente est qualifiée de « mère de Rê », mais elle est soumise aux conditions des simples mortelles. Elle est accroupie, nue (3), à même le sol, « dans la même posture — écrivait Maspero (4) — que prennent les paysannes du Saïd ». Six femmes l'entourent, portant sur la poitrine un large collier et vêtues d'une tunique longue (5). Leurs noms et qualifications sont indiqués au-dessus de chacune d'elles (6). Trois sont debout derrière la parturiente : l'une, qui est la déesse Neith, la serre à bras le corps ; une autre accoucheuse l'assiste ; une troisième femme, tenant en chaque main une croix de vie, contemple la scène. Les trois autres sont accroupies devant la jeune mère : la première reçoit l'enfant au moment où il naît, les bras en avant, les pieds tout près encore du sein maternel ; la seconde, qualifiée de « nourrice » et la troisième, appelée « suivante », donnent les premiers soins à l'enfant royal.

Mieux encore que ce bas-relief, un récit du *Pap. Westcar* (7) nous rend témoins des préparatifs et des phases d'un accouchement. Il s'agit de la naissance merveilleuse de « triplés », fils de la dame Reddjédet et du dieu Rê, lequel s'est substitué à l'époux de la dame, Raouser, car les enfants attendus sont appelés à régner sur l'Égypte et doivent donc être d'origine divine :

Un de ces jours-là, il arriva que Reddjédet éprouva les douleurs (de l'enfantement), et son accouchement était laborieux. Alors la Majesté de Rê, seigneur de Sakhébou, dit à Isis, Nephthys, Meskhénet, Héqet et Khnoum : « Allez donc et délivrez Reddjédet des trois enfants qui sont dans son sein et qui exerceront cette fonction bienfaisante (la royauté) dans ce pays entier... » Ces déesses partirent, après s'être transformées en danseuses-musiciennes : Khnoum les accompagnait, portant (leur) bagage. Elles arrivèrent à la maison de Raouser ; elles le trouvèrent qui se tenait (immobile), les vêtements sens dessus dessous. Elles lui présentèrent leurs colliers-*ménit* et leurs crécelles. Et il leur dit : « Mesdames, voyez, c'est la dame de céans qui est dans les douleurs et son accouchement est laborieux. » Alors elles dirent : « Permets-nous

(1) CHAMPOLLION, *Monum. de l'Egypte et de la Nubie*, II, pl. CXLV (sept), nos 1 et 2 (le temple est indiqué comme « temple au nord d'Esnéh »).
(2) LEPSIUS, *Denkm.*, Abth., IV, Blatt 60.
(3) Représentée nue seulement dans la *Description de l'Egypte*. Ailleurs (CHAMPOLLION, LEPSIUS) elle est vêtue comme les femmes qui l'entourent, ce qui est surprenant et contraire à la prescription n° 797 du *Pap. Ebers* (ci-dessus, p. 106).
(4) *Études de Myth. et Arch.*, IV, p. 413.
(5) Cependant, la *Description de l'Egypte* représente la troisième des femmes agenouillées (celle qui tient l'enfant) *nue* comme la parturiente.
(6) Du moins dans CHAMPOLLION et LEPSIUS.
(7) Cf. LEFEBVRE, *Romans et Contes*, p. 86.



de la voir, car nous savons faire un accouchement. » Il leur répondit : « Allez ! » Elles pénétrèrent auprès de Reddjédet, puis elles fermèrent la chambre sur elles(-mêmes) et sur elle.

Alors Isis se plaça devant elle, Nephthys derrière elle et Héqet accéléra la naissance (1). Et Isis dit : « Ne sois pas trop puissant *(ouser)* dans son sein, en ce tien nom de *Ouser-(ka)f* (2). » Cet enfant lui glissa alors sur les mains : c'était un enfant (long) d'une coudée [0 m. 525] et dont les os étaient solides : il avait les membres incrustés d'or et portait une coiffure en lapis-lazuli véritable. Elles le lavèrent, après qu'eut été coupé son cordon ombilical et qu'il eut été placé sur un cadre en briques. Puis Meskhénet alla vers lui et dit : « Un roi qui exercera la royauté dans ce pays entier », tandis que Khnoum donnait la santé à son corps. (*Westcar*, 9, 22-10, 14.)

La même opération se reproduit pour la naissance des deux autres enfants ; elle est décrite dans les mêmes termes.

Reddjédet paraît bien accoucher accroupie sur le sol, et non pas assise sur quelques briques posées à terre ou sur un siège spécial — le « siège d'accouchement » — dont l'usage, dans l'Égypte ancienne, semble, en somme, avoir été très rare (3).

§ 6. — La dame Reddjédet cependant reprend la direction de sa maison après s'être purifiée « *par une purification de quatorze jours* » (4). On ne nous dit pas si les trois enfants furent, à leur naissance, confiés chacun à une nourrice, comme le Ptolémée du bas-relief précité ; il est vraisemblable qu'il en fut ainsi.

Que la mère ait allaité elle-même, ou qu'elle ait remis son enfant à une mercenaire, les médecins recommandaient, comme on le voit par le *Pap. Ebers* (5), de bien veiller à la qualité du lait :

Manière de reconnaître si le lait est mauvais : Tu reconnaîtras que son odeur est comme la puanteur (?) des poissons. (*Eb.*, n° 788.)

Manière de reconnaître si le lait est bon : Son odeur est comme celle

(1) Probablement au moyen de massages : cf. *Eb.*, n° 803 (p. 106).
(2) Paronomase fondée sur l'exclamation d'une personne assistant à l'accouchement ou de la parturiente elle-même.
(3) Aucun de ces sièges n'est parvenu jusqu'à nous : un bas-relief du Musée du Caire (*ASAE*, 29 (1929), p. 165 et pl. II) nous en donne vaguement l'idée. Cf. aussi *ASAE*, 52 (1952), p. 90-93. — Des bas-reliefs de la XVIIIe dyn. (Louxor et Deir el-Bahari) représentent, par souci de la dignité royale, les reines accroupies sur un lit d'apparat.
(4) *Pap. Westcar*, 11, 18-19. — Le temps de l'isolement imposé à une femme qui avait accouché d'un garçon était, chez les Hébreux, de sept jours (*Lévitique*, 12, 2). Mais si l'enfant était une fille, le temps de l'impureté de la mère durait deux semaines (*ibid.*, 12, 5).
(5) *Eb.*, 93, 17-18 = n° 788 et 94, 8-10 = n° 796. Ce dernier passage reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 57 *n.*

de la farine de caroube (1) ; c'est un signe caractéristique qu'il faut trouver. (*Eb.*, n° 796.)

Le même papyrus indique le moyen d'assurer une secrétion normale du lait chez la nourrice (2) :

Faire monter le lait chez une nourrice qui allaite un enfant : Épine dorsale d'un *lates niloticus*. A cuire avec de l'huile. On en oindra son dos (3). (*Eb.*, n° 836.)

Comme il y avait des pronostics de naissance, il existait aussi des pronostics concernant la viabilité de l'enfant. Ils sont d'ailleurs d'une rédaction très simple (4) :

Un (moyen de) pronostiquer (l'avenir d')un enfant (5) le jour où il vient au monde : S'il dit « ny », c'est qu'il vivra. S'il dit « embi », c'est qu'il mourra. (*Eb.*, n° 838.)
Un autre (moyen de) pronostiquer : Si sa voix se fait entendre plaintive, c'est qu'il mourra. S'il baisse son visage, c'est (signe) aussi qu'il mourra. (*Eb.*, n° 839.)

Ce dernier paragraphe fait exclusivement allusion à un enfant qui n'est pas né viable. Il ne fournit aucun pronostic sur un enfant robuste et qui a des chances de vivre.
Citons encore dans le *Pap. Ebers* quelques lignes qui indiquent une recette assez singulière pour apaiser les cris excessifs d'un enfant (6) :

Remède pour supprimer les cris : Graines de pavot provenant des pavots (?) (7) ; chiures de mouches se trouvant au mur. A mélanger en un tout, à filtrer, à prendre pendant quatre jours. (Les cris) cesseront aussitôt. — En ce qui concerne les (susdits) cris, il s'agit d'un enfant qui crie. (*Eb.*, n° 782) (8).

L'enfant était bien soigné ; sa santé était surveillée. On en donnera comme preuve d'abord trois passages extraits d'un

(1) Eg. *n'gw n w'ḥ*, cf. ci-dessus, p. 65, n. 1. — *Eb.*, 16, 8 = n° 49, présente l'expression *w'ḥ n'gw* caroube (?) pulvérisée.
(2) *Eb.*, 97, 10-11 et 11-12 = n^os 836 et 837.
(3) Le dos de la nourrice, désigné par le mot *t:t* comme l'épine dorsale du poisson (appelé *'ḥ:*). Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, p. 29 (et n. 13).
(4) *Eb.*, 97, 13-15 = n^os 838 et 839. Textes reproduits par SETHE, *ibid.*, p. 57 *o*.
(5) Litt. « un moyen de reconnaître un enfant ».
(6) *Eb.*, 93, 3-5 = n° 782.
(7) Eg. *špnn n špn*. Cf. *Wörtb.*, 4, 444 et 445.
(8) Cette phrase complète l'intitulé et précise que les cris dont il est question sont des cris d'enfant.



Traité sur les maladies des voies urinaires que nous a conservé le *Pap. Ebers* (1). Il est question certainement dans le premier cas, et probablement dans le second, d'une rétention d'urine chez un nourrisson :

Autre (remède) pour faire qu'un enfant évacue une accumulation d'urine (2) qui est dans son ventre : Un vieil écrit, bouilli dans de l'huile. On en oindra son ventre jusqu'à ce qu'il urine normalement. (*Eb.*, n° 262.)

Laissons de côté le « vieil écrit » (sans doute quelque grimoire de magicien) : il s'agit en fait d'une onction ou d'un massage du ventre, qu'aurait pu, utilement, accompagner une percussion très légère de la vessie.

Autre (remède) pour régulariser l'urine d'un enfant : Moelle qui est dans un roseau (3). A broyer complètement dans un (vase-)*khaou* (4) de bière douce, (de façon que celle-ci) s'épaississe (5) ; à boire par la femme. On en donnera (aussi) à l'enfant dans un (vase-)*hénou*. (*Eb.*, n° 272 *bis*) (6).

Ainsi la nourrice, appelée « la femme », et son nourrisson doivent-ils absorber le même médicament, destiné à rendre normale la miction chez un enfant qui urine difficilement. — La prescription suivante semble s'appliquer plutôt à une incontinence d'urine — phénomène d'ailleurs plus fréquent que la rétention d'urine, chez les enfants :

Ce qu'il convient de faire à un enfant qui souffre d'une incontinence d'urine (7) : (Pierre-)*tjehent* (8) bouillie (et réduite) en pilule. Si c'est un enfant déjà grand, il l'avalera (directement), en avalant. Si c'est un enfant encore au maillot, (la pilule) sera bien broyée pour lui dans le lait par sa nourrice et il en sucera (?) pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 273) (9).

(1) *Eb.*, 48, 22-49, 2 ; 49, 18-21 ; 49, 21-50, 2 = n^os 262 ; [272 *bis*] ; 273.
(2) Eg. *ṯsw n mwyt*. — Le « vieil écrit » est *š't ist*.
(3) Eg. *:ggt* (moelle) et *nbit* (roseau). Il s'agirait de *Arundo Donax* L., employé à divers usages par les Egyptiens. Cf. LORET, *Flore pharaon.*, p. 19.
(4) Eg. *ḫ:w* : ce mot est à rapprocher de *ḥnḳt nḏmt*, le contenant (le vase) faisant suite au contenu (la bière). — Le même verbe *śin* (*Wörtb.*, 3, 426, réf. 4 : *verreiben*) au n° 273, qui suit.
(5) Eg. *b:g* : cf. *Wörtb.*, 1, 431, réf. 12.
(6) Paragraphe non numéroté par Wreszinski, placé entre n^os 272 et 273.
(7) Eg. *ḏ:dyt*. Voir ci-après, chap. IX, § 3, p. 147.
(8) Eg. *ṯḥnt*, mot qui désigne à la fois la faïence et une pierre semi-précieuse de Nubie, bleue-verte.
(9) Reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 55 *e*.

Les enfants, d'autre part, sont sujets aux refroidissements et aux rhumes. Les *Pap. Berlin* et *Ebers* (1) proposent ce médicament :

Autre remède pour faire disparaître la toux chez un enfant : Dattes écrasées (?). A broyer fin dans un *hénou* de lait (2) et à (faire) boire au petit. (*Ber.*, n° 30) (3).

En somme, du lait très sucré, qui pouvait calmer une trachéite, ou une bronchite légère.

Il n'est pas jusqu'aux troubles accompagnant la dentition (4) pour lesquels un remède ne soit proposé; non pas, il est vrai, par un de nos papyrus médicaux, mais par un recueil, bien connu, de recettes magiques à l'usage des mères et de leurs enfants (5). Voici cette bizarre prescription :

On fait manger à l'enfant ou à (sa) mère une souris cuite. Les os de celle-ci sont placés à son cou dans une étoffe de lin fin (à laquelle) on fait sept nœuds.

Ne nous hâtons pas de dire que c'est là une prescription qui devait, pratiquement, rester lettre morte (6). Dans les voies digestives d'enfants de la période prédynastique exhumés, en bon état de conservation, à Nagâ-ed-Deir, ont été retrouvés des restes de souris qui avaient été mangées après avoir été écorchées (7). Aussi bien, Dioscoride, héritier sur bien des points de la médecine égyptienne, recommande-t-il, lui aussi, ce remède pour guérir la salivation excessive des enfants (8) et les troubles de la dentition (9). Ainsi que l'a montré W. R. Dawson (10), la

(1) *Ber.*, 3, 5-6 = n° 30 ; *Eb.*, 53, 9-10 = n° 309.
(2) Environ un demi-litre de lait. Comparer ci-dessus, p. 94, un *hénou* de lait de vache et, p. 100, un *hénou* de miel.
(3) Le texte de *Eb.*, n° 309 ajoute aux dattes et au lait de la coloquinte *(ḏ;rt)* qui a, comme on sait, un effet purgatif.
(4) Eg. *šśmy* : c'est du moins le sens donné à ce mot par Ebbell dans *ZÄS*, 59 (1924), p. 144. Dawson, dans *JEA*, 10 (1924), p. 84, le définit « une affection infantile » qui pourrait être, précise-t-il plus loin, la salivation, laquelle accompagne souvent la dentition.
(5) *Zaubersprüche*, vs. 8, 2-3.
(6) Notons que les Egyptiens utilisaient aussi les souris, de façon moins répugnante, dans des pommades : *Eb.*, 82, 15 = n° 658 (rhumatismes) ; *Hea.*, 10, 11 = n° 149 (maladie du cuir chevelu). Chassinat, dans *Rec. Champollion*, p. 462, doute qu'il s'agisse, dans ces deux cas, de la *graisse* de souris : il penserait plutôt à une huile empyreumatique ou une huile médicinale obtenue par le traitement des matières carnées bouillies ou macérées dans l'huile.
(7) Elliot Smith, *The ancient Egyptians*, London, New-York, 1923, p. 50.
(8) Dioscoride, *De mat. med.*, II, 69.
(9) Le même auteur, dans son second ouvrage, *De simplicibus*, I, 71, va jusqu'à conseiller, dans le cas de salivation abondante, qu'on mette dans la bouche de l'enfant une souris vivante.
(10) Dawson, The mouse in Egyptian and later medicine, dans *JEA*, 10 (1924), p. 83.



souris a, dans la suite, été considérée par les Grecs, les Romains, les Coptes, les Arabes, même par des praticiens anglais des XVIe et XVIIe siècles, comme un remède pour diverses maladies ; et, si étrange que cela paraisse, la médecine populaire, dans certaines régions de la Grande-Bretagne, en préconise aujourd'hui encore l'emploi (1).

Plus peut-être qu'aux médicaments pharmaceutiques les mères accordaient leur confiance à la magie. Y a-t-il quelque chose de plus touchant, de plus humain que le sentiment qui pousse l'une d'elles, dont l'enfant est en danger de mort, non pas à consulter quelque savant médecin, mais à chanter au petit malade une incantation, rythmée comme une berceuse, que les femmes devaient se transmettre de mère à fille dans le but d'écarter la sinistre rôdeuse (2) :

Autre (charme) : Disparais, (démon) qui vient dans les ténèbres, qui entre sournoisement, son nez derrière lui, son visage tourné, mais à qui échappera ce pour quoi il est venu (3).

Disparais, (larve) (4) qui vient dans les ténèbres, qui entre sournoisement, son nez derrière elle, son visage retourné, mais à qui échappera ce pour quoi elle est venue.

*Es-tu venue pour baiser cet enfant ?*
*Je ne permettrai pas que tu le baises.*

*Es-tu venue pour l'apaiser ?*
*Je ne permettrai pas que tu l'apaises.*

*Es-tu venue pour lui nuire ?*
*Je ne permettrai pas que tu lui nuises.*

*Es-tu venue pour l'enlever ?*
*Je ne permettrai pas que tu me l'enlèves.*

J'ai préparé pour lui (l'enfant) un remède magique contre toi (l'ennemi), se composant de mélilot (5) — c'est ce qui (te) fait du mal (?) ; d'oignons — (c'est) ce qui te nuit ; de miel — (c'est) quelque chose de doux (au goût) pour les hommes, mais quelque chose d'amer pour les

(1) L'auteur écrit (*ibid.*, p. 86) : « J'en ai trouvé des exemples par toute l'Angleterre et le Pays de Galles. La souris est ordinairement écorchée, frite ou bouillie, ou mise en pâté, et on la donne aux enfants comme remède pour l'incontinence d'urine, pour la salivation et pour la coqueluche. »
(2) *Zaubersprüche*, 1, 9-2, 6. Texte reproduit par Sethe, *Aeg. Les.*, p. 51 *k*.
(3) Litt. « étant sans succès dans ce au sujet de quoi il est venu ».
(4) Le discours s'adresse maintenant à un démon féminin (désigné approximativement dans ma traduction par le mot « larve »).
(5) Sur cette plante *(ʿf;y)*, voir ci-dessus, p. 56 et n. 10.

morts (1) ; d'œufs (?) du (poisson-)*abedjou* ; de la mâchoire d'un (poisson-)... (2) ; de l'épine dorsale d'un *lates niloticus* (3).

Ce « remède magique » (4) — dont on ne retiendra que la curieuse définition du miel — fait sourire, et les mères égyptiennes ne devaient fonder que peu d'espoir sur son efficacité. Les paroles prononcées, la cantilène importaient davantage. La poésie de ces stances ne consiste pas seulement dans le rythme externe et le parallélisme des phrases, mais encore et surtout dans les sous-entendus terribles : car le baiser à l'enfant, c'est le baiser de la Mort, et l'apaisement redouté est celui que procure Osiris, seigneur du silence éternel.

Le même recueil d'incantations nous fournit, par hasard, quelques prescriptions (5) d'un caractère purement médical, qu'aurait volontiers signées un praticien étranger à toute magie. Je citerai l'une d'elles où est préconisé entre autres un remède qui a plusieurs fois retenu notre attention. Il s'agit de guérir un nourrisson d'une maladie appelée « bââ » (6), que rien ne nous permet d'identifier, et qui n'était sans doute pas très grave :

Autre (charme) : Extrémités (de tiges) de papyrus ; caroubes séchées (7). A broyer fin et à pulvériser (8) dans du lait d'une femme ayant mis au monde un garçon (9). Un *hénou* de (ce lait) (10) sera donné à l'enfant : il passera alors un jour et une nuit, puis il s'endormira guéri (11).

La magie reprenait ses droits quand il s'agissait d'une maladie mettant en danger les jours de l'enfant, et qui ne pouvait être traitée par les moyens dont disposaient les « savants ».

Ainsi, les enfants nés avant terme sont particulièrement délicats. A leur fragile santé il n'est pas fait allusion dans les

(1) Les esprits tourmenteurs, les démons qui en veulent à la vie de l'enfant.
(2) Eg. *mrt*, mal orthographié et désignant probablement un poisson (non identifié).
(3) Déjà rencontré, ci-dessus, p. 110, (*Eb.* n° 836).
(4) Eg. *s;* (et non pas *pẖrt*).
(5) *Zaubersprüche*, H (7, 1-3), I (7, 3-5), K (7, 5-6). — C'est I (7, 3-5) dont nous donnons ici la traduction.
(6) Eg. *b*'', H (7, 1).
(7) Cf. ci-dessus, *Eb.*, n° 746, p. 65 et n. 1.
(8) Eg. *š;tw* — mot de sens douteux, relevé par le *Wörtb.*, 4, 16, réf. 9 (et transcrit à la colonne de droite).
(9) Le fameux remède dont il a été question ci-dessus, p. 14.
(10) Le *hénou* considéré ici en tant que mesure (cf. ci-dessus, p. 112).
(11) Je comprends qu'après vingt-quatre heures, le médicament aura complètement agi et que l'enfant, calmé, tombera dans un sommeil réparateur.



papyrus médicaux, mais la magie fournissait aux mères angoissées l'incantation qui devait sauver les petits malades (1) :

Incantation pour une malheureuse femme (2) qui a accouché avant terme (3).

Salut à vous (les sept fils de lin), au moyen desquels Isis a tissé et Nephthys a filé un (large) nœud en tissu divin, composé de sept nœuds. Tu seras protégé par lui, ô enfant (désormais) bien portant (4), un tel fils d'une telle : il te rendra bien portant ; il te rendra sain ; il fera que te soient propices tout dieu, toute déesse ; il fera tomber l'ennemi, l'être hostile ; il fera tomber l'ennemie, l'être hostile ; il fermera la bouche à celui qui te veut du mal (?), comme quand a été fermée la bouche, comme quand a été scellée la bouche de ces soixante-dix-sept ânes qui sont dans le lac de Desdès ; je les connais, dès lors je connais leurs noms, mais ils ne sont pas connus de celui qui voudrait nuire à cet enfant, au point de l'en rendre malade, etc.

On dit cette incantation, par quatre fois, sur quarante perles rondes, sept (pierres-)*ibht* (5), sept morceaux d'or, sept fils de lin tissés (et filés) par deux sœurs utérines (Isis et Nephthys) : l'une tissa, l'autre fila. Qu'on en fasse une amulette à sept nœuds et qu'elle soit mise au cou de l'enfant : ce sera la protection de son corps.

Nous n'avons rien à retenir, au point de vue médical, de ce texte purement magique — paroles et substrat — qu'il n'était même pas nécessaire de réciter sur un remède pharmaceutique pour obtenir la guérison de l'enfant. Puissance de la foi !

(1) *Zaubersprüche*, vs. 6, 1-6. Texte reproduit par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 52 *m.*
(2) Litt. « une femme *rouge* », épithète péjorative (cf. ci-dessus, p. 11 et n. 6). Appliquée à une femme, elle signifie « malheureuse » plutôt que « ensorcelée » (*verhext*, SETHE).
(3) Eg. *mšt ḫprww* (cf. *Wörtb.*, 3, 266, réf. 11, et SETHE, *Erläut.*, 52, 17).
(4) On escompte à l'avance l'effet sur l'enfant du nœud-amulette en tissu « divin ».
(5) Eg. *ibht*. Sur cette pierre (la smaragdite ?), cf. BARGUET, *Stèle de la Famine*, Le Caire, 1953, p. 25.

CHAPITRE VII

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (IV)

§ 1. Les voies respiratoires; le poumon. — § 2. La toux, signe clinique de diverses maladies. — § 3. L'asthme. — § 4. Affections spéciales du poumon.

§ 1. — Les renseignements que nous fournissent les papyrus médicaux, principalement le *Pap. Ebers*, sur l'anatomie du **poumon** (1) et la fonction respiratoire sont assez confus. Le poumon, appelé « sema », est figuré par un hiéroglyphe (signe F, 36) représentant les deux masses qui constituent ce viscère réunies à la partie inférieure de la trachée-artère. Un autre hiéroglyphe (signe F, 35) représente la trachée-artère réunie directement au cœur. Deux théories, deux images.

Aucune allusion n'est d'ailleurs faite aux bronches, nées de la bifurcation de la trachée, ni à leurs divisions successives, des bronchioles aux lobules pulmonaires ; et cependant les maladies dont traitent nos papyrus sont surtout des maladies des bronches.

Le poumon, pour les Égyptiens, était renfermé dans « la poitrine *(chenbet)* et l'abdomen *(khet)* », au sens large de ces deux mots. L'intitulé de deux prescriptions (2) est ainsi rédigé :

Autre (remède) pour soigner la poitrine, chasser tout mal dans l'abdomen, soigner le poumon. (*Eb.*, n° 185.)

Autre (remède) pour faire disparaître tous les maux dans l'abdomen et pour soigner le poumon. (*Eb.*, n° 35.)

Les Égyptiens croyaient qu'il y avait quatre vaisseaux allant du cœur au poumon (3) : « *C'est eux qui lui donnent de l'eau et de l'air* » (*Eb.*, n° 854 *m*), pensaient-ils. Complétant les relations supposées entre cœur et poumon, une glose, d'ailleurs obscure,

(1) Eg. *smꜣ*. — Cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 33.
(2) *Eb.*, 35, 18-21 = n° 185 ; 11, 18-12, 3 = n° 35.
(3) En même temps que quatre autres allaient à la rate. Cf. p. 33.



explique : « *Le cœur*-haty *est à sa place dans le sang du poumon.* » (*Eb.*, n° 855 *k*) (1).

Mais ils disaient aussi — et avec plus de raison — que « *l'air entre dans le nez, puis pénètre dans le cœur et le poumon, lesquels le distribuent ensuite à tout le corps* » (*Eb.*, n° 855 *a*) (2). Ces rapports du poumon avec la trachée et la partie supérieure de la « gorge » sont mis en relief dans ce passage du *Pap. Smith* :

Deux vaisseaux se trouvent sous (les clavicules ?) (3), l'un du côté droit, l'autre du côté gauche, (allant) à la gorge et au larynx (?) du patient : ils approvisionnent (4) son poumon. (*Sm.*, 12, 1-2.)

Le point de départ des deux « vaisseaux », quel qu'il soit, n'est donc plus le cœur — singularité qu'il importe de souligner. Il y avait ainsi des médecins, surtout chirurgiens, qui savaient par quelle voie l'air pénétrait dans le poumon.

Étant donné la place que, selon le *Pap. Ebers* (nos 35 et 185), le poumon occupait dans l'abdomen, on n'est pas trop surpris de lire, au milieu d'une série de recettes « *pour libérer le ventre* », un paragraphe entièrement consacré au poumon (5) :

Autre (remède) pour soigner le poumon : Coloquinte, $\frac{1}{64}$ ; bière douce, $\frac{2}{3}$. A laisser exposé la nuit à la rosée, puis (ce) sera bu par le malade pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 21) (6).

§ 2. — Il existe, heureusement, dans nos papyrus, des prescriptions plus précises concernant les maladies des voies respiratoires, larynx, trachée, bronches — tous organes confondus sous le nom de « poumon ». Vingt-et-une prescriptions (7) concernent le traitement des diverses affections de ces organes, dont l'unique symptôme, pour les Égyptiens, était la **toux,** — la toux

(1) *Eb.*, 101, 5-8 = n° 855 *k*. — Une glose voisine associait cœur, poumon et foie, n° 855 *d*, ci-dessus, p. 33.
(2) Texte cité ci-dessus, p. 32.
(3) La terminologie présente des difficultés. Sur ce petit texte, voir, en dehors de BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 347, GRAPOW, *Anat. Kenntnisse*, p. 20 et EBBELL, *Acta orient.*, 15 (1937), p. 300. Aucune des explications proposées n'est entièrement satisfaisante.
(4) Litt. « ils donnent à son poumon ». La même construction (ellipse du compl. d'objet) s'est déjà rencontrée *Eb.*, 856 *b* (p. 37) : « Ils donnent à tous ses membres. » ( Sur cette ellipse, cf. LEFEBVRE, *Grammaire*², § 593.)
(5) *Eb.*, 6, 17-7, 1 = n° 21.
(6) La fraction $\frac{2}{3}$ est exprimée par le signe D, 22 *(rwy)*, signifiant « (les) deux parts ». La potion, à prendre en quatre jours, est d'environ 3 litres 1/4.
(7) *Eb.*, 53, 1-55, 1 = nos 305-325. (Les nos 307, 311, 325 sont reproduits par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 56 *g*, *h*, *i*.)

qui fait « *qu'une hernie sort et prend forme* » : bonne observation du *Pap. Ebers* (nº 864 *a*), qui contribue à éclairer le sens du mot égyptien « séryt » (1).

Commencement des remèdes pour faire disparaître la toux : Coloquinte fraîche. A mettre avec de l'eau dans un (vase-)*hénou* neuf et à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 305.)

Autre (remède) : Tu prépareras un (vase-)*réménet*, sa moitié (pleine) d'eau, (son autre) moitié (pleine) de coloquinte. Tu feras qu'il passe quatre fois vingt-quatre heures, étant de jour au soleil, et de nuit à la rosée. Tu feras que $\frac{1}{64}$ : 4 $\left(= 1\ ro\ \frac{1}{4}\right)$ soit versé goutte à goutte dudit (vase-)*réménet*, (et tu) feras que celui qui tousse la boive (cette potion) pendant quatre jours, de sorte qu'il guérisse (*ou* : guérira) (2) immédiatement. (*Eb.*, nº 307.)

Autre (remède) : Noyaux de dattes concassés. A mettre dans un sachet de toile, puis ledit sachet sera placé dans de la trempe (3), le jour où celle-ci est mise au feu. On retirera (du feu) la pâte, et ce sachet sera vidé après avoir été placé dans un (vase-)*hénou*. On lui donnera de l'eau, on filtrera, comme on fait pour la bière, et on boira (cette potion) pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 311.)

Autre (remède) : Lait de vache ; caroubes. A mettre dans un (vase-)*réménet*, qui sera mis (4) sur le feu, comme quand on cuit des fèves. Lorsque (ce) sera cuit, le patient mâchera ces caroubes et (les) avalera avec ledit lait, pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 314.)

Les deux ingrédients semblent devoir être traités, ou du moins absorbés, indépendamment l'un de l'autre : c'est pour faciliter l'absorption des caroubes que le malade boira le lait de vache. — Les fèves, « iourit » (5), correspondant à *Vigna sinensis* Endl., sont fréquemment mentionnées au *Pap. Ebers* et dans d'autres papyrus médicaux ; les Grecs donnaient à ce genre de légumineuse le nom de δόλιχος (dolique).

Parmi les remèdes proposés tant par le *Pap. Ebers* que par le *Pap. Berlin* (6) pour combattre la toux — manifestation d'une

(1) Eg. *śryt*. C'est à Ebbell qu'est due l'identification de ce mot, *ZÄS*, 59 (1924), p. 144.

(2) Conséquence possible ou réelle, réussite éventuelle ou certaine, prévue en tout cas dans l'immédiat. Même formule aux nºs *(Ebers)* 206, 283, 509, 591, de même qu'au nº 435. Cf. Lefebvre, *Grammaire*², § 743.

(3) Eg. *šbt*, allemand *Maische* (Sethe), eau propre à provoquer la fermentation du grain destiné à la fabrication de la bière.

(4) La forme ég. *diti* paraît être un participe prospectif passif (Lefebvre, *Grammaire*², § 445).

(5) Eg. *iwrit*, cf. Keimer, dans *Ancient Egypt*, 1929, p. 46. — Une variété de *iwrit* était originaire de Crète (*Eb.*, nº 28, ci-après, p. 134).

(6) *Ber.*, 3, 5 à 4, 8 = nºs 29 à 47 (sauf le nº 35), soit quelque dix-huit remèdes contre la toux, y compris un remède pour un enfant (ci-dessus, p. 112).



maladie des voies respiratoires — le miel a une place de choix, étant douze fois cité, soit seul, soit associé à de la crème, dans ces deux recueils (1). Dioscoride (*De mat. med.*, II, 82) pensait, lui aussi, que le miel « *convient pour la toux* ». Il lui arrive, d'autre part, de recommander (*De simpl.*, II, 33) βούτυρον μετὰ μέλιτος καὶ κυμίνου (beurre, miel, cumin), à l'imitation d'une recette égyptienne que voici :

Autre (remède) pour faire disparaître la toux : Crème ; cumin plongé dans du miel. A faire manger au malade pendant quatre jours. (*Ber.*, nº 31.)

Ensemble, les *Pap. Ebers*, *Berlin*, *Hearst* (2) recommandent neuf fois la crème et sept fois le lait. Mais ils connaissent d'autres traitements — ainsi l'inhalation :

Autre (remède) : (Plante-)*tiâm*, $\frac{1}{32}$ ; pulpe (de dattes), $\frac{1}{32}$. A broyer fin, puis à mettre au feu. La vapeur s'en exhalant sera avalée au moyen d'un roseau pendant un jour. (*Eb.*, nº 320.)

La première plante, « tiâm », est inconnue (3). — La vapeur s'exhalant de la cuisson est « avalée » par le malade au moyen d'un roseau (4). (On notera le verbe « avaler », au lieu de « respirer ». Cette singularité d'expression sert d'argument à Grapow, qui pense (ci-après, p. 123) qu'il existait, aux yeux des Égyptiens, une corrélation entre la toux et non pas le poumon, mais l'estomac.) — L'opération est décrite très succinctement. Par contre, une inhalation, administrée selon une autre méthode, est décrite avec tous les détails désirables :

Autre (remède) : Myrrhe (?), 1 (5) ; résine aromatique (?), 1 (6) ; pulpe (de dattes), 1. A broyer en une seule masse. Tu iras chercher sept pierres et tu les feras chauffer au feu. Puis tu apporteras l'une d'elles et tu mettras dessus (une partie) de ce médicament. Tu la recouvriras

(1) Ainsi, *Eb.*, nº 315 ; *Ber.*, nºs 29, 31, 34, 47. Il s'agit de la crème de lait (cf. ci-dessus, p. 87, n. 4), servant à confectionner le beurre.

(2) Un seul passage de *Hearst* (4, 11-12 = nº 61) propose un remède contre la toux : une potion à base de lait.

(3) Eg. *ti'm*. — Le mot *'m;*, qui suit, serait (*Wörtb.*, 1, 185, réf. 5), une variante de *'m''* que j'ai traduit avec hésitation, p. 58, par « pulpe (de dattes) ». Autre variante *''m* au nº 325, ci-après.

(4) Eg. *śbt*. Comparer les mots *isw*, *'r*, *t;r*, *nbit*, *twr*.

(5) Eg. *;wt-ib*, litt. « joie », une variété de myrrhe, d'après *Wörtb.*, 1, 5, réf. 1. — Ebbell : « orpiment (?) ».

(6) Eg. *mny*, une résine aromatique (non définie), d'après Lüring ; du bitume (?), d'après Ebbell.

au moyen d'un vase neuf, dont le fond aura été perforé. Tu mettras ensuite la tige creuse d'un roseau (1) dans ce trou, et tu placeras ta bouche à cette tige, de telle sorte que tu avales la vapeur s'en exhalant. De même, pour les six (autres) pierres (2).

Après quoi, tu mangeras une matière grasse, à savoir : de la viande, de la graisse, ou de l'huile. (*Eb.*, n° 325.)

La méthode d'inhalation à l'aide d'un chalumeau, préconisée aux deux derniers paragraphes, devait être couramment pratiquée en Égypte : on la retrouve exposée au *Pap. Berlin* (n° 46) d'une façon qui rappelle de très près la description détaillée donnée par le *Pap. Ebers*, et que nous venons de lire (n° 325). Elle était bien connue de Dioscoride (*De simpl.*, II, 35), qui la recommande contre les toux chroniques (χρονίας βῆχας) et, à travers les âges, elle est parvenue jusqu'à nous. Ainsi les médecins égyptiens sont-ils les premiers à avoir reconnu que l'introduction dans les voies respiratoires des vapeurs se dégageant d'un médicament bouillant calmait l'irritation de la muqueuse du larynx, de la trachée, des bronches. D'autre part, le traitement consistant à suralimenter le malade avec de la viande, de la graisse, de l'huile est encore recommandé aujourd'hui à ceux qui souffrent d'une affection quelconque des voies respiratoires. On admirera enfin les remèdes précédemment énumérés, dont les éléments, bien qu'ils ne nous soient pas connus avec une suffisante précision, sont simples, empruntés (en dehors du lait et du miel) au règne végétal, et contrastent de façon heureuse avec un trop grand nombre de médicaments fournis par les rebouteux ou les magiciens.

La toux, produite par une bronchite chronique, se manifeste souvent comme un des inconvénients de la vieillesse. Le *Pap. Ebers* n'en dit rien, mais une jolie scène du *Pap. Westcar* y fait allusion (3). Le fils du roi vient chercher, pour l'emmener à la cour, un vieillard de cent-dix ans, Djédi, qui fait des miracles. Il le trouve si merveilleusement conservé qu'il le complimente d'abord sur sa santé :

Ton état est semblable à celui d'un homme qui n'a pas encore atteint un grand âge — bien qu'en réalité tu sois en pleine vieillesse — d'un homme qui dort jusqu'au jour, qui est exempt de maladies, sans aucune quinte de toux (4) !

(1) Eg. *šbb n nbit* : sur ce roseau, cf. ci-dessus, p. 111, n. 3.
(2) Lire, avec SETHE (ci-dessus, p. 117, n. 7) : *mitt n inr* 6.
(3) Cf. LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 82 (7, 17-19).
(4) Eg. *nn kḥkḥt* (quinte) *nt šryt* (toux).



§ 3. — Immédiatement à la suite des prescriptions pour combattre la toux, le *Pap. Ebers* en présente dix autres destinées, dit l'intitulé du n° 326, à « *extirper le géhou* » (1). Aucun symptôme n'est décrit.

Ebbell (2), considérant que ce mot a pour déterminatif un saurien, dénommé lézard au tableau des signes hiéroglyphiques (signe I, 1), mais dans lequel il verrait plus volontiers un caméléon, tire argument de ce fait pour identifier le « géhou » : « Des poumons du caméléon, écrit-il, sortent des poches en forme de doigts, qui s'étendent parmi les intestins et que l'animal peut remplir d'air. Le caméléon est-il en proie à la crainte ou à la colère, il se gonfle, puis il refoule l'air au dehors, ce qui donne lieu à une sorte de grondement, qui fait penser au sifflement produit par les asthmatiques. » Explication ingénieuse, assurément, mais qui ne dispense pas son auteur d'accompagner d'un point d'interrogation la traduction **asthme.**

Voici les trois dernières des dix prescriptions concernant l'asthme au *Pap. Ebers* :

Autre (remède) : Fiente de crocodile, $\frac{1}{64}$; étoile (?) de dattes, $\frac{1}{64}$; bière douce, $\frac{1}{64}$. A broyer, à réduire en une masse, puis à manger pendant un jour. (*Eb.*, n° 333) (3).

Autre (remède) : Roseau (4) frais, $\frac{1}{16}$ ; pain frais, $\frac{1}{16}$; cheveux de terre, $\frac{1}{8}$ ; *pékhet* d'âne, $\frac{1}{8}$ ; céleri, $\frac{1}{8}$; graines de genévrier, $\frac{1}{16}$ ; cumin, $\frac{1}{64}$ ; figues, $\frac{1}{16}$ ; raisins, $\frac{1}{16}$; vin, $\frac{1}{64}$ : 2 ; (lait-)*djéséret*, $\frac{1}{16}+\frac{1}{64}$. A filtrer, et à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 334) (5).

Autre (remède) : Miel, $\frac{1}{32}$ ; (lait-)*djéséret*, $\frac{1}{4}$; vin, $\frac{1}{64}$. A filtrer et à boire pendant un jour. (*Eb.*, n° 335) (6).

Deux de ces drogues sont inconnues : étoile de dattes et *pékhet* d'âne (7). — C'est la première fois que nous rencontrons

(1) Eg. *š'd gḥw*. — *Eb.*, 55, 2-20 = n°s 326-335.
(2) Dans *ZÄS*, 59 (1924), p. 147.
(3) En tout, 15 *ro* (225 $cm^3$).
(4) Eg. *twr*. Cf. ci-dessus, p. 119, n. 4.
(5) En tout 272 $\frac{1}{2}$ *ro*, soit un peu plus de 4 litres.
(6) En tout, 95 *ro*, soit environ 1 litre 1/2.
(7) Respectivement *šb' n bnr* (cf. *Wörtb.*, 4, 83, réf. 5) ; *pẖt*, mot déterminé par le phallus émettant un liquide (signe D, 53).

la variété de roseau appelé « tour », ainsi que les « cheveux de terre » (1). En ce qui concerne cette dernière expression, Loret a montré qu'elle ne désignait pas le fenugrec (2). Le sens en est donné par ces mots du *Pap. Ebers* (nº 28) : « *Les graines de (la plante-)*ménouh, *que l'on nomme aussi cheveux de terre.* » Le « ménouh » est une variété de *Cyperus* — le *Cyperus esculentus* L., notre « souchet comestible », dont les graines, qui sont en réalité de petits tubercules, naissent sur les minces et longs rhizomes, aussi déliés que des cheveux, que cette plante développe sous terre.

Parmi les autres ingrédients entrant dans la composition des dix remèdes, dont trois viennent d'être cités, on rencontre : vin (6 fois), bière douce (3 fois), lait-*djéséret* (3 fois) (3), huile ou graisse (2 fois), miel (1 fois), viande pourrie (4) (1 fois). Aucun d'eux n'est, aujourd'hui, spécialement recommandé pour guérir l'asthme, et l'on est surpris que les inhalations aient été laissées de côté. On ne voit pas non plus quel soulagement pouvait procurer à un malade de la viande en putréfaction. Sans nier que le mot « géhou » ait désigné l'asthme, on doit reconnaître que les remèdes proposés ne nous aident en rien à confirmer cette identification, ni à préciser la nature de cette maladie.

§ 4. — Toux et asthme sont des phénomènes intéressant les bronches autant, sinon plus, que le poumon. Sur les maladies propres au poumon, abcès, œdème, emphysème, congestion, pneumonie, tuberculose pulmonaire, les papyrus médicaux sont muets. On observera cependant que la toux — « séryt » — peut être l'un des signes cliniques de quelqu'une de ces maladies, et que certains médicaments, le lait, la crème, le miel, et surtout l'ensemble de corps gras du *Pap. Ebers*, nº 325, sont aujourd'hui encore recommandés aux tuberculeux. Or, la **tuberculose** existait jadis, comme de nos jours, en Égypte : le Dr Ruffer notamment en a signalé les effets encore visibles sur des cadavres de l'époque ancienne soumis à un examen microscopique (5).

On a proposé (6), d'autre part, de considérer la toux et autres phénomènes signalés au *Pap. Ebers*, dans un des paragraphes

(1) Eg. *šny tꜣ*. Cf. Loret, dans *Mél. Maspero*, p. 866-868.
(2) Voir ci-dessus, p. 52 et n. 12.
(3) Cf. ci-dessus, p. 106, n. 9.
(4) Eg. *iwf ḥwꜣ* (nº 330).
(5) M. A. Ruffer, *Studies in the Palaeopathology of Egypt*, Chicago, 1921, p. 3-10.
(6) Ebbell, *The Pap. Ebers*, p. 48, n. 1.



relatifs aux maladies de l'estomac (1), comme des symptômes d'une pleurésie putride ou d'une **gangrène pulmonaire.** C'est, *a priori*, très surprenant, et je crois qu'on peut interpréter autrement— en se gardant de le « solliciter » — ce texte, à la vérité difficile :

> Si tu examines un malade souffrant d'une « gêne » (2), chez qui se manifestent des soulèvements dus à la toux (3), tandis qu'il a des douleurs sous les côtes, comme (en produit) une masse d'excréments (4), <tu diras> : Ce sont des accumulations (de mucosités ?) dans sa cage thoracique, et son estomac est resserré. Alors, tu lui prépareras des remèdes à boire... (*Eb.*, nº 190 *a.*)

Il n'est pas question de quintes de toux, mais de « soulèvements » provoqués par la toux, c'est-à-dire de l'extension involontaire de la poitrine et du cou, se produisant chaque fois que le malade tousse. Il n'est pas parlé formellement d'expectorations, mais il semble que les douleurs ressenties soient comparées à des coliques aboutissant à une évacuation longtemps attendue de l'intestin, et qu'on souhaite que, semblablement, la poitrine se dégage. Autre symptôme, très important : l'estomac est resserré. De quoi s'agit-il au juste ? Je l'ignore, mais la gangrène pulmonaire paraît bien hors de cause.

Sans aller jusqu'à dire, avec Grapow (5), que les Égyptiens mettaient la toux en corrélation avec l'estomac et non avec le poumon, il paraît certain qu'à leurs yeux le poumon communiquait avec l'estomac, aussi bien qu'avec le cœur, le foie, la rate, tous les viscères abdominaux, sauf l'intestin.

(1) *Eb.*, 37, 4-6 = nº 190 *a*.
(2) Eg. *šnʿ*, mot vague : gêne, oppression, obstacle, etc. Cf. Ebbell, *Alt-äg. Krank.*, p. 53, et ci-dessus, p. 23, n. 3.
(3) Eg. *fꜣyt nt śryt*. Cf. Grapow, *Anat. Kenntnisse*, p. 21.
(4) Eg. *ḏrwt nt ḥś*. Cf. *Wörtb.*, 5, 601, réf. 4 *(Kotklumpen)*.
(5) Grapow, *ibid.*, p. 21.

CHAPITRE VIII

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (V)

§ 1. Le Traité des maladies de l'estomac du *Pap. Ebers.* — § 2. Recettes pour ces maladies. — § 3. L'intestin. — § 4. Les vers. — § 5. L'anus. — § 6. Le foie et la rate.

§ 1. — Il a déjà été dit (p. 29) que l'**estomac** était appelé « ro-ib » ou « ro-n-ib », c'est-à-dire « ouverture du cœur ». Cette expression est parfois réduite à « ib » (1), ainsi au *Pap. Ebers*, n$^{os}$ 217 (et 218) ; particulièrement remarquable est ce passage du même manuscrit mentionnant des remèdes pour « *permettre à l'estomac* (ib) *de recevoir de la nourriture* » (n$^{o}$ 284), ou cet autre : « *L'estomac* (ib) *est fatigué, l'appétit (du malade) médiocre, celui-ci se montrant difficile (pour la nourriture)* » (n$^{o}$ 855 *k*). Dans tous ces cas, il est vraisemblable que devant « ib » manque « ro », mais il n'est pas exclu que le mot « cœur » soit employé au lieu d' « estomac » par abus de langage, abus que favorisait la croyance des Égyptiens en l'existence d'une liaison organique entre ces deux viscères.

Précisons encore que « ro-ib » désigne la poche stomacale et non pas le cardia.

Un Traité des maladies de l'estomac nous a été conservé par le *Pap. Ebers* ; il porte ce titre : « *Instructions* (2) *pour (soigner) quelqu'un qui souffre de l'estomac* ». Ce Traité, comprenant vingt « Instructions » (qui se réduisent à dix-huit, du fait que deux d'entre elles sont la répétition de deux autres qui les précèdent) (3), offre plusieurs particularités. Comme dans le Traité de

(1) Cf. GRAPOW, *Untersuch. altäg. Med.*, I, p. 33, p. 36 ; *Anat. Kenntnisse*, p. 19 ; LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 39.
(2) Eg. *šś;w.* — Large discussion sur le sens de ce mot dans BREASTED, *The Smith Pap.*, 79-80. Je m'en tiens, quant à moi, au sens d'instructions, directives (à l'usage des praticiens).
(3) *Eb.*, 36, 4-43, 2 = n$^{os}$ 188-207. (Les n$^{os}$ 194 et 195 reproduisent respectivement les n$^{os}$ 191 et 192.)



Gynécologie du *Pap. Kahoun* (ci-dessus, chap. VI), ces Instructions sont destinées aux praticiens, pour les guider dans l'examen du malade, la pose du diagnostic, le choix du traitement ; nous avons cité l'une d'elles (n$^{o}$ 188), au début de ce livre (p. 23), comme exemple des procédés auxquels les médecins avaient recours dans leur pratique journalière. Ces textes, moins longs que ceux des Traités du cœur et des vaisseaux (chap. III), n'en comportent cependant pas moins de trois, quatre et même cinq paragraphes. Comme ceux-ci, ils sont d'une rédaction très ancienne, émaillés d'expressions imagées, d'une richesse de vocabulaire qui souvent nous déconcerte. De surcroît, alors que les Instructions commencent toutes (sauf deux) par cette formule : « *Si tu examines un malade qui souffre de l'estomac* », ou par cette autre : « *Si tu examines un malade qui a une* « *gêne* » *dans l'estomac* », néanmoins cinq seulement (n$^{os}$ 188, 189, 198, 199, 206) traitent véritablement d'une des maladies qu'on peut s'attendre à trouver décrites dans ce Traité au titre si nettement défini. Le reste des Instructions concerne en réalité des maladies qui avaient probablement, aux yeux des Égyptiens, quelque lien avec l'estomac —et non seulement la toux (n$^{o}$ 190), dont il a été question ci-dessus (p. 123) — mais, semble-t-il, l'angine de poitrine, le diabète, l'appendicite, la spondylite, etc. (1). D'où il résulte que de ce copieux Traité nous ne tirons que peu de renseignements sur l'estomac lui-même. Voici, en dehors du n$^{o}$ 188, déjà traduit et commenté, ce que nous apprennent les quatre autres documents précités :

A. *a)* Si tu examines un malade souffrant de l'estomac, alors que tous ses membres sont trop pesants pour lui, comme s'il avait un accès de lassitude (générale), tu mettras ta main sur son estomac. Si tu trouves son estomac dur (?), allant et venant sous tes doigts, tu diras à ce sujet : C'est une paresse de digestion, qui l'a empêché de manger précédemment (= *ces temps derniers ?*).

*b)* Tu prépareras pour lui tout remède pouvant le libérer, (par exemple) : Noyaux de dattes (2). A <pétrir et à> filtrer avec de la bière de ... Son appétit (3) reviendra.

(1) De même, au *Pap. Smith*, un cas de dysménorrhée, très nettement décrit, est précédé des mots : « Si tu examines une femme qui souffre de l'*estomac* » (ci-dessus, p. 96). La nausée, à laquelle il est évidemment fait allusion, n'est pourtant, en la circonstance, qu'un malaise secondaire.
(2) Noyaux (?) de dattes, concassés, pulvérisés, avant d'être mélangés à une bière appelée *ḥnḳt nt ;ḳ*. Les noyaux de dattes figurent également dans les médicaments ordonnés à des malades souffrant de l'estomac, n$^{os}$ 188 (ci-dessus, p. 23), 199 et 206 qui suivent. — Au début de la phrase, le mot-à-mot est « toute libération de lui ».
(3) Litt. « son-manger-du-pain ».

*c)* Si tu l'examines (de nouveau) après ce traitement et que tu trouves son côté chaud et son ventre froid (1),

*d)* tu diras : Sa paresse de digestion est tombée (= *a disparu).* Tu feras en sorte que sa bouche se garde de tout aliment cuit (?) (2). (*Eb.*, n° 189.)

Nous sommes en présence d'un cas d'**embarras gastrique,** qui a, naturellement, comme suite un manque total d'appétit. Le médecin, après avoir palpé l'estomac, qui « *va et vient sous ses doigts* », fait absorber au malade une potion consistant en une sorte de bière où est délayée de la poudre de noyaux de dattes ; elle a pour objet de le libérer, littéralement : d' « ouvrir » (son ventre) (3). Le médicament produit le résultat cherché, comme le constate, lors d'une seconde visite, le médecin, qui n'a plus qu'à recommander à son client la prudence dans le choix des aliments.

B. *a)* Si tu examines un malade souffrant d'une « gêne » dans l'estomac, et que tu le trouves (l'estomac) (4) qui va et vient sous tes doigts comme de l'huile à l'intérieur d'une outre, tu diras : Cela vient de sa bouche, (c'est) comme du mucilage.

*b)* Alors tu prépareras pour lui : (Grains d') épeautre, $\frac{1}{64}$ : 2 $\left(= 2\ ro\ \frac{1}{2}\right)$ (5) ; noyaux (?) de dattes, $\frac{1}{64}$ : 2. A pétrir et à filtrer dans un mucilage mâle (?) (6). A broyer et à cuire dans de l'huile et du miel, puis (ce) sera mangé par le malade, quatre matins (consécutifs). (*Eb.*, n° 199.)

Nous retrouvons une fois de plus le mot « gêne » (7), dont il est impossible de donner une définition générale précise. Comme au précédent numéro, on ne saurait douter que c'est l'estomac qui « *va et vient sous les doigts* » du médecin palpant le malade. Mais la comparaison avec « *l'huile à l'intérieur d'une outre* » s'applique au contenu anormal de l'estomac, à la « gêne » qui en résulte. Le praticien estime que cet encombrement, semblable au liquide visqueux appelé « mucilage », vient de la bouche, ce

(1) Au n° 188 (ci-dessus, p. 24) l'existence de deux « courants », l'un chaud, l'autre froid, indiquait la fièvre. Il ne semble pas qu'il en soit de même ici.

(2) Eg. *ḏꜣf*, substantif qui paraît être dérivé du verbe *ḏꜣf* « faire cuire ». Se retrouve au n° 207 *b* (ci-après, § 3) avec déterminatif du brasier fumant (signe Q, 7).

(3) Sur cette expression, voir ci-après, p. 133.

(4) Le pronom *św* représente *rꜣ-ib* « l'estomac » : cf. le n° 189 *a*, qui précède.

(5) Litt. « la moitié (*gś*) de $\frac{1}{64}$ », soit $\frac{1}{128}$. Cf. SETHE, dans MÖLLER, *Hier. Paläogr.* (2e éd.), I, p. 76, n° 713.

(6) Eg. *ḥśꜣw ṯꜣy*, aussi inconnu que *ḥśꜣw n ʿwꜣy* de p. 41.

(7) Cf. p. 123 et n. 2.



qui laisserait supposer que l'homme, à la suite peut-être d'une stomatite, souffre de sialorrhée. Quoi qu'il en soit, on peut diagnostiquer, semble-t-il, pour la présente maladie : **dilatation** d'estomac.

C. *a)* Si tu examines une « gêne » qu'il (le malade) a dans l'estomac (1), et si tu trouves qu'elle a formé obstruction (2) après avoir traversé le canal *(= le cardia ?)*, tandis que son cœur va à la dérive (?) (3) et que son estomac est desséché (?), tu diras à son sujet : C'est un nid de sang qui n'est pas encore solidifié. Tu (le) feras descendre (ce sang) au moyen de remèdes.

*b)* Tu prépareras pour lui : (Plante-)*sâm*, $\frac{1}{8}$ ; graines de pin-pignon, $\frac{1}{16}$ ; (fruits-)*iched*, $\frac{1}{8}$ ; (fruits-)*chacha*, $\frac{1}{8}$. A cuire dans de la bière... (4) On filtrera le tout ensemble, puis (ce) sera bu par le malade.

*c)* Ce médicament descendra soit de sa bouche, soit de son derrière, semblable à du sang de porc, après qu'il a été cuit. Que tu lui aies préparé par avance une bande (à pansement) pour le visage en vue de le coaguler (5), ou que tu n'aies pas encore préparé ce remède (la bande), tu lui prépareras un onguent, des meilleurs, (fait) de graisse de bœuf, semence (?) (6) de céleri, (plante-)*chaouyt* (7), oliban, résine (?) (8). A broyer, puis on fera le pansement avec cela. (*Eb.*, n° 198.)

Ce « nid » — nous dirions : cette « poche » — de sang, encore liquide et qu'il y a donc espoir de détruire, est de nouveau mentionné au n° 593, dont l'intitulé est :

Autre (remède) pour détruire un nid de sang quand il n'est pas encore solidifié.

Le remède prescrit est identique (sous réserve d'une adjonction d'huile) à celui du n° 198 *b*.

(1) Litt. « sa gêne dans son estomac ».

(2) « A formé obstruction » traduit *ḏbꜣ.n.f*. Quant à l'expression *ḏꜣ.n.f mr*, « elle a traversé le canal » — serait-ce le cardia ? — elle se retrouve au n° 205. — Une expression analogue *ḏꜣi tꜣ* « traverser la terre » se rencontre au n° 204, le sujet du verbe étant, comme dans le présent texte, le substantif *šnʿ* « gêne » : « Si tu examines un malade qui a une « gêne » dans son côté gauche, laquelle est sous ses côtes et ne traverse pas la terre... »

(3) Eg. *ḥwś*, verbe de sens inconnu (déterminé par le chemin, signe N, 31).

(4) Une espèce de bière portant l'épithète *nt ḥꜣw iḫt*. — La potion est de 140 *ro*, un peu plus de 2 litres.

(5) Coaguler le sang, provenant de l'estomac, évacué en même temps que le médicament.

(6) Eg. *ʿr*, qui paraît être un *hapax* (*Wörtb.*, 1, 208, réf. 13 : *Kern* ?).

(7) La plante *śʿm* (en *b*) — est-ce la même que *śʿꜣm* des p. 38 et 62 ? — et la plante *šꜣwyt* (en *c*) sont inconnues (mais cf. *šꜣw* « coriandre », p. 140). Pour les fruits *išd* (en *b*), voir ci-dessus, p. 106 et n. 11.

(8) Eg. *ʿꜣgt* ou *ʿꜣggt* avec déterminatif de la branche d'arbre (cf. *Wörtb.*, 1, 168, réf. 9 et 10).

S'agit-il d'une **hémorragie** de l'estomac ? Vraisemblablement, mais elle n'est qu'un signe, le symptôme d'une maladie, d'un **ulcère,** peut-être, provoquant des vomissements de sang *(hématémèse)* et qu'accompagne parfois une évacuation de sang noir par l'intestin *(mélaena)*. Ce qui correspond assez bien à la description donnée au § *c* du n° 198.

D. *a)* Si tu examines un malade qui a une « gêne » à l'estomac, dont le cœur est défaillant (1), qui (trouve) mauvaise (la nourriture) qui est entrée en lui, quelle que soit celle qu'il ait prise (2), chez qui le passage (menant) à son estomac *(= le cardia)* est resserré, qui a des douleurs dans le bas des jambes et les hanches, mais non pas dans les cuisses (3) — si tu l'examines et que tu trouves son estomac obstrué, comme (il arrive chez)une femme qui a rejeté l'enfant qu'elle portait dans son sein (4), et si son visage est abattu (?) (5), tu diras à son sujet : C'est une « gêne » qui se décharge (6). Prends soin de lui, ne l'abandonne pas !

*b)* Tu prépareras pour lui les remèdes qui restent secrets (même) pour qui dépend d'un médecin, à l'exception de ta propre fille : Orge fraîche, qui n'a pas été grillée. (Elle) sera cuite dans de l'eau, qu'on ne laissera pas bouillir. Puis, on la retirera du feu pour la mélanger à des noyaux (?) de dattes. A filtrer <et à boire> pendant quatre jours, de sorte qu'il guérisse (*ou* : guérira) immédiatement. (*Eb.*, n° 206.)

Cette maladie, qui est grave, comme l'indique la formule (que nous retrouverons au n° 205) : « *Prends soin de lui, ne l'abandonne pas !* », est difficile à identifier. Les symptômes en sont les suivants : « gêne » à l'estomac, en quelque sorte matérialisée (7) et qui semble arrivée au terme de son évolution ; dégoût de la nourriture ; estomac obstrué ; cardia resserré ; cœur défaillant ; visage défait ; douleurs aux membres inférieurs. Ebbell, devant ce syndrome, s'est montré très hésitant : après avoir envisagé

(1) Litt. « balbutie » — *ʿʿw.f*, verbe qui se retrouve au n° 207, où est signalée en même temps la pâleur du visage : cf. ci-dessus, p. 31, n. 3.

(2) Mot à mot : « Mauvais est ce qui est entré (lire *ʿḳt*) en lui, tandis qu'il a mangé n'importe quelle nourriture. »

(3) LEFEBVRE, *op. laud.*, §§ 60 et 64 ; et cf. GARDINER, *Gram.*², p. 410, réf. 9.

(4) Eg. *wnw*. Cf. *Wörtb.*, 1, 315, réf. 10. Est-il fait allusion à un avortement (spontané ou provoqué) ?

(5) Eg. *ḫmꜣꜣ* — verbe de sens inconnu, déterminé par l'homme affalé sur le sol (signe A, 7) : cf. *Wörtb.*, 3, 281.

(6) Eg. *śtt* (avec déterminatif de l'eau), traduit « *das sich ergiesst* — qui s'écoule, qui se décharge », par *Wörtb.*, 4, 329, réf. 15.

(7) Le mot que nous rendons par « gêne » n'a pas toujours une signification abstraite. Dans un passage de *Smith*, cité ci-dessus, p. 97, nous avons admis que *šnʿ n snf* désignait un caillot sanguin.



un cas de rhumatisme (1), il a posé en dernier lieu, dans sa traduction (p. 53), ce diagnostic : **cancer** de l'estomac — qu'on peut retenir provisoirement.

E. L'intitulé du n° 192 est trompeur : « *Si tu examines un malade qui souffre de l'estomac, alors qu'il vomit* (2) *souvent...* » Mais l'énoncé des symptômes amène à penser que la maladie, localisée dans le front, les yeux, le nez — sans qu'il soit davantage question de l'estomac ou de vomissements — est simplement un rhume de cerveau (3).

Les autres « Instructions » réservent au lecteur la même surprise, celle-ci, par exemple, que je cite intégralement :

F. *a)* Si tu examines un malade qui souffre de l'estomac, tandis qu'il a des douleurs dans son bras, dans sa poitrine, dans un côté de son estomac, et qu'on dit de lui : C'est (la maladie-)*ouadj* (4) — tu diras à ce sujet : C'est (quelque chose) qui (lui) est entré dans la bouche ; c'est la mort qui le menace (5).

*b)* Tu prépareras pour lui la médication bienfaisante (?) (6) des plantes : Grains de pois, 1 ; bryone, 1 ; (plante-)*niouiou*, 1 ; (plante-)*innek*, 1 ; graines rouges (?) de *sékhet*, 1. A cuire dans de l'huile, et (ce) sera bu par le malade.

*c)* Tu mettras (7) ta main sur lui, (la tenant) étendue jusqu'à ce que (son) bras aille bien, étant débarrassé de la souffrance, et tu diras : Cette souffrance est descendue dans le rectum, à l'anus. Je n'ai nullement à répéter le médicament. (*Eb.*, n° 191.)

Malgré la mention de l'estomac au § *a*, on ne saurait prétendre que nous avons affaire à une affection stomacale. Il s'agit plutôt, d'après les symptômes décrits, d'une **angine de poitrine.** La cause en étant inconnue, on rend responsable de cet état une « influence », entrée par la bouche du malade, et qui, grâce aux soins du médecin, sortira par l'autre extrémité du tube digestif.

N'omettons pas de signaler les renseignements d'ordre botanique fournis par ce texte. La « médication des plantes » comprend

(1) Par rapprochement, un peu artificiel, entre ég. *śtt* (déterminé par l'eau !) et grec ρέω (couler), d'où ρεῦμα (rhumatisme) tire son origine : *Alt-äg. Krank.*, p. 46.

(2) Eg. *ḳꜣś.f* (aucun doute sur le sens de ce verbe).

(3) EBBELL, *Alt- äg. Krank.*, p. 43.

(4) Eg. *wꜣḏ*, « la verte » avec déterminatif de la pustule (signe A*a*, 2).

(5) Pour ce sens de *ḫnś*, cf. *Wörtb.*, 3, 299, réf. 17.

(6) Eg. *ḏdb*, un mot inconnu, qu'on retrouve au n° 205 (ci-après). Rappelons qu'au n° 188 *b*, le médecin a également recouru à la médication des plantes, cette expression étant accompagnée des mots *n šštꜣ* « la médication secrète des plantes » (ci-dessus, p. 23 et 37).

(7) Nouvel examen.

ici : pois, *Pisum sativum* L. (1), et bryone (un genre de cucurbitacées vivaces, à tige rampante), *Bryonia dioica* Jacq. (2). — Les graines rouges de *sékhet* ne sont pas encore identifiées (3). — Quant aux plantes appelées *innek* et *niouiou* (doublet de *niaia*), il en a déjà été fait mention précédemment.

Autre exemple d'une « Instruction » qui, malgré la place qu'elle occupe au Traité de l'estomac, n'a, du moins à nos yeux, aucun rapport avec cet organe :

G. *a)* Si tu examines un malade qui souffre de l'estomac, et si tu le trouves quand <la « gêne »> (4) a (déjà) traversé le canal, alors qu'il a des douleurs dans la région costale, que son ventre est trop resserré pour (recevoir) de la nourriture, et que son cœur est pesant, inutile que tu prennes soin de lui, c'est (la maladie-)*betjou* (5) ! — Tu te battras avec elle au moyen de remèdes (6)..., après (seulement) qu'il aura été enveloppé dans de l'eau d'orge (7). Alors, quand il sera venu sous tes doigts (8),

*b)* tu prépareras pour lui, quatre matins (de suite), dans un (vase-) *djéséfou* — prends soin de lui (maintenant) et améliore (?) (9) son état (?) — : Caroubes, $\frac{1}{2}$ ; une poignée (10) de gomme, $\frac{1}{8}$ ; terre de Nubie, $\frac{1}{16}$. A cuire dans de l'huile et du miel, et (ce) sera mangé par le malade pendant quatre jours.

*c)* Quand tu sentiras (11) sous tes doigts comme des grains de sable, tous les membres (du malade) étant brûlants par l'effet de la maladie (12), (donne-lui) : Pain en état de corruption, choses non encore purifiées, pain (pour ?) la volaille. Prends soin de lui, ne l'abandonne pas ! (*Eb.*, n° 205.)

(1) Eg. *ṯḥwꜣ*. — Identification due à DAWSON, *JEA*, 21 (1935), p. 39.
(2) Eg. *ḫꜣšyt*. — Cf. DAWSON, *JEA*, 20 (1934), p. 45.
(3) Eg. *dšrw nw sḫt*. — Cf. KEIMER, dans *BIFAO*, 31 (1931), p. 195. (Signalé aussi au *Wörtb.*, 5, 491.)
(4) Le texte paraît peu sûr en cet endroit, et je m'autorise de « l'Instruction » n° 198 (p. 127 et n. 2) pour donner à *ḏꜣ.n.f* le même sujet, à savoir la « gêne », telle que nous l'avons définie au n° 198, comme au n° 199 (p. 126). Le « canal » serait ici encore l'entrée de l'estomac, le cardia.
(5) Eg. *bṯw*. Cf. *Wörtb.*, 1, 485, réf. 13. (La traduction proposée par BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 200 : « C'est un abandonné, un incurable » n'est pas à retenir.) — Le même mot dans *Kah.*, 1, 20 et 2, 18.
(6) Ici un adjectif *ššm*, que BREASTED propose, avec hésitation, de traduire *reddish*, qui, à la vérité, ne donne pas un sens bien satisfaisant (*The Smith Pap.*, p. 282, et aussi 148-149).
(7) Un large cataplasme, une sorte d'enveloppement.
(8) Après que tu l'auras palpé. Cf. nos 189 *a* ; 199 *a*.
(9) Encore le mot *ḏdb* : cf. ci-dessus, n° 191.
(10) Eg. *šspt* : paraît signifier : ce qu'on peut prendre (dans la main) ; voir les exemples de ce mot (devant : sel, grains de raisin, etc.) cités au *Wörtb.*, 4, 537, réf. 4 (sans traduction).
(11) Litt. « quand (cela) passera ».
(12) Eg. *dḥrt*. Sur ce mot, cf. BREASTED, *op. laud.*, p. 475.



Ce texte est d'une interprétation très délicate. On admettra cependant, sans difficulté, qu'il n'y est pas question de l'estomac, et l'hypothèse d'Ebbell (1) selon laquelle il s'agirait de la maladie causée par un ver intestinal, l'**ankylostomiase** ou chlorose égyptienne — le ver et la maladie portant d'ailleurs le même nom « betjou » — est certainement plausible.

Maladie redoutable, à laquelle le médecin ne s'attaque pas avant que le malade n'ait subi un enveloppement froid, au moyen de compresses trempées dans de l'eau d'orge. Il se risque alors à palper l'individu. Premier traitement. Puis, lors d'une seconde palpation, quand il croit sentir sous ses doigts « comme des grains de sable », le malade étant d'ailleurs brûlant de fièvre, il ordonne à celui-ci des remèdes moins naturels et plutôt répugnants, empruntés, semble-t-il, à l'arsenal des magiciens — à moins qu'ils n'aient pour objet de faire vomir le patient. Le guérira-t-il ? Est-ce de l'espoir tenace, ou de la résignation au pire que contient l'adjuration finale : « Prends soin de lui, ne l'abandonne pas » ?

§ 2. Je me suis arrêté longuement au Traité des maladies de l'estomac, assez peu connu et qui exigerait encore une étude approfondie. Il est suivi d'une série de onze recettes, rédigées dans le style et selon la méthode propres au *Pap. Ebers* (2). Seules neuf d'entre elles concernent réellement les maladies d'estomac :

Les nos 208 et 213 s'intitulent : « *Remède pour faire disparaître une « gêne » dans l'estomac.* » (Suit le médicament.)

Les nos 212, 214 (et 215), 216 : « *Remède pour l'estomac.* » (Suit le médicament.)

Les nos 217 (et 218) : « *Remède pour faire disparaître des douleurs d'estomac* (3). » (Suit le médicament.)

Le n° 211 a un titre plus compliqué : « *(Remède) pour faire disparaître une « gêne » et le mangeur de sang* (4) *à l'estomac.* » Il est fréquemment question du « mangeur de sang » dans les papyrus médicaux. Un groupe de recettes, au *Pap. Ebers*, a pour titre général : « *Commencement des remèdes pour (traiter) le mangeur de sang et apaiser les démangeaisons* » (n° 592). Ailleurs, il est encore question de « *faire disparaître le mangeur de sang,*

(1) *The Pap. Ebers*, p. 53, n. 1 et 2.
(2) *Eb.*, 43, 2-44, 8 = nos 208-218.
(3) Appelé *ib* (pour *rꜣ-ib* ): cf. p. 124, n. 1.
(4) Eg. *wnm snf*. On pourrait comprendre aussi : « une gêne du (= causée par le) mangeur de sang à l'estomac ».

soit *à l'intérieur du corps* (nº 722), soit *dans tous les membres* » (nº 724), ce dernier intitulé, ainsi que le remède qui l'accompagne, se retrouvant au *Pap. Hearst*, nº 129.

Ebbell a proposé (1) de voir dans cette pittoresque expression une désignation du **scorbut.** Cette maladie cause en général des douleurs dans les muscles, les articulations, les jambes, bref « *dans tous les membres* », comme il est dit au nº 724, mais non pas à l'estomac. Cependant les gencives gonflées et ramollies du malade, son haleine fétide, la nécrose de ses maxillaires, à quoi s'ajoutent, dans les cas très graves, des douleurs intestinales et une diarrhée violente, ont pu faire croire aux Égyptiens que le mal existait aussi « *à l'intérieur du corps* » (nº 722) et même que le siège de cette affection — souvent causée d'ailleurs par une alimentation dépourvue de vitamines — était l'estomac.

Les nºs 209 et 210 du groupe des onze recettes qui retiennent actuellement notre attention semblent égarés parmi des prescriptions concernant l'estomac : la « gêne » y est en effet localisée dans le côté droit et associée (au nº 209) à l'**épilepsie** (2).

Signalons enfin que dix recettes sont rassemblées au *Pap. Ebers* (3) sous le titre auquel j'ai déjà fait allusion (p. 124) :

Commencement des remèdes destinés à permettre à l'estomac de recevoir de la nourriture *(litt. du pain)*. (*Eb.*, nº 284.)

Voici, à titre de curiosité, la composition de quatre de ces « apéritifs » :

Autre (remède) : Vin, $\frac{1}{64}$ : 2 $\left(= 2\ ro\ \frac{1}{2}\right)$ (4) ; froment mondé (5), $\frac{1}{8}$. A laisser exposé la nuit à la rosée, à filtrer et à boire pendant un jour. (*Eb.*, nº 287.)

Autre (remède) : Pain rôti, $\frac{1}{8}$ ; caroubes, $\frac{1}{8}$ ; miel, $\frac{1}{32}$ ; eau, $\frac{1}{64}$ : 2. A broyer, à filtrer, à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 290.)

Autre (remède) : Pain rassis passé au four (6), $\frac{1}{64}$ : 2 ; caroubes, $\frac{1}{4}$ ; natron, $\frac{1}{32}$ ; miel, $\frac{1}{32}$ ; eau, $\frac{1}{32}$. A filtrer et à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 289.)

(1) Dans *ZÄS*, 63 (1928), p. 118. (Cf. ci-dessus, p. 60.)
(2) Eg. *nśyt*. Cf. Ebbell, dans *ZÄS*, 62 (1927), p. 13 ; Gardiner, *Ch. Beatty*, Text, p. 54.
(3) *Eb.*, 50, 21-51, 14 = nºs 284-293.
(4) Pour cette fraction (répétée aux deux numéros qui suivent) voir ci-dessus, p. 126, n. 5.
(5) Eg. *bi n śwt*. Le mot *bi* est déterminé par le boisseau débordant de grains (signe U, 10). Le *Wörtb.*, 1, 432, réf. 10, suggère la signification « monder ».
(6) Eg. *t šw n wꜣm*, une sorte de biscotte.



Autre (remède) : Viande grasse, $\frac{1}{16}$ ; vin, $\frac{1}{64}$ ; raisins (1), $\frac{1}{16}$ ; figues, $\frac{1}{16}$ ; céleri, $\frac{1}{16}$ ; bière douce, $\frac{1}{16} + \frac{1}{64}$ (soit 25 *ro*). A cuire, à filtrer et à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 291.)

§ 3. — La seconde partie du tube digestif, l'**intestin**, s'appelle *qab* dans les textes médicaux, le rectum étant *qab maâ*, « l'intestin vrai » (2). Comme l'a fait observer Grapow (3), le médecin égyptien n'a jamais eu que des idées vagues au sujet de la digestion et de la transformation qu'elle opère des éléments solides de la nourriture en excréments et des éléments liquides en urine.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les prescriptions rassemblées au début du *Pap. Ebers* (4) concernent à la fois les excrétions de l'intestin et celles de la vessie, ces deux organes y étant confondus sous le nom de « ventre » *(khet)*. Cependant leurs fonctions respectives sont bien marquées par deux verbes différents : *fegen* « aller à la selle » et *ousech* « uriner » ; et il faut se garder de donner au second le sens du premier, comme le fait parfois Ebbell dans sa traduction (5), ou au premier le sens du second, comme semble y inviter le *Wörterbuch* (6). — Cinq intitulés se rapportent à la miction, douze à la défécation, un à ces deux fonctions.

Des douze prescriptions relatives aux selles, trois se proposent d' « *ouvrir* » (7) le ventre, quatre de le « *libérer* » (8), une de le « *régulariser* (9), quatre de « *provoquer la défécation* » (10). En somme, leur objet est de purger le malade, sinon de combattre la **constipation.** Je citerai quatre d'entre elles :

Remède pour ouvrir le ventre : Cheveux de terre, 1 ; graines de pin-pignon, 1 ; graisse d'oie, 1 ; miel, 1 ; bière douce, 1. A réduire en une masse et à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 34.)

Autre (remède) pour libérer le ventre et (faire) descendre toutes

(1) Appelé *wnš*. Cf. *Wörtb.*, 1, 325.
(2) Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 41.
(3) Grapow, *Anat. Kenntnisse*, p. 19.
(4) *Eb.*, 2 *a*, 7-16, 14 = nºs 4-49.
(5) Ainsi, dans *The Pap. Ebers*, p. 33 et 34, les paragraphes correspondant aux nºs 44 (14, 11-17) et 49 (16, 7-14).
(6) *Wörtb.*, 1, 580, réf. 6 *(Kot)* et 7 *(Harn)*.
(7) Eg. *pḫꜣ* (nº 7), *śpḫꜣ* (nº 16 et nº 34).
(8) Eg. *wḫꜣ* (nºs 18, 22, 25, 32).
(9) Eg. *śmꜣꜥ* (nº 38).
(10) Eg. *rdit fgn.tw*, litt. « faire qu'on défèque » : nºs 27, 28, 36 (et 37).

choses mauvaises qui sont dans le corps du malade : Cheveux de terre, $\frac{1}{8}$ ; miel, $\frac{1}{8}$ ; dattes, $\frac{1}{64}$ ; caroubes, $\frac{1}{64}$. A réduire en une masse et à prendre pendant un jour. (*Eb.*, n° 22.)

Autre (remède) pour provoquer la défécation : (Plante-)*gengenet* (1), 6 *(sic)* — elle est comme les fèves de Crète (2) ; graines du souchet comestible (3) — qu'on appelle aussi cheveux de terre. A broyer fin, à mettre dans du miel. (Ce) sera mangé par le malade et avalé avec du vin de palme, $\frac{1}{64}$. (*Eb.*, n° 28.)

Autre (remède) : Un *hénou* d'orge passée au four et complètement séchée. A transformer en gâteaux, à mettre dans de l'huile, et (ce) sera mangé par le malade qui ne peut pas aller à la selle. (*Eb.*, n° 37.)

Autre (remède pour) libérer le ventre et faire disparaître la maladie dans le ventre d'un individu : Graines de ricin. A mâcher et à avaler avec de la bière, jusqu'à ce que tout ce qui est dans son ventre en sorte. (*Eb.*, n° 25.)

Le ricin, dont nous avons déjà parlé (p. 48), est tout indiqué comme purgatif. Le miel, l'huile, la bière sont aussi, dans la circonstance, des remèdes très rationnels.

On voit que le mot « ventre » sert couramment à désigner l'intestin. Une fois cependant — une seule fois — l'auteur du *Pap. Ebers* s'est servi du terme propre : *qab*. Dans la dernière des « Instructions » relatives à l'estomac, on lit en effet ce qui suit :

... Tu prépareras un remède pour expulser, en les lavant (4), les aliments cuits (qu'il a absorbés) (5) et pour ouvrir son intestin *(qab)* au moyen d'une potion : Bière douce. A laisser exposée la nuit avec des fruits entaillés du sycomore séchés, et (ce) sera mangé et bu *(sic !)* pendant quatre jours. Dès le matin..., chaque jour, tu examineras ce qui est descendu de son derrière. (*Eb.*, n° 207 *b-c.*)

Il faut comprendre que le malade mangera d'abord les fruits, puis boira par-dessus la bière douce.

Il n'a été jusqu'à présent question que de la constipation et des remèdes pour la combattre. Nos papyrus traitent-ils aussi de la **diarrhée** et de la **dysenterie ?** Ce n'est pas sûr. Ebbell a cru trouver une allusion à un dérangement intestinal aux n^os^ 44 et 49 (6). Mais en réalité il s'agit dans le premier cas d'une

(1) Eg. *gngnt*, plante inconnue (cf. n° 24, ci-après, p. 144) ; ici, on en réserve 6 tiges, ou 6 gousses. — EBBELL a proposé la traduction : « séné » (?).
(2) Sur les *iwrit*, cf. ci-dessus, p. 118.
(3) Eg. *mnwḥ*. Voir p. 122.
(4) Eg. *sp n iʿt*, et cf. *Wörtb.*, 1, 39, réf. 12.
(5) Eg. *ḏ;f*, et voir ci-dessus, p. 126 et n. 2.
(6) *Eb.*, 14, 11-17 et 16, 7-13 ; EBBELL, *The Pap. Ebers*, p. 33 et 34.



incontinence d'urine (1), dans le second de mictions sanglantes répétées (2). D'autre part, on voit ailleurs le ricin indiqué comme remède pour des selles qui ne sont pas normales :

Si une petite quantité de ses graines (graines de ricin) sont mâchées avec de la bière par un individu qui a *ouhi* dans les selles, cela amène la disparition de la maladie dans le ventre du(dit) individu. (*Eb.*, 251 *b.*)

Qu'est-ce que ce mot *ouhi*, déterminé par la « pustule » ? Au *Pap. Hearst* (n° 19), il se rencontre accompagné d'un déterminatif supplémentaire, le signe de l'eau. Ebbell en conclut (3) que l'affection désignée par ce mot n'est pas la constipation, mais la diarrhée. Il se peut cependant — et Ebbell ne fait pas difficulté pour en convenir — que le déterminatif supplémentaire soit une erreur du scribe. On peut ajouter que le ricin, déjà recommandé au n° 25 du *Pap. Ebers* pour « *libérer le ventre* », a vraisemblablement, au n° 251, le même emploi : il s'agirait donc encore d'un cas particulier de constipation, plutôt que de diarrhée.

Il n'est pas prouvé non plus que le mot *djadyt* dans *Pap. Ebers*, n° 273, signifie (comme le traduit Dawson) diarrhée (4). Il désigne plutôt, semble-t-il, une maladie des voies urinaires, et j'ai rendu ce mot (p. 111) par incontinence d'urine. Il est étrange toutefois que le « dérangement intestinal », si fréquent en Égypte, ne soit pas mentionné dans nos papyrus médicaux, ou, s'il l'est, que ce soit avec tant de discrétion, voire d'obscurité. Peut-être la cause de la dysenterie — comme celle de la peste *(iadet)* — était-elle attribuée à quelque agent invisible, que pouvait seul conjurer l'art des magiciens (5).

§ 4. — De nombreux paragraphes du *Pap. Ebers* (6) sont consacrés aux affections causées par les vers intestinaux, et d'abord par le ver-*héfet*, qui est peut-être le **lombric** *(Ascaris lumbricoïdes)* (7). Les remèdes sont rangés sous ces titres :

Tuer un ver-*héfet* (n° 50) ; —
Expulser un ver-*héfet* (qui est) dans le ventre (n^os^ 53, 64) ; —
Remède pour tuer un ver-*héfet* (n^os^ 55, 65, 68, 70).

(1) Eg. *šʿrḳ wšt*, litt. « mettre fin à une urine (trop abondante) ».
(2) Eg. *dr wšš snf ʿš;.f*, litt. « faire disparaître des urines sanglantes qui sont fréquentes ».
(3) Dans *ZÄS*, 59 (1924), p. 148.
(4) DAWSON, *Magician and Leech*, p. 119 et n. 3.
(5) Cf. BREASTED, *The Smith Pap.*, p. 470.
(6) *Eb.*, 16, 15-23, 1 = n^os^ 50-85.
(7) Eg. *ḥft*. — Cf. EBBELL, *The Pap. Ebers*, p. 24.

Exemples :

Tuer un ver-*héfet* : Racines (*ou* écorces ?) de grenadier (1), $\frac{1}{64}$ ; eau, $\frac{1}{32}$. A laisser exposé la nuit à la rosée, à filtrer et à boire pendant un jour. (*Eb.*, nº 50.)

Expulser un ver-*héfet* (qui est) dans le ventre : Chrysocolle, 4 petits morceaux. A mettre dans 4 gâteaux, puis (ce) sera avalé par le malade. (*Eb.*, nº 53.)

Autre (remède pour) chasser un ver-*héfet* (qui est) dans le ventre : Mélilot, 1 ; (plante-)*sâm*, 1 ; mucilage, 1. A mélanger en une masse et à manger. Alors il (le malade) rendra en urinant tous les vers qui sont dans son ventre. (*Eb.*, nº 64.)

Remède pour tuer un ver-*héfet* : Feuilles d'acacia. A mettre dans de l'eau, dans un (vase-)*niou*. A laisser exposé la nuit, couvert d'une étoffe. Dès le matin, tu pileras cela dans un mortier de pierre (2) jusqu'à ce que tu le pulvérises. Puis frotte un jonc-*scirpus* contre son nez après qu'il aura bu cela. (*Eb.*, nº 68.)

On observera que la prescription nº 64 a pour ambition d'expulser non seulement le lombric mais tous les vers *(djedefout nebet)* que le sujet a dans le ventre et, chose curieuse, c'est par l'urèthre, non par le rectum, que se fera l'expulsion. Nouvelle preuve qu'il existait, pour les Égyptiens, une connexion organique entre la vessie et l'intestin. — Le nº 68, d'autre part, contient cette recommandation de frotter le nez du malade avec un jonc *(scirpus)* « *après qu'il aura bu la potion* » : voulait-on le faire éternuer — ou vomir ?

Un autre ver, qui peut être un ténia, le **ténia solium** (ver solitaire), nous est présenté sous le nom de *péned* (3) :

Faire disparaître les maladies causées par le ver-*péned* (nºs 67, 69) ; —
Traiter le ver-*péned* (nº 82) ; —
Tuer le ver-*péned* (nº 72) ; —
Faire disparaître des maladies causées par le ver-*héfet* (et) par le ver-*péned* (nº 66).

Ce dernier intitulé montre l'embarras du médecin pour distinguer le lombric du ténia et, en même temps, sa confiance,

(1) Eg. *nhym;;* (et *inhmn*). Cf. *Wörtb.*, 1, 98, réf. 15 ; Loret, *Flore pharaon.*, nº 131 (*Punica granatum* L.). Pour *mnyt* (racines ou écorce), cf. ci-dessus, p. 49.
(2) Le *Pap. Ber.* (1, 5 = nº 6), qui reproduit cette phrase, ajoute ici les mots : « avec de l'eau », mais ne donne pas la proposition temporelle qui suit.
(3) Eg. *pnd.*



déjà attestée au nº 64, dans la puissance des vermifuges. La plupart de ceux-ci se prennent sous forme de boisson. Ainsi :

Autre (remède) : Coloquinte, $\frac{1}{8}$ ; ocre jaune, $\frac{1}{64}$ ; mucilage fermenté, $\frac{1}{64}$ : 2 $\left(= 2\ ro\ \frac{1}{2}\right)$ ; huile blanche, $\frac{1}{8}$ ; bière douce, $\frac{1}{16} + \frac{1}{64}$ (= 25 *ro*). A cuire, puis on en boira (de cette potion). Cela amène la destruction du ver-*péned*. (*Eb.*, nº 84.)

Autre (remède) : Graines de genévrier, $\frac{1}{64}$ ; huile blanche, $\frac{1}{64}$. A boire pendant un jour. (*Eb.*, nº 85.)

Quelques autres se mangent ou se mâchent. Exemple :

Autre (remède) : Cheveux de terre, 1 ; cœur de (l'oiseau-)*méchâ* (1), 1 ; miel, 1 ; vin, 1 ; (plante-)*innek*, 1 ; bière douce, 1. A transformer en gâteau et à manger pendant un jour. (*Eb.*, nº 81.)

Citons enfin un remède (composé de végétaux, dont une feuille d'acacia et des brindilles d'une certaine plante *iaiou*), qui ne s'absorbait pas, mais s'employait en cataplasme, maintenu par un bandage et placé « *sur le ventre d'une femme ou d'un homme* ». (*Eb.*, nº 67.)

En dehors du lombric et du ver solitaire, d'autres vers sont cités dans les papyrus médicaux, notamment l'ankylostome (*beljou*, ci-dessus, p. 131) et, probablement, le schistosomum (ci-après, chap. IX, § 5). Les Égyptiens soupçonnaient l'existence d'autres vers encore, comme l'indique le nº 64 d'*Ebers*, précité.

§ 5. — L'orifice de « l'intestin vrai », l'**anus** (2), faisait l'objet des soins attentifs des praticiens, même de ceux qui n'étaient pas, comme le fameux Iri, spécialistes des maladies de l'estomac, de l'intestin et de l'anus (ci-dessus, p. 21) (3). Le *Pap. Chester Beatty nº VI* (4) était tout entier consacré aux affections de l'anus. Au *Pap. Ebers*, d'autre part, nous ne trouvons pas moins de trente-trois paragraphes (dont cinq sont des duplicata) trai-

(1) L'oiseau appelé *mšʿ* est inconnu.
(2) Eg. *pḥwy* et *pḥwyt*. Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 41.
(3) Iri et, également, Khouy (ci-dessus, p. 7) portent entre autres titres celui de *nr pḥw(y)t* « gardien — c'est-à-dire spécialiste — de l'anus ».
(4) Rappelons (cf. ci-dessus, p. 5) qu'il a fait l'objet d'une traduction et d'un commentaire médical du Dr F. Jonckheere, *Le Papyrus médical Chester Beatty*, Bruxelles, 1947.

tant du même sujet (1). A quoi il faut ajouter quelques passages des *Pap. Berlin* et *Hearst* (2).

Rappelons tout d'abord la vieille doctrine, consignée au *Pap. Ebers*, concernant le rôle joué par les « vaisseaux » dans le transport, depuis le cœur, des excréments et leur aboutissement à l'orifice du rectum (cf. p. 34) :

L'anus offre une issue à chaque vaisseau, du côté droit et du côté gauche, et dans les bras et dans les jambes, alors qu'il (ledit vaisseau) est chargé d'excréments. (*Eb.*, n° 854 *o*) (3).

Les prescriptions du *Pap. Ebers* se rangent sous les titres suivants :

Guérir l'anus quand il est malade (n° 162) ; —
Traiter l'anus (n° 147) ; —
Traiter le ventre et traiter l'anus (n° 132) ; —
Soulager l'anus (n° 144) ; —
Soulager l'anus, soulager le bas-ventre (n° 164) ; —
Faire disparaître l'hématurie chez un homme..., traiter l'anus et le rafraîchir (n° 138) ; —
Rafraîchir l'anus (nos 143, 156, 160, 785) ; —
Suppositoire pour rafraîchir l'anus (n° 140 ; — var. n° 163) ; —
Faire disparaître la chaleur à l'anus (nos 154, 155) ; —
Faire disparaître la chaleur à l'anus et dans la vessie (n° 139) ; —
Enlever la chaleur *(tjaou)* à l'anus (n° 142) ; —
Une « gêne » brûlante à l'anus (n° 153) ; —
Faire disparaître des douleurs (? *oukhedou*) à l'anus (n° 141) ; —
Hémorroïdes (? *ounekh*) à l'anus (n° 145) ; —
Soulager les vaisseaux de l'anus (n° 161).

Beaucoup de ces indications — non pas toutes — se retrouvent au *Pap. Chester Beatty n° VI*, lequel, de son côté, en présente une demi-douzaine qui sont ignorées du *Pap. Ebers* :

Si tu trouves du sang (*Ch. B.*, 5, 3) (4) ; —
Faire disparaître le prurit (de l'anus) (*Ch. B.*, 1, 12) ; —
Son anus est lourd (*Ch. B.*, 6, 5) ; —
Faire disparaître l'échauffement *(kapou)* à l'anus (*Ch. B.*, 7, 5-6 et 8) ; —
Faire disparaître un retournement de l'anus (*Ch. B.*, 5, 7) ; —
La meurtrissure du *benou* à l'anus (*Ch. B.*, 1, 10-11).

(1) *Eb.*, 30, 18-34, 2 = nos 132-164 ; 93, 10-11 = n° 785.
(2) *Ber.*, nos 1 à 4 ; 163 *c* et *h* ; 164 *a, b, c*. — *Hea.*, nos 4 à 7 ; 93.
(3) Voir aussi *Eb.*, n° 856 *c* et *h* (ci-dessus, p. 37 et 40).
(4) Numéros de la colonne et de la ligne, aux pl. 30 et 31 des *Hierat. Pap.*



Les maladies qu'on pense reconnaître dans ces expressions (d'une interprétation souvent difficile) sont les hémorroïdes et le prolapsus rectal. Les **hémorroïdes** seraient désignées, selon le *Wörterbuch* (1), par le mot *ounekh* du *Pap. Ebers* (n° 145). Au **prolapsus rectal,** d'autre part, correspondrait le « retournement de l'anus » du *Pap. Ch. Beatty* (5, 7) (2). Le mot *benou*, au même papyrus, serait également le nom d'une affection anale qu'il est pour le moment impossible d'identifier (3).

Toutes les autres indications fournies par les deux manuscrits concernent non des maladies, mais des symptômes : prurit, pesanteur, chaleur et échauffement à l'anus (qu'il faut rafraîchir), douleurs appelées *oukhedou*, etc.

Les médicaments s'administraient de différentes façons. Nous en tenant au *Pap. Ebers*, nous voyons qu'ils étaient soit bus, soit mangés (le malade s'aidant de bière pour faciliter la déglutition). On usait aussi de suppositoires *(met)* ; de tampons en tissu végétal *(fetet)* analogue à du coton (4), qu'on enduisait d'un onguent ; de boulettes *(souit)*. Les lavements *(oudjeh)* étaient des injections médicamenteuses, que le malade devait garder parfois toute la nuit.

On recourait enfin aux pansements, consistant en bandages *(out)* appliqués sur quelque onguent (*Eb.*, n° 161) (5). Il faut en rapprocher le « pansement chaud », recommandé par le *Pap. Hearst* (n° 7) et qui « était réalisé, dit le Dr Jonckheere (6), en mettant au contact du patient tantôt des pierres plates chauffées, tantôt du sable chaud, vraisemblablement mis dans un sac, tantôt encore de la levure de bière, appliquée sans doute en cataplasmes ».

Voici quelques exemples de prescriptions :

Autre remède pour rafraîchir le cœur, rafraîchir l'anus, vivifier les vaisseaux. Ce qu'il faut faire pendant la saison d'été : Caroubes écrasées (7), $\frac{1}{64}$ ; dattes fraîches, $\frac{1}{64}$ ; graines de pin-pignon, $\frac{1}{16}$ ;

(1) Eg. *wnḫ*, dans *Wörtb.*, 1, 324, réf. 13 : identification proposée avec doute et qui n'est pas unanimement acceptée ; voir en particulier EBBELL, *Alt-äg. Krank.*, p. 24.
(2) Eg. *ʿn m pḥwy*. — JONCKHEERE, *op. laud.*, p. 47 ; mais EBBELL, *ibid.*, p. 13, est d'un avis différent.
(3) JONCKHEERE, *op. laud.*, p. 48.
(4) Voir ci-après, chap. XII, § 6.
(5) Deux autres exemples au *Pap. Hearst*, nos 4 et 5.
(6) *Op. laud.*, p. 63.
(7) Lire probablement *nʿgw* ; cf. *Wörtb.*, 2, 210, réf. 2.

feuilles de ricin (?) (1), $\frac{1}{64} : 2 \left(= 2\ ro\ \frac{1}{2}\right)$; miel, $\frac{1}{4}$; eau, $\frac{1}{16} + \frac{1}{64}$ (= 25 *ro*). A prendre pendant quatre jours. (*Ch. B.*, 6, 13-7, 2.)

Autre remède pour faire disparaître la chaleur à l'anus et à la vessie, (chaleur) qu'accompagnent des vents nombreux, sans qu'il (le malade) s'en rende compte : (Plante-)*ibou* (2), 1 ; sel, 1 ; pastèque, 1 ; miel, 1. A broyer en une masse, dont on fera un suppositoire, (lequel) sera mis dans l'anus. (*Eb.*, nº 139.)

Nous avons dans ces deux textes de bons exemples de corrélations pathologiques (3) : « *rafraîchir le cœur et rafraîchir l'anus* » — « *chaleur (inflammation) à l'anus et à la vessie* ». De même, au paragraphe qui suit, nous constatons pour la troisième fois (cf. *Ebers*, nº 188 et nº 856 *h*) le retentissement d'une affection de l'anus sur l'appareil locomoteur :

Ce qu'on doit faire pour une « gêne » brûlante dans l'anus, tandis qu'il (le malade) souffre de *hénâou* (4) dans ses jambes : Partie intérieure de coloquinte, $\frac{1}{32}$; pâte fraîche, $\frac{1}{8}$; cire, $\frac{1}{16}$; graisse d'oie, $\frac{1}{8}$; eau, $\frac{1}{16} + \frac{1}{64}$ (= 25 *ro*). A laisser exposé la nuit à la rosée et à prendre pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 153.)

Autre (remède) pour des hémorroïdes dans l'anus : Oliban, 1 ; résine de térébinthe, 1 ; souchet odorant de jardin, 1 ; *mehtet* (?) (5) du rivage, 1 ; céleri, 1 ; coriandre, 1 ; huile, 1 ; sel, 1. A cuire en un tout et en faire un tampon (6) (qui) sera mis dans l'anus. (*Eb.*, nº 145.)

Remède pour faire disparaître un retournement à l'anus *(prolapsus rectal)* : Farine de fèves ; sel du Nord ; huile ; mucilage de miel. A réduire en une masse et à appliquer à l'anus pendant quatre jours. (*Ch. B.*, 5, 7-8.)

Autre remède : Ce qu'on doit faire après cela comme lavement (pour) faire disparaître l'échauffement à l'anus et le rafraîchir : Chanvre, $\frac{1}{4}$; coloquinte, $\frac{1}{32}$; eau de *mesta* (7), $\frac{1}{16} + \frac{1}{64}$ (= 25 *ro*). A injecter dans l'anus pendant quatre jours. (*Ch. B.*, 7, 8-9.)

(1) Voir ci-dessus, p. 48 et n. 4.
(2) Plante non identifiée.
(3) Cf. JONCKHEERE, *op. laud.*, p. 54.
(4) Eg. *ḥnʿw*, mot de sens inconnu. Cf. p. 160, n. 5.
(5) Eg. *mḥtt*, mot de sens inconnu. — Plus loin, « coriandre », ég. *šȝw*.
(6) Eg. *ír m ftt*, litt. « (ce) sera fait en tampon », expression raccourcie, analogue à celle-ci (*Eb.*, nº 163) : *ír m mt* « (ce) sera fait en suppositoire » = « on en fera un tampon (un suppositoire) ».
(7) Eg. *mśtȝ*, var. de *mśtí*, déjà rencontré p. 92. Ne serait-ce pas de l'eau souillée ? On trouve dans *Eb.*, nº 105, l'expression [*mś*]*tȝ n rḫty*, « eau *mesta* du blanchisseur ».



Le retentissement, signalé plus haut (*Eb.*, nº 153), d'une affection de l'anus sur l'appareil locomoteur a été également observé aux dernières lignes du *Pap. Smith* :

Si tu inspectes un homme souffrant de l'anus et, debout ou assis, éprouvant de très violentes douleurs dans les deux jambes, tu lui donneras (comme) remède : Huile de *sa-our* (et) feuilles d'acacia. A broyer fin et à cuire en un tout. Un morceau de lin fin en sera enduit et placé dans l'anus, de sorte qu'il (le malade) guérisse (*ou* : guérira) immédiatement. (*Sm.* 22, 11-14.)

Le mot rendu par « douleurs » est *nedjerout*, un *hapax* tiré du verbe signifiant « saisir » (1).

§ 6. — Sur le **foie**, appelé « miset » (2), les papyrus médicaux ne nous apprennent pratiquement rien :

Quatre vaisseaux vont au foie : c'est eux qui lui donnent de l'eau et de l'air. C'est eux en conséquence qui lui occasionnent des maladies de toute sorte, du fait qu'il est (alors) rempli de sang. (*Eb.*, nº 854 *l.*)

Ainsi, une « gêne » dans l'estomac serait, d'après le médecin égyptien, « *le fait du foie* » : un médicament approprié le lave et le malade se trouve guéri. Nous nous sommes déjà demandé (p. 24), sans pouvoir répondre de façon sûre, de quelle maladie il s'agissait : une fièvre gastrique peut-être, présentant des phénomènes bilieux.

Cinq paragraphes du *Pap. Ebers* (3) proposent des médicaments pour traiter une maladie de foie qui n'est pas autrement définie. On ose à peine supposer que les Égyptiens aient été en mesure d'observer des cas de cirrhose ou de lithiase du foie ; on penserait plutôt à l'**ictère** qui, se manifestant par une coloration jaune de la peau, put les amener à supposer — avec raison — qu'il était dû au passage des pigments bilieux dans les tissus (4). Quoi qu'il en soit, voici le premier de ces cinq médicaments, précédé de l'intitulé général :

Commencement des remèdes pour le traitement du foie : Figues, $\frac{1}{8}$ ; (fruits-)*iched*, $\frac{1}{8}$ ; une poignée de raisins, $\frac{1}{16}$ ; fruits entail-

(1) Eg. *nḏrwt*, de *nḏr* « saisir ». — Pour *sȝ-wr*, cf. p. 79 et n. 3. BREASTED traduit : huile de grande protection.
(2) Eg. *miśt*. Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 38.
(3) *Eb.*, 67, 7-16 = nºs 477-481.
(4) Ils connaissaient bien la bile, celle du moins des animaux, et l'appelaient *wdd* (cf. ci-dessus, p. 86).

lés (du sycomore), $\frac{1}{8}$ ; graines de bryone, $\frac{1}{16}$ ; gomme, $\frac{1}{32}$ ; résine de térébinthe, $\frac{1}{64}$ ; (fruits-)*sémet* (?), $\frac{1}{64}$ ; eau, $\frac{1}{32} + \frac{1}{64}$ (= 15 *ro*). A laisser exposé la nuit à la rosée, à filtrer et à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 477.)

Tous les ingrédients nous sont familiers, sauf les fruits (ou graines ?) appelés « sémet » (1) ; on les retrouve au n° 480, de même que les fruits-*iched* et la poignée de raisins. Les fruits entaillés du sycomore figurent encore dans les deux médicaments n^os^ 480 et 481, la résine de térébinthe dans les trois médicaments n^os^ 478 à 480. Quant aux figues, elles sont pour ainsi dire à la base des cinq recettes proposées (n^os^ 477 à 481) et semblent en former l'élément essentiel (2) : on pourrait dire, en plaisantant, que, comme les gourmets de Rome farcissaient de figues *(ficus)* le foie des oies, qui devenait ainsi un *(jecur) ficatum* — d'où notre mot « foie » — les médecins égyptiens bourraient de figues celui de leurs malades, pour en améliorer l'état et régulariser les sécrétions. Le régime indiqué est d'ailleurs fort rationnel : régime végétarien, recommandé aujourd'hui encore dans les affections de ce genre.

Si nous ajoutons que, selon le *Pap. Ebers* (n° 855 *d*), le foie, en même temps que le poumon, ressent la faiblesse du cœur (ci-dessus, p. 33), nous aurons exposé tout ce que les Égyptiens savaient de cet important organe — et c'est bien peu.

Sur la **rate**, « nenchem » (3), glande plus modeste et dont le rôle dans la digestion est secondaire, les renseignements fournis par les papyrus médicaux sont pratiquement inexistants ; ils se bornent, je crois, à la phrase déjà citée (p. 34) : « *Il y a quatre vaisseaux allant à la rate : c'est eux qui lui donnent de l'eau et de l'air.* » (*Eb.*, n° 854 *m.*)

(1) Mot non identifié, homonyme de *śmt* « entendre » (d'où le déterminatif phonétique de l'oreille). Cf. *Wörtb.*, 4, 144, réf. 13.

(2) Elles sont citées en premier lieu quatre fois sur cinq.

(3) Eg. *nnšm* — « l'inerte », selon GUNN, *Studies in Egyptian syntax*, p. 92. Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 40.

CHAPITRE IX

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (VI)

§ 1. Voies urinaires. — § 2. Rétention d'urine. — § 3. Incontinence d'urine. — § 4. Cystite et autres affections. — § 5. Hématurie parasitaire. — § 6. L'urine comme médicament.

§ 1. Les Égyptiens n'avaient pas une idée très claire de l'appareil et de la fonction urinaires. « *Il y a deux vaisseaux (allant) à la vessie : c'est eux qui donnent l'urine* », enseigne le Traité du cœur (*Pap. Ebers*, n° 854 *n*). Ces deux « vaisseaux » ne sont pas, nous l'avons vu (p. 34), les uretères qui font passer l'urine des reins à la vessie, mais d'imaginaires conduits *(metou)* reliant la vessie au cœur. En fait, la médecine égyptienne a complètement ignoré le rôle des reins et à peine soupçonné leur existence chez l'homme et chez les animaux. Il n'y a pas, dans les papyrus médicaux, de nom pour les reins : le mot « dépet », bien connu, désigne en effet les lombes *(loins)*, non pas l'organe excréteur de l'urine. Deux autres mots, d'ailleurs très rares, sont cités par d'autres sources : « géget » (1) et « géret » (2), ce dernier se retrouvant en copte *(gelôt)*. Pourquoi ces importants organes avaient-ils échappé à l'attention des bouchers (et des médecins des abattoirs) ? C'est qu'ils sont, explique Dawson (3), enveloppés et cachés dans une masse de graisse, qu'on retirait, en un bloc, du corps des bovidés, sans trop s'inquiéter de ce qu'elle renfermait. Mais la vraie raison pourrait être plutôt que les reins, étant des organes rétro-péritonaux, l'éviscération simple par

(1) Eg. *ggt* (traduit « kidneys (?) » par GARDINER, *Ch. Beatty*, Text, p. 64). Cf. LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 42.

(2) Ecrit *g;r;ti*, dans *Pap. Berlin 10462* (d'après GARDINER, *Anc. Eg. Onom.*, II, p. 244*, n. 1).

(3) DAWSON, dans GARDINER, *ibid.*, p. 254*.

voie antérieure ne permet pas de les atteindre ; il faut, pour y arriver, décoller le péritoine.

Nous supposerons donc l'urine parvenue et conservée dans la **vessie**, « cheptyt » (1), que le *Pap. Ebers* (nº 864 *c*) localise avec raison « *sur le devant, dans le ventre* ».

Ce papyrus consacre un assez grand nombre de paragraphes aux maladies des voies urinaires. Au début même du manuscrit, on trouve un premier groupe de recettes qui sont mêlées à des remèdes destinés à libérer l'intestin (ci-dessus, p. 133). Les intitulés préconisent des médicaments :

Pour uriner (nºs 8, 9) ; —
Pour expulser par l'urine toute accumulation qui est dans le ventre (= la vessie) (nº 24) (2) ; —
Pour régulariser l'urine (nº 27) ; —
Pour mettre fin à une urine (trop fréquente) (nº 44) (3) ; —
Pour faire disparaître des urines sanglantes (nº 49) (4).

Je citerai le texte des prescriptions nºs 24 et 27 sus-mentionnées, et celui du nº 20 :

Autre remède pour le ventre : Cheveux de terre, $\frac{1}{4}$ ; (plante-) *gengenet*, $\frac{1}{4}$ ; (plante-)*sâm*, $\frac{1}{4}$ ; bière douce, $\frac{1}{32} + \frac{1}{64}$ (= 15 *ro*). A réduire en une masse, à cuire, à filtrer, et à boire pendant un jour. Cela aura pour effet que le malade évacuera par l'urine toute accumulation qui est dans son ventre. (*Eb.*, nº 24.)

Autre (remède) pour régulariser l'urine (et pour) permettre qu'on aille à la selle : Graisse d'oie, $\frac{1}{64}$ ; *sa-our* (5), $\frac{1}{32}$. A cuire à la température du doigt (6) et à avaler dans du vin. (*Eb.*, nº 27.)

Donc un remède à double fin.

Le texte du nº 20, obscur parce que nous ignorons le sens du mot principal, est néanmoins intéressant :

Autre (remède) pour expulser les *ourmyt* (7) (qui sont) dans le ventre : (Plante-)*innek*, 1. A cuire dans du lait de vache ou de la bière douce, et à boire par le malade jusqu'à ce qu'il évacue en urinant les *ourmyt* qui sont dans son ventre. (*Eb.*, nº 20.)

(1) Eg. *šptyt*. Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 43.
(2) Rétention d'urine : cf. ci-après, p. 145.
(3) Incontinence d'urine : cf. les nºs 274, 277, ci-après, p. 148.
(4) Pour les mictions sanglantes, ci-après, p. 152.
(5) Eg. *s3-wr*, cf. p. 79.
(6) Expression déjà rencontrée au nº 799, p. 106. (De même encore, *Eb.*, nº 23.)
(7) Eg. *wrmyt*, avec déterminatif de la pustule (signe A*a*, 2).



« Ventre » désigne très probablement tout l'arbre urinaire, et l'on serait tenté d'identifier les *ourmyt* aux **calculs** qui peuvent se former dans la vessie ou les reins, et qui, s'ils sont de petite taille, sont évacués aisément par l'urèthre (1). On observera que la durée du traitement est illimitée : le remède est à prendre jusqu'à ce qu'intervienne la guérison.

§ 2. — Ce qui précède n'est qu'une esquisse des maladies de la vessie. Le *Pap. Ebers* présente en effet, vers le milieu du manuscrit, un petit Traité intitulé :

Commencement des remèdes pour faire disparaître la rétention d'urine, alors que le bas-ventre est douloureux. (*Eb.*, nº 261.)

En réalité, sur les vingt-quatre paragraphes (2) du Traité, il n'y en a que dix qui concernent sûrement la **rétention** d'urine, appelée ici (comme déjà au nº 24) « accumulation d'urine » (3). Le symptôme principal est bien indiqué : les douleurs dans le bas-ventre provoquées par l'impossibilité d'uriner. Sur les causes de la maladie silence complet, les Égyptiens ignorant l'existence d'agents infectieux tels que les colibacilles, ou les effets produits sur l'urèthre par un adénome prostatique.

Quant aux remèdes proposés, voici celui qui accompagne la tête de chapitre précitée :

Froment (4), $\frac{1}{8}$ ; dattes, $\frac{1}{4}$ ; caroubes séchées, $\frac{1}{4}$ ; eau, $\frac{3}{4}$. A broyer, à filtrer, à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 261.)

Remède bien anodin, dont les composants se sont déjà rencontrés, y compris le froment (*Triticum durum* Desf.).

Le nº 262 traite également de « *l'accumulation d'urine qui est dans le ventre* » d'un enfant ; nous avons cité plus haut ce texte (p. 111).

Huit autres prescriptions (5) donnent des remèdes pour « mettre en ordre », « régulariser » (6) les mictions. Il peut s'agir

(1) EBBELL, *Alt-äg. Krank.*, p. 14, pense à du pus, desséché, provenant de plaies purulentes, et qui serait évacué par l'intestin (malgré le verbe *wsš*, dont l'unique sens est « uriner » !).
(2) *Eb.*, 48, 21-50, 21 = nºs 261-283 (y compris nº 272 *bis*).
(3) Eg. *ṯst* (nº 261) et *ṯsw* (nº 262).
(4) Eg. *śwt*. Cf. froment mondé ci-dessus, p. 132. — Les doses indiquées pour cette potion correspondent à 440 *ro*, soit environ 6 litres $\frac{1}{2}$.
(5) Nºs 263, 266, 269 à 272 *bis*, 283.
(6) Eg. *śm3ʿ*.

d'une rétention incomplète, de la difficulté plutôt que de l'impossibilité d'uriner. J'en donnerai quelques exemples :

Autre (remède) pour régulariser l'urine : Panicule de roseau, $\frac{1}{8}$ ; dattes, $\frac{1}{4}$ ; extrémités (de tiges) de bryone, $\frac{1}{4}$ ; miel, $\frac{1}{64}$ : 2 $\left(= 2\ ro\ \frac{1}{2}\right)$ ; graines de genévrier, $\frac{1}{4}$ ; eau, $\frac{1}{16}$. A filtrer, à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 263) (1).

Autre (remède) pour régulariser l'urine : Myrte (?), 1. A piler dans un mucilage et appliquer sur le pénis (2). (*Eb.*, n° 269.)

Le médicament consiste donc en une pommade. De même le suivant :

Autre (remède) : Tuyau d'un jonc-*scirpus*, 1 ; fèves cuites, 1. A mettre dans de l'huile et en oindre le pénis. (*Eb.*, n° 270.)

Un seul terme nouveau, le mot « mat » qui désigne ici la tige, le tuyau (ou chalumeau) d'un jonc-*scirpus* (3), et qui sert également à dénommer la flûte (4).

Une troisième pommade, à employer dans les mêmes conditions que les précédentes, est prescrite au n° 272. — Revenons aux potions :

Autre (remède) : Un (vase-)*hénou* rempli d'eau de marécage (5), 1 ; graines de pin-pignon, 1 ; extrémités (?) (de tiges) de bryone, 1 ; mucilage, 1 ; écume (?) de bière (6), 1 ; feuilles de concombre, 1 ; dattes fraîches, 1. A réduire en une seule masse, à filtrer et à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 271.)

La potion du n° 272 *bis* est destinée à un enfant et à sa nourrice (voir ci-dessus, p. 111).

L'intitulé du n° 266 insiste sur l'objet du remède, qui est de « *régulariser l'urine quand elle n'est plus régulière* ». (Suit une potion ne comprenant pas moins de huit substances, en majorité végétales.)

(1) La dose à absorber en quatre jours équivaut à 302 *ro* $\frac{1}{2}$, soit plus de 4 litres $\frac{1}{2}$.
(2) Appelé *b;ḥ*. Cf. LEFEBVRE, *op. laud.*, § 45 (p. 40).
(3) Voir ci-dessus, p. 99 et n. 4.
(4) Eg. *m;t*. Cf. *CGMC* (HICKMANN), *Instruments de musique*, p. 117.
(5) Déjà rencontrée au n° 337, ci-dessus, p. 75.
(6) Eg. *i'yt nt ḥnḳt* : il s'agirait de l'écume dont on fait la levure de bière (mais la traduction est incertaine).



Le n° 283 revient sur les symptômes et, après énumération des composants (au nombre de onze) de la potion, prédit les effets bienfaisants de celle-ci :

(Autre remède) pour régulariser l'urine, quand le bas-ventre est douloureux, la première fois qu'on éprouve cette souffrance (1)... On préparera (cette potion) le matin, avant que soit venu le moment du déjeuner, puis elle sera bue, de sorte qu'il (le malade) guérisse (*ou* : guérira) immédiatement. (*Eb.*, n° 283.)

§ 3. — La prescription n° 273 concerne une affection des voies urinaires chez un enfant (ci-dessus, p. 111) ; elle est appelée « djadyt » et paraît désigner l'incontinence, plus exactement l'**énurésie** (2). Ce n° 273 forme la tête d'un groupe de onze prescriptions (3) qui, s'éclairant l'une l'autre, permettent de préciser la maladie dont les symptômes sont indiqués :

Autre remède pour faire cesser l'urine, quand elle est (trop) fréquente : Froment mondé, $\frac{1}{8}$ ; (fruits-)*iched*, $\frac{1}{8}$ ; terre de Nubie, $\frac{1}{32}$ ; eau, $\frac{1}{64}$. A laisser exposé la nuit à la rosée, à filtrer, puis à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 274) (4).

Autre (remède) : Gomme, $\frac{1}{4}$ ; froment mondé, $\frac{1}{4}$ ; pâte fraîche, $\frac{1}{4}$. A filtrer, puis à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 275) (5).

Autre (remède) pour faire cesser la fuite de l'urine : Graines de pin-pignon, 1 ; souchet odorant, 1 ; vase (?) (6) de bière, 1. A cuire, à filtrer, puis à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 276.)

Le n° 281 reproduit textuellement le précédent, sous cette réserve que la potion est à prendre en un seul jour.

Les quatre prescriptions n$^{os}$ 277-280 ont pour objet, comme la prescription n° 274, de « *faire cesser l'urine, quand elle est (trop)*

(1) Litt. « la première fois de souffrir *de cela* » : cf. LEFEBVRE, *Grammaire*², § 236.
(2) SETHE, *Erläut.*, p. 81, hésite sur le sens du mot *ḏ;dyt*. Le *Wörtb.*, 5, 533, réf. 9, est encore plus réservé.
(3) *Eb.*, 49, 21 à 50, 15 = n$^{os}$ 273 à 282. A quoi il faut sans doute ajouter 49, 4-6 = n° 264.
(4) En tout 95 *ro*, soit 1 litre 425.
(5) L'élément liquide a été omis.
(6) Un mot inconnu, *mtnw* (?), qui pourrait être le nom d'un vase (pour la bière). Au n° 281, il est suivi d'un trait vertical.

*fréquente* » (*Eb.*, nº 277). Il suffira de citer ici les remèdes proposés par deux d'entre elles :

Racines de la (plante-)*qadet* (1), $\frac{1}{4}$ ; raisins, $\frac{1}{8}$ ; miel, $\frac{1}{4}$ ; graines de genévrier, $\frac{1}{32}$ ; bière douce, $\frac{1}{64} + \left(\frac{1}{64} : 2\right)$. A cuire, à filtrer, puis à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 278) (2).

Gomme, $\frac{1}{8}$ ; miel, $\frac{1}{32}$ ; eau, $\frac{1}{64}$. A filtrer et à boire en un jour. (*Eb.*, nº 280) (3).

Je reproduis intégralement le nº 282, tant à cause de son intitulé que des substances composant le remède proposé ; également le nº 264, qui paraît bien devoir être rattaché à la présente série :

Remède pour retenir l'urine : Persil, $\frac{1}{4}$ ; céleri du Nord, $\frac{1}{8}$ ; (plante-)*ibou* de Haute Égypte, $\frac{1}{16}$ ; graines du genévrier, $\frac{1}{16}$ ; pâte fraîche, $\frac{1}{8}$ ; (plante-)*ibou* de Basse Égypte, $\frac{1}{16}$ ; *pechent* (?), $\frac{1}{16}$ ; (plante-)*ouam*, $\frac{1}{16}$ ; (plante-)*douat*, $\frac{1}{16}$ ; eau, $\frac{1}{16}$. A laisser toute la nuit à la rosée, à filtrer, puis à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, nº 282) (4).

Autre (remède) pour régulariser une urine excessive : Souchet odorant, 1 ; graines de pin-pignon, 1 ; écorce (5) de *béhéh*, 1. A concasser (et réduire) en une masse, à laisser toute la nuit dans de la bière douce, puis boire alors que du dépôt (?) (6) y reste attaché. (*Eb.*, nº 264.)

Que ces onze prescriptions concernent bien une **incontinence** d'urine ressort des formules employées, notamment de celles-ci :

1. Souffrir de *djadyt* (nº 273, ci-dessus, p. 111) ; —
2. Faire cesser une urine (trop) fréquente (7) (nºs 274, 277) ; —

(1) Eg. *ḳ;dt*, une plante rampante (*Wörtb.*, 5, 14, réf. 10-11).

(2) Au total : 217 *ro* $\frac{1}{2}$, soit un peu plus de 3 litres $\frac{1}{4}$. On notera la dose de la bière douce, qui est de $\frac{1}{64} + \frac{1}{128}$, soit 7 *ro* $\frac{1}{2}$. Même expression mathématique dans *Hea.*, nº 64.

(3) Potion de 55 *ro*, soit 825 $cm^3$ (à boire en un seul jour).

(4) En tout 300 *ro*, soit 4 litres $\frac{1}{2}$.

(5) Ecorce ou racines (*mnyt* — cf. ci-dessus, p. 49) d'une plante inconnue, ég. *bḥḥ*.

(6) Sur le mot *mẖrw*, voir *Wörtb.*, 2, 134, réf. 10. On notera que le liquide n'a pas été filtré.

(7) Eg. *dr mwyt 'š;.ś*, litt. « quand elle est (trop) fréquente ».



3. Faire cesser la fuite de l'urine (1) (nºs 276, 281) ; —
4. Retenir l'urine — c'est-à-dire : empêcher qu'elle ne s'écoule involontairement (2) (nº 282) ; —
5. Régulariser une urine excessive (3) (nº 264).

Les remèdes proposés varient peu. Ils consistent presque exclusivement en substances végétales (gomme, froment mondé, pin-pignon, souchet odorant, genévrier, raisins, fruits, persil, céleri, pâte (4) ; un certain nombre de plantes, surtout au nº 282, sont inconnues (5). On y trouve aussi une substance minérale : la terre de Nubie. Comme liquides, l'eau, la bière, dont on peut rapprocher, pour sa fluidité, le miel. En somme, aucun produit répugnant, ou qu'il fallût aller chercher bien loin ; rien non plus de bien efficace, on doit l'avouer.

En dehors des mots non identifiés qu'il renferme, le nº 282 présente deux noms de plantes, connus et fréquemment cités, mais dont il y a lieu peut-être de préciser la signification (6). Contrairement à l'usage général, j'ai identifié « *matet* du désert » au persil. Il y a trois ou quatre espèces de « matet » : nous avons rencontré souvent « matet » sans épithète ; c'est le céleri cultivé, *Apium graveolens* L. (7). Le « *matet* du Nord » paraît en être une variété, propre au Delta (peut-être *Apium dulce* Mill. ?) ; Loret (8), au contraire, l'identifiait au persil, *Apium petroselinum* L. Or, si l'on observe que le premier élément du mot *petroselinum* (grec πετροσέλινον) rappelle l'épithète égyptienne de « matet *du désert* », et si l'on se souvient du rapprochement établi précédemment (9) entre *petroleum* et l'égyptien « huile du désert », c'est « *matet* du désert » qu'on identifiera (plutôt que « *matet* du Nord ») à *Apium petroselinum*, le persil. Dioscoride (*De mat. med.*, III, 66) dit d'ailleurs de cette plante qu'elle est sauvage et pousse dans les lieux escarpés : ce n'était pas, au moins à l'époque pharaonique, une plante de jardin (10).

(1) Eg. *dr ;ś mwyt* — *;ś* infinitif substantivé.
(2) Eg. *ś;ḳ mwyt*, et cf. *Wörtb.*, 4, 25, réf. 11.
(3) Eg. *'ḳ; mwyt nt ḥ;w* — litt. « une urine d'excès », le génitif indirect pour l'adjectif (Lefebvre, *Grammaire*², § 148).
(4) Eg. *;ḥ*, qui ne désigne pas une substance exclusivement médicinale.
(5) Il n'y en a pas moins de quatre : ég. *ibw* (plante), *pšnt* (substance indéterminée), *w;m* et *dw;t* (plantes) — tous mots relevés par le *Wörtb*.
(6) Ce sont *m;tt ḫ;śt* (*matet* du désert) et *m;tt mḥt* (*matet* du Nord).
(7) Cf. Keimer, *Gartenpfl.*, p. 40. L'auteur rappelle que Dioscoride, *De mat. med.*, III, 64, donnait le nom de μίθ (= ég. *m;tt*) au σέλινον des jardins (κηπεῖον).
(8) Loret, dans *Rec. Trav.*, 16 (1894), p. 4-11.
(9) Ci-dessus, p. 83 et n. 1.
(10) Elle l'est devenue assez tard, et Keimer, *op. laud.*, p. 39, exprime l'opinion que le persil — le *baqdounis* de l'Egypte moderne — s'est introduit dans les jardins égyptiens à l'époque gréco-romaine.

Sept prescriptions du *Pap. Hearst* (1) reproduisent ou rappellent les n[os] 271, 277-280, 282 du *Pap. Ebers*. On notera en particulier les intitulés suivants :

Potion (pour) traiter la vessie et régulariser l'urine (n° 62) ; —
Remède pour faire cesser une urine (trop) fréquente (n° 63) ; —
Régulariser l'urine (n° 67) ; —
Remède pour retenir l'urine (n° 68).

Les remèdes indiqués sont, dans l'ensemble, les mêmes (en particulier *Hearst* n[os] 64, 65, 66, 68, qui correspondent respectivement à *Ebers*, n[os] 278, 277, 279, 282).

Un cas tout spécial d'incontinence d'urine est signalé au *Pap. Smith* (n° 31). Il s'agit de la luxation d'une vertèbre cervicale, ayant entraîné sans doute une lésion de la moelle épinière — d'où la gravité du cas. Les bras et les jambes du patient sont paralysés, ses yeux inondés de sang, son phallus est rigide, et enfin, dit le texte : « *L'urine s'échappe de son membre sans qu'il en ait conscience* » (*Sm.*, 10, 13-14) ; le glossateur ajoute : « *Elle ne peut pas s'arrêter pour lui* » (*Sm.*, 10, 22), c'est-à-dire qu'elle s'écoule involontairement (2).

§ 4. — Relevons encore dans le Traité du *Pap. Ebers* trois prescriptions qui ne concernent ni la rétention, ni l'incontinence d'urine (3). C'est d'abord :

Autre (remède) pour faire disparaître une douleur brûlante à la vessie, en même temps qu'il (le malade) éprouve des souffrances lors de la miction : Sel du Nord, $\frac{1}{64}$ ; crème (?), $\frac{1}{64}$ ; huile de *ben*, 1 ; miel, 1 ; bière douce, 1. A injecter dans l'anus. (*Eb.*, n° 265.)

Il est permis de supposer qu'il s'agit d'une **cystite** aiguë, caractérisée par une sensation de brûlure à la vessie (4), qu'accompagne, lors de la miction, un phénomène appelé *hédébou* (5), que j'ai rendu par « souffrances ». On sait, en effet, qu'un homme atteint de cystite, non seulement éprouve de fréquents besoins

(1) *Hea.*, 4, 12-5, 4 = n[os] 62-68.
(2) Le verbe employé ici est *šꜣk*, comme ci-dessus, p. 149, n. 2, mais avec sens intransitif.
(3) *Eb.*, 49, 6-8 = n° 265 et 49, 10-13 = n[os] 267-268.
(4) Eg. *šnʿ n tꜣw*, litt. « une *gêne* (douleur) brûlante ». Même expression, *Eb.*, n° 153, ci-dessus, p. 140.
(5) Eg. *ḥdbw*, un hapax (*Wörtb.*, 3, 205, réf. 19) : *ḥdbw nw mwyt*, litt. « souffrances de (causées par) l'urine ».



d'uriner, mais qu'il ne satisfait ces besoins qu'au prix de violentes douleurs dans l'urèthre (**dysurie**). L'urine, en outre, peut contenir une certaine quantité de mucus, de pus et même de sang.

Rien à dire du remède, qui contient 5 *ro* (75 cm³) de sel du Nord et autant de crème (1), ainsi que de l'huile, du miel et de la bière *ad libitum*, en quantités égales. Ce médicament doit être absorbé par la voie anale.

De l'expression « *douleur brûlante (à la vessie)* » (n° 265) on peut rapprocher une expression analogue qui se rencontre dans l'intitulé de deux prescriptions du *Pap. Hearst* (2) :

Traitement d'un *hab* brûlant (3) à la vessie (n° 69).
Faire disparaître un *hab* brûlant à la vessie (n° 70).

Mais que signifie au juste l'expression « *douleur brûlante* » ? Quel qu'en soit le sens exact, il doit être fait allusion ici encore à une cystite.

Retournons au Traité du *Pap. Ebers* : en voici les deux dernières prescriptions :

Autre remède qu'il faut préparer pour (un malade) souffrant de *hénâou* dans son urine : Foie de bœuf, 1 ; anis, 1. En faire un gâteau (4). Sera mangé par le patient. (*Eb.*, n° 267.)

Autre (remède) : (Graines) de couleur rouge (?), $\frac{1}{8}$ ; intérieur de coloquinte, $\frac{1}{32}$ ; froment pilé, $\frac{1}{4}$ ; graisse d'oie, $\frac{1}{8}$ ; miel, $\frac{1}{8}$ ; (plante-)*ihou*, $\frac{1}{8}$ ; eau, $\frac{1}{32}$. A cuire, à filtrer, puis à boire pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 268.)

On ne peut deviner de quelle affection des voies urinaires le mot *hénâou* (5) est le symptôme.

Le premier remède (n° 267), sorte de hachis ou de gâteau, se mange. Le second (n° 268) se boit (6) : deux de ses composants ne sont pas connus : les graines rouges et la plante-*ihou* (7).

Aux maladies de la vessie ou de l'urèthre se rapportent encore

(1) Pour la traduction de *mhwy* par « crème », cf. ci-dessus, p. 57.
(2) *Hea.*, 5, 4-7 = n[os] 69 et 70.
(3) Eg. *hꜣb n tꜣw*. — Pour *n tꜣw*, cf. ci-dessus, p. 150, n. 4.
(4) Le gâteau appelé *pʿt*.
(5) Mot déjà rencontré, p. 140 (*ḥnʿw* dans les jambes).
(6) Quantité : 3 litres 900 pour la cure de quatre jours.
(7) Eg. *iḥw*.

quelques remèdes proposés par le *Pap. Berlin* (1), sous un intitulé général qui excite, plus qu'il ne satisfait, la curiosité :

Autre (remède) pour faire disparaître une douleur violente pendant la miction : Cheveux de terre, $\frac{1}{8}$; bière douce, $\frac{1}{4}$. A boire pendant un jour. (*Ber.*, n° 143) (2).

Le miel remplace la bière au n° 144. Il s'y ajoute des raisins au n° 145, du vin au n° 147. Enfin, au n° 146, le remède qui, en dehors des « cheveux de terre » et du miel, renferme de la farine et une certaine plante *ââm* (3) doit être mangé et non bu.

De quelle maladie est-il question ? A cause de la « *douleur violente* » (4) signalée, Dawson incline à diagnostiquer une inflammation de la prostate (5). Mais ne pourrait-on pas songer aussi bien à une affection dont il n'a pas été parlé jusqu'à présent : la **blennorragie** uréthrale aiguë ?

§ 5. Nous n'avons pas épuisé tous les renseignements fournis par les papyrus médicaux — le *Pap. Ebers* en particulier — sur les maladies des voies urinaires. Les **mictions sanglantes** y sont en effet plus d'une fois signalées (6) :

Autre (remède) pour faire disparaître des mictions sanglantes (7) abondantes. (*Eb.*, n° 49.)

Remède pour un malade qui urine beaucoup de sang. (*Ber.*, n° 165.)

Remèdes que l'on prépare pour faire disparaître des douleurs [dans le ventre, accompagnées de] mictions sanglantes. (*Ber.*, n° 187.)

Ces mictions sont généralement le symptôme d'une maladie de la vessie, si commune dans la Vallée du Nil qu'on lui donne souvent le nom d'Hématurie d'Égypte — *alias* : **Hématurie parasitaire,** schistosomose ou bilharziose. Elle est causée en effet par un ver parasite, le schistosomum (appelé aussi bilharzie), dont la femelle pond ses œufs, munis d'un éperon médian, dans la paroi même de la vessie, y déterminant des lésions hémorragiques. Les œufs sont ultérieurement rejetés avec les urines et, au contact de l'eau, après de curieux avatars, ces redoutables parasites s'installent de nouveau dans le corps humain.

Les Égyptiens ignoraient ces choses ; ils ne savaient même

(1) *Ber.*, 12, 3-6 = n°s 143-147.
(2) Quantité : 120 *ro*, soit 1 litre 800.
(3) Eg. ʿʿ*m*, plante non identifiée (mais voir p. 119, n. 3).
(4) Cf. ci-dessus, p. 39 et n. 10 (pour le mot *śtt*).
(5) Dawson, dans *JEA*, 20 (1934), p. 186, réf. 15.
(6) *Eb.*, 16, 7-14 = n° 49 ; *Ber.*, 17, 6-7 = n° 165 ; 20, 6-7 = n° 187.
(7) Eg. *wšš snf*. Dans cet intitulé et le suivant, le verbe-adjectif qui suit, ʿšȝ, peut marquer abondance ou fréquence.



pas au juste de quel organe du « ventre » venait le sang. Cependant une prescription du *Pap. Ebers* (dans la section des vers intestinaux ci-dessus, p. 135) met en relation certains vers, appelés *herrou*, avec l'hématurie ; mais il faut observer que le schistosomum réside habituellement dans la vessie, plus rarement dans le rectum, et que, d'autre part, ce parasite est la cause, et non pas, comme le croyaient les Égyptiens, la conséquence de l'hématurie. Sous ces réserves, voici cette prescription :

Autre remède utile qu'il convient de préparer pour le ventre : Roseau-*isou*, 1 ; (plante-)*chamès*, 1. A broyer fin, à cuire dans du miel, puis (ce) sera mangé par le malade qui a des vers-*herrou* dans le ventre. C'est l'hématurie qui les produit, et (ils) ne meurent par aucun (autre) remède. (*Eb.*, n° 62.)

Un chapitre du *Pap. Ebers* (1) indique les remèdes destinés à guérir cette maladie, dont on sait aujourd'hui, grâce aux travaux d'Ebbell et de Jonckheere (2), qu'elle était appelée « âaâ ». Le mot est déterminé par le phallus (signe D, 53), qui fait une nette allusion aux urines sanglantes. Le chapitre débute ainsi :

Commencement des remèdes pour faire disparaître l'hématurie parasitaire dans le ventre et au cœur : Graines de (plante-)*chamès* (3), $\frac{1}{16}$; (fruits-)*chacha*, $\frac{1}{8}$; terre de Nubie, $\frac{1}{64}$; miel, $\frac{1}{2}$ *(hénou ?)*. A réduire en une masse et à manger avant d'aller se coucher. (*Eb.*, n° 221) (4).

Autre (remède) : Souchet odorant, $\frac{1}{8}$; (fruits-)*chacha*, $\frac{1}{8}$; graines de pin-pignon, $\frac{1}{16}$; chrysocolle, $\frac{1}{64}$; *séheret* (5), $\frac{1}{32}$; jusquiame, $\frac{1}{32}$; miel, $\frac{1}{2}$ *(hénou ?)*. A réduire en une masse et à manger avant d'aller se coucher. (*Eb.*, n° 222) (6).

Autre (remède) : Gomme, $\frac{1}{32}$; raisins, $\frac{1}{16}$; (fruits-)*chacha*, $\frac{1}{8}$; (plante-)*chamès*, $\frac{1}{16}$; miel, $\frac{1}{2}$ *(hénou ?)*. A réduire en une masse et à manger avant d'aller se coucher. (*Eb.*, n° 223) (7).

(1) *Eb.*, 44, 13-46, 9 = n° 221-241.
(2) Ebbell, dans *ZÄS*, 62 (1927), p. 16 ; Jonckheere, *Une maladie égyptienne : l'Hématurie parasitaire*, Bruxelles, 1944.
(3) Eg. *šȝmś* (déjà rencontré, p. 39).
(4) En volume, 81 *ro*, soit 1.215 cm³.
(5) Un minéral, déjà rencontré (ci-dessus, p. 82).
(6) En volume, 141 *ro*, soit 2.115 cm³.
(7) En volume, 106 *ro* = 1.590 cm³.

Autre remède : Caroube broyée, $\frac{1}{64}$ ; feuilles de ricin (?), $\frac{1}{8}$ ; *khesaou* (1) de sycomore, $\frac{1}{8}$ ; dattes fraîches, $\frac{1}{8}$ ; feuilles de lotus, $\frac{1}{8}$ ; pâte fraîche, $\frac{1}{32}$ ; eau, $\frac{1}{16}$. A filtrer, et à boire immédiatement. (*Eb.*, n° 224) (2).

Nous ne nous arrêterons que peu sur ces remèdes, consistant en potions, ou en préparations d'une certaine consistance, « à manger ». Médicaments liquides et électuaires sont également recommandés, en l'occurrence, par le *Pap. Hearst*, tandis qu'au *Pap. Berlin*, ce sont les fumigations qui ont la préférence (3).

Les minéraux et végétaux composant ces quatre médicaments se sont déjà rencontrés ci-avant, sauf le lotus blanc (n° 224) : *Nymphaea Lotus* L. (4) et la jusquiame (n° 222) : *Hyoscyamus niger*, dont l'identification avec le mot égyptien *pesedje* n'est pas absolument sûre (5) ; on sait que cette plante est vénéneuse.

La mention du cœur à propos de l'hématurie parasitaire (n° 221) ne saurait nous surprendre, étant donné la relation supposée par les Égyptiens entre cœur et vessie. Nous avons, d'autre part, déjà cité (p. 43) cette phrase significative d'une prescription du *Pap. Ebers* (n° 227) ayant pour objet de « *faire disparaître l'hématurie parasitaire au cœur, d'écarter l'oubli de cœur, la fuite de cœur, et la piqûre du cœur* ».

Les intitulés des autres prescriptions de ce chapitre du *Pap. Ebers* ne nous fournissent pas d'informations nouvelles touchant la maladie elle-même ; ils ne sont cependant pas sans présenter un certain intérêt :

Autre (remède) pour faire disparaître l'hématurie parasitaire (causée par) un dieu ou un mort dans l'abdomen d'un individu. (*Eb.*, n° 225.)

Potion pour faire disparaître l'hématurie parasitaire (causée par) un dieu ou un mort et pour frapper toutes choses (mauvaises). (*Eb.*, n° 229.)

Potion pour faire disparaître la mort dans l'abdomen, pour faire

(1) Eg. *ḫsꜣw*, partie d'un arbre (*Wörtb.*, 3, 332, réf. 10), mais laquelle ?

(2) Potion de 195 *ro*, soit 2 litres 925.

(3) Il est question de l'hématurie parasitaire dans *Hea.*, nos 79-87 ; *Ber.*, nos 58-65, 114-116, 189 ; *Lon.*, n° 38.

(4) L'étude la plus récente sur les deux nymphéacées d'Egypte dans KEIMER, *ASAE*, 48 (1948), p. 89. Le lotus blanc (*Nymphaea Lotus* L.) est en ég. *sšn*, le lotus bleu (*Nymphaea caerulea* SAV.) est *nfr*. LORET les identifiait respectivement au lis et au nénuphar (où il retrouvait l'ég. *nfr*. — Cf. *Kêmi*, 13 (1954), p. 22).

(5) Eg. *psḏ*. Le nom donné à cette solanée, jusquiame, est une transcription du grec ὑος-κύαμος « fève de porc ».



disparaître l'hématurie parasitaire (causée par) un dieu ou un mort et pour frapper toutes choses mauvaises. (*Eb.*, n° 231.)

Il est clair qu'une maladie, dont l'étiologie ne pouvait qu'échapper aux Égyptiens, devait être attribuée par eux à une puissance maléfique — un dieu irrité ou l'âme errante d'un mort (1).

§ 6. — En ayant fini avec les maladies urinaires, mentionnons que l'urine, à son tour, passait pour avoir des vertus curatives. Elle entrait, par exemple, dans la composition d'une pommade destinée à empêcher un cil de repousser (ci-dessus, p. 73). Bien plus, l'urine d'un jeune garçon est recommandée par le *Pap. Berlin* (2) pour combattre l'hématurie parasitaire. Curieux remède, repris par Dioscoride (*De mat. med.*, II, 81 : τὸ τοῦ ἀφθόρου παιδὸς οὖρον), par Pline (XXVIII, 18 : *urina impubium puerorum*), par les Coptes également (3). Elle jouait aussi, nous l'avons vu (p. 101), un rôle important dans les pronostics de naissance.

Rappellerai-je enfin la plaisante historiette contée par Hérodote (II, 111) (4) : un Pharaon, qu'un dieu avait rendu aveugle en punition de son « orgueilleuse démence », ne recouvra la vue qu'en se lavant les yeux avec l'urine d'une femme (et ce n'était pas la reine !) qui « n'avait eu commerce qu'avec son seul mari et n'avait pas connu d'autres hommes ». Ajoutons, s'il faut mêler la morale à la médecine, que les Égyptiennes adultères — elles étaient nombreuses, souligne Hérodote — furent brûlées vives par le Pharaon ; quant à « celle de qui l'urine employée comme lotion lui avait rendu la vue, il la prit lui-même pour sa femme » (5).

(1) Comparer les intitulés d'*Eb.*, nos 99 et 168 ; *Hea.*, n° 83.

(2) Eg. *mwyt nt ʿmʿt* : *Ber.*, 6, 1 et 4 (nos 60 et 64) ; recommandée également, *ibid.*, 9, 6 (n° 109), pour combattre l'épilepsie (*nšyt*). Cf. EBBELL, dans *ZÄS*, 64 (1929), p. 50.

(3) Dans CHASSINAT, *Pap. médical.*, p. 289.

(4) Cf. DE MEULENAERE, dans *Chron. d'Eg.*, XXVIII/56 (1953), p. 248.

(5) Les mots et phrases entre guillemets reproduisent la traduction de Ph. E. LEGRAND (HÉRODOTE, *Hist.*, II, p. 138).

CHAPITRE X

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (VII)

§ 1. Les deux membres thoraciques. — § 2. Les deux membres abdominaux. — § 3. Doigts, orteils, ongles.

§ 1. — On ne peut se dispenser de consacrer quelques pages aux quatre membres, bien que les renseignements fournis à leur sujet par les papyrus médicaux soient peu abondants et d'une interprétation souvent malaisée.

Il y est peu question des **membres thoraciques** (1). Le second Traité du cœur nous a déjà appris qu' « *il y a deux vaisseaux allant au bras (*gab*)* », c'est-à-dire à la partie supérieure du bras — humérus et muscles le recouvrant (*Eb.*, nº 856 *f*). De cette partie du bras il est également question au *Pap. Smith* : on trouvera ci-après, chapitre XII, p. 188, la description d'un des trois cas chirurgicaux concernant l'humérus.

Le premier Traité du cœur, de son côté, signale « *six vaisseaux conduisant aux deux (avant-)bras, trois à droite, trois à gauche, et conduisant (aussi) aux doigts* » (*Eb.*, nº 854 *g*) (2). Le terme employé ici est « âouy », qui, à vrai dire, pourrait également désigner les deux mains. Cependant, la main est plus ordinairement appelée « djeret » dans les papyrus médicaux.

Des doigts et des ongles des doigts, nous parlerons ci-après, § 3.

§ 2. — La terminologie relative aux différentes parties des **membres abdominaux** — surtout à la **jambe** considérée dans son ensemble (3) — présente certaines difficultés. Le *Pap. Ebers* renferme un petit Traité consacré aux maladies du membre inférieur (4). Le titre général en est « *Commencement des remèdes*

(1) LEFEBVRE, *Parties du corps*, § 49-53.
(2) Voir ci-dessus, p. 39 (nº 856 *f*) et p. 33 (nº 854 *g*).
(3) LEFEBVRE, *op. laud.*, §§ 54-63.
(4) Eg. *mꜣśt*. — *Eb.*, 76, 19-78, 3 = nºˢ 603-615. — Ajouter 75, 16-18 = nº 591 et 30, 1 = nº 128.



*pour assouplir* maset » (nº 603). Trois des paragraphes suivants (nºˢ 608 à 610) proposent eux aussi des remèdes pour le traitement de « maset », et il semble bien que c'est encore ce mot qui figure — mais sous une forme très abrégée (1) — dans l'intitulé des deux paragraphes nºˢ 604-605.

Que signifie le mot « maset » ? On le traduit le plus souvent « genou » (2). Mais il est *a priori* peu vraisemblable que l'objet essentiel de cette section du *Pap. Ebers* ait été le traitement d'un genou malade. Le genou a d'ailleurs un nom bien connu : « pad » — qu'a conservé le copte : « pat » ; or, un paragraphe du présent Traité lui est réservé (nº 612), de même que deux paragraphes sont réservés aux mollets (nºˢ 613 et 614). Un autre mot peut donner lieu à discussion : « redouy », qui désigne les pieds, mais s'emploie aussi en parlant des jambes ; il semble avoir le premier sens aux nºˢ 611 et 615, le second peut-être au nº 607.

J'ai émis naguère l'hypothèse que « maset » — si souvent employé dans la littérature égyptienne pour nommer les jambes repliées le long du buste, « *contre l'estomac* » (3), d'un homme accroupi — désignait dans notre papyrus les jambes ayant repris leur liberté et considérées dans leur fonction d'*organe locomoteur*. C'est ce sens que je donnerai ici à « maset » :

Commencement des remèdes pour assouplir la jambe *(maset)* : Souchet odorant (4), 1 ; viande grasse, 1 ; farine de froment, 1 ; miel, 1. A broyer en un tout. La jambe (5) sera bandée avec cela. (*Eb.*, nº 603.)

Autre (remède) pour une jambe (6) qui faiblit : Paille criblée (7). A mélanger avec de l'eau, puis on bandera avec cela, de sorte qu'il (le malade) aille bien (*ou* : ira bien) immédiatement. On peut faire de

(1) L'hiéroglyphe de la jambe (signe D, 56) suivi du trait vertical des signes-mots. Le substantif représenté par cette abréviation est féminin (malgré l'absence de la désinence *-t*), comme il appert de l'intitulé du nº 604 (forme verbale *ḥm.ś*). Aussi bien trouve-t-on la désinence féminine de ce mot exprimée en écriture dans *Eb.*, 75, 18 = nº 591. Je ne pense plus que ces graphies (avec ou sans *-t*) soient des abréviations de *wʿrt* au sens de « jambe » ; il me semble préférable de les considérer comme des substituts du mot *mꜣśt* lui-même. (Il ne s'agit d'ailleurs pas ici de signes-mots, à proprement parler, mais de déterminatifs remplaçant le mot que normalement ils ont mission de « déterminer » : LEFEBVRE, *Grammaire*², § 25.)
(2) EBBELL, *The Pap. Ebers*, p.91 ; *Wörtb.*, 2, 32. — GARDINER, *Anc. Eg., Onom.*, II, 242* (nº 588), s'élève contre cette traduction et propose « thighs or the like (of an ox) ».
(3) Expression du *Pap. Sallier II*, 7, 3.
(4) Eg. *gyt*, doublet (fém.) de *giw* « souchet » (?)
(5) Désignée ici par l'abréviation de *mꜣśt*, comme aux nºˢ 604 et 605 (ci-dessus, n. 1).
(6) Lire : *mꜣśt ḥm.ś* (quand elle faiblit). Cf. n. 1.
(7) Eg. *dḥꜣ nḳr* (cf. *Wörtb.*, 5, 481, réf. 4).

Chapitre X

# PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE (VII)

§ 1. Les deux membres thoraciques. — § 2. Les deux membres abdominaux. — § 3. Doigts, orteils, ongles.

§ 1. — On ne peut se dispenser de consacrer quelques pages aux quatre membres, bien que les renseignements fournis à leur sujet par les papyrus médicaux soient peu abondants et d'une interprétation souvent malaisée.

Il y est peu question des **membres thoraciques** (1). Le second Traité du cœur nous a déjà appris qu' « *il y a deux vaisseaux allant au bras (*gab*)* », c'est-à-dire à la partie supérieure du bras — humérus et muscles le recouvrant (*Eb.*, n° 856 *f*). De cette partie du bras il est également question au *Pap. Smith* : on trouvera ci-après, chapitre XII, p. 188, la description d'un des trois cas chirurgicaux concernant l'humérus.

Le premier Traité du cœur, de son côté, signale « *six vaisseaux conduisant aux deux (avant-)bras, trois à droite, trois à gauche, et conduisant (aussi) aux doigts* » (*Eb.*, n° 854 *g*) (2). Le terme employé ici est « âouy », qui, à vrai dire, pourrait également désigner les deux mains. Cependant, la main est plus ordinairement appelée « djeret » dans les papyrus médicaux.

Des doigts et des ongles des doigts, nous parlerons ci-après, § 3.

§ 2. — La terminologie relative aux différentes parties des **membres abdominaux** — surtout à la **jambe** considérée dans son ensemble (3) — présente certaines difficultés. Le *Pap. Ebers* renferme un petit Traité consacré aux maladies du membre inférieur (4). Le titre général en est « *Commencement des remèdes*

(1) Lefebvre, *Parties du corps*, § 49-53.
(2) Voir ci-dessus, p. 39 (n° 856 *f*) et p. 33 (n° 854 *g*).
(3) Lefebvre, *op. laud.*, §§ 54-63.
(4) Eg. *m'št.* — *Eb.*, 76, 19-78, 3 = n^os 603-615. — Ajouter 75, 16-18 = n° 591 et 30, 1 = n° 128.



*pour assouplir* maset » (n° 603). Trois des paragraphes suivants (n^os 608 à 610) proposent eux aussi des remèdes pour le traitement de « maset », et il semble bien que c'est encore ce mot qui figure — mais sous une forme très abrégée (1) — dans l'intitulé des deux paragraphes n^os 604-605.

Que signifie le mot « maset » ? On le traduit le plus souvent « genou » (2). Mais il est *a priori* peu vraisemblable que l'objet essentiel de cette section du *Pap. Ebers* ait été le traitement d'un genou malade. Le genou a d'ailleurs un nom bien connu : « pad » — qu'a conservé le copte : « pat » ; or, un paragraphe du présent Traité lui est réservé (n° 612), de même que deux paragraphes sont réservés aux mollets (n^os 613 et 614). Un autre mot peut donner lieu à discussion : « redouy », qui désigne les pieds, mais s'emploie aussi en parlant des jambes ; il semble avoir le premier sens aux n^os 611 et 615, le second peut-être au n° 607.

J'ai émis naguère l'hypothèse que « maset » — si souvent employé dans la littérature égyptienne pour nommer les jambes repliées le long du buste, « *contre l'estomac* » (3), d'un homme accroupi — désignait dans notre papyrus les jambes ayant repris leur liberté et considérées dans leur fonction d'*organe locomoteur.* C'est ce sens que je donnerai ici à « maset » :

Commencement des remèdes pour assouplir la jambe *(maset)* : Souchet odorant (4), 1 ; viande grasse, 1 ; farine de froment, 1 ; miel, 1. A broyer en un tout. La jambe (5) sera bandée avec cela. (*Eb.*, n° 603.)

Autre (remède) pour une jambe (6) qui faiblit : Paille criblée (7). A mélanger avec de l'eau, puis on bandera avec cela, de sorte qu'il (le malade) aille bien (*ou* : ira bien) immédiatement. On peut faire de

(1) L'hiéroglyphe de la jambe (signe D, 56) suivi du trait vertical des signes-mots. Le substantif représenté par cette abréviation est féminin (malgré l'absence de la désinence *-t*), comme il appert de l'intitulé du n° 604 (forme verbale *ḥm.ś*). Aussi bien trouve-t-on la désinence féminine de ce mot exprimée en écriture dans *Eb.*, 75, 18 = n° 591. Je ne pense plus que ces graphies (avec ou sans *-t*) soient des abréviations de *wʿrt* au sens de « jambe » ; il me semble préférable de les considérer comme des substituts du mot *m'št* lui-même. (Il ne s'agit d'ailleurs pas ici de signes-mots, à proprement parler, mais de déterminatifs remplaçant le mot que normalement ils ont mission de « déterminer » : Lefebvre, *Grammaire*², § 25.)
(2) Ebbell, *The Pap. Ebers*, p.91 ; *Wörtb.*, 2, 32. — Gardiner, *Anc. Eg., Onom.*, II, 242* (n° 588), s'élève contre cette traduction et propose « thighs or the like (of an ox) ».
(3) Expression du *Pap. Sallier II*, 7, 3.
(4) Eg. *gyt*, doublet (fém.) de *giw* « souchet » (?)
(5) Désignée ici par l'abréviation de *m'št*, comme aux n^os 604 et 605 (ci-dessus, n. 1).
(6) Lire : *m'št ḥm.ś* (quand elle faiblit). Cf. n. 1.
(7) Eg. *dḥ' nkr* (cf. *Wörtb.*, 5, 481, réf. 4).

même pour toute autre partie du corps, à sa guise (1). (*Eb.*, n° 604.)

Autre (remède) pour faire disparaître une maladie dans la jambe (2) : Poudre de *qaat* (3), 1 ; (plante-)*djas*, 1. A concasser dans de la bière douce. A chauffer, puis on bandera avec cela. (*Eb.*, n° 605.)

Autre (remède) : (Insecte appelé) *séhyhet* (4), pilé dans un mortier (avec) tout ce qui lui appartient (= *toutes les parties de son corps*). On bandera avec cela. (*Eb.*, n° 606.)

Autre (remède pour) faire disparaître la paralysie (5) : (Plante-) *chesat* (6), 1 ; grains de pois (7), 1 ; farine pour (?) pain d'offrande, 1. A mélanger avec du vin de palme fermenté. Les jambes *(? redouy)* seront bandées avec cela. (*Eb.*, n° 607.)

Autre (remède) pour assouplir la jambe *(maset)* : *Séséka* (8) ; vin de palme fermenté ; grains de pois ; sel du Nord ; graisse de bœuf ; cervelle de bœuf ; viande de bœuf ; rate de bœuf ; dépôt (?) de bière douce ; miel ; mélilot ; myrte (?). On fera un paquet du tout, puis on bandera avec cela. (*Eb.*, n° 608.)

Ces douze ingrédients sont suivis chacun du signe de l'unité, indiquant qu'il faut les employer eux aussi en parties égales.

Intitulés des deux paragraphes qui suivent :

Autre (remède) pour traiter des maladies dans la jambe *(maset)*. (*Eb.*, n° 609.) —

Autre (remède) pour assouplir la jambe *(maset)*. (*Eb.*, n° 610.)

Ces remèdes, qui ne présentent rien de particulier, s'appliquent en pansements, comme les précédents. Le n° 611 est, seul de la série, un onguent, dont on *oindra* les pieds du patient :

Autre (remède) pour faire disparaître un gonflement <dans les pieds> d'un homme : (Plante-)*ouadou* des champs ; têtards (9) de marais. A faire cuire dans de l'huile et on en oindra les pieds *(redouy)*. (*Eb.*, n° 611.)

On songe à la scène narrée au *Pap. Westcar* (7, 14-16) : le prince royal vient chercher, pour le mener à la Cour, le vieux magicien Djédi :

Il le trouva couché sur une natte, au seuil de sa demeure : un serviteur, lui tenant la tête, l'enduisait (de pommade), tandis qu'un autre lui massait les pieds...

(1) Litt. « comme *tu* veux ».
(2) Encore la graphie abrégée.
(3) Eg. *ḳꜣꜣt*, une substance inconnue (*Wörtb.*, 5, 6, réf. 1).
(4) Eg. *šḥyḥt*. Cf. *Wörtb.*, 4, 210, réf. 13.
(5) Eg. *gbgb*, sens d'ailleurs incertain.
(6) Eg. *ššꜣt*, non identifiée.
(7) Eg. *ṯḥwy* (et *ṯḥwꜣ*, n° 608), cf. ci-dessus, p. 130.
(8) Eg. *šškꜣ*, substance inconnue.
(9) Eg. *ḥfrn* = *ḥfn* (*Wörtb.*, 3, 75, réf. 1).



Le « gonflement » signalé au *Pap. Ebers* (n° 611) est appelé *tekheb* (1), un mot archaïque dont fait souvent usage le *Pap. Smith* (2).

Ce qu'il faut faire pour un genou *(pad)* qui est malade : (Fruits-)*chacha*. A broyer fin. A mélanger à de l'eau de *mesta* (3), puis on bandera avec cela jusqu'à ce qu'il (le malade) soit guéri. (*Eb.*, n° 612.)

Autre (remède) pour guérir les mollets *(sésetou)* (4) : Graisse ; miel ; résine de térébinthe ; fragment de chrysocolle ; oliban. A faire cuire, puis on bandera avec cela. (*Eb.*, n° 613.)

Les ingrédients mentionnés dans ce dernier paragraphe sont suivis chacun du signe de l'unité et doivent être employés en parties égales. Il en va de même des composants, au nombre de dix-huit, du remède ci-dessous, qui a le même objet : soigner des mollets — s'agit-il de crampes ou de varices, on ne sait :

Autre (remède) : Fenouil ; feuille d'acacia ; feuille de (l'arbre-) *mafet* (5) ; bryone ; cire ; gomme d'acacia ; résine de térébinthe ; huile de *ben* fraîche ; bryone ; cinnamome ; souchet odorant ; fragment de pin ; fragment de genévrier ; eau de la rosée du ciel ; oliban ; (plante-) *sâam* ; graines de genévrier, de pin-pignon. A broyer, puis les mollets *(sésetou)* seront bandés avec cela pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 614.)

Et voici le dernier paragraphe de ce petit Traité :

Autre (remède) pour faire disparaître des démangeaisons (6) dans les pieds *(redouy)* : Graines de pin-pignon, 1 ; grains de pois, 1 ; graines de *chamès*, 1 ; graisse de bœuf, 1. A cuire, puis on bandera avec cela pendant quatre jours. (*Eb.*, n° 615.)

La traduction « pieds » proposée pour *redouy* est très possible, sans être certaine. En effet, un autre passage du *Pap. Ebers*, qui termine un chapitre en partie consacré aux démangeaisons, mentionne la jambe *(maset)* comme siège du mal :

Autre (remède) pour faire disparaître de l'enflure et pour apaiser des démangeaisons dans la jambe *(maset)* : Coloquinte ; cosses(?) (7) de fèves ; natron rouge ; sel du Nord ; mucilage fermenté (8). On ban-

(1) Notons qu'au *Pap. Berlin* (11, 1 = n° 125) un remède est également conseillé pour faire disparaître l'enflure (désignée par son nom habituel *šfwt*) des *rdwy* : un pansement où sont combinés grains d'épeautre, miel et vin.
(2) Eg. *ṯḥb*, et cf. Breasted, *The Smith Pap.*, p. 145-147.
(3) Cf. ci-dessus, p. 140 et n. 7.
(4) Eg. *sštw* au lieu du duel *sštwy* ; de même au n° 614.
(5) Eg. *mꜣft*, arbre non identifié.
(6) Lire *wšʿw* ; le mot serait ici réduit à ses déterminatifs.
(7) Eg. *psḏ*. Cf. l'expression *gśwy n psḏ* « les deux moitiés — ou : côtés — de *psḏ* » (*Ber.*, n° 162), mais voir aussi le *psḏ* de p. 154, n. 5.
(8) Tous ces ingrédients en parties égales.

dera la jambe (1) avec cela, de sorte qu'elle guérisse (*ou* : guérira) immédiatement. (*Eb.*, nº 591.)

Un autre paragraphe concernant le bas de la jambe (tibia et péroné) se trouve, au *Pap. Ebers*, parmi des recettes destinées à guérir des douleurs appelées « oukhédou » (2) :

Autre remède pour le devant du bas de la jambe (3) : Cervelle de silure (4), (telle qu')on la trouve dans sa tête. On l'humectera de miel. A bander avec cela, de sorte qu'il (le malade) guérisse (*ou* : guérira) immédiatement. (*Eb.*, nº 128.)

Rappelons encore ce passage du *Pap. Ebers* (nº 153, ci-dessus, p. 140) où l'auteur signale le retentissement d'une maladie de l'anus sur l'appareil locomoteur, sous forme de douleurs « hénâou » dans les jambes ou les pieds *(redouy)* (5).

§ 3. — Le Traité des jambes est immédiatement suivi, au *Pap. Ebers* (6), par un chapitre consacré aux **orteils,** et en même temps aux **doigts** de la main, ainsi qu'aux **ongles** (7). L'intitulé général est ainsi rédigé :

Commencement des remèdes pour un doigt qui est malade, ou pour un orteil. (*Eb.*, nº 616.)

Nous n'utiliserons pas la suite de ce texte, mais recourrons au passage parallèle du *Pap. Hearst*, qui paraît mieux ordonné :

Remède pour soigner un doigt ou un orteil : Ocre jaune, 1 ; tesson d'un (vase-)*hénou* neuf, 1. A broyer fin dans du ferment de miel. Puis on bandera le doigt ou l'orteil avec cela.

Après quoi, tu lui prépareras un remède rafraîchissant : Feuille d'acacia, $\frac{1}{4}$ ; feuille de zizyphus, $\frac{1}{4}$ ; terre de Nubie, $\frac{1}{32}$ ; ...(8) de chrysocolle, $\frac{1}{32}$ ; intérieur d'un coquillage d'eau douce, $\frac{1}{8}$. A broyer, puis on bandera avec cela.

(1) Graphie abrégée : la jambe (signe D, 56), le *t* du féminin et le trait vertical. Cf. ci-dessus, p. 157, n. 1.

(2) Jonckheere, *Pap. médic. Ch. Beatty*, p. 32, n. 8, traduit ce mot par « gonflements douloureux ». — Mêmes douleurs *wḫdw* localisées dans les jambes ou les pieds *(rdwy)* au *Pap. Berlin*, nºs 120-121.

(3) Eg. *ḥꜣt šdḥ* (Lefebvre, *op. laud.*, § 56).

(4) Sur ce poisson, ég. *nꜥr*, voir ci-dessus, p. 47 et n. 6. Pour la traduction, cf. Iversen, dans *JEA*, 33 (1947), p. 47.

(5) Même douleur appelée *ḥnꜥw*, avec même localisation (mais sans allusion à la maladie principale), dans *Pap. Hearst*, 2, 11-12 = nº 27.

(6) *Eb.*, 78, 4-79, 2 = nºs 616-624. Cf. *Hea.*, 11, 17-12, 3 = nºs 173-174 ; 12, 6-8 = nºs 177-179 (et suite).

(7) Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 53 et 58.

(8) Ici, un mot inconnu, *šsyt*. Cf. *Wörtb.* 4, 545, réf. 8.



Suit immédiatement une variante, construite à la façon des « Instructions » du Traité des maladies de l'estomac, et comprenant : examen, pronostic (favorable), traitement :

Si tu trouves un doigt ou un orteil malades, si du pus les entoure, alors qu'ils ont mauvaise odeur et qu'ils produisent des larves (1), — tu diras à ce sujet : Une maladie que je traiterai.

Tu lui prépareras les remèdes pour tuer les vers-*sep* (2) : Sulfure d'arsenic de Haute Égypte, $\frac{1}{32}$ ; sulfure d'arsenic de Basse Égypte, $\frac{1}{32}$ ; huile-*sefet*, $\frac{1}{8}$. A broyer, et on bandera avec cela. (*Hea.*, nºs 173-174) (3).

Un mot au sujet de quelques-uns des ingrédients énumérés ci-dessus. La plante dont il est question est *Zizyphus spina Christi* Willd. (4). — « Coquillage d'eau douce » (5), c'est-à-dire d'étang, serait, selon Dawson, la désignation imprécise d'une ou plusieurs variétés des genres *Unio* et *Aetheria*. — Les « larves » sont vraisemblablement identiques aux petits vers appelés plus loin *sep*, indices d'une plaie infectée : le médicament recommandé pour les détruire est un sulfure d'arsenic (6).

Deux paragraphes du *Pap. Ebers* indiquent des remèdes pour un ongle d'orteil :

Autre (remède) pour un ongle d'orteil : Miel, $\frac{1}{4}$ ; terre de Nubie, $\frac{1}{34}$ ; (plante-)*chemchemet* (7), $\frac{1}{32}$ ; styrax, $\frac{1}{32}$ ; (plante-)*ibou*, $\frac{1}{32}$. (Procéder) de même (8), puis on bandera avec cela. (*Eb.*, nº 618.)

[*Le second est plus bref et recommande* :] Miel, terre de Nubie et huile (nº 619).

Deux autres paragraphes traitent exclusivement des orteils. Le premier comprend deux médicaments qui semblent devoir

(1) Eg. *sꜣ* « produit d'une inflammation », dit *Wörtb.*, 3, 411, réf. 6. (Voir le commentaire.)

(2) Lire *sp* (comme dans *Eb.*, nº 617) : cf. *Wörtb.*, 3, 440, réf. 18.

(3) Cf. *Eb.*, nºs 621 et 616-617.

(4) Eg. *nbś* : plante différente de *Zizyphus vulgaris* (ci-dessus, p. 55 et n. 8).

(5) Eg. *wḏꜥyt*. Cf. Dawson, *JEA*, 18 (1932), p. 154.

(6) Sur *stꜣ*, voir ci-dessus, p. 80 et n. 4-6.

(7) Eg. *šmšmt*, le chanvre (cf. p. 92, n. 2).

(8) C'est-à-dire broyer ces différentes substances.

être administrés successivement : une *poudre* d'abord (à répandre sur l'orteil), puis un *onguent* :

Autre (remède) pour soigner un orteil malade : Terre de Nubie, 1 ; natron, 1 ; *sa-our* (1), 1 ; ocre jaune, 1 ; *khennou* (2) de la maison des champs (?), 1 ; graines de couleur rouge (?) (3), 1 ; *nesty* (4), 1. A cuire, puis à réduire en poudre (5).

Après que tu auras fait cette poudre, tu prépareras un onguent (composé) de moelle (?), graisse, miel, huile. A broyer en une masse et à appliquer sur (l'orteil). (*Eb.*, nº 620.)

Le paragraphe suivant a le même objet, mais il revient à la méthode du pansement :

Ocre jaune, 1 ; tesson d'un vase neuf, 1 ; miel fermenté, 1. A bander avec cela. (*Eb.*, nº 621.)

Nous emprunterons au *Pap. Hearst*, plus sûr ici que le *Pap. Ebers* (nº 622), le texte qui suit concernant un ongle décollé :

Remède pour soigner un ongle d'orteil qui va tomber à terre : Tu le soigneras au moyen de natron, résine de térébinthe, huile, miel, terre de Nubie. A appliquer sur (l'ongle) et on empêchera que le pansement ne lui soit pesant (6). (*Hea.*, nº 179.)

Les deux derniers paragraphes de ce chapitre du *Pap. Ebers* sont consacrés aux doigts de la main :

Autre (remède) pour faire disparaître le tremblement dans les doigts : Graines de (la plante-)*toun* (7), [1] ; graisse de bœuf, 1 ; *séséka* (8), 1 ; lait, 1 ; sel du Nord, 1 ; sycomore, 1. A cuire, à réduire en une masse, puis on bandera avec cela. (*Eb.*, nº 623.)

Remède analogue, pour la même maladie, indiqué au nº 624, et composé des substances suivantes (en parties égales) : résine de térébinthe, cumin, cire, ocre jaune, certaine préparation de natron (9), miel, figues, terre de Nubie.

(1) Mot commenté p. 79 et n. 3.
(2) Eg. *ẖnnw*, mot inconnu.
(3) Eg. *dšr*, dans *Wörtb.*, 5, 491, réf. 5-6. Cf. *Eb.*, nº 268.
(4) Eg. *nsty* : ne serait pas une plante, mais une partie de la variété d'orge appelée *bš*; (Loret, *Kêmi*, 3 (1930), p. 27).
(5) Eg. *tmtw*. Le verbe « saupoudrer » paraît être *tmt* (inf. fém.), si le texte d'*Eb.*, nº 622 mérite confiance. Cf. *Wörtb.*, 5, 309, réf. 1-5.
(6) Texte de *Eb.*, nº 622 : « Tu prépareras pour lui : natron, résine de térébinthe, huile, terre de Nubie [en quantités égales] et tu saupoudreras *(tmt)* du natron sur (l'ongle). »
(7) Eg. *twn*, plante non identifiée, qui servait à tresser sacs et corbeilles.
(8) Pour *séséka*, cf. p. 158.
(9) Eg. *nṯryt*, probablement quelque ingrédient à base de natron — *nṯry*. Cf. *Sm.*, 16, 4.



Ce n'est pas la première fois qu'est mentionné au *Pap. Ebers* le tremblement des doigts; le traitement préconisé au nº 856 *f* (ci-dessus, p. 39) comporte, en dehors d'un pansement local, un vomitif, destiné à purger les « vaisseaux » considérés comme siège de cette affection.

Un autre paragraphe du même chapitre (nº 856 *d*) traite du tremblement des pieds *(redouy)*.

## Chapitre XI

# ACCIDENTS DIVERS ; HYGIÈNE

§ 1. Brûlures. — § 2. Morsures. Piqûres de scorpions. — § 3. Petites plaies d'Égypte. — § 4. Hygiène et soins de beauté. — § 5. La circoncision.

§ 1. — Les médecins égyptiens ne donnaient pas seulement leurs soins aux organes essentiels, du bon fonctionnement desquels dépend la vie ; leur sollicitude s'étendait à des affections qu'on peut considérer comme secondaires, et même à de menus désagréments. Ainsi trouve-t-on parmi les recettes des papyrus médicaux de petits « Traités » concernant les brûlures, les morsures, les piqûres d'insectes, les échardes, l'hygiène générale et les soins de beauté.

C'est à la suite des recettes proposées par le *Pap. Ebers* pour le traitement de l'ictère (p. 141) qu'il est question des lésions produites sur les tissus par la chaleur ou par le feu — les **brûlures.** Elles font l'objet d'un chapitre (1), dont on va lire les principaux paragraphes :

Commencement des remèdes pour une brûlure (2).

*a)* Ce qu'on doit faire pour la (soigner), le premier jour : Boue (3) noire. A appliquer dessus.

*b)* Ce qu'on doit faire, le second jour : Excréments de petit bétail. A cuire et à broyer fin dans de la bière-*sermet* fermentée, puis à appliquer dessus.

*c)* Ce qu'on doit faire, le troisième jour : Résine d'acacia desséchée, qui a été broyée avec de l'orge (4) grillée et de la coloquinte. A mettre dans de l'huile, puis on bandera avec cela.

(1) *Eb.*, 67, 17-69, 21 = n$^{os}$ 482-509. — Le *Pap. Londres* consacre aux brûlures une quinzaine de paragraphes, répartis dans tout l'ouvrage : plusieurs ont surtout un caractère magique.

(2) Eg. *wbdt.*

(3) Eg. *'m't*, et cf. Gardiner, *Anc. Eg. Onom.*, I, 10* (n° 56).

(4) Le texte porte en réalité « avec *š't* d'orge », le mot *š't* inconnu (« *Teil der Gerste* », dit *Wörtb.*, 4, 420, réf. 13).



*d)* Ce qu'on doit faire, le quatrième jour : Cire ; graisse de bœuf cuite ; papyrus et caroubes. A réduire en une masse, puis on bandera avec cela.

*e)* Ce qu'on doit faire, le cinquième jour : Coloquinte, 1 ; ocre jaune, 1 ; *khesa* de jujubier (?) (1), 1. A broyer fin avec des parcelles (?) de cuivre, à réduire en une masse, puis on bandera. (*Eb.*, n° 482.)

Les pansements gras (huile, graisse de bœuf) sont judicieux, d'autant qu'ils ne sont mis en usage que les troisième et quatrième jours. Les applications de végétaux peuvent aussi se défendre. On ne sait que dire des autres médicaments proposés : boue noire, cuivre, ocre, excréments d'animaux.

Poursuivons la lecture du manuscrit :

Remède pour panser une brûlure : Caroubes. A cuire, puis on bandera avec cela. (*Eb.*, n° 483.)

Remède pour une brûlure : Caroubes, 1 ; orge, 1 ; souchet des champs, 1 ; sel du Nord, 1 ; (plante-)*debyt*, 1 ; papyrus, 1 ; cuir cuit, 1 ; graisse de bœuf, 1 ; huile, 1 ; cire, 1. A appliquer dessus, après refroidissement, chaque jour. (*Eb.*, n° 484.)

La plante appelée « debyt » *(dbyt)* n'est pas identifiée, mais elle est bien connue des papyrus médicaux (*Ebers*, *Smith*), car c'est elle qui fournit le tissu végétal dont on faisait certains tampons appelés « fetet » (2).

Les n$^{os}$ 487 et 494 ont un intitulé plus développé :

Autre (remède) pour traiter une plaie causée par une brûlure dans toute partie du corps d'un homme : (Roseau-)*iar* (3) cuit dans de l'huile. A broyer et à mettre dessus. (*Eb.*, n° 494.)

La recette n° 491 semble concerner une brûlure plus sérieuse, avec escarres profondes (brûlure du quatrième degré) :

Autre (remède) pour un feu (= une brûlure) qui se gangrène : Parcelles (?) de cuivre ; chrysocolle ; pigments pour encre ; résine de térébinthe fraîche ; cumin ; natron ; *assa-foetida* ; cire ; cinnamome ; bryone ; oliban agréable ; huile-*sefet* ; miel. A broyer fin, à réduire en une masse, puis on bandera avec cela (4). (*Eb.*, n° 491.)

(1) Il s'agit de l'arbre *i;m*, peut-être le jujubier. Cf. ci-dessus, p. 55. Quant à la partie de cet arbre appelée *ḫs;*, elle est inconnue (ci-dessus, p. 154, n. 1).

(2) Eg. *ftt* (déjà rencontré, p. 139, et voir chap. XII, § 6).

(3) Même roseau que ci-dessus, p. 99 (n. 2).

(4) Tous les ingrédients sont employés en parties égales.

Les médecins s'efforçaient aussi d'améliorer l'aspect des cicatrices laissées par les brûlures du troisième et du deuxième degré :

Autre (remède) pour noircir une brûlure : Ocre jaune, 1 — à broyer dans du suc de sycomore ; coloquinte, 1 ; *outyt* (1) de coloquinte, 1. A broyer, puis on bandera avec cela.

Tu prépareras (ensuite) (2) les « couteaux du médecin » : Poireaux (3) broyés, 1 ; grains de pois (?), 1. On bandera avec cela. (*Eb.*, n° 501.)

Que signifie l'expression « couteaux du médecin » (4) ? A la prendre à la lettre, on pourrait y voir un instrument pour scarifications. Mais sans doute avons-nous là plutôt le nom d'un remède composé de plantes renfermant, tout au moins le poireau, des sels et essences provoquant une certaine irritation (5).

Autre remède pour faire disparaître les taches blanches (laissées par) une brûlure : *Kechou* (6), 1 ; miel, 1 ; coloquinte, 1. A écraser au moyen d'une « épine », puis on oindra avec [cette pommade] (7). (*Eb.*, n° 504.)

Au pansement se substitue donc ici une pommade. Il en est de même aux n[os] 505, 507, 508. Ladite pommade se prépare au moyen d'une « épine » (8), terme imagé désignant probablement l'instrument dont se servait le préparateur du médicament pour en concasser les ingrédients.

C'est encore, semble-t-il, une pommade qui est préconisée aux n[os] 499-500. Elle est précédée d'une incantation sous forme d'un dialogue entre Isis et un messager venu pour annoncer à la déesse que son fils Horus est en flammes sur le plateau désertique. On a cité ci-dessus (p. 13) le texte de cette formule magique, qui devait être récitée sur un onguent composé de gomme, de poils de bouc et surtout de lait d'une femme ayant mis au monde un garçon (9).

Cependant, au dernier paragraphe de ce petit Traité, l'auteur revient à la thérapeutique des pansements :

Autre (remède) : Pain d'orge avec de l'huile ; fenugrec. A mélanger en une masse. Puis on bandera avec cela, très souvent, de sorte qu'il (le malade) guérisse (*ou* : guérira) immédiatement.

(1) Eg. *wtyt*, partie d'une plante, non déterminée.
(2) GRAPOW, *Untersuch. altäg. Med.*, I, p. 44, se demande, non sans raison, si cet alinéa est bien à sa place.
(3) Eg. *iwḳt* (variante de *iꜣḳt*).
(4) Eg. *sfṯw n swnw*.
(5) C'est en somme, l'avis d'EBBELL, *The Pap. Ebers*, p. 82, n. 1 (et du *Wörtb.*, 3, 444, réf. 6).
(6) Eg. *kšw*, mot inconnu désignant peut-être un minéral.
(7) La fin du n° 504 manque.
(8) Eg. *śrt* (cf. *Wörtb.*, 4, 191, réf. 2).
(9) Cf. *Pap. Londres*, n[os] 47 et 48.



Un remède efficace ! Je l'ai constaté et cela s'est produit par mon fait, souvent (1). (*Eb.*, n° 509.)

§ 2. — Le *Pap. Ebers* est plus sobre sur le chapitre des **morsures** : cinq paragraphes seulement (2) sont consacrés aux blessures causées par morsure et, chose curieuse, dans quatre des cinq cas, la morsure est le fait non d'un animal, mais d'un homme !

Autre (remède) pour une morsure (3) d'être humain : Morceaux d'un (vase-)*ândjou* ; poireaux. A écraser, à réduire en une masse, puis on bandera avec cela. (*Eb.*, n° 432.)

Autre remède — le second : Résine de térébinthe, 1 ; terre de Nubie, 1 ; bile de chèvre, 1. A réduire en une masse, puis on bandera avec cela. (*Eb.*, n° 433.)

Autre remède — le troisième : (Plante-)*netjer* (4), 1 ; résine de térébinthe, 1 ; styrax, 1. A cuire et à transformer en onguent (5) ; puis on bandera avec cela. (*Eb.*, n° 434.)

Autre (remède) : Tu lui feras (au malade) un pansement de viande fraîche, le premier jour. Après cela, tu le soigneras au moyen d'huile et de miel jusqu'à ce qu'il aille bien. Puis tu appliqueras sur (la morsure) de l'huile et de la cire, de sorte qu'il aille bien (*ou*: ira bien) immédiatement. (*Eb.*, n° 435) (6).

Le *Pap. Ebers* passe ensuite à la morsure (appelée « *tep-ro* ») (7) d'un crocodile :

Ce qu'il faut faire pour la morsure d'un crocodile :

Si tu examines (une plaie causée par) une morsure de crocodile et si tu la trouves (telle que) les chairs sont à nu et ses deux lèvres (8) séparées, tu la banderas avec de la viande fraîche, le premier jour. — (Procéder) de même (pour) toute blessure d'un homme. (*Eb.*, n° 436.)

Une compresse de viande fraîche, le premier jour, suffisait à amener la guérison : la morsure d'un crocodile était donc moins dangereuse que la morsure d'un être humain, qui exigeait, pour

(1) Cf. *Eb.*, n° 1 : « Remède efficace (expérimenté) un nombre incalculable de fois », ci-dessus, p. 11 et n. 2.
(2) *Eb.*, 64, 5-13 = n[os] 432-436. Cf. *Hea.*, n[os] 21-23 et 239-244.
(3) Eg. *psḥ*.
(4) Eg. *nṯr* : plante inconnue.
(5) Un onguent *(nwdt)* qu'on applique en cataplasme.
(6) Le troisième traitement (huile et cire) est une variante du second (huile et miel). — On trouve au *Pap. Hearst* (n[os] 21-23) une version parallèle des trois premières de ces prescriptions.
(7) Eg. *tp-rꜣ*.
(8) Litt. « ses deux côtés » : la plaie est béante. Mêmes expressions dans la description d'une plaie ouverte au *Pap. Smith*, 16, 17 (cas n° 47), avec commentaire de BREASTED, p. 418.

guérir, en plus de la viande fraîche, nous l'avons vu (nº 435), des applications d'huile, de miel et de cire.

Le *Pap. Hearst* s'étend davantage sur les morsures causées par des animaux : le crocodile n'est plus seul en cause, mais aussi le porc, l'hippopotame, le lion. Pour la morsure (1) du crocodile, le même remède qu'au *Pap. Ebers* y est proposé (nº 239). Quant aux autres morsures, voici les traitements indiqués :

[Autre remède pour une morsure de] porc : Tu la banderas (la plaie) avec de la viande fraîche, [le premier jour]. (*Hea.*, nº 241.)

Autre remède : Ocre jaune fraîche, 1 ; (plante-)*ibsa* (2), 1 ; [... ;] graisse, 1 ; huile, 1. A cuire, puis on bandera avec cela. (*Hea.*, nº 242.)

[Autre remède pour] une morsure d'hippopotame : Feuille de sycomore ; [... ; ... ;] vase (?) de bière douce. On bandera avec cela pendant [quatre] jours. (*Hea.*, nº 243.)

[Autre remède pour] une morsure de lion : Graines [de ...]. A réduire en une masse. Puis on bandera avec cela pendant quatre jours. (*Hea.*, nº 244.)

Les porcs à l'étable, les crocodiles et les hippopotames dans le fleuve devaient souvent mordre l'homme. Quant aux lions, il s'agit évidemment de lions domestiqués (3). Les textes égyptiens disent expressément que l'on dressait des lions ; certaines scènes figurées de l'Ancien Empire montrent des lions portant deux sangles réunies par un sautoir, d'autres des lions tenus en laisse (4). Les rois, à toute époque, se faisaient accompagner à la guerre de lions familiers, qui montaient la garde près de leur tente, escortaient leur char, prenaient part à la mêlée. On raconte même qu'une reine de l'époque ptolémaïque avait un lion qui lui léchait le visage pour en effacer les rides et assistait à ses repas. Il n'est donc pas surprenant que les morsures de lion aient été des plus fréquentes, et l'on regrette que le nom de la plante, dont les graines s'appliquaient en compresse sur ces morsures, ait disparu dans une lacune du *Pap. Hearst*.

Non moins dangereuse — et certainement plus fréquente encore — que la morsure de ces divers animaux devait être la piqûre des **scorpions.** Et cependant il n'en est pas question dans

(1) La morsure porte ici son nom habituel : *psḥ*.
(2) Eg. *ibš*;, une plante du Ouâdi-Natroun : cf. *Pay.* R, 25.
(3) Voir C. DE WIT, *Le rôle et le sens du lion dans l'Egypte ancienne*, Leyde, 1951, p. 10-15.
(4) Comparer le texte *Westcar*, 7, 4-5 : « Il (le magicien) sait faire marcher derrière lui un lion, dont la laisse (traîne) à terre. »



les papyrus médicaux. Il est permis de supposer que la médecine égyptienne n'avait pas de remèdes pour combattre les effets de ce redoutable venin. La magie y suppléait. Ainsi, la célèbre stèle de Metternich nous montre-t-elle (l. 48-71) le fils d'une paysanne piqué par un scorpion et rappelé à la vie grâce à une incantation d'Isis, puis (l. 168-248) le fils même d'Isis, Horus enfant, piqué à son tour et ranimé par une incantation de Thot. Une telle incantation, nous laisse-t-on entendre, est efficace dans tous les cas où un être humain est piqué par un scorpion : « Puisque Horus a été guéri pour (la joie de) sa mère Isis, quiconque souffre sera guéri pareillement. » Il n'était d'ailleurs pas indispensable qu'un magicien prononçât l'incantation : il suffisait que la victime du scorpion (ou de tout animal venimeux) absorbât, sans déranger personne, l'eau qui, au contact d'une « statue guérisseuse », s'était imprégnée de la vertu des figurines et des textes magiques gravés sur cette statue (1). Qu'était-il besoin, dans ces conditions, de recourir à la médecine ?

§ 3. — Et voici des recettes, proposées par le *Pap. Ebers* (2), contre puces, mouches et moustiques, souris, serpents, lézards, rapaces :

Commencement des remèdes qu'il faut préparer pour faire disparaître les puces dans une maison ;

Tu les arroseras avec une solution de natron jusqu'à (leur) disparition. (*Eb.*, nº 840.)

Autre (remède) : Conyze. A broyer avec du charbon, puis la maison en sera enduite complètement jusqu'à (leur) disparition. (*Eb.*, nº 841.)

Ainsi, deux moyens de faire disparaître les puces *(pyou)* : soit asperger le sol et les murs avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre du natron — soit les saupoudrer de charbon pulvérisé et mêlé à une plante à forte odeur, appelée « bébet » (3) : cette plante serait, d'après Dawson, *Inula graveolens* Desf., qui correspond à la κόνυζα de Dioscoride (*De mat. med.*, III, 136), à la κόνυζα ἡ θήλεια de Théophraste, réputée pour écarter, par son parfum violent, reptiles et mouches, et pour tuer les puces.

Passons aux serpents :

Autre (remède) pour empêcher qu'un serpent ne sorte de son trou : Poisson « bulti », séché, qu'on aura placé à l'orifice de son trou ; il ne peut plus en sortir. (*Eb.*, nº 842.)

(1) Cf. LEFEBVRE, « La statue guérisseuse » du Musée du Louvre, dans *BIFAO*, 30 (1930), p. 89.
(2) *Eb.*, 97, 15-98, 18 *b* = nºs 840-853. — Sept de ces paragraphes sont reproduits par SETHE, *Aeg. Les.*, p. 57 *p*.
(3) Eg. *bbt*. Cf. DAWSON, *JEA*, 20 (1934), p. 46.

Autre (remède) : Natron, placé à l'orifice de (son) trou : il ne peut plus (en) sortir. (*Eb.*, n° 843.)

Autre (remède) : Une gousse d'ail. A placer à l'orifice de (son) trou : il ne peut plus (en) sortir. (*Eb.*, n° 844.)

Pour asphyxier un serpent dans son trou, on avait donc le choix entre un poisson du Nil, le « bulti », *Tilapia nilotica* (1), desséché (et exhalant probablement une forte odeur), une solution de natron, une gousse d'ail (2).

Il n'est pas question dans les papyrus médicaux de la morsure du serpent, en dehors d'une rapide allusion — sans portée médicale — dans une incantation du *Pap. Smith* (verso, 19, 7). Si un serpent parvenait à sortir de son trou, on le tuait à coups de hache, après l'avoir enivré de vin et de bière : c'est ainsi, du moins, que procéda l'attentive épouse du *Prince prédestiné* (8, 1-5) (3).

Au tour des mouches et des moustiques et, à leur suite, des souris :

Autre (remède) pour empêcher une mouche de piquer : Graisse de loriot. A employer en onction. (*Eb.*, n° 845.)

Autre (remède) pour empêcher les moustiques de piquer : Huile de *ben* fraîche. A employer en onction. (*Eb.*, n° 846.)

Autre (remède) pour empêcher les souris d'approcher des choses : Graisse de chat. A mettre sur toutes choses. (*Eb.*, n° 847.)

Comme les chats vivants éloignent les souris, la graisse de chat, répandue sur les objets à préserver des petits rongeurs, agissait, pensait-on, avec même efficacité.

Vient ensuite une incantation contre les rapaces, obscure comme beaucoup des formules magiques :

Autre (remède) pour empêcher un milan de piller : Une branche d'acacia. On la fera tenir droite. Puis l'homme (4) dira : « Horus, il (le milan) a volé en ville et dans la campagne. Sa soif est pour le champ des oiseaux (5). On le fera cuire, on le mangera. » Paroles à dire sur une branche d'acacia, sur laquelle on aura placé des (gâteaux-)*féqa*. C'est (le bon moyen d')empêcher un milan de piller. (*Eb.*, n° 848.)

(1) Eg. *int.* Cf. GAILLARD, *Les poissons... de l'Ancien Empire*, Le Caire, 1923, p. 89.

(2) Cf. ci-dessus, p. 102 et n. 10.

(3) LEFEBVRE, *Romans et contes*, p. 123.

(4) Le propriétaire du jardin ou de la basse-cour exposés aux dépradations du milan.

(5) Eg. *p;yt*, oiseaux en liberté. Il doit cependant être fait ici allusion aux oiseaux de basse-cour (*;pdw*).



Entrons dans la grange où est conservé le grain :

Autre (moyen) d'empêcher les mulots (1) de manger l'orge dans la chambre à grains : Excréments de gazelle. A mettre sur le feu dans la chambre à grains ; puis on enduira les murs et le sol de celle-ci avec les cendres (2) qui en proviennent (mêlées) à de l'eau. C'est (le bon moyen d')empêcher que l'orge ne soit mangée. (*Eb.*, n° 849.)

Les deux paragraphes suivants opposent — dans des conditions qui manquent de clarté — un lézard à un groupe de petits animaux portant le nom de « semer » (3) :

Autre (remède) : ce qu'il faut faire pour tuer des (animaux appelés) *semer* : Un lézard. A mettre sur le feu jusqu'à ce qu'ils (les *semer*) meurent. (*Eb.*, n° 850.)

Ce qu'il faut faire pour tuer un lézard. Des (animaux appelés) *semer*. A mettre sur le feu jusqu'à ce qu'il (le lézard) meure. (*Eb.*, n° 851.)

Ainsi la mort du lézard par le feu entraîne celle des « semer », et réciproquement. Cette recette relève évidemment de la magie.

Interrompons ici le « Traité » pour indiquer quelques-uns des remèdes (4) dont on attendait qu'ils guérissent les piqûres causées, non plus par des insectes, mais par des épines :

Ce qu'il faut faire pour extraire une épine *(seret)* qui est dans les chairs : Maison de (l'insecte ?) *bibi* (5) ; miel. A appliquer dessus. (*Eb.*, n° 726.)

[Autre remède] : Excréments d'âne mélangés à du mucilage. A appliquer dessus. (*Eb.*, n° 728.)

Autre (remède) : Crâne de silure cuit dans de l'huile. A appliquer dessus (6) jusqu'à ce qu'elle (l'épine) sorte. (*Eb.*, n° 730.)

Autre (remède) : Résine de térébinthe ; gomme ; sel du Nord ; chiures de mouches ; graisse ; ocre jaune ; cire. A appliquer dessus : le remède fait sortir l'humeur. (*Eb.*, n° 731.)

Remède pour une écharde (telle que), quand on l'extirpe, il sort du sang de (la plaie) : Coloquinte, 1 ; miel, 1 ; os de seiche (7), 1 ; sycomore, 1 ; graines de (la plante-)*djas*, 1. A réduire en une masse, et à mettre dessus. (*Eb.*, n° 732.)

(1) Eg. *kkt*, dont la signification n'est pas sûre. Cf. *Wörtb.*, 5, 142, réf. 10.

(2) Eg. *itnw* « cendres » (SETHE, et cf. *Wörtb.*, 1, 146, réf. 6).

(3) Eg. *śmr*. Le lézard est *ḥnt;św*, fréquemment cité aux papyrus médicaux.

(4) *Eb.*, 88, 4-12 = n°s 726-732.

(5) Insecte ou oiseau ? (Voir au mot *bibi* dans *Wörtb.*, 1, 442, 11.)

(6) Le texte porte : « Sur son ouverture » *(r r;.ś)*, ce qui doit être une erreur : même erreur, mais corrigée *(r.ś)*, aux n°s 727 et 728.

(7) Eg. *nś-š* se rencontre cinq fois dans *Eb.* Litt. « langue des lacs » — des lacs voisins de la Méditerranée. Cf. le copte et l'arabe : « langue de mer » : CHASSINAT, *Pap. médical*, p. 159 (l. 106).

Ce dernier paragraphe a un intitulé spécial ; il diffère par son objet des paragraphes qui le précèdent. Il ne s'agit plus en effet d'une simple épine *(seret)*, mais d'une écharde *(chendet)* (1) enfoncée profondément dans la chair et dont l'extraction cause une petite hémorragie. Ce terme peut avoir désigné d'abord une grosse épine d'acacia *(chendet)*, avant de prendre un sens plus général. Il est vain, en tout cas, de le rapprocher du mot *chendout* « pagne », et la traduction, assez inattendue, « prépuce » (Ebbell, Jonckheere), est certainement à écarter.

§ 4. — Le « Traité », que nous avons un instant abandonné (p. 171), se termine par deux recettes de caractère purement hygiénique :

Fumigation que l'on doit préparer pour rendre agréable l'odeur de la maison ou des vêtements : Oliban sec ; graines de pin-pignon ; résine de térébinthe ; souchet odorant ; écorce (?) de cinnamome ; melon ; roseau de Phénicie ; ... ; ... ; ... (2). A broyer fin, à réduire en une masse, puis on en mettra sur le feu. (*Eb.*, nº 852.)

Le « roseau de Phénicie » (3) est *Acorus calamus* L., appelé aussi *Calamus aromaticus*. Suivent trois autres substances inconnues ; comme les sept premières, il est vraisemblable qu'elles dégageaient, à la cuisson, un parfum agréable.

Autre (préparation) que font les femmes dans ce but : La précédente recette (composée) suivant le même principe sera mise dans du miel. A cuire, à mélanger, à transformer en pastilles. Elles (les femmes) feront des fumigations avec ces (pastilles). Elles les prendront aussi dans leur bouche (4) pour rendre agréable leur haleine (5). (*Eb.*, nº 853.)

Joindre l'utile à l'agréable par de véritables « soins de beauté », tel est encore l'objet de quelques recettes inscrites au verso du *Pap. Smith*, et qui n'intéressent ni la chirurgie, ni la médecine, mais exclusivement la cosmétique :

Remède pour transformer la peau : Miel, 1 ; natron rouge, 1 ; sel du Nord, 1. A broyer en une masse, puis on oindra avec cela. (*Sm.*, 21, 3-6.)

Autre (remède pour) embellir le visage : Poudre d'albâtre, 1 ; poudre de natron, 1 ; sel du Nord, 1 ; miel, 1. A mêler en un tout, puis on oindra avec cela. (*Sm.*, 21, 6-8.)

(1) Voir la traduction, donnée par *Wörtb.*, 4, 522, réf. 1, du mot *šnḏt*.
(2) Trois ingrédients non identifiés, probablement d'origine étrangère : *ynktwn*, *ḏmtn*, *gnn-n-nywbn*.
(3) Eg. *nbit nt Ḏ;h*. Cf. LORET, *Flore pharaon.*, nº 33.
(4) Pour l'expression *irí dpt-r; m*, cf. *Wörtb.*, 5, 445, réf. 10.
(5) Litt. « l'odeur de leur bouche ».



Le *Pap. Hearst* (nºs 153-154) et le *Pap. Ebers* (nºs 714-715) reproduisent ces deux formules ; mais le premier n'a en vue que les soins à donner à la peau (sans mention spéciale du visage), le second applique cet onguent au corps tout entier.

Ces deux petits textes sont suivis, au *Pap. Smith*, d'une recette plus importante, qui porte un titre prestigieux : « *Commencement du Livre de la transformation d'un vieillard en jeune homme* » (1). C'est là beaucoup promettre ; la conclusion, plus modeste, assure seulement que « *la calvitie, les taches de rousseur, les marques fâcheuses de l'âge et toutes les rougeurs qui gâtent l'épiderme sont guéries* » par certain remède, dont voici en bref la composition : prendre des gousses de fenugrec (2) ; en séparer les graines. Puis faire un mélange, en volumes égaux, de ces graines et de fins débris des gousses dépiquées ; y ajouter de l'eau et mettre chauffer la pâte fluide ainsi obtenue dans un chaudron neuf. La masse, retirée du feu, puis refroidie, est lavée au fleuve et ensuite séchée au soleil. On la pulvérise sur une meule ; de nouveau, on la met au feu, mêlée à de l'eau ; on arrête de chauffer quand apparaissent à la surface de la masse de petites nappes d'huile. Recueillie avec soin, puis filtrée, cette huile est transvasée dans un récipient en matière dure précieuse, d'où on la tire pour en oindre les vieillards désireux de rajeunir. — « *Remède qui s'est révélé efficace des millions de fois* », a soin d'ajouter le scribe !

§ 5. — Ce chapitre, consacré en grande partie à l'hygiène, ne serait pas complet si nous n'y ajoutions quelques renseignements sur la **circoncision,** telle qu'elle était pratiquée en Égypte.

Nous connaissons bien les conditions dans lesquelles elle se faisait en Israël. Les garçons étaient circoncis le huitième jour après leur naissance, l'opération consistant dans l'amputation annulaire, autrement dit dans l'ablation de la totalité du prépuce. La circoncision était en outre obligatoire : signe de l'alliance avec Yahvé, elle servit, après l'entrée dans la terre promise, à distinguer le peuple élu des autres habitants de Canaan. Et l'on pensait que les incirconcis formaient, dans le *chéol*, une caste à part (3).

Mais ce n'est pas Israël qui a inauguré cette coutume ou ce rite. « Seuls parmi tous les hommes, écrit Hérodote (II, 104),

(1) *Sm.*, 21, 9-22, 10. Et voir le commentaire de LORET, dans *Mél. Maspero*, I, p. 853-877.
(2) Eg. *ḥm;yt*, et voir ci-dessus, p. 52.
(3) Cf. DHORME, *L'évolution religieuse d'Israël*, Bruxelles, 1937, p. 283 et suiv.

les Colchidiens, les Égyptiens et les Éthiopiens pratiquent la circoncision *depuis l'origine*. Les Phéniciens et les Syriens de Palestine reconnaissent eux-mêmes qu'ils ont appris cet usage des Égyptiens. » Cet usage, pour autant que nous le connaissions, semble pourtant différer en plusieurs points de la pratique israélite.

D'abord, il n'est pas certain que la circoncision ait été obligatoire en Égypte (1); on ne pourrait pas citer un seul texte égyptien qui rappelle, même de loin, les prescriptions de la *Genèse* ou de l'*Exode*. Le nom, du moins, en est attesté par un bas-relief dont je vais parler : l'opération y est appelée *sebet*, mot qui a subsisté en copte (2).

Ce bas-relief, bien connu et souvent étudié (3), est gravé sur une paroi du mastaba de Ânkhmâhor, à Saqqara (VI[e] dyn.). Il représente une scène de circoncision, en deux tableaux (Pl. V). Celui de droite est une préparation à l'intervention chirurgicale (4) : on y voit l'opérateur insensibiliser préventivement l'extrémité du pénis d'un jeune homme qui se tient debout devant lui, en prenant point d'appui sur sa tête : « *Frotte bien ce qui sera (opéré)* » (5), dit le patient à l'opérateur. Et celui-ci de répondre : « *Je ferai en sorte (que cela te soit) agréable* » (c'est-à-dire : je ne te ferai pas de mal). On aurait aimé savoir par quel moyen se faisait l'insensibilisation. Peut-être par l'emploi de la fameuse *pierre de Memphis* — λίθος μεμφίτης — que nous ont fait connaître Dioscoride (*De mat. med.*, V, 158) et Pline (XXVI, 7), mais au sujet de laquelle nos papyrus, y compris le *Pap. Smith*, sont absolument muets. Du contact de cette pierre, formée de carbonate de chaux, avec un acide tel que le vinaigre, naissait de l'acide carbonique, propre à une anesthésie locale. — Au tableau de gauche, le jeune homme, toujours debout, est solidement maintenu par un assistant. Accroupi devant eux sur le sol, l'opérateur approche son couteau — silex ou métal — de la chair qu'il va inciser. S'adressant à son aide, il lui dit : « *Tiens-le ferme, qu'il ne défaille pas* (6). » L'aide le rassure : « *J'agirai (de façon) à te plaire.* »

(1) Cf. Wiedemann, *Das alte Aegypten*, p. 140-143.
(2) Eg. *śbt*, qui serait l'infinitif d'un verbe *śbi* (cf. *Wörtb.*, 4, 81, réf. 15). Copte : *sebbe*.
(3) W. M. Müller, *Egyptological Researches*, 1906, p. 61 et pl. 106 ; J. Capart, *Une rue de tombeaux*, 1907, p. 51 et pl. 66 ; Wreszinski, *Atlas*, III, pl. 26 ; Jonckheere, La circoncision, dans *Centaurus*, 1951, p. 223-232.
(4) Cf. Jonckheere, *op. laud.*, p. 229-230.
(5) Erman, *Reden, Rufe und Lieder*, p. 61, avait bien saisi le sens de *wnnt* : « die zu operierende Stelle ».
(6) Cf. Grdseloff, dans *ASAE*, 38 (1938), p. 353.



Le D[r] Jonckheere estime (1), après examen de ce bas-relief et de diverses statues, que l'opération consistait « en une manœuvre élémentaire : la libération du gland, obtenue en pratiquant un simple clivage dorsal du prépuce ». Elle différait donc — s'il en était réellement ainsi (2) — de la circoncision juive, qui était une véritable péritomie.

Notons, d'autre part, que le patient qu'on voit soumis à cette intervention au mastaba de Saqqara est un adulte (entre 16 et 20 ans peut-être). Sur un autre bas-relief (3) — celui-ci de la XVIII[e] dynastie (?) — à Karnak, dans l'enceinte du temple de Mout, la circoncision est pratiquée, dans des conditions analogues à celles du second tableau de Saqqara, sur deux garçonnets (d'une huitaine d'années); l'état du bas-relief, devenu anépigraphe, ne permet aucune autre observation d'importance. Mais l'on voit par ces deux scènes que ce n'est pas au lendemain de leur naissance, comme en Israël, que les jeunes Égyptiens étaient circoncis.

Quelques rares textes confirment sur ce point le témoignage des représentations figurées. Dans son inscription autobiographique, Khnoumhotep, prince du XVI[e] nome (Béni-Hasan), se flatte d'avoir pris en mains le gouvernement de sa ville, « *étant tout jeune, quand il n'avait pas encore subi l'opération du prépuce* » (4). Même formule sur une stèle conservée à Florence : un roi se vante lui aussi d'avoir exercé ses fonctions dès son enfance, avant d'avoir été circoncis (5).

Les observations faites sur les momies ont été assez décevantes. Mais il semble, dit le D[r] Jonckheere (6), que les enfants conservaient leur prépuce intact jusqu'à l'âge de la puberté. De fait, on a trouvé, dans la tombe d'Aménophis II, non loin

(1) *Op. laud.*, p. 228 et fig. 3.
(2) On peut cependant se demander si cette opinion est conciliable avec les textes cités ci-après (n. 4 et 5). Le verbe *fḫ* signifie : « enlever », « débarrasser de ».
(3) F. Chabas, *De la circoncision chez les Egyptiens* (voir *Bibl. égypt.*, 10 (1902), p. 115) ; Jonckheere, *op. laud.*, p. 221 et fig. 1 ; Pillet, dans *ASAE*, 52 (1952), p. 94 et pl. 4 et 5 ; Nagel, dans *Archiv orientální*, 20 (1952), p. 96 et pl. VI.
(4) Ma traduction réserve la réponse à la question : « Péritomie ou débridement ? » La traduction littérale est : « Quand il n'avait pas encore été débarrassé *(fḫ)* du prépuce *(ṯ;m)*. » — *Urkunden*, VII, 34, 1.
(5) Phrase citée dans *Belegstellen*, V, 354, 3 (p. 67 de la partie autographiée). Dans ce texte le mot *ṯ;m* présente la même graphie que dans l'inscription de Béni-Hasan ; ce qui rend désormais peu vraisemblable l'hypothèse d'A. de Buck (*Eg. Les.*, I, p. 28), proposant de corrigerl e déterminatif du mot et de comprendre : « Quand il n'avait pas encore été débarrassé de (ses) *langes* » (c'est-à-dire quand il était encore *au maillot*).
(6) Jonckheere, *op. laud.*, p. 222.

de la momie du roi, celle d'un jeune prince, d'environ 11 ans, portant encore la « tresse de l'enfance » et qui n'était pas circoncis (1).

Citons encore un détail pittoresque, fourni par une stèle de la Première période intermédiaire, découverte à Naga-ed-Deir (2). Si on interprète l'inscription à la lettre, la circoncision aurait été parfois pratiquée « en série » : « *Lorsque je fus circoncis* (3) *avec cent vingt hommes...* », lit-on sur cette stèle. Mais la phrase peut aussi bien signifier que l'intéressé était, en la circonstance, accompagné de cent vingt jeunes gens de son âge, venus, par amitié, assister à la cérémonie.

Quoi qu'il en soit, le nouveau circoncis a incontestablement dépassé l'âge de l'enfance. Peut-être venait-il d'atteindre l'âge viril et se soumettait-il, par mesure d'hygiène, à une opération qui, nous l'avons vu, peut avoir été assez simple. Bien que l'opérateur soit, du moins sur le bas-relief de Saqqara, un prêtre *(hem-ka)*, rien ne prouve que la circoncision égyptienne ait été, comme chez les Hébreux, un acte rituel.

(1) Smith-Dawson, *Egyptian Mummies*, London, 1924, p. 93.
(2) D. Dunham, *Naga-ed-Dêr Stelae*, London, 1937, nº 84 et pl. 32.
(3) Le verbe ég. est ici *ś'b*, non pas *śbi* (inf. fém. *śbt*) comme à Saqqara. Les deux formes peuvent avoir, l'une et l'autre, normalement abouti au copte *sebbe*, « circoncire ».

Chapitre XII

# CHIRURGIE OSSEUSE ET PATHOLOGIE EXTERNE

§ 1. Le *Pap. Smith* et son contenu. — § 2. Blessures du crâne. — § 3. Blessures du visage. — § 4. Entorse et rupture de vertèbres. — § 5. Autres cas. — § 6. Résultats.

§ 1. — Les Égyptiens — qu'ils fussent médecins ou embaumeurs — n'avaient, nous l'avons vu, qu'une connaissance sommaire des organes internes; ils ne distinguaient pas nettement veines, artères, canaux, nerfs, ligaments et, s'ils ouvraient le flanc des cadavres dont ils allaient faire des momies, ils ne pratiquaient jamais de dissection méthodique. Comment d'ailleurs auraient-ils songé à traiter chirurgicalement l'estomac, le foie, l'intestin, tous les viscères, dont ils ont longtemps, sinon toujours, attribué les désordres à l'action malfaisante d'êtres surnaturels ? Ils savaient, par contre, qu'une plaie pénétrante du crâne avait pour cause un instrument manié par des hommes, ou une fracture des côtes une chute, un coup, un accident : le chirurgien pouvait en toute sécurité s'appliquer à les soigner. C'est pourquoi le *Pap. Smith* (1), qui traite exclusivement de chirurgie osseuse et de pathologie externe, se distingue par son allure quasi scientifique des traités de médecine générale tels que le *Pap. Ebers*.

Il est fort regrettable que le scribe du *Pap. Smith* n'ait pas recopié en entier le livre de chirurgie qu'il avait sous les yeux.

(1) Voir ce qui est dit ci-dessus, p. 3 et p. 7, n. 2, du *Pap. Smith*. — L'admirable publication de Breasted sera constamment mon guide et me dispensera de longs commentaires philologiques ou médicaux. — Ajoutons ici que le *Pap. Smith* a été également traduit et commenté par M. Meyerhof, dans *Deutsche Zeitschrift für Chirurgie*, vol. 231 (1931), p. 645-690, et surtout par Ebbell, *Die alt-ägyptische Chirurgie*, Oslo, 1939, 1-72. Je n'ai pas adopté toutes les modifications proposées par ces deux savants à l'interprétation médicale de Breasted.

Il a laissé en blanc 39 cm. du recto de son rouleau, qui mesure environ 5 m., puis il est passé brusquement au verso, mais pour y copier des formules magiques, sans rapport avec le Traité chirurgical du recto. Par un caprice inexplicable, il est cependant revenu un instant à la médecine avec la description d'un cas de dysménorrhée (ci-dessus, p. 96). Suivent deux recettes pour l'entretien de la peau et du visage, que j'ai reproduites (p. 172). A cet endroit du manuscrit, l'écriture change : c'est à une main un peu plus récente que sont dus les deux derniers paragraphes du verso, à savoir le *Livre de la transformation d'un vieillard en jeune homme* (ci-dessus, p. 173) et un remède pour une affection anale (p. 141).

Les dix-sept colonnes du recto — les seules que nous prendrons désormais en considération — renferment l'examen de quarante-huit cas de blessures et lésions de deux sortes :

1° *Plaies superficielles* n'intéressant que les tissus, telles que plaie du cuir chevelu, blessure au front, à la narine, à la tempe, au menton ;

2° *Lésions* des os et des articulations, telles que : contusion simple d'une vertèbre cervicale ou spinale ;

— luxation de la mâchoire, d'une vertèbre, de l'épaule ;
— perforation du crâne, des sutures crâniennes, du sternum ;
— fracture du nez, de la mâchoire, des clavicules, de l'humérus, des côtes ;
— fracture comminutive du crâne, avec ou sans rupture des méninges ;
— fracture par écrasement d'une vertèbre cervicale.

On voit quelle est la variété des cas exposés. Et n'oublions pas que les blessures du bassin et des membres abdominaux ont été, malheureusement, laissées de côté par le scribe de la XVIIIe dynastie.

Il ne paraît pas douteux, je l'ai dit (ci-dessus, p. 7), que ces « leçons » de chirurgie ont été rédigées à l'intention des praticiens. Elles portent toutes le titre d'*Instructions* (1) ; elles s'adressent à un personnage anonyme auquel il est dit : « *Tu* examineras, *tu* feras, *tu* prépareras, etc. » et qui ne peut être qu'un médecin ayant l'occasion de manier le scalpel. Elles lui servaient d'aide-mémoire.

A ce propos, quel nom donnait-on au chirurgien ? Le nom même du médecin : *sounou*. C'est le seul mot employé par le

(1) Eg. *šś;w*, et cf. ci-dessus, p. 124 et n. 2.



*Pap. Smith* pour désigner le praticien soignant les contusions et les blessures ; encore ne l'y rencontre-t-on que deux fois (1). Il est probable que les Égyptiens ne faisaient pas de distinction entre médecine générale et chirurgie, pas plus qu'ils n'en faisaient entre médecine humaine et médecine vétérinaire (2).

§ 2. — Il ne saurait être question de passer en revue tous les cas chirurgicaux étudiés au *Pap. Smith* : nous ferons un choix. Mentionnons qu'ils sont exposés selon une méthode uniforme et comprennent : 1° Intitulé ; — 2° Examen ; — 3° Diagnostic (et éventuellement pronostic) ; — 4° Traitement (3) ; — 5° Gloses (dont l'objet est d'expliquer des termes techniques ou de rajeunir des expressions désuètes). Les gloses mises à part, nous avons déjà trouvé des exemples de cette présentation méthodique, notamment dans le Traité des maladies de l'estomac (chap. VIII). Mais alors qu'un tel exposé est exceptionnel, et souvent réduit, dans les papyrus médicaux, il se rencontre complet à l'occasion de chacun des quarante-huit cas du *Pap. Smith.* Ajoutons que l'examen du malade peut être renouvelé une fois, deux fois et davantage (4), et comporter plusieurs diagnostics et traitements successifs.

Le pronostic, qui suit généralement le diagnostic, peut s'exprimer de trois façons. S'il est favorable, le médecin déclare : « Une maladie que je traiterai » ; s'il est réservé : « Une maladie avec laquelle je me battrai » ; s'il est franchement défavorable : « Une maladie pour laquelle on ne peut rien ».

Des quarante-huit cas soumis, au *Pap. Smith*, à l'attention des chirurgiens, vingt-sept intéressent la tête (crâne et visage), six la gorge et les vertèbres cervicales, deux les clavicules, trois l'humérus, huit le sternum et les côtes, un l'épaule, un la colonne vertébrale.

La prépondérance marquée des blessures de la tête s'explique, semble-t-il, par le fait qu'elles étaient fréquentes à la guerre, et que les médecins attachés aux armées avaient maintes occasions de les étudier et de les soigner. Une mission du Metropolitan

(1) Eg. *swnw*. Cf. *Sm.*, 4, 21 et 5, 4, sans parler de 1, 6, extrait d'un passage reproduisant *Eb.*, n° 854 *a* (ci-dessus, p. 31).

(2) Cf. à ce sujet JONCKHEERE, A la recherche du chirurgien égyptien, dans *Chron. d'Eg.*, XXVI/51 (1951), p. 28 ; et voir ci-dessus, p. 26, n. 1.

(3) Les soins à donner à la blessure doivent logiquement trouver place au paragraphe « Traitement ». C'est, en effet, ce qui a lieu dans plusieurs cas, ainsi au n° 36 (ci-après). Mais le plus souvent, c'est au paragraphe « Examen » que ces renseignements sont donnés, ainsi au n° 25 (ci-après).

(4) Cinq examens, avec deux diagnostics et quatre traitements au n° 47 ; trois examens, avec deux diagnostics et deux traitements au n° 7 (ci-après).

Museum à Thèbes a découvert, il y a une trentaine d'années, une fosse commune renfermant les cadavres de soixante soldats tombés sur les champs de bataille pendant les guerres de la XIe dynastie (fin du IIIe millénaire av. J.-C.). Elle a rapporté d'impressionnantes photographies de crânes présentant des blessures qui avaient entraîné la mort ; l'une des plus horribles de ces blessures avait été causée par une flèche qui s'était fichée dans l'œil gauche (1). D'autre part, sur le cadavre du roi Séqénenrê (Pl. VII) on relève cinq blessures qu'il reçut au visage et au front, en combattant les Hyksos, et dont une seule aurait suffi à causer sa mort (2).

Les deux premiers (nos 1 et 2) (3) des vingt-sept cas intéressant la tête concernent des blessures superficielles ayant pénétré jusqu'à l'os du crâne, mais ne l'ayant en aucune façon entamé ; une seule des deux blessures est béante. L'accident n'est pas très grave, et le médecin peut émettre chaque fois un pronostic favorable : « Une maladie que je traiterai » — sans craindre un insuccès. Le traitement consiste en un pansement fait de viande fraîche, le premier jour (4) ; les jours suivants, jusqu'à guérison, un tampon imprégné de graisse et de miel. Les lèvres de la blessure béante sont, en outre, rapprochées l'une de l'autre au moyen de deux bandes d'une sorte d'albuplast ou de sparadrap.

Mais il y a des blessures plus graves, pénétrant jusqu'à l'os, fendant (no 4) ou même perforant le crâne (no 7), comme on va le voir par les deux exemples qui suivent :

[*Intitulé*] Instructions concernant une blessure béante à sa tête (5), pénétrant jusqu'à l'os et lui fendant le crâne.

[*Examen*] Si tu examines un [homme] qui a une blessure béante à la tête, pénétrant jusqu'à l'os et lui fendant le crâne, tu palperas sa blessure. Si tu trouves là quelque chose d'inquiétant sous tes doigts, (le malade) tremblant beaucoup (6), alors que le gonflement qui recouvre (la blessure) fait saillie et qu'il (le malade) saigne de ses deux narines et de ses deux oreilles, qu'il souffre de raideur dans le cou, si bien qu'il est dans l'impossibilité de regarder ses épaules et sa poitrine, —

(1) *Bull. of the Metrop. Mus. of Art*, february 1928, p. 16-17.
(2) *CGMC* (Elliot Smith), *The royal mummies*, p. 1-6 et pl. II.
(3) Breasted, *The Smith Pap.*, p. 78 et p. 118.
(4) Remède fréquemment employé, *le premier jour*, quand la blessure est simple et sans gravité. Déjà rencontré dans *Eb.* (no 436) et *Hea.* (no 239) à propos des morsures : ci-dessus, p. 167-168.
(5) La tête du malade : cf. ci-dessus, p. 31 et n. 1. Dans la suite, il m'arrivera de remplacer par l'article français le pronom suffixe égyptien, conformément à notre syntaxe.
(6) Tremblant de douleur quand le médecin le palpe : cf. ci-après, cas no 7. *'Inry*, pseudoparticipe.



[*Diagnostic*] alors tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une blessure béante à la tête, pénétrant jusqu'à l'os et lui fendant le crâne ; il saigne de ses deux narines et de ses deux oreilles, et souffre de raideur dans le cou. Une maladie avec laquelle je me battrai.

[*Traitement*] Après avoir trouvé que le crâne de cet homme-là est fendu, ne le bande pas, mais amarre-le à son pieu d'amarrage jusqu'à ce que la période (critique) de son mal soit passée. Le traitement à lui prescrire, c'est de rester assis (1). Fais-lui donc une paire de supports en brique, jusqu'à ce que tu constates qu'il est arrivé à un point décisif. Puis tu mettras de l'huile sur sa tête. Assouplis (en outre) son cou avec (cette huile), ainsi que ses deux épaules (2). Tu feras de même pour tout homme dont tu trouveras que le crâne est fendu. (*Sm.*, no 4) (3).

Les gloses nous fournissent de précieux renseignements. L'une d'elles définit la nature de la fente, spécifiant qu'elle « *sépare les* squamae *du crâne, tandis que des esquilles restent fixées dans les tissus* » (glose A). Une autre explique la métaphore « *amarrer le malade à son pieu d'amarrage* » : elle signifie « *laisser (le blessé) à son régime habituel, sans lui prescrire de médicaments* » (4). On se contentera donc de le faire tenir immobile, et le buste droit, entre deux supports en brique — nous pourrions dire en *adobe* (5). Et on attendra le moment où l'homme « *arrivera à un point décisif* », c'est-à-dire, comme l'explique une autre glose, le moment où « *tu te rendras compte s'il mourra ou s'il vivra, car son cas est de (ceux qui font dire au médecin) : Une maladie avec laquelle je me battrai* » (glose C). C'est seulement quand le blessé ira mieux que le chirurgien songera à lui faire sur la tête une application de graisse et à lui frictionner le cou et les épaules.

Le cas no 7 — le plus copieux de tous, avec ses dix gloses — traite aussi d'une blessure béante, qui n'a pas seulement atteint l'os et fendu le crâne, mais a perforé les sutures crâniennes. Le cas est donc encore plus sérieux que le précédent. Aussi le premier examen est-il suivi de deux autres, correspondant à l'évolution, défavorable d'abord, puis, semble-t-il, moins inquiétante, de la maladie.

(1) C'est-à-dire immobile, en position verticale.
(2) Ces soins supposent que le blessé a survécu.
(3) Breasted, *op. laud.*, p. 139.
(4) Cette glose n'appartient pas au cas no 4, mais au cas no 3 (glose D) : Breasted, *op. laud.*, p. 139. — Meyerhof, p. 653 (cf. n. 1 ci-dessus, p. 177) interprète ainsi cette expression : « mettre au repos sans autre médication », et Ebbell, p. 19 (cf. n. 1 ci-dessus, p. 177) : « être à son régime adéquat, exact ».
(5) *Adobe*, brique cuite au soleil — mot (plus rare en français qu'en anglais et en espagnol) dont l'origine est précisément l'égyptien *ḏbt*. Il est vraisemblable que les supports étaient faits d'une seule pièce, provenant d'un unique moule.

[*Intitulé*] Instructions concernant une blessure béante à sa tête (1), pénétrant jusqu'à l'os et perforant les sutures de son crâne.

[*Examen n*o 1] Tu palperas sa blessure (même s')il tremble beaucoup. Puis tu lui feras lever le visage. S'il lui est pénible d'ouvrir la bouche ; si son cœur est (trop) fatigué pour (lui permettre de) parler (2) ; si (d'autre part) tu observes que sa salive pend à ses lèvres, sans tomber à terre, tandis qu'il saigne de ses deux narines et de ses deux oreilles, qu'il souffre de raideur dans le cou, et qu'il est dans l'impossibilité de regarder ses épaules et sa poitrine, —

[*Diagnostic*] alors tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une blessure béante à la tête, pénétrant jusqu'à l'os et perforant les sutures de son crâne. La corde de son maxillaire inférieur est contractée (3) ; il saigne de ses deux narines et de ses deux oreilles ; il souffre de raideur dans le cou. Une maladie avec laquelle je me battrai.

[*Traitement*] Après avoir trouvé que la corde du maxillaire inférieur (4) de cet homme est contractée, tu lui feras préparer quelque chose de chaud (5), jusqu'à ce qu'il se trouve bien (et alors sa bouche s'ouvrira). Puis tu le banderas (le maxillaire) avec de l'huile, du miel, un tampon (6), jusqu'à ce que tu constates qu'il est arrivé à un point décisif.

[*Examen n*o 2] Si (ensuite) tu trouves que le corps de cet homme est fiévreux, sous l'influence de cette blessure qui est dans les sutures de son crâne, tandis que cet homme est en proie à des convulsions (?) (7), sous l'influence de cette blessure, tu placeras ta main sur lui. Si tu trouves son visage moite de sueur, les ligaments de son cou tendus, sa face cyanosée, ses dents et son dos <—> (8), l'odeur de sa boîte crânienne comme (celle de) l'urine des moutons, sa bouche liée (9), ses sourcils distordus, tandis que sa face est comme s'il pleurait, —

[*Diagnostic*] alors tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une blessure béante à la tête, pénétrant jusqu'à l'os et perforant les sutures de son crâne ; il est en proie à des convulsions (?) ; il a la bouche liée ; il souffre de raideur dans le cou. Une maladie pour laquelle on ne peut rien (10).

(1) La tête du malade. Voir ci-dessus, p. 180 et n. 5.
(2) Ou : si son cœur bat faiblement (litt. si son cœur est (trop) fatigué pour parler = battre).
(3) Observation tirée du fait que le malade souffre quand il ouvre la bouche. Expression commentée par la glose B.
(4) Rendu par une double expression, *wgty* expliquant le premier mot, désuet, *ʿrty*. Ces deux substantifs sont chacun au duel, le maxillaire ayant deux côtés.
(5) Une application chaude pour relâcher le muscle rigide.
(6) Comprendre : un tampon *(ftt)* enduit d'huile et de miel.
(7) Eg. *tiꜣ*, mot inconnu : convulsion ? délire ?
(8) Un mot a été oublié par le scribe. — Toutes les expressions précédentes sont commentées aux gloses D, E, F.
(9) Glose I : « Cela signifie qu'il n'ouvre pas sa bouche de façon qu'il parle. »
(10) A ce moment, le médecin croit le cas désespéré, d'où inutilité d'un traitement.



[*Pas de traitement*]

[*Examen n*o 3] Mais si tu trouves que cet homme est devenu pâle (1) et qu'il a déjà donné des signes de détente (2), —

[*Traitement*] tu lui feras faire un tube (3) en bois, garni d'étoffe, qu'on lui mettra dans la bouche. Puis tu lui feras préparer une boisson (faite) de caroubes. Le traitement à lui appliquer, c'est de rester assis, étant placé entre deux supports en brique (4), jusqu'à ce que tu constates qu'il est arrivé à un point décisif (5). (*Sm.*, no 7) (6).

Des dix gloses qui suivent, et dont plusieurs ont été utilisées dans la traduction, je citerai ici la dernière. Bien que le texte en soit certainement altéré, elle jette cependant quelque lueur sur la phrase un peu énigmatique du troisième et dernier examen : « *Il est devenu pâle et il a déjà donné des signes de détente, cela signifie* <*... ?*>, *parce que son cas est de (ceux au sujet desquels on dit au médecin) : Prends soin* <*de lui*>, *ne l'abandonne pas, étant donné (les signes de) détente (qu'il manifeste).* »

Formule que nous avons déjà rencontrée au *Pap. Ebers*, nos 205 et 206) (7) et dont nous dirons, comme plus haut (p. 131), qu'elle peut signifier soit la résignation au pire, soit un certain espoir. Du fait que le médecin indique ensuite un traitement et tente d'alimenter le malade, c'est donc qu'il est moins pessimiste et accepte de « se battre avec la maladie », sans être toutefois certain d'en triompher.

Et pourtant l'examen no 2 avait révélé un **tétanos céphalique,** marqué par divers phénomènes — sueur, visage cyanosé, rire sardonique *(sa face est comme s'il pleurait)* — et surtout par la contracture permanente des muscles de la mâchoire. Un tel état entraîne habituellement la mort : « *Une maladie pour laquelle on ne peut rien* », avait dit avec raison le chirurgien en conclusion de ce second examen. Tout traitement était alors considéré comme vain.

Que s'est-il passé par la suite ? Simplement, sans doute, que le malade a duré. Hippocrate estimait qu'un homme atteint du

(1) Sans doute parce qu'il n'a plus de fièvre.
(2) Eg. *nhd* (ou *ꜣht*, glose J) : faiblesse, épuisement, selon Breasted ; mais « détente » me paraît répondre plus exactement à la situation. — L'examen est écourté, le diagnostic absent.
(3) J'adopte ici l'interprétation de *Wörtb.*, 2, 187, réf. 3, qui semble très vraisemblable : grâce à ce *tube* en bois, que les dents ne briseront pas et qui, garni d'une étoffe, n'abîmera pas non plus les dents, le blessé pourra *aspirer* une alimentation liquide.
(4) Voir ci-dessus, p. 181 et n. 5.
(5) Même expression qu'au no 4, ci-dessus, p. 181.
(6) Breasted, *op. laud.*, p. 175.
(7) Dans le *Traité des maladies de l'estomac* (ci-dessus, p. 128 et 130).

tétanos, s'il dépasse le quatorzième jour de la maladie, est sauvé (1) ; peut-être est-ce aux Égyptiens qu'il avait emprunté cette observation. Desserrant les dents du blessé, notre chirurgien se hasarde donc à lui introduire dans la bouche un tube en bois, garni d'une étoffe, et à lui faire aspirer une boisson, cependant qu'il le maintient assis, le buste droit, entre deux supports, jusqu'à ce que le dénouement — bon ou mauvais — intervienne. Tout espoir n'est pas perdu.

§ 3. — Dix-huit des vingt-sept blessures localisées dans la tête intéressent, non le crâne, mais le visage — front, nez, mâchoire, tempes, oreilles, lèvres, menton. On en citera trois cas. Le premier traite d'une **fracture** simple *(heseb)* de la « colonne du **nez** », c'est-à-dire des cartilages de la cloison nasale (2).

[*Intitulé*] Instructions concernant une fracture dans la colonne du nez.

[*Examen*] Si tu examines un homme ayant une fracture dans la colonne de son nez, alors que son nez est déformé et qu'il présente une dépression (?), que le gonflement qui le recouvre fait saillie, et qu'il (le blessé) a saigné de ses deux narines, —

[*Diagnostic*] tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une fracture dans la colonne du nez. Une maladie que je traiterai.

[*Traitement*] Tu lui nettoieras (le nez) [avec] deux tampons de toile. Tu placeras deux (autres) tampons de toile humectés d'huile dans l'intérieur de ses deux narines. Tu [le] mettras à son pieu d'amarrage (3) jusqu'à ce que son gonflement ait disparu. Tu lui appliqueras des rouleaux rigides de toile, grâce auxquels son nez sera fermement maintenu. Tu le soigneras ensuite [avec] de la graisse, du miel, un tampon de tissu végétal (4), jusqu'à ce qu'il aille bien. (*Sm.*, n° 11) (5).

Suivent deux gloses, dont l'une explique les mots « colonne du nez », l'autre le mot « narines ».

Et voici un second cas, illustrant le procédé qu'employaient les chirurgiens pour la **réduction d'os luxés** : il s'agit ici d'une dislocation de la **mâchoire** (6) :

[*Intitulé*] Instructions concernant une luxation dans son (7) maxillaire inférieur.

(1) Hippocrate, *Des maladies*, III, 12. Trad. Littré, vol. VII (1851), p. 133.
(2) Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 19. — Fracture : ég. *ḥsb.*
(3) Sur cette expression, voir ci-dessus, p. 181 et n. 4.
(4) Cf. ci-dessus, p. 182 et n. 6.
(5) Breasted, *op. laud.*, p. 234.
(6) Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 15.
(7) Le maxillaire du malade.



[*Examen*] Si tu examines un homme qui a une luxation *(ounekh)* dans son maxillaire inférieur, si tu trouves que sa bouche reste ouverte, que sa bouche ne peut pas se fermer pour lui, tu mettras tes pouces sur les extrémités des deux branches du maxillaire inférieur, à l'intérieur de sa bouche, tandis que tes deux *serres* (1) seront sous son menton et que tu les repousseras en arrière (les deux branches) : elles seront ainsi remises en place.

[*Diagnostic*] Tu diras à son sujet : Un (homme) ayant une luxation dans son maxillaire inférieur. Une maladie que je traiterai.

[*Traitement*] Tu le banderas avec *imrou* et miel, chaque jour, jusqu'à ce qu'il aille bien. (*Sm.*, n° 25).

Le Diagnostic n'est, comme il arrive si souvent, qu'une répétition de l'Intitulé ; il est accompagné d'un pronostic favorable. Le Traitement, d'autre part, ne peut s'appliquer qu'après la remise en place du maxillaire ; il a pour objet de calmer les ligaments et les tissus détendus, et se compose de miel et d'un minéral inconnu, appelé *imrou* (2), qui pouvait jouer le rôle d'un désinfectant.

Le principal intérêt de ce texte réside dans l'Examen où est décrit le procédé mis en œuvre pour réduire la luxation du maxillaire inférieur. Ce procédé ne diffère en rien de celui qu'on trouve reproduit dans un commentaire illustré (dû à un médecin chypriote du Ier siècle avant notre ère, Apollonios de Kitium) sur le Traité d'Hippocrate intitulé *Des articulations* (3). Et il n'a jamais disparu, depuis ces temps lointains, de la pratique courante des médecins. Aujourd'hui encore, pour réduire ce genre de luxation, on appuie avec les deux pouces sur les dernières molaires du maxillaire inférieur, en tenant le reste avec les autres doigts, comparés à des *serres* par le *Pap. Smith.* On fait ensuite basculer le maxillaire en pressant vers le bas et en refoulant le menton en arrière.

Ne quittons pas la section consacrée aux blessures du visage sans citer un cas où le chirurgien a recours à des **points de suture** :

[*Intitulé*] Instructions concernant une blessure au-dessus d'un de ses sourcils.

[*Examen*] Si tu examines un homme qui a une blessure au-dessus d'un de ses sourcils, pénétrant jusqu'à l'os, tu palperas sa blessure et tu rapprocheras pour lui (les deux bords de) sa plaie par des points de suture.

(1) Cette image désigne le groupe formé par les quatre autres doigts de chaque main.
(2) Eg. *imrw*. Cf. Breasted, *op. laud.*, p. 264.
(3) Scène illustrée reproduite par Breasted, *op. laud.*, pl. VI (et cf. p. 16-17), d'après H. Shoene, *Apollonius von Kitium*, Leipzig, 1896, pl. XIV.

[*Diagnostic*] Tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une blessure dans *(sic)* un de ses sourcils. Une maladie que je traiterai.

[*Traitement*] Après l'avoir recousue (la plaie), [tu la banderas] avec de la viande fraîche, le premier jour. Si tu trouves que la suture de sa plaie est lâche, tu rapprocheras pour lui (les deux bords de celle-ci) au moyen de deux bandes (d'adhésif), et tu la soigneras avec de la graisse et du miel, chaque jour, jusqu'à ce qu'il (le malade) aille bien. (*Sm.*, nº 10) (1).

Suit une glose où est défini le substantif (au duel) (2) que nous avons rendu par « deux bandes (d'adhésif) ». Il s'agit, dit le commentateur, de « *deux bandes de toile que l'on applique sur les deux lèvres d'une blessure béante pour faire qu'une (lèvre) rejoigne l'autre* ». Définition qui n'est pas absolument exacte, car, comme le fait remarquer Breasted, il ne peut être question ici de simples bandes de pansement, mais de bandes d'une toile collante, d'un ruban adhésif dont l'usage a déjà été signalé précédemment (3).

La nouveauté et le grand intérêt du cas nº 10, c'est l'emploi — mentionné pour la première fois dans l'histoire de la chirurgie — des points de suture. Il appartient au savant éditeur du *Pap. Smith* d'avoir fixé le sens du mot « ider », traduit jusqu'alors par « bandage », « bander » (4), et qui signifie en réalité « suture », « coudre » (5). Le « fil » employé en la circonstance consistait, pense-t-on, en fines lanières d'un intestin d'animal.

§ 4. — Cinq cas se réfèrent à des accidents des vertèbres cervicales. Le premier paraît être une **entorse vertébrale** partielle, c'est-à-dire sans déplacement des vertèbres, donc bénigne :

[*Intitulé*] Instructions concernant une entorse *(nerout)* dans une vertèbre cervicale (6).

[*Examen*] Si tu examines un homme qui a une entorse dans une vertèbre cervicale, tu lui diras : « Regarde tes épaules, puis ta poitrine. » S'il s'y essaye et que l'effort qu'il fait pour voir (lui) soit pénible (7), —

[*Diagnostic*] tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une entorse cervicale. Une maladie que je traiterai.

(1) Breasted, *op. laud.*, p. 225.
(2) Eg. *ꜣwy*, et voir le commentaire, *ibid.*, p. 122. Ces deux bandes devaient être disposées en X (Ebbell, *op. laud.*, p. 32).
(3) Cas nº 2, ci-dessus, p. 180.
(4) *Wörtb.*, 1 (1926), 154, réf. 17-18.
(5) Eg. *idr* : Breasted, *op. laud.*, p. 227-231. — Ebbell cependant *(ibid.)* ne pense pas que ce mot signifie « suture au fil » ; il désignerait plutôt, selon lui, un *crochet* et correspondrait à l' « agrafe » de nos chirurgiens.
(6) Litt. « une vertèbre de son cou ». Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 23.
(7) Litt. « s'il (le) fait, l'acte de voir accompli par lui étant pénible ».



[*Traitement*] Tu le banderas avec de la viande fraîche, le premier jour. Ensuite, tu le soigneras (avec) *imrou* (1) et miel jusqu'à ce qu'il aille bien. (*Sm.*, nº 30) (2).

Une seule glose, mais importante, car elle explique le mot *nerout* (3), terme technique, sans doute tombé en désuétude : « *En ce qui concerne* nerout, *il (l'auteur) parle de la déchirure qui se produit entre deux membres, alors (cependant) que chacun est encore à sa place.* » Il s'agit bien d'une foulure, d'une entorse, non d'une luxation.

Au contraire, c'est une **luxation** qui fait l'objet du cas suivant, cas d'autant plus grave que cette luxation de la vertèbre a entraîné une lésion de la **moelle épinière** (4) :

[*Intitulé*] Instructions concernant une luxation *(ounekh)* (5) dans une vertèbre de [son] cou.

[*Examen*] Si tu examines un homme ayant une luxation dans une vertèbre de son cou, et si tu trouves qu'il n'a plus le contrôle de ses deux bras et de ses deux jambes à cause de cela, alors que sa verge est en érection à cause de cela et que l'urine tombe de son membre, sans qu'il en ait conscience ; sa chair d'autre part a reçu de l'air (6) et ses yeux sont remplis de sang. C'est une luxation d'une vertèbre de son cou, s'étendant jusqu'à sa colonne vertébrale, qui est la cause qu'il n'a plus le contrôle de ses deux bras et de ses deux jambes. Et si c'est la vertèbre du milieu de son cou qui est luxée, c'est une émission de sperme qui survient à son membre.

[*Diagnostic*] Tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une luxation dans une vertèbre de son cou, tandis qu'il n'a plus le contrôle de ses deux jambes et de ses deux bras et que son urine s'échappe goutte à goutte. Une maladie pour laquelle on ne peut rien. (*Sm.*, nº 31) (7).

Pronostic inévitable, que ne suit, on s'en doute, l'indication d'aucun traitement. La luxation, telle qu'elle est décrite, n'est pas curable, du fait de la lésion de la moelle, révélée par la paralysie des bras, des jambes, du sphincter de la vessie et, dans le cas où la quatrième vertèbre cervicale est atteinte, par la perte du contrôle de l'organe sexuel. Observations cliniques d'une extrême précision, qui font grand honneur aux chirurgiens de l'Ancien Empire.

(1) Substance déjà rencontrée ci-dessus, p. 185.
(2) Breasted, *op. laud.*, p. 319.
(3) Eg. *nrwt*, et cf. Breasted, *op. laud.*, p. 322.
(4) Ce cas a déjà été signalé précédemment, p. 150.
(5) Eg. *wnḫ*, mot déjà rencontré, avec un sens tout différent (hémorroïdes ?), ci-dessus p. 139.
(6) Il s'agit évidemment de tympanisme abdominal, puis, dans la phrase qui suit, d'hémorragie sous-conjonctivale.
(7) Breasted, *op. laud.*, p. 323.

Trois gloses terminent l'exposé de ce cas ; je citerai la première qui commente le terme médical *ounekh* : « *Il (l'auteur) désigne (par ce mot) la séparation d'une vertèbre cervicale d'avec une autre (vertèbre), les chairs qui la recouvrent restant intactes. C'est comme quand on parle de* ounekh *à propos de choses qui ont (toujours) été réunies et dont l'une a été séparée de l'autre.* » Il est donc, sans aucun doute, question du déplacement de deux vertèbres l'une par rapport à l'autre, autrement dit d'une luxation (angl. *dislocation*, all. *Verrenkung*).

§ 5. — Citons encore quelques-uns des cas les plus intéressants du *Pap. Smith*. Et d'abord une fracture de **l'humérus :**

[*Intitulé*] Instructions concernant une fracture *(heseb)* dans son humérus *(gab)* (1).

[*Examen*] Si tu examines un homme ayant une fracture dans son humérus, si tu trouves son humérus pendant et séparé en deux parties (2), —

[*Diagnostic*] tu diras à son sujet : Un (homme) ayant une fracture dans son humérus. Une maladie que je traiterai.

[*Traitement*] Tu le mettras étendu sur son dos, avec quelque (étoffe) pliée entre ses omoplates ; tu tireras sur ses deux épaules pour allonger son humérus, jusqu'à ce que la fracture tombe à sa place (3). Alors tu lui feras deux attelles (rembourrées) de toile. Tu lui mettras l'une des deux à l'intérieur de son humérus, et l'autre à la partie inférieure de son humérus. Tu banderas celui-ci avec *imrou* (4) et, plus tard, tu le soigneras [avec] du miel, chaque jour, jusqu'à ce qu'il aille bien. (*Sm.*, n° 36) (5).

Le patient gît sur le dos, un rouleau d'étoffe, ou un coussin, étant placé sous lui, entre ses omoplates, de façon à dégager ses épaules au-dessus du lit ou du sol. Ainsi deux aides du médecin, placés à droite et à gauche du blessé, peuvent-ils aisément tirer sur les deux épaules et, plus précisément, sur les deux bras ; le bras fracturé s'allonge et le chirurgien est en état de remettre en place les deux parties de l'humérus. Le procédé est assez brutal, d'autant qu'on ne pouvait, comme aujourd'hui, recourir

(1) Cf. Lefebvre, *op. laud.*, § 50. — On peut d'ailleurs traduire le mot *gab (g͗b)* soit par « humérus» (l'os seul), soit par « partie supérieure du bras » (l'os et les muscles qui le recouvrent).

(2) Litt. « (une partie de l'humérus) séparée de son autre partie ».

(3) Il s'exprime mal, voulant dire : jusqu'à ce que les deux parties de l'os, séparées par la fracture, tombent à leur place respective, se rejoignent.

(4) Tu lui appliqueras un premier pansement d'*imrou* : sur ce mot, cf. ci-dessus, p. 185.

(5) Breasted, *op. laud.*, p. 354.



à l'anesthésie générale (1). L'emploi des attelles *(sechouy)* (2) est judicieux et conforme à l'usage actuel. Elles étaient en bois, mais on les recouvrait de toile avant de les appliquer. Plusieurs ont été trouvées sur des cadavres, au cours de fouilles pratiquées dans un cimetière de la Ve dynastie, à Nagâ-ed-Deir (3).

Les blessures à la **poitrine,** plus rares que les blessures à la tête, devaient néanmoins être fréquentes, étant donné les conditions de la guerre dans l'Antiquité : ainsi la perforation du *manubrium* (extrémité du *sternum*) (4), dont il va être question :

[*Intitulé*] Instructions concernant une blessure à sa poitrine *(qabet)*.

[*Examen*] Si tu examines un homme qui a une blessure à sa poitrine, pénétrant jusqu'à l'os, perforant le manubrium *(henta)* de son sternum *(qabet)*, tu presseras le manubrium de son sternum avec tes doigts, (même s')il (le malade) tremble beaucoup (5).

[*Diagnostic*] Et tu diras à son sujet : Un (homme) qui a une blessure dans sa poitrine pénétrant jusqu'à l'os, perforant le manubrium de son sternum. Une maladie que je traiterai.

[*Traitement*] Tu le banderas avec de la viande fraîche, le premier jour ; ensuite, tu le traiteras [avec] de l'huile, du miel, un tampon, chaque jour, jusqu'à ce qu'il aille bien. (*Sm.*, n° 40) (6).

Une glose suit ce texte et explique : « ... *Le manubrium de son sternum, (cela signifie) l'extrémité supérieure de son sternum : c'est comme (= cela ressemble à) un porc-épic* (henta). »

De même que, dans le cas précédent (n° 36), le mot *gab* désigne à la fois l'humérus et la partie supérieure du bras, de même ici *qabet*, nom du sternum, désigne en même temps la poitrine. On peut dire, d'une façon générale, que « les Égyptiens n'avaient pas une terminologie spéciale pour les os, chaque membre, ou partie du corps, étant considéré comme un tout et comprenant non seulement la peau, mais les tissus sous-jacents et l'os ou les os » (7).

La traduction « porc-épic » n'est pas sûre, et la ressemblance entre le manubrium et ce rongeur ne s'impose pas.

(1) Pour l'anesthésie *locale*, cf. ci-dessus, p. 174.

(2) Eg. *sš*, et cf. Breasted, *op. laud.*, p. 189. — La traduction « attelle » s'impose (quoi qu'en dise Ebbell, *op. laud.*, p. 57), au moins dans le cas du n° 36, où il s'agit bien d'une *fracture* de l'humérus (non d'une luxation).

(3) Elliot Smith, dans *The British Medical Journal*, 1 (1908), p. 732-734 (cité par Breasted).

(4) Lefebvre, *op. laud.*, § 24 (pour les mots *ḳ͗bt* et *ḥnt͗*).

(5) Même expression aux cas n° 4 et n° 7 (ci-dessus, p. 180 et 182).

(6) Breasted, *op. laud.*, p. 369.

(7) Dawson, dans *ZÄS*, 62 (1927), p. 20.

Un dernier cas, dont l'objet est une fracture compliquée des **côtes** :

[*Intitulé*] Instructions concernant une fracture *(heseb)* des côtes de sa poitrine (1).

[*Examen*] Si tu examines un homme ayant une fracture dans les côtes de sa poitrine, sur laquelle une blessure a été ouverte, et si tu trouves que les côtes de sa poitrine crépitent (2) sous tes doigts, —

[*Diagnostic*] tu diras à son sujet : Un (homme) ayant une fracture des côtes de sa poitrine, sur laquelle une blessure a été ouverte. Une maladie pour laquelle on ne peut rien. (*Sm.*, n° 44) (3).

Le cas paraît si grave à notre chirurgien qu'il n'indique aucun traitement. On se trouve en effet devant une fracture *compliquée* de la cage thoracique, les parties molles environnantes formant plaie et l'infection étant toujours à redouter. Un chirurgien moderne ne considérerait cependant pas ce cas comme désespéré. Mais l'habileté des praticiens égyptiens trouvait forcément ses limites dans l'absence — qui devait se prolonger pendant des siècles — de toute médication antiseptique.

§ 6. — Il n'en reste pas moins que l'on doit à leur ingéniosité d'incontestables et durables inventions.

Nous faisons grand usage aujourd'hui, pour les pansements, de l'ouate provenant du duvet qui entoure les graines du cotonnier ; les Égyptiens se servaient eux aussi, à des fins analogues, d'un tissu végétal, appelé *fetel* (nos 7, 11, 40), provenant d'une certaine plante *debyt*, et dont nous avons déjà parlé (4).

Sur les bords d'une blessure béante ils appliquaient des bandes d'étoffe recouvertes, comme nos modernes sparadraps, d'une couche de matière emplastique (nos 2, 10).

Il leur arrivait aussi de rapprocher les lèvres d'une plaie par des points de suture (5) — procédé dont j'ai souligné plus haut le caractère de nouveauté (n° 10).

Dans le cas d'une fracture du nez, des rouleaux de toile, rigides, étaient introduits dans les narines et maintenaient en place les cartilages (n° 11).

Quand il s'agissait d'un membre brisé, on en tenait rappro-

(1) Il s'agit des premières côtes (celles qui se terminent sur le sternum *ḥnw nw ḳ;bt*), Lefebvre, *op. laud.*, § 26. — Plusieurs côtes sont atteintes : il y a donc en réalité plus d'*une* fracture.
(2) Eg. *nẖbẖb*, terme technique, correspondant à « crépiter ».
(3) Breasted, *op. laud.*, p. 401.
(4) Ci-dessus, p. 139 et 165.
(5) Ou des agrafes ? Voir p. 186.



chés les fragments au moyen d'attelles, faites de bois ou de cartonnage, que recouvrait de la toile (n° 36).

Autres inventions : celle des supports en *adobe* aidant un blessé de la tête à rester en position verticale (nos 4, 7) ; et celle du tube en bois, introduit entre les dents d'un tétanique pour lui permettre d'aspirer un aliment liquide (n° 7).

Ajoutons l'appareil à cautériser, dont il est question dans un texte que je n'ai pas cité (n° 39), où on le voit employé au traitement de « *tumeurs avec tête faisant saillie* » — probablement des abcès ou des furoncles. Cet instrument, appelé *dja* (1), est une sorte de foret, dont on plaçait l'extrémité pointue dans une cavité, ou l'une des cavités, creusées à même un bloc de bois. En lui imposant un mouvement de rotation entre les mains ouvertes ou au moyen d'un archet, une étincelle jaillissait et embrasait le bout pointu du bâton. C'est avec cet outil rudimentaire que le chirurgien faisait des **pointes de feu** (Pl. VIII).

Le *Pap. Ebers* parle, de son côté, d'une « *lancette chauffée au feu* » (2) qui, en dehors de l'exérèse des tumeurs, pouvait assurer, éventuellement, une cautérisation hémostatique.

Ces divers traitements, dont on ne peut que louer l'opportunité et l'ingéniosité, étaient souvent complétés par des pansements, faits avant tout de viande fraîche, qu'on appliquait sur une blessure, le premier jour (nos 1, 2, 30, 40) ; les jours suivants, on y substituait de la fibre végétale imprégnée d'un corps gras et de miel. Aucun médicament (3) : à deux reprises il est expressément recommandé de laisser le blessé à son régime diététique habituel, ou au repos (4) (nos 4 et 11).

(1) Reproduit par un hiéroglyphe (signe U, 28. — Eg. *ḏ;*).
(2) *Eb.*, 108, 8 = n° 872 (ég. *ḏwʿ ššmm m ẖt*).
(3) Sauf peut-être la boisson de caroubes du n° 7 (p. 183).
(4) Voir ci-dessus, p. 181, n. 4.

---

# CONCLUSION

L'attachement des médecins du Nouvel Empire aux « préceptes écrits, rédigés et légués par un grand nombre d'anciens médecins célèbres », comme s'exprime Diodore de Sicile, cité ci-dessus (p. 5), ne doit plus autant nous étonner après cette rapide enquête à travers le *Pap. Smith.* Des chirurgiens capables, dès l'Ancien Empire, de soigner blessures, luxations et fractures si intelligemment et par des procédés dont certains sont encore en usage aujourd'hui, méritent notre admiration. La méthode même mise en œuvre dans l'exposé des quarante-huit cas étudiés — examen, diagnostic, pronostic, traitement, *gloses explicatives* (ces dernières, au nombre de soixante-neuf, dues à un commentateur ancien) (1) — a été, elle aussi, une surprise pour les égyptologues. Quel dommage que le vieil auteur de ce manuel de chirurgie soit resté anonyme ! Il était digne de l'immortalité promise à quelques rares écrivains par le *Pap. Chester Beatty* (2).

On ne saurait trop insister sur l'intérêt et l'utilité des gloses explicatives. C'est leur absence qui rend si malaisée l'interprétation de deux chapitres du *Pap. Ebers*, qui ne sont pas sans rappeler par l'archaïsme de la langue et du style, ainsi que par la méthode d'exposition, les « Instructions » du *Pap. Smith.* Il s'agit, d'une part, du chapitre sur les maladies de l'estomac, résumé précédemment (p. 124) et, d'autre part, d'un chapitre consacré à diverses maladies qui portent toutes le nom de « tumeur » *(âat)* (3). Sous cette appellation sont rangées des affections aussi différentes que phlegmon, abcès, anévrisme, hernie, hydrocèle (?), hématome, manifestations cutanées ou

(1) Breasted (*The Smith Pap.*, p. 9-10), fixant la composition de ce corps de doctrine médicale aux premiers temps de l'Ancien Empire, suppose que l'auteur des gloses appartenait à la fin de cette même période, alors que certaines expressions n'étaient déjà plus comprises.
(2) Gardiner, *Ch. Beatty*, Text, nº IV (p. 39).
(3) Eg. *ʿꜣt. Eb.*, 106, 2-110, 9 = nºˢ 863-877. Cf. Ebbell, *Alt-ägypt. Chirurgie*, p. 73-91 (traduction allemande et commentaire médical).

anesthésiques de la lèpre — traitées généralement (quand il y a lieu à traitement) (1) par le scalpel ou la lancette chauffée au feu.

Ces « Instructions », bien composées dans l'ensemble, renferment, dans le détail, beaucoup d'obscurités : trop d'expressions restent incompréhensibles, faute justement de gloses qui les expliquent. Au Traité des maladies de l'estomac, par exemple, combien il est regrettable qu'une claire définition ne vienne pas jeter la lumière sur des termes énigmatiques comme « traverser le canal » ou « traverser la terre », employés à propos d'une « gêne », dont la nature aurait elle-même mérité d'être précisée (2).

Le *Pap. Ebers* nous a également transmis deux Traités consacrés aux idées des Égyptiens touchant le cœur et les « vaisseaux » (3) : ils comportent des gloses, ou plus exactement des enseignements médicaux complémentaires, sous forme de gloses. Certes, les théories énoncées sont loin d'être les nôtres, mais il nous plaît de constater que le compilateur du *Pap. Ebers* a su exposer quelques questions d'anatomie — comme il en avait exposé de pathologie et de petite chirurgie — de façon intéressante, avec méthode, sans placer la thérapeutique au premier rang de ses préoccupations.

Peut-être n'aurait-il pas été incapable de rassembler, en s'inspirant de « vieux écrits », tout un lot d'observations médicales d'une valeur comparable à celle des cas chirurgicaux exposés au *Pap. Smith*, — de les présenter tout au moins en un recueil analogue au Traité de Gynécologie du *Pap. Kahoun*, si sobre, mais si exact à décrire les symptômes des maladies, à noter tout ce qui pouvait aider le médecin à poser un diagnostic, puis à instituer un traitement.

Mais il eut, semble-t-il, pour principale ambition de mettre à la disposition de quelque noble Thébain des médicaments d'urgence, propres à combattre la plupart des maladies qui sévissaient dans la Vallée du Nil, et empruntés en partie à des écrits médicaux authentiques, en partie à des grimoires de magiciens. D'où le nombre et la variété des recettes ; d'où aussi

(1) Ce qui n'est pas toujours le cas : ainsi, pour certaine manifestation de la lèpre (n° 874), au lieu de l'indication d'un traitement, on trouve ces mots : « Tu ne feras rien pour cela. »
(2) *Eb.*, n° 198, ci-dessus, p. 127 et n. 2 ; n° 205, p. 130 et n. 4. — D'autres passages du *Pap. Ebers* semblent être des extraits d'observations cliniques volontairement abrégées et réduites à un examen sommaire, non suivi de diagnostic, mais où le traitement n'a pas été oublié (par exemple, n° 252, ci-dessus p. 48).
(3) Ci-dessus, chap. III.



— puisqu'aucune observation clinique n'accompagne (sauf rares exceptions) le bref « intitulé » qui les introduit — le caractère du *Pap. Ebers*, qui intéresse la pharmacopée autant, sinon plus, que la médecine.

A deux reprises est préconisée, de façon formelle « *la médication des plantes* », qualifiée de « *secrète* » au n° 188, de « *bienfaisante* » au n° 191. Ces deux recettes, et plusieurs autres (1), renferment exclusivement des plantes. Ailleurs, le règne végétal semble prédominer dans la composition des médicaments. Tous les arbres et arbustes croissant dans la campagne ou les jardins (auxquels se mêlent quelques essences exotiques) : acacia, sycomore, dattier, caroubier, genévrier, grenadier, perséa, baumier, laurier, jujubier, figuier, pin, vigne, térébinthe, arbre à encens, ébénier, ciste, *Moringa*, ricin, joncs et roseaux ; — l'ensemble des plantes et herbes comestibles ou odorantes (quelques-unes venant de l'étranger) : concombre, melon, pastèque, coloquinte, céleri, ail, oignon, poireau, fèves, pois, bryone, pavot, mélilot, *Potamogeton*, chanvre, coriandre, lotus, papyrus, myrte, styrax, anis, cumin, cinnamome, souchet, fenouil, fenugrec, jusquiame et *assa foetida* ; — les céréales égyptiennes : blé, épeautre, froment, orge, doura ; — en outre, une trentaine de plantes non identifiées, sans parler de celles qui portent un nom pittoresque : joie (= myrrhe ?) (2), œil du ciel, oreille d'hyène, plume de Thot *(Potentilla reptans)*, grande protection, bois qui pourrit (aloès ?) ; — tous ces végétaux, leurs feuilles, leur écorce, leurs graines, leurs fruits, leurs gommes, leurs sucs, le vin de la vigne, le vin de palme (dattier), se rencontrent au cours de ce livre et tiennent une large place dans la pharmacopée.

Le règne animal fournissait lui aussi de nombreux produits : nous avons vu qu'on utilisait la viande, la viande grasse, la viande fraîche (surtout en chirurgie) ; — le foie du bœuf et de l'âne ; — la bile du bœuf, de la tortue, de la chèvre, du porc, sinon de l'homme (3), celle de l'oiseau-*ouiat* ; — la graisse du lion, du crocodile, de l'hippopotame, du chat, du serpent, du bouquetin, du bœuf, de l'oie, du loriot ; — le sang de l'âne, du bœuf, du porc, du chien, de la chèvre, du lézard, de la chauve-souris ; — le lait de femme ; le lait des vaches et des brebis ; — les excréments humains ; la fiente du crocodile, du lézard, de l'âne, de la

(1) Par exemple, *Eb.*, n^os^ 745, 746 (p. 65, maladie des dents), une grande partie des n^os^ 305-325 (p. 118-120, toux), des n^os^ 261-278 (p. 145 et suiv., voies urinaires), etc.
(2) Cf. ci-dessus, p. 119, n. 5.
(3) Ci-dessus, p. 86.

chèvre, de la gazelle, du pélican, des mouches. L'urine, surtout celle des enfants, passait aussi pour bénéfique.

L'abeille donnait le miel (cité quelque soixante fois dans les pages qui précèdent) ainsi que la cire. Pattes de loriot, pattes d'hippopotame, poils de bouc, yeux de porc, œuf de vautour, écailles de tortue, souris crue ou cuite (1), figurent parmi les remèdes énumérés ci-dessus.

Ajoutons les poissons et les habitants des marais : silure, bulti, *lates niloticus*, synodonte, poisson-*abedjou*, têtards, moules et coquillages, ver-*ânâret*.

Le règne minéral est également représenté dans cette collection de produits guérisseurs : la galène et la chrysocolle, l'arsenic et le cuivre, l'albâtre et le granit, des éclats de meule et de silex, diverses espèces de natron, le pétrole, l'ocre jaune et la terre de Nubie, la smaragdite et le lapis-lazuli, la pierre « tjehent », le sable.

Et n'oublions pas l'eau, la boue, le sel, les pigments pour encres de diverses couleurs.

Voilà donc de quoi étaient faits massages, breuvages, électuaires, onctions, cataplasmes, fumigations, suppositoires, clystères. Plusieurs des substances énumérées, surtout parmi les végétaux, sont d'un usage qu'on ne peut qu'approuver, tel le ricin auquel le *Pap. Ebers* consacre tout un chapitre, qui reproduisait « *un écrit de l'ancien temps pouvant être utile aux hommes* (2) » ; comme les Égyptiens, nous nous servons encore de cette plante pour entretenir et revigorer la chevelure, ou pour faciliter la libération de l'intestin. Tel aussi le décocté de pavot (3), qu'on faisait absorber à un enfant qui poussait des cris, pour l'apaiser et l'endormir : remède encore en faveur dans les villages de Haute Égypte.

Comme à l'époque pharaonique nous recourons aux inhalations odorantes pour soigner la toux, et nos médecins continuent à recommander aux malades atteints d'une affection des voies respiratoires la suralimentation au moyen de corps gras (4).

Nous avons encore noté, au chapitre consacré aux maladies des femmes (p. 95), qu'on enduisait de boue les jambes et les pieds d'une malade — thérapeutique qui annonce le traitement moderne par les boues naturelles pratiqué dans diverses villes d'eaux.

(1) Ci-dessus, p. 112.
(2) Ci-dessus, p. 48.
(3) Ci-dessus, p. 110.
(4) Ci-dessus, p. 120.



Il s'en faut toutefois que les médicaments proposés par les papyrus médicaux répondent, dans leur ensemble, aux exigences et aux conceptions modernes. Beaucoup nous apparaissent comme anodins : ainsi ceux qui étaient ordonnés aux cardiaques (1), ou ceux qui étaient utilisés dans les diverses maladies des voies urinaires (chap. IX). D'autres — en très grand nombre — faits d'ordure ou de sang, appartiennent à la *Dreckapotheke* et semblent bien être un apport des rebouteux ou des magiciens. Ils sont répugnants, et l'on se demande comment un médecin pouvait prescrire et un malade absorber, par exemple, « les eaux souillées d'un blanchisseur » (2). Peut-être cependant tel ou tel d'entre eux possédait-il, à l'insu des Égyptiens, des vertus curatives. « Certaines idées mystiques — écrivait Maspero (3) — les recommandaient, ou des qualités réelles qu'ils devaient à la présence de principes que nous utilisons aujourd'hui directement. » Remarque intéressante, bien qu'on ne puisse encore se rendre compte jusqu'à quel point elle est valable. Si nos médecins indiquent comme remède pour l'héméralopie (cécité nocturne) le foie cru et l'extrait de foie, c'est qu'ils savent que ce viscère est riche en vitamines : les Égyptiens l'ignoraient et cependant ils recommandaient eux aussi, dans ce cas, le foie de bœuf (4), dont une longue expérience avait dû leur révéler les bienfaisants effets. Le foie cru d'un âne, qu'ils faisaient manger à une femme souffrant d'une maladie de l'utérus jointe à des troubles visuels (5), présente probablement les mêmes propriétés. De même encore, la bile d'oiseau (p. 72), la bile de porc (p. 86), et jusqu'à la bile de tortue (p. 13), dont nous avons relevé l'emploi dans diverses maladies des yeux.

La chauve-souris figure en bonne place dans la pharmacopée des civilisations anciennes. Chez les Égyptiens, son sang entrait dans la composition d'une pommade à appliquer sur les paupières d'un malade atteint de trichiasis (6). Les Coptes, plus tard, employèrent son urine pour soigner « *un œil atteint d'obscurcissement* » (7). Les Chinois, de leur côté, ont, pendant des siècles, fait usage des excréments de ce mammifère comme remède pour une autre maladie des yeux, la cécité nocturne, dont nous parlions tout à l'heure : remède magique, pensera-t-on, et utili-

(1) Ci-dessus, p. 44.
(2) Ci-dessus, p. 39 et n. 4.
(3) En 1897. *Etudes de Myth. et d'Arch.*, IV, p. 415.
(4) Ci-dessus, p. 84.
(5) Ci-dessus, p. 96.
(6) Ci-dessus, p. 71.
(7) Voir ci-dessus, chap. V, p. 72, n. 1.

sation, pour guérir les maux d'yeux, des déjections d'un animal capable d'y voir pendant la nuit. Or, l'analyse chimique des excréments de la chauve-souris a montré qu'ils contenaient une plus grande quantité de vitamines A que l'huile de foie de morue elle-même ; et l'on sait que la vitamine A permet de guérir certains cas de cécité nocturne (1). Le sang, l'urine de la chauve-souris doivent être pareillement riches en vitamines ; d'où l'emploi qu'en firent les ophtalmologistes égyptiens, à l'époque pharaonique, puis à l'époque copte. Les Anciens n'avaient pas, comme pourrait l'avoir l'homme moderne, le choix entre une vitamine préparée chimiquement, donc pure, et de la fiente, de l'urine ou du sang représentant le même remède à l'état naturel, mais complexe et éventuellement associé à des substances toxiques.

Gardons-nous donc de tourner en ridicule tous les médicaments dont la présence chez les apothicaires égyptiens nous déconcerte. La part faite — très large — à la magie et à la superstition, il convient de témoigner plus d'attention et d'indulgente compréhension à une pharmacopée qui n'était pas — il s'en faut — que « démoniaque » ou « excrémentielle ».

Qu'il s'agisse de pharmacie ou de médecine, « le peu que savaient les médecins égyptiens, il y avait peut-être quelque mérite à l'avoir trouvé (près de) trente siècles avant notre ère ». Ce que nous avons appris depuis le temps déjà lointain (en 1876) où Maspero écrivait ces mots (2), n'a fait qu'accroître notre estime pour les médecins et les chirurgiens de l'époque memphite. Mais il est permis de regretter que leurs successeurs se soient contentés de rester fidèles aux enseignements qu'ils tenaient d'eux, sans chercher à les dépasser. Du moins ont-ils scrupuleusement entretenu le flambeau et l'ont-ils transmis, l'heure venue, à Hippocrate, contemporain de Socrate, et à sa descendance spirituelle.

(1) Renseignements pris dans une causerie faite, le 7 novembre 1953, à la Radiodiffusion française, par M. le Pr Kuchinsky, de Mayence, sous le titre : Toxicologie et Pharmacologie.
(2) *Etudes de Myth. et d'Arch.*, III, p. 296.

---

# PLANCHES HORS-TEXTE

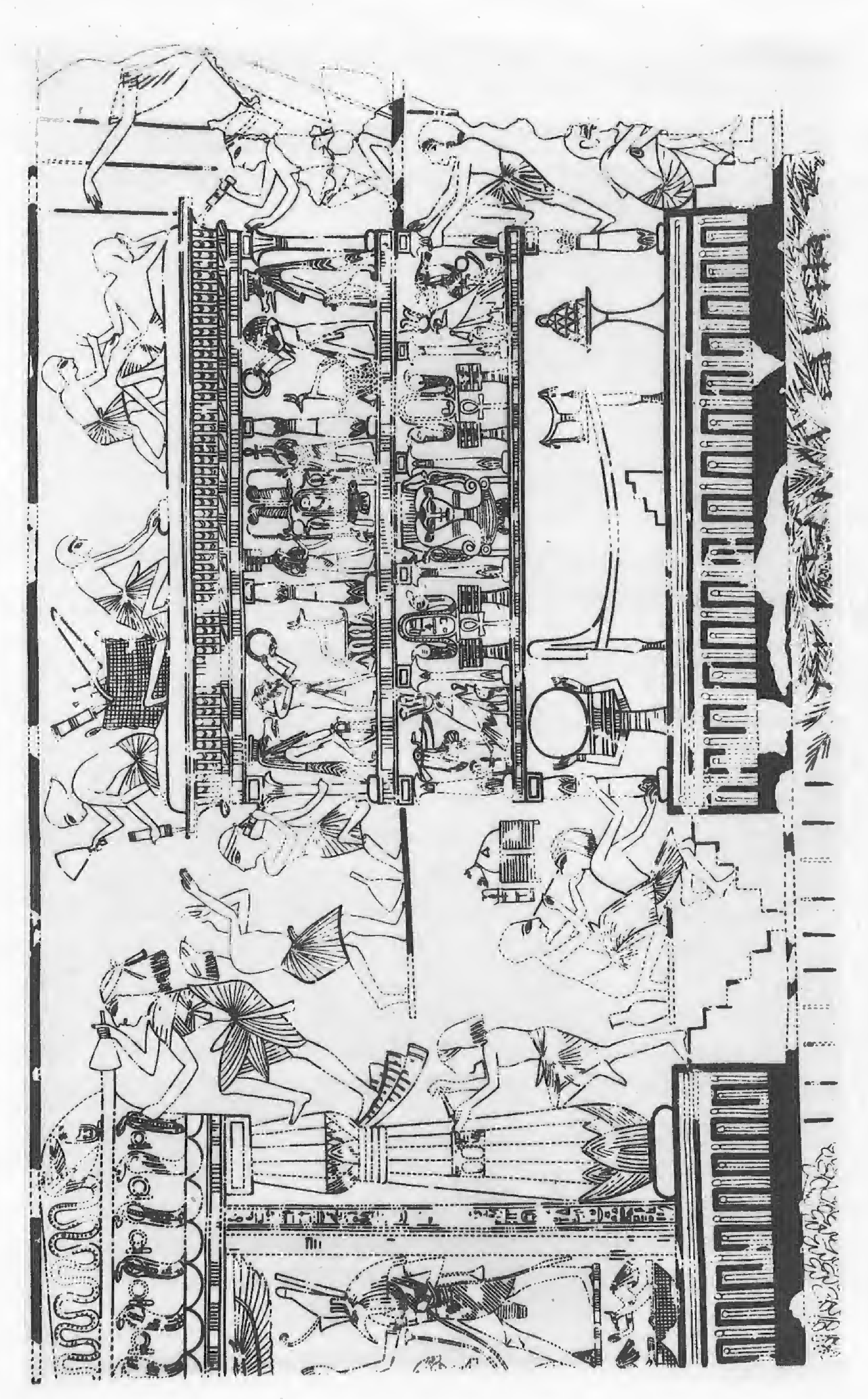


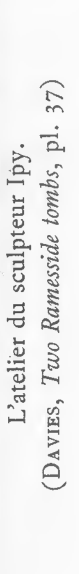
Un prince syrien chez le médecin égyptien Nébamon.
(WRESZINSKI, *Atlas*, I, pl. 115)



Fiole destinée à recevoir du lait humain.
(Musée du Louvre)





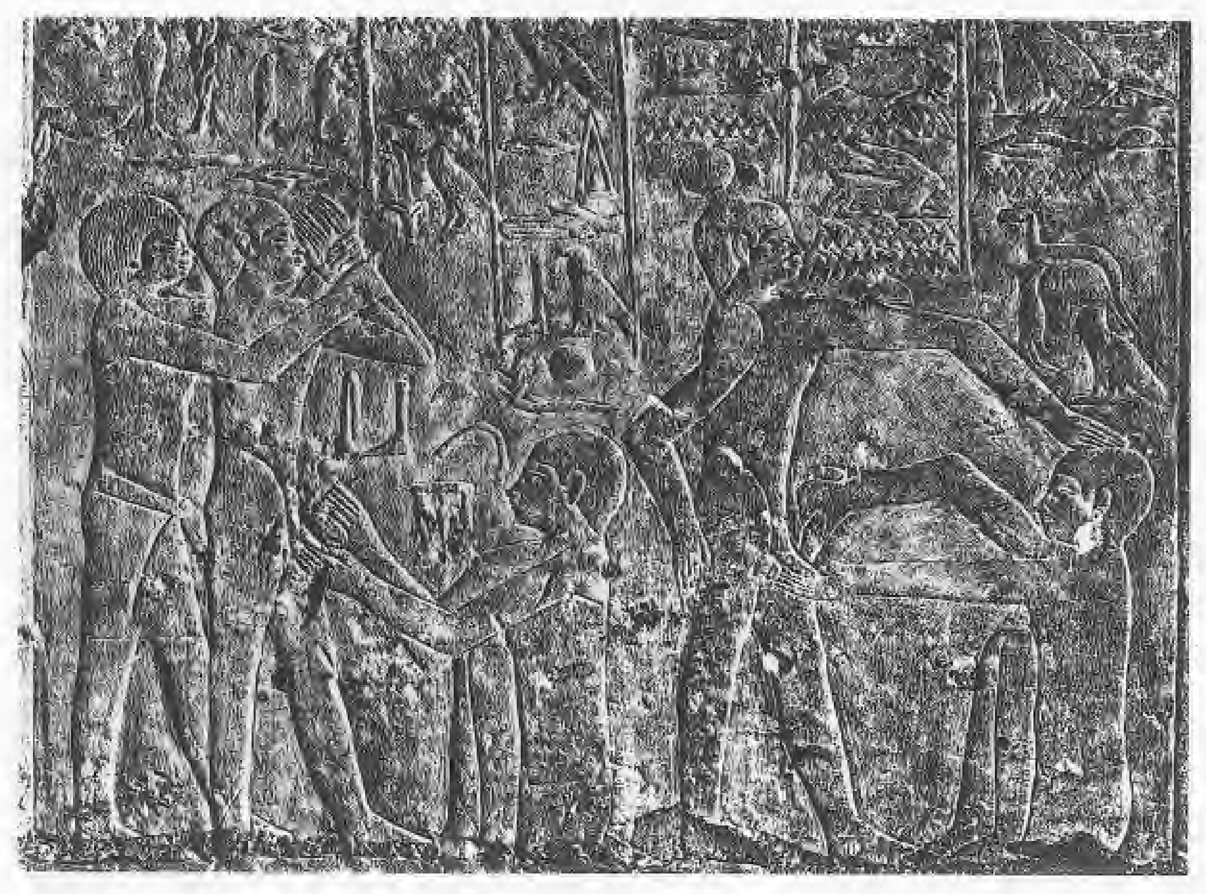


L'atelier du sculpteur Ipy.
(Davies, *Two Ramesside tombs*, pl. 37)

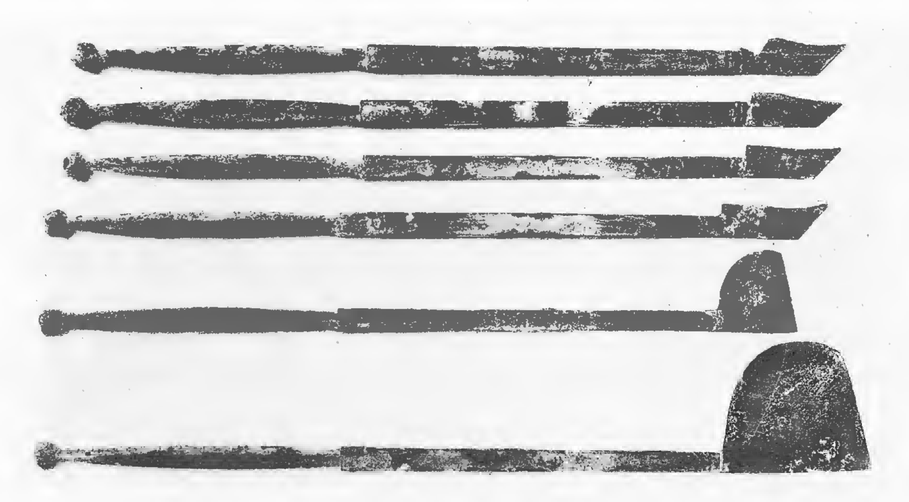


Scène de naissance (Erment).
(*Description de l'Égypte,* Planches, I, pl. 96)

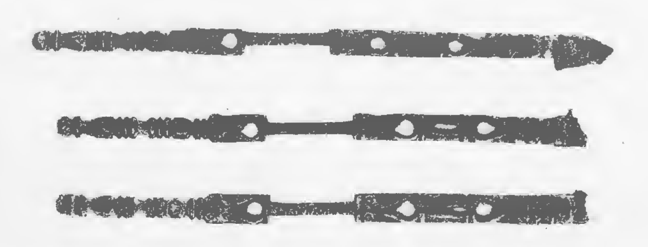


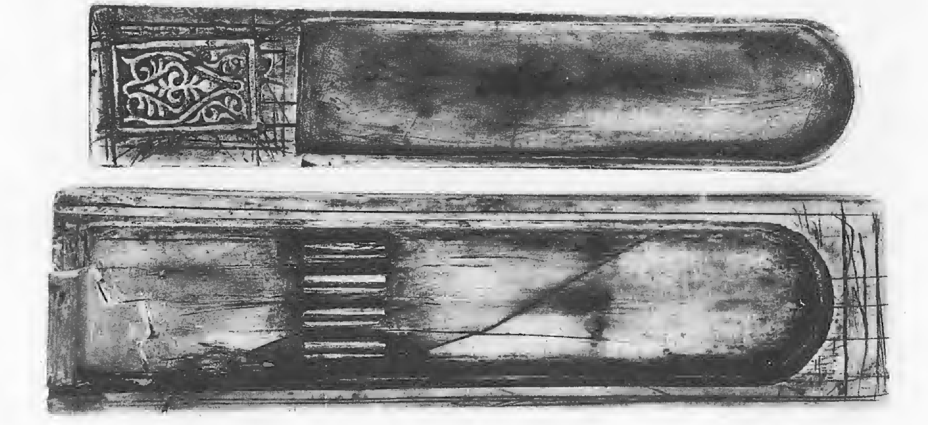


Scène de circoncision (Saqqara).
(Wreszinski, *Atlas,* III, pl. 26)



Instruments d'un chirurgien.
(Fin de l'époque pharaonique. - Musée du Louvre)



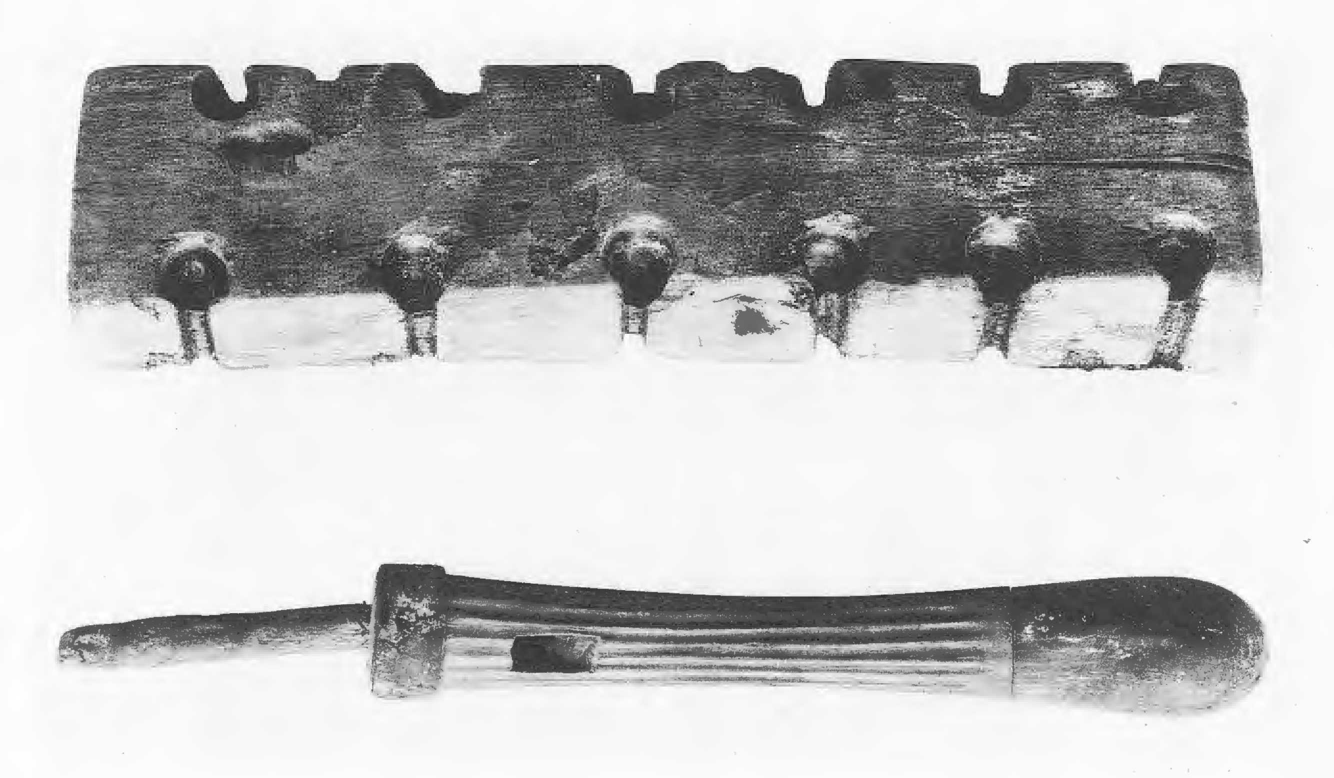


Trousse d'oculiste.
(Époque copto-arabe. - Musée du Louvre)






Séqénenrê.
(ELLIOT SMITH, *The Royal Mummies*, pl. II)



Bâton à feu et bloc de bois à plusieurs cavités.
(Trésor de Toutankhamon. - Musée du Caire)
*Cliché Carter (Ashmolean Museum)*

# INDICES

## I. — Index des textes médicaux traduits, cités ou commentés

*Pap. Ebers* (Wreszinski)

## II. — Parties du corps, maladies, accidents, fonctions

## III. — Médicaments et recettes pharmaceutiques, appareils, instruments

---

# TABLE DES PLANCHES HORS-TEXTE

# TABLE DES MATIÈRES

1956. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
Phototypie Faucheux, Chelles (S.-et-M.)
ÉDIT. N° 23.980 IMP. N° 14.190

1956. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)

23.980. B